

Évaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté de Communes des
Vals du Dauphiné



Référence projet : **Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET**
Titre du rapport : Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné
Client : Communauté de Communes des Vals du Dauphiné
22 rue de l'Hôtel de Ville - CS90077
38353 LA TOUR DU PIN CEDEX
www.valsdudauphine.fr
Contact client : Raphaëlle LEBOUCHER
Responsable Service Environnement
Date du document : 08/07/20
Rapport N° : 77054-RN001 - 01
Projet N° : 77054
Références de la proposition : 99092.01 / PR001, Version : 0 Date : 15/11/17



Résumé : Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné pour la période 2020-2026. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

Préparé par :	Signature numérique garantissant l'authenticité du document :	Approuvé par :
Agnès DELAMARE Adrien BOUZONVILLE Gwladys DIQUELOU Manon GELLE Manon ROULLEAU		Raphaëlle LEBOUCHER

À propos des auteurs : Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Agnès DELAMARE (État initial de l'environnement), Manon GELLE, Manon ROULLEAU, Gwladys DIQUELOU et Adrien BOUZONVILLE. Ces derniers sont Ingénieurs Environnement Seniors et disposent de plus de 12 années d'expérience dans les domaines de l'environnement.

Distribution publique

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Évaluation, Environnement, Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation, Atténuation, CO2, Carbone,

Le rapport sera cité comme suit :

ATMOTERRA, 2020, Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, Période 2020-2026, Rapport préparé pour la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, Ref. 77054-RN001 - 01 - 08/07/2020

SOMMAIRE

1	RESUME NON TECHNIQUE	8
1.1	Les objectifs	8
1.2	La démarche du PCAET	8
1.3	L'ambition du PCAET.....	8
1.4	L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)	9
1.4.1	Démarche globale	9
1.4.2	Les enjeux environnementaux du territoire	10
1.4.3	L'analyse des actions, une démarche itérative	19
1.5	Incidences du PCAET	19
2	PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE.....	23
2.1	Particularités du territoire.....	23
2.2	Objectifs du PCAET.....	25
2.3	L'élaboration du PCAET	26
2.3.1	Démarche globale	26
2.3.2	Un diagnostic territorial comme base de réflexion	26
2.3.3	Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes.....	27
2.4	Présentation du plan d'actions	30
3	ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME	33
3.1	Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires	33
3.1.1	Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	34
3.1.2	Articulation du PCAET avec le PREPA	35
3.1.3	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes et le Schéma Régional Climat-Air-Energie Rhône-Alpes ...	36
3.1.4	Articulation du PCAET avec Schéma Régional de Cohérence Écologique Rhône-Alpes (SRCE)	37
3.1.5	Articulation du PCAET avec le PPA	37
3.1.6	Articulation du PCAET avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE3).....	37
3.1.7	Articulation du PCAET avec le SCOT	38
3.1.8	Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU.....	39
3.2	Les autres plans à considérer	40
3.3	Articulation du PCAET avec les démarches volontaires	41
4	L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION.....	42
4.1	Définition et objectifs.....	42
4.2	Cadre juridique	42
4.3	Présentation de la méthodologie suivie	43
4.3.1	Démarche globale	43
4.3.2	Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement	44
4.3.3	Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET	45
4.3.4	Étape 3 : Formalisation et restitution finale	49
4.3.5	Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale stratégique	50
5	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	51
5.1	Méthodologie.....	51
5.2	Milieu physique.....	53
5.2.1	Sols et sous-sols.....	53
5.2.2	Ressources non-renouvelables.....	54
5.2.3	Eaux souterraines	55
5.2.4	Eaux superficielles	58
5.2.5	Air	61
5.2.6	Climat et émissions de gaz à effet de serre	63
5.3	Milieu naturel	64
5.3.1	Diversité biologique.....	64
5.3.2	Milieux remarquables (dont Natura 2000)	66
5.3.3	Continuités écologiques	68

5.4	Milieu humain	69
5.4.1	Santé	69
5.4.2	Activités humaines	71
5.4.3	Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces	76
5.4.4	Patrimoine culturel, architecturale et historique	78
5.5	Gestion des déchets et assainissement	78
5.5.1	Déchets	78
5.5.2	Assainissement	80
5.6	Déplacement et infrastructures de transport	82
5.7	Risques et nuisances	84
5.7.1	Risques naturels	84
5.7.2	Risques technologiques/liés à l'activité humaine	86
5.7.3	Bruit	88
5.7.4	Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)	89
5.8	Paysages	90
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux	92
5.9.1	Synthèse générale	92
5.9.2	Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET	93
6	EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES	100
6.1	Scénarios alternatifs identifiés lors de la phase stratégie	100
6.1.1	Lors du COPIL du 18 janvier 2019	100
6.1.2	Lors du COPIL restreint de la stratégie du 21 mars 2019	101
6.1.3	Lors de l'Atelier « Sobriété »	104
6.1.4	Déclinaisons chiffrées des trajectoires	106
6.2	Mesures ERC proposées en phase plan d'actions	111
6.2.1	Méthodologie	111
6.2.2	Lors du COPIL du 25 juin 2019	111
6.2.3	Évolution du plan d'actions	115
6.2.4	Synthèse sur la prise en compte des mesures ERC et des évolutions du plan d'actions	152
7	EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE	152
7.1	Analyse du plan d'action du PCAET	152
7.2	Profil du PCAET	164
7.3	Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales	165
7.3.1	Caractère des incidences du PCAET	165
7.3.2	Temporalité des incidences	171
7.4	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 à proximité du territoire	176
7.4.1	Sites Natura 2000	176
7.4.2	L'ensemble du Lac Bourget-Chautagne-Rhône (FR8212004 et FR8201771)	178
7.4.3	La Tourbière du Grand Lemps (FR8201728)	182
7.4.4	L'Isle Cremieu (FR8201727)	187
7.4.5	Milieux remarquables du Bugey (FR8201641)	191
7.4.6	Les Îles du Rhône (FR8210058 et FR8201748)	196
7.4.7	Le Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays-savoyard (FR8201770) et l'Avant-pays savoyard (FR8212003)	200
7.4.8	Marais du Val d'Ainan (FR8201729)	206
7.4.9	Les Marais et tourbières de l'Herretang (FR8201742)	208
7.4.10	Synthèse des menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000	212
7.4.11	Continuités écologiques identifiées	215
7.4.12	Analyse des incidences potentielles du PCAET sur les sites Natura 2000 proches du territoire	225
8	PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI	232
9	CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS	244
9.1	Conformité avec les plans règlementaires	244
9.1.1	Prise en compte de la SNBC	244
9.1.2	Compatibilité avec le PREPA	248
9.1.3	Compatibilité avec le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes	249
9.1.4	Compatibilité avec le SRCAE Rhône-Alpes	257
9.1.5	Compatibilité avec le PPA de la région grenobloise	258
9.1.6	Prise en compte du SCOT	258
9.2	Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés	263

10 MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	265
11 CONCLUSION.....	266

Liste des figures

Figure 1: Démarche d'élaboration de l'EES	10
Figure 2 : Profil du PCAET.....	20
Figure 3 : Les 36 communes de la CCVdD	23
Figure 4 : Localisation de la CCVdD	24
Figure 5 : Démarche globale d'élaboration du PCAET	26
Figure 6 : Démarche globale d'élaboration du PCAET des Vals du Dauphiné	26
Figure 7 : Gouvernance du PCAET des VdD.....	27
Figure 8 : Démarche de co-construction du PCAET de la CCVdD	28
Figure 9 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme....	33
Figure 10: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone	34
Figure 11 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET	43
Figure 12 : Synoptique des interventions d'ATMOTERRA dans la démarche d'EES du PCAET.....	50
Figure 13 : Trajectoire énergétique globale.....	106
Figure 14 : Objectifs de production d'énergie renouvelable pour le territoire des Vals du Dauphiné	108
Figure 15 : Objectifs d'évolution des émissions de GES sur le territoire des VdD.....	109
Figure 16 : Objectifs de réductions des émissions de polluants atmosphériques pour les VdD	110
Figure 17 : Réductions possibles des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 ...	110
Figure 18 : Évaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales.....	164
Figure 19 : Localisation des sites Natura 2000 situés à proximité de la CC des Vals du Dauphiné	177
Figure 20 : Classes d'habitats du site et leur répartition	178
Figure 21 : Classes d'habitats du site et leur répartition	183
Figure 22 : Classes d'habitats du site et leur répartition	187
Figure 23 : Classes d'habitats du site et leur répartition	191
Figure 24 : Classes d'habitats du site et leur répartition	197
Figure 25 : Classes d'habitats du site et leur répartition	197
Figure 26 : Classes d'habitats du site et leur répartition	201
Figure 27 : Classes d'habitats du site et leur répartition	202
Figure 28 : Classes d'habitats du site et leur répartition	206
Figure 29 : Classes d'habitats du site et leur répartition	209
Figure 30 : Illustration des voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune pour la cohérence nationale de la TVB	215
Figure 31 : Illustration des continuités écologiques bocagères d'importance nationale pour la cohérence nationale de la TVB	216
Figure 32 : Continuités écologiques nationales ou régionales en Rhône-Alpes	219
Figure 33 : Spatialisation des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques	220
Figure 34 : Répartition des sous-trames à l'échelle Rhône-Alpes	221
Figure 35 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le SRCE (DREAL Auvergne Rhône Alpes).....	222
Figure 36 : Sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) et continuités écologiques sur le territoire de la CCVdD	224
Figure 37 : Nombre d'espèces de chiroptères par maille (2008-2017)	227
Figure 38 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteurs de la CCVdD et de la SNCB2	248
Figure 39 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie de la CCVdD et du SRADDET AURA	250

Liste des tableaux

Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire	11
Tableau 2 : Plan d'actions du PCAET de la CCvD.....	30
Tableau 3 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur	35
Tableau 4: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques	35
Tableau 5 : Objectifs chiffrés du SRADDET AURA pour les émissions de polluants atmosphériques	36
Tableau 6 : Objectifs chiffrés du SRADDET AURA sur le plan énergétique	36
Tableau 7 : Liste des plans à considérer	40
Tableau 8 : Synthèse des réunions effectuées.....	45
Tableau 9 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire	53
Tableau 10 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire	54
Tableau 11 : État initial des eaux souterraines sur le territoire	55
Tableau 12 : État initial des eaux superficielles sur le territoire	58
Tableau 13 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire	61
Tableau 14 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire.....	63
Tableau 15 : État initial de la biodiversité sur le territoire	64
Tableau 16 : État initial des milieux remarquables sur le territoire	66
Tableau 17 : État initial des continuités écologiques sur le territoire	68
Tableau 18: État initial de la santé sur le territoire	69
Tableau 19: État initial des activités humaines sur le territoire	71
Tableau 20 : État initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire	76
Tableau 21 : État initial du patrimoine sur le territoire	78
Tableau 22 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire	78
Tableau 23: État initial de l'assainissement sur le territoire.....	80
Tableau 24 : Déplacements et infrastructures de transport	82
Tableau 25 : État initial des risques naturels sur le territoire.....	84
Tableau 26 : État initial des risques technologiques sur le territoire	86
Tableau 27 : État initial du bruit sur le territoire.....	88
Tableau 28 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire	89
Tableau 29: État initial du paysage sur le territoire.....	90
Tableau 30 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire	92
Tableau 31: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET	93
Tableau 32 : Éléments en lien avec l'environnement formulés lors du COPIL du 18/01/2019.....	100
Tableau 33 : Scénarios alternatifs formulés lors du COPIL restreint du 21/03/2019	101
Tableau 34 : Mesures ERC formulées lors de l'atelier du 03/05/2019	104
Tableau 35 : Évolution des productions d'EnR	107
Tableau 36 : Mesures ERC formulées lors du COPIL du 25/06/2019 sur la stratégie	111
Tableau 37 : Évolution du plan d'actions (modification et mesures ERC).....	116
Tableau 38 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts.....	153
Tableau 39 : Analyse des incidences des actions	154
Tableau 40 : Caractère des incidences probables du PCAET	165
Tableau 41 : Temporalité des incidences probables du PCAET	171
Tableau 42 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZPS FR82122004	180
Tableau 43 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201771.....	181
Tableau 44 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201728.....	186
Tableau 45 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE	187
Tableau 46 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201727.....	190
Tableau 47 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE.....	192
Tableau 48 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201641.....	195
Tableau 49 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE	197
Tableau 50 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZPS FR8210058.....	199
Tableau 51 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201748.....	199
Tableau 52 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE	202
Tableau 53 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201770.....	204

Tableau 54 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8212003.....	205
Tableau 55 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE.....	206
Tableau 56 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201729.....	208
Tableau 57 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE.....	209
Tableau 58 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201742.....	211
Tableau 59 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000	212
Tableau 60 : Indicateurs de suivi environnemental	232
Tableau 61 : Cohérence du PCAET avec la SNBC 2	244
Tableau 62 : Cohérence du PCAET avec l'article L.100-4 du Code de l'Energie.....	247
Tableau 63 : Evolutions attendues des émissions de polluants atmosphériques et comparaison par rapport aux objectifs chiffrés du PREPA	248
Tableau 64 : Comparaison des objectifs chiffrés sur le plan énergétique des Vals du Dauphiné et du SRADDET AURA	249
Tableau 65 : Evolution attendues des émissions de polluants atmosphériques et comparaison par rapport aux objectifs chiffrés du SRADDET AURA.....	251
Tableau 66 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET.....	251
Tableau 67 : Cohérence du PCAET avec les objectifs stratégiques du SRADDET AURA.....	255
Tableau 68 : Cohérence du PCAET avec le SRCAE AURA.....	257
Tableau 69 : Cohérence du PCAET avec les orientations du DOO du SCoT	258
Tableau 70 : Cohérence du PCAET avec les autres plans	263

Glossaire

AC	Assainissement Collectif	RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
ANC	Assainissement Non-Collectif	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
AREC	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
ARS	Agence Régionale de Santé	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	SIGES	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
BASOL	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
CRE	Contrat de Restauration et d'Entretien	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
CTMA	Contrat Territorial Milieux Aquatiques	SRB	Schéma Régional Biomasse
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
EnR	Energies Renouvelables	STEP	Station d'Épuration des eaux usées
GES	Gaz à effet de serre	TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	TEPOS	Territoire à Energie Positive
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	TMD	Transport de Matières Dangereuses
LTECV	Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte	TVB	Trame Verte et Bleue
PAC	Politique Agricole Commune	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
PCET	Plan Climat Energie Territorial	CH4	Méthane
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial	NH3	Ammoniac
PDU	Plan de Déplacements Urbains	NOx	Oxyde d'azote
PLH	Programme Local de l'Habitat	CO2	Dioxyde de Carbone
PLU	Plan Local d'Urbanisme	O3	Ozone
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	PM10	Particule en suspension <10 µm
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	N2O	Protoxyde d'azote
PNSE	Plan National Santé-Environnement		
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère		
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement		
PPE	Programmations Pluriannuelles de l'Energie		
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation		
PREPA	Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques		
PRSE	Plan Régional Santé-Environnement		

1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 Les objectifs

Un Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et une meilleure qualité de l'air (GES et polluants). Le PCAET vise principalement à 3 objectifs dans un délai de 6 ans, au bout desquels une mise à jour du plan sera effectuée :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (CCVdD) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial par la délibération n°538-2018-156 du 5 juillet 2018.

1.2 La démarche du PCAET

Afin de définir son PCAET, la CCVdD a travaillé en collaboration avec plus de 80 partenaires : acteurs locaux, élus, syndicats, associations, citoyens... Ils se sont réunis lors d'ateliers, séminaires et rencontres afin d'élaborer, ensemble, une stratégie puis un programme d'actions pour le territoire. La co-construction et la concertation étaient la base de ce travail

Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'actions composés de 68 actions, réparties en 4 axes stratégiques, 15 objectifs stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis.

Les 4 axes stratégiques sont les suivants :

- Valoriser durablement les ressources du territoire
- Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
- Anticiper les risques liés aux changements climatiques
- Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire

1.3 L'ambition du PCAET

Les choix stratégiques du territoire sont les suivants :

- Réduire les émissions de GES de 18 % en 2030 par rapport à 2017 et de 44 % en 2050 ;
- Réduire les consommations énergétiques d'environ 14 % en 2030 et 45 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Produire environ 29 % de la consommation d'énergie finale en énergies renouvelables en 2030, puis environ 56 % en 2050.

Ainsi, même si la stratégie du territoire est de diminuer les émissions de GES, la neutralité carbone ne semble pas pouvoir être atteinte en 2050 (stratégie nationale).

Les objectifs de réduction des consommations d'énergie sont inférieurs aux objectifs nationaux, mais très proches. Ils sont également proches de l'objectif 2030 du SRADDET AURA (Auvergne-Rhône-Alpes).

Les objectifs de production d'énergie sont inférieurs aux objectifs régionaux et nationaux, mais relativement proches.

Enfin, le territoire vise également à réduire ses émissions de polluants atmosphériques, en atteignant pour 2030 les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les PM2.5 et en approchant l'objectif pour les COVNM. Cependant, ces objectifs ne semblent pas pouvoir être atteints pour les autres polluants (NH3, NO_x et SO2). De même, ces objectifs ne permettent pas d'atteindre les objectifs du SRADDET AURA pour le NH3, NO_x et SO2, mais permettent de les atteindre pour les COVNM, PM10 et PM2.5.

1.4 L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

1.4.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionnent le PCAET comme plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes. Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'EES vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par la CCvDD dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation. Elle permet également d'éclairer sur les choix qui ont permis d'aboutir au PCAET.

Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement a donc été considéré par l'intermédiaire de l'EES afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et naturels du territoire.

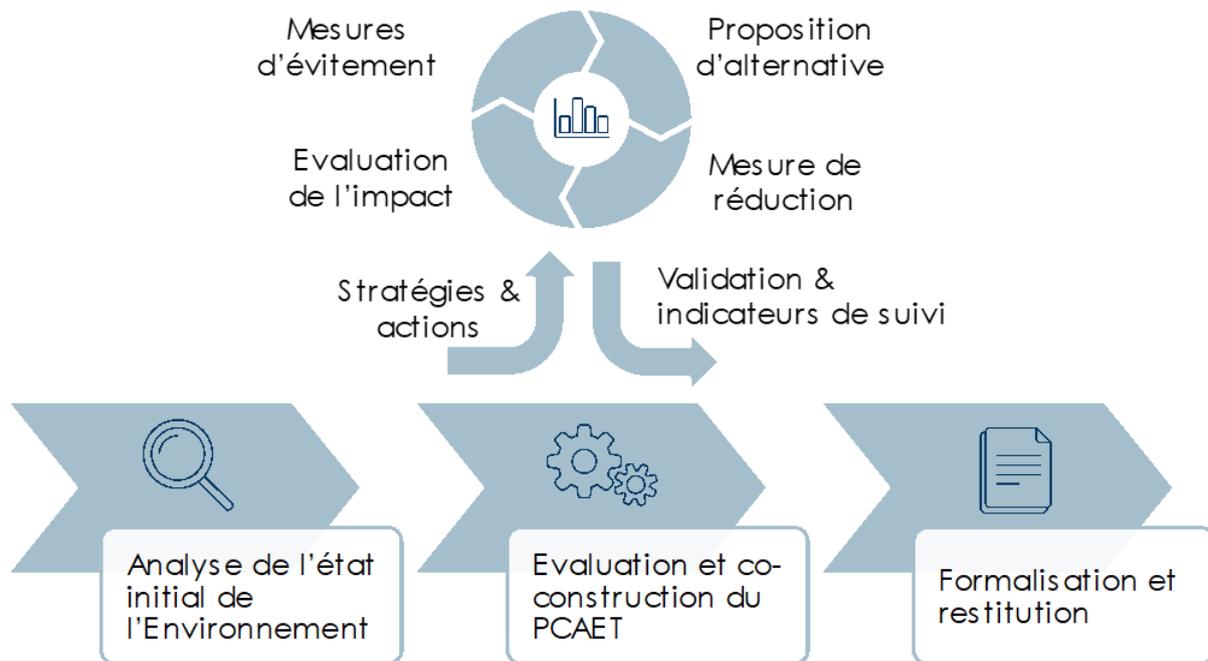


Figure 1: Démarche d'élaboration de l'EES

Source : ATMOTERRA

1.4.2 Les enjeux environnementaux du territoire

La première étape de l'EES consiste à analyser le contexte environnemental du territoire. Les documents d'urbanisme constituent la principale source d'information (et en particulier l'État initial de l'environnement du SCoT du Pays Nord Isère - Décembre 2012) mais ils peuvent être ponctuellement complétés par des sources d'informations plus précises ou spécifiques (SAGE, BRGM, INSEE, INPN, ...).

Ainsi, ce sont une vingtaine de thématiques qui ont été analysées pour faire ressortir les enjeux du territoire. Ceux-ci sont hiérarchisés pour déterminer les éléments à enjeux à prendre en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux hiérarchisés du territoire.

Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale étudiée	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique			
Les sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
Milieu naturel			
Diversité biologique			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Continuités écologiques			
Milieu humain			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel et architectural			
Gestion des déchets			
Déchets			
Assainissement			
Déplacement, infrastructures et transports			
Déplacement			
Infrastructures			
Risques et Nuisances			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Pollution lumineuse et odeurs			
bruit ferroviaire + A43 important+G32:J33			
Paysages			

Le tableau suivant présente la synthèse des principaux enjeux sur le territoire sur la base des éléments de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET. Il met en évidence (3^{ème} colonne) la prise en compte de ces enjeux en précisant les principaux objectifs et actions du PCAET qui les adressent.

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Prise en compte des enjeux dans le PCAET
 <p>Ressource non renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence de plusieurs carrières 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action 24 : Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés auprès des professionnels du bâtiment ✓ Action 27 : Animer, promouvoir et développer la filière construction durable
 <p>Ressource en eau</p> <p>Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quantité (régime hydraulique pluvial) Qualité (nitrates, phosphates, eutrophisation) Morphologie des cours d'eau dégradée (obstacles, 2 ouvrages hydroélectriques, inondation, urbanisation) <p>Eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quantité (prélèvements principalement destinés à l'AEP, l'industrie et à l'agriculture, conflits d'usage AEP / industrie / agriculture - irrigation) Qualité (nitrates, pesticides) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 1 : Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine (actions 1 à 4) ✓ Objectif stratégique 2 : Préserver la ressource en eau (actions 5 à 7) ✓ Action 8 : Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières ✓ Action 54 : Améliorer la gestion des eaux pluviales

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

Prise en compte des enjeux dans le PCAET



Qualité de l'air

- Dégradation de la qualité de l'air : ozone, particules fines (PM10 et PM2,5), NOx
- Des émissions polluantes en provenance des transports routiers (moteurs diesels, usage de la voiture individuelle), du résidentiel (chauffage bois et fioul), l'industrie (chauffage fioul), l'agriculture (élevage, usage d'engrais azotés, effluents, écobuage)
- Pollen d'Ambroisie fortement allergisant présent sur l'ensemble de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

- ✓ Objectif stratégique 10 : Préserver la qualité de l'air (actions 50 à 53)
- ✓ Objectifs 6 : Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie (actions 19 à 31)
- ✓ Objectif stratégique 8 : Se déplacer / transporter mieux et moins (actions 37 à 45)



Climat et émissions de GES

- Des émissions de GES en provenance principalement des transports routiers, de l'agriculture, du secteur résidentiel et de l'industrie
- Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)
- Potentiel important de stockage de carbone dans les vergers et les forêts

- ✓ Objectif stratégique 1 : Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine (actions 1 à 4)
- ✓ Objectif stratégique 3 : Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers (actions 8 à 11)
- ✓ Objectif stratégique 6 : Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie (actions 19 à 31)
- ✓ Objectif stratégique 7 : Accompagner un développement économique moins carboné (actions 32 à 36)
- ✓ Objectif stratégique 8 : Se déplacer / transporter mieux et moins (actions 37 à 45)
- ✓ Objectif stratégique 9 : Développer les énergies renouvelables (actions 46 à 49)
- ✓ Axe stratégique III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques (actions 50 à 57)

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Prise en compte des enjeux dans le PCAET
 <p>Milieus naturels et biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques zones naturelles (ENS, tourbière, ZNIEFF, zones humides) avec une biodiversité remarquable en lien • Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prolifération d'espaces invasives, changement climatique... 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action 8 : Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières ✓ Action 9 : Accompagner la création de centres-bourgs pilotes « Nature en Ville » ✓ Action 10 : Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité ✓ Action 11 : Promouvoir les haies bocagères
 <p>Continuités écologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Composante Bleue bien développée : connexion entre les cours d'eau et les zones humides, mais maillage diffus et de qualité moyenne en lien avec les aménagements urbains et les obstacles • Composante Verte fragmentée et en cours de fermeture • Influence des aménagements urbains (ligne LGV) et de l'urbanisation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 2 : Préserver la ressource en eau (actions 5 à 7) ✓ Objectif stratégique 3 : Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers (actions 8 à 11) ✓ Action 29 : Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en fonction des usages

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

Prise en compte des enjeux dans le PCAET



Santé

- Taux de mortalité supérieur à la moyenne régionale
- La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité moyenne de l'air :
 - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines
 - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et risque lié au radon (27% des communes du territoire) (cancérogènes à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
- Incidences de la pollution lumineuse
- Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie...) ou de vecteurs de maladies (moustique tigre)

- ✓ Objectif stratégique 1 : Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine (actions 1 à 4)
- ✓ Objectif stratégique 8 : Se déplacer / transporter mieux et moins (actions 37 à 45)
- ✓ Objectif stratégique 10 : Préserver la qualité de l'air (actions) 50 à 53)
- ✓ Objectif stratégique 11 : S'adapter aux événements extrêmes (actions 54 à 57)
- ✓ Action 29 : Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en fonction des usages



Activités humaines

- Territoire agricole (SAU=65% du territoire)
- 53% des emplois hors territoire, vers les métropoles de Lyon, Grenoble et Chambéry
- Part importante de foyers à revenus modestes
- Précarité énergétique (parc ancien, revenus modestes)
- Industrie : 25% des emplois locaux, en particulier l'agroalimentaire
- EnR peu développé
- Activité de la pêche

- ✓ Objectif stratégique 1 : Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine (actions 1 à 4)
- ✓ Objectif stratégique 7 : Accompagner un développement économique moins carboné (actions 32 à 36)
- ✓ Objectif stratégique 5 : Développer une politique touristique adaptée (action 18)
- ✓ Objectif stratégique 6 : Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie (actions 19 à 31)

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire		Prise en compte des enjeux dans le PCAET
 Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire majoritairement rural : 85% d'espaces naturels • Pression urbaine et artificialisation des sols (50 ha/an) • Parc résidentiel ancien : insalubrité, consommations énergétiques et émissions de GES importantes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 6 : Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie (actions 19 à 31)
 Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Faible optimisation des déplacements et des filières de traitement et de valorisation (3 syndicats) • Présence d'équipements de traitement des déchets : 1 ISDND, 1 UIOM • Faible taux de valorisation des déchets • 18% des foyers équipés d'un composteur 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 4 : Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets (actions 12 à 17)
 Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité des communes raccordées à une STEP • 4 communes en assainissement non collectif • Part importante d'installations d'ANC non conformes • Plusieurs organisations relatives à la gestion de l'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action 7 : Restituer une eau de qualité au milieu

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Prise en compte des enjeux dans le PCAET
 <p>Déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements • Réseau de transport en commun mais peu adapté aux besoins, augmentation de l'usage du transport ferroviaire • Trafic important sur le réseau routier national et secondaire • Émissions de polluants atmosphériques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 8 : Se déplacer / transporter mieux et moins (actions 37 à 45) ✓ Action 50 : Agir sur la qualité de l'air atmosphérique, sensibiliser et informer la population
 <p>Risques naturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation assez important et PPRI Bourbre moyenne • Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (inondation, mouvement de terrain, feux de forêts) vont s'accroître avec les changements climatiques • Le risque radon est élevé pour 10 communes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 11 : S'adapter aux événements extrêmes (actions 54 à 57)
 <p>Risques technologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs anciens sites industriels • Risque minier important (périmètre de concession minière pour 6 communes) • Risque de rupture de barrage pour les communes d'Aoste et de Granieu • Risque TMD pour 14 communes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action 43 : Accompagner l'émergence de la mobilité au GNV et bioGNV ✓ Action 48 : Accompagner l'émergence de projets de méthanisation
 <p>Bruit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux routier (dont l'A43) et ferroviaire • Plusieurs communes concernées par le PBBE de l'Isère 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif stratégique 8 : Se déplacer / transporter mieux et moins (actions 37 à 45)

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

Prise en compte des enjeux dans le PCAET



Autres nuisances

- Pollution lumineuse – absence de noir total
- Nuisances olfactives des activités de méthanisation

- ✓ Action 29 : Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en fonction des usages
- ✓ Action 48 : Accompagner l'émergence de projets de méthanisation



Paysages

- 4 entités paysagères : Quatre Vallées, Terres froides, Balmes dauphinoises, Moyenne Bourbre
- Surfaces boisées variables selon les communes (10 à 50%)
- Ruralité présente malgré une urbanisation croissante et des infrastructures

- ✓ Objectif stratégique 3 : Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers (actions 8 à 11)
- ✓ Action 18 : Favoriser un tourisme éco-responsable

1.4.3 L'analyse des actions, une démarche itérative

L'EES cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies, ce qui passe par une analyse des impacts potentiels de la stratégie et des actions envisagées.

L'EES analyse les incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) de chaque action. Elle doit aussi identifier des mesures permettant de favoriser les impacts positifs et limiter les impacts négatifs mis en évidence ou suspectés : les **mesures d'Évitement, de Réduction puis éventuellement de Compensation** (démarche ERC).

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Sur le territoire, divers temps d'échanges et d'analyse ont eu lieu **afin de contribuer à l'amélioration des actions pour que ces dernières répondent aux principaux enjeux, notamment environnementaux, du territoire**. La démarche de co-construction du PCAET a ainsi été itérative.

1.5 Incidences du PCAET

La figure suivante permet de synthétiser les incidences potentielles du PCAET de la CCVdD sur les différentes thématiques étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET.

Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales

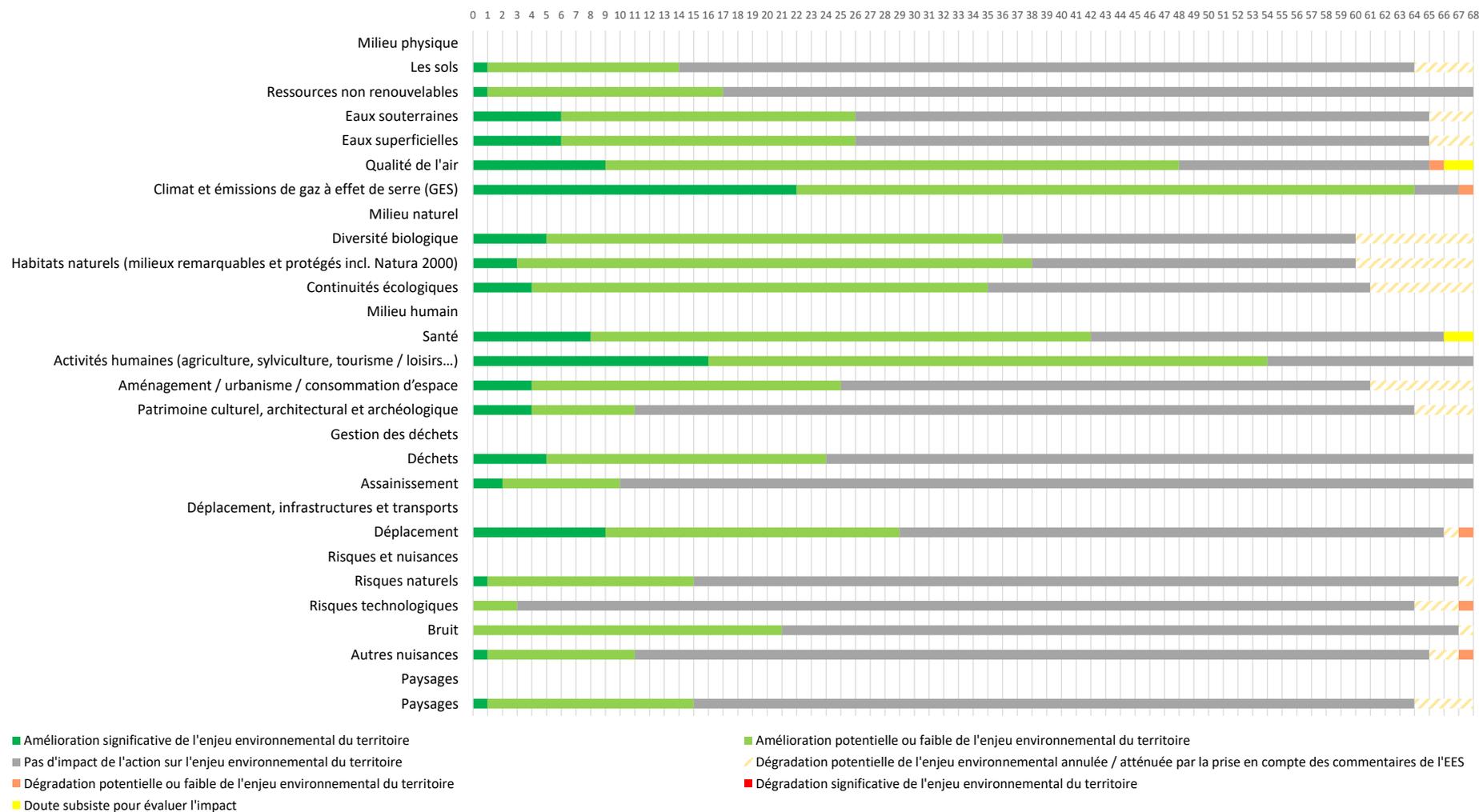


Figure 2 : Profil du PCAET

Il apparaît que les thématiques **du climat, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des activités humaines**, en lien avec l'ensemble des actions portées par la CCVdD, sont prises en comptes et les incidences seront largement positives.

Des incidences positives sont principalement attendues :

- Sur la **qualité de l'air** par les actions portant la préserver la qualité de l'air (actions 50 à 53), par les actions de rénovation du patrimoine bâti et de réduction des consommations d'énergie (actions 19 à 31) et par les actions de mobilité (actions 37 à 45) ;
- Sur la **santé**, en lien avec les actions permettant une amélioration de la qualité de l'air (actions 50 à 53), ainsi que les actions favorisant une alimentation locale et saine (actions 1 à 4) et les actions de mobilités douces (objectifs stratégique 8) ;
- Sur la **biodiversité et les milieux naturels**, en lien avec les actions de préservation de la ressource en eau (actions 5 à 7), les actions favorisant le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers (actions 8 à 11) et les actions de mobilités douces (objectifs stratégique 8).

En parallèle de nombreux co-bénéfices apparaissent sur d'autres thématiques ou compartiments de l'environnement : **aménagement/patrimoine bâti, déplacements, eaux, déchets, bruit, ...**

La majorité des actions du PCAET ne seront pas à l'origine d'une dégradation significative des enjeux environnementaux pris en compte dans l'évaluation environnementale.

Cependant, des vigilances devront être portées sur :

- La consommation d'espace pour certains projets (les terrains déjà artificialisés seront privilégiés ainsi que les friches) ;
- La pratique de la méthanisation et de ses incidences sur les eaux, les sols, les risques technologiques et l'air ;
- Le développement des EnR qui nécessitera des études d'incidences spécifiques à chaque projet.

Au regard de ces éléments et considérant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation intégrées dans l'opérationnalisation des actions, le PCAET de la CCVdD n'entraînera pas d'incidences négatives notables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 à proximité du territoire. Cependant, des incidences négatives sont susceptibles sur ces sites, en lien notamment avec le développement de la méthanisation et de l'éolien.

Les incidences éventuelles des actions ont été mises en évidence tout au long de la démarche impliquant une adaptation de la stratégie et des actions (prise en compte des enjeux naturels et paysagers, ...).

Les actions du PCAET de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET :

- La **stratégie énergétique** permet d'approcher les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés nationalement et régionalement ;
- Une **réduction des émissions de GES** est prévue, même si elle ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés nationalement. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs.
- Une réduction des **consommations énergétiques** qui permet d'approcher les objectifs nationaux ;

- La **qualité de l'air** est intégrée de manière transversale au travers de plusieurs thématiques, et fait également l'objet d'actions spécifiques. Globalement, les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques ne permettent pas d'atteindre les objectifs nationaux pour quatre polluants (NH₃, NO_x, SO₂ et COVNM). Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs.
- **L'adaptation au changement climatique** est prise en compte avec des actions spécifiques sur les pratiques agricoles, la gestion de l'eau et des risques naturels, ainsi qu'au travers d'actions de rénovation et de construction des bâtiments.

L'ensemble des actions est donc **cohérent** (couvrent l'ensemble des objectifs et adressent les principaux enjeux du territoire) et **contribuent de manière positive aux objectifs du PCAET**, mais ne permet pas d'atteindre les différents objectifs nationaux fixés, notamment en termes de réductions des GES, de réductions des consommations d'énergie et de production d'EnR. La présence de l'autoroute A43 rend en effet les objectifs nationaux plus difficiles à atteindre.

Enfin, les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large, sont susceptibles d'être positives grâce à une intégration des enjeux environnementaux. Quelques actions devront tout de même faire l'objet d'une attention plus particulière pour limiter les incidences négatives (développement des énergies renouvelables, ...).

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

2 PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE

2.1 Particularités du territoire

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (CCVdD) regroupe 36 communes (Cf. Figure 3) du département de l'Isère, en région Rhône Alpes. Elle représente une population de **64 000 habitants**, dont 147 habitants pour la plus petite commune et 8 249 habitants pour la plus grande.

La CCVdV est née au 1^{er} janvier 2017 par la fusion de 4 communautés de communes :

- CC Bourbre-Tisserands ;
- CC de la Vallée de l'Hien ;
- CC des Vallons du Guiers ;
- CC des Vallons de la Tour.

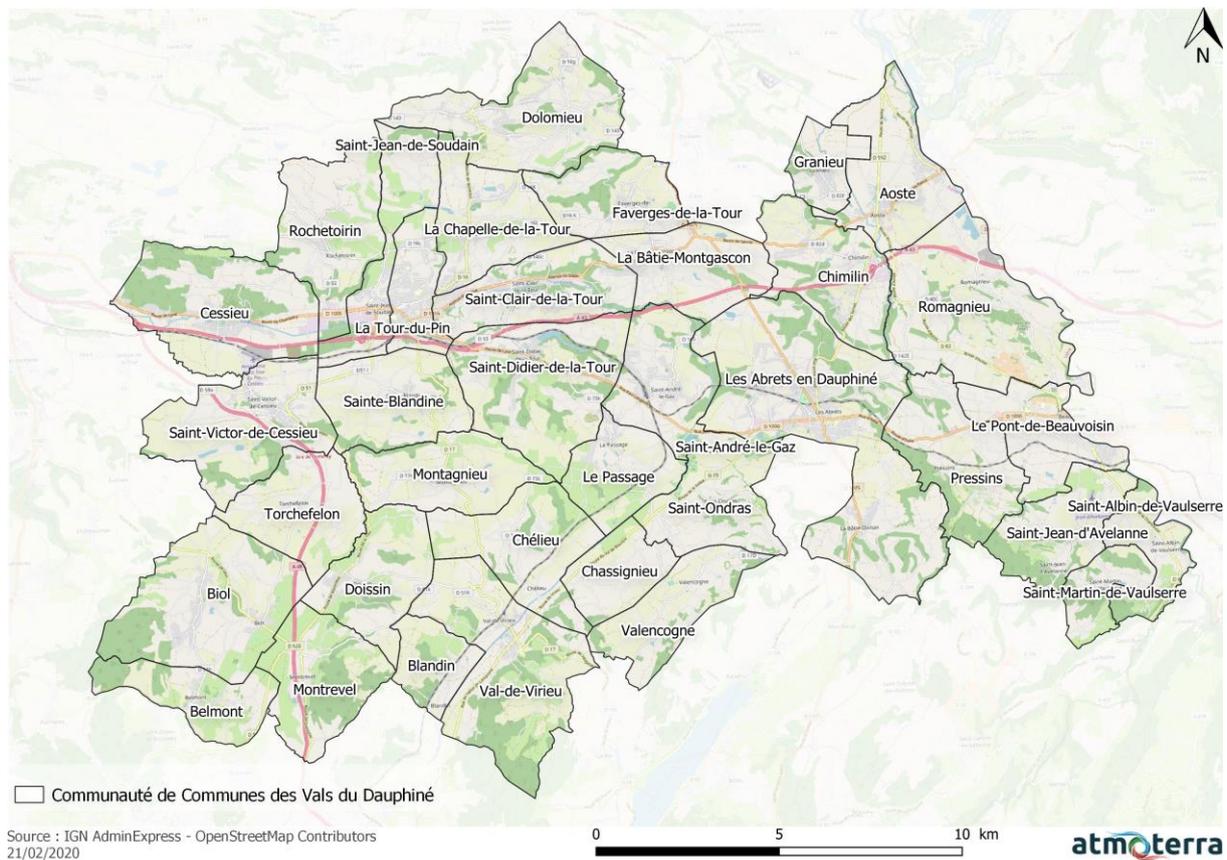


Figure 3 : Les 36 communes de la CCVdD

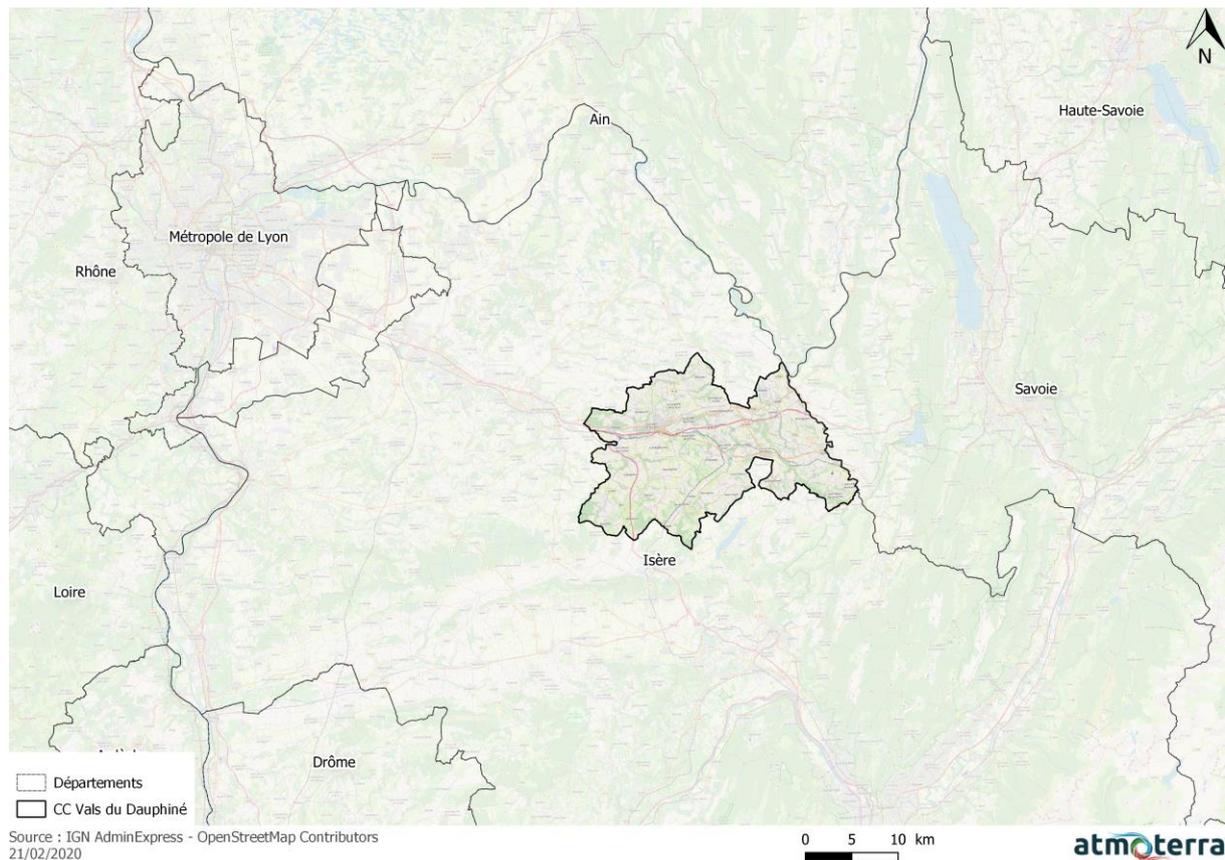


Figure 4 : Localisation de la CCVdD

Les compétences de la CCVdD concernent les domaines suivants :

- **Compétences obligatoires :**
 - Développement économique dont le développement touristique,
 - Aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme intercommunal,
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
 - Collecte et traitement des déchets,
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- **Compétences optionnelles :**
 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
 - Politique du logement et cadre de vie,
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie,
 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
 - Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, enfance, jeunesse, prévention de la délinquance,
 - Création et gestion de maisons de services au public.
- **Compétences facultatives :**
 - Culturel, sportif et associatif : accompagnement des actions et projets ayant un rayonnement intercommunal, interventions musicales dans les écoles primaires, natation scolaire,

- Emploi et formation : actions en faveur de la création d'emplois, de la formation et de la recherche d'emplois,
- Eau potable,
- Assainissements des eaux usées, collectif et non collectif,
- Portage et animation de procédures contractuelles,
- Réseaux et services locaux de communications électroniques dans le cadre du projet de couverture par le Très Haut Débit (THD) numérique porté par le Département de l'Isère,
- Numérisation du cadastre des communes, réflexion et développement d'un système d'information géographique (SIG),
- Actions dans le sens de la promotion d'une économie responsable (développement de pratiques commerciales innovantes et éthiques, économie circulaire etc...),
- Actions sociales d'intérêt communautaire.

Les Vals du Dauphiné se sont engagés dans un projet de développement durable, PLAN'ET depuis 2018. Dans le cadre de ce projet, les Vals du Dauphiné se sont engagés à mettre en place sur leur territoire un PCAET et un PLUi, ainsi que des actions de rénovation de l'habitat, de lutte contre la précarité énergétique, de sensibilisation des plus jeunes, de production d'énergie renouvelable, de construction durable, ... La collectivité s'engage auprès d'acteurs locaux (associations, syndicats) pour le développement durable.

2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Énergies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants¹. À ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

¹ Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie

2.3 L'élaboration du PCAET

2.3.1 Démarche globale

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un plan d'actions qui valide et finalise la démarche.



Figure 5 : Démarche globale d'élaboration du PCAET

Source : ATMOTERRA

Les différentes étapes du PCAET des VdD ont été les suivantes :

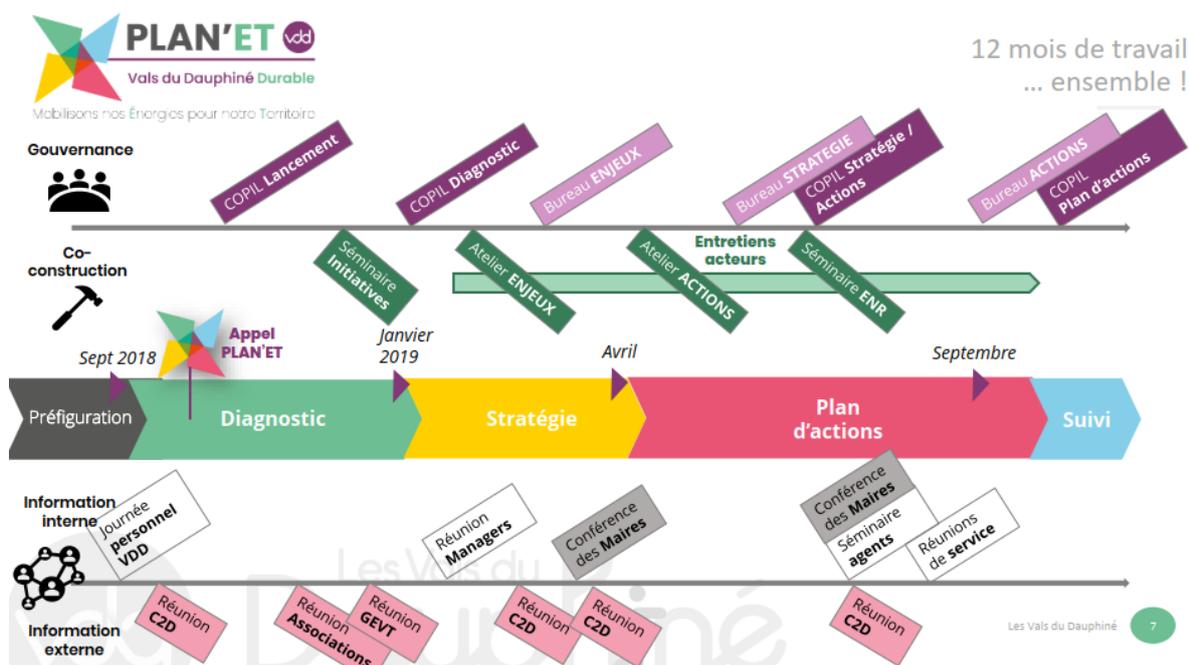


Figure 6 : Démarche globale d'élaboration du PCAET des Vals du Dauphiné

Source : Support de présentation CCVdD, COPIL du 03/10/2019

2.3.2 Un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer de la réussite du projet en intégrant l'ensemble des caractéristiques climat air énergie du territoire, et conformément à l'article R.229-51 du Code de l'environnement et du décret

n°2016-849 du 28 juin 2016², un diagnostic comprenant les éléments suivants a été réalisé par le **bureau d'études AXENNE** :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Le diagnostic a servi de base pour l'élaboration des stratégies et du programme d'actions du PCAET. Celui-ci a été restitué lors du COPIL du 18 janvier 2019.

2.3.3 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

2.3.3.1 Gouvernance et mobilisation des acteurs

La CCvD a organisé une **gouvernance** dans le cadre de sa démarche « PCAET », composée d'un COPIL restreint ainsi que d'un COPIL partenarial (Figure 7). Le conseil communautaire, organe délibérant de la collectivité, était chargé d'examiner et de se prononcer sur les propositions des COPIL.

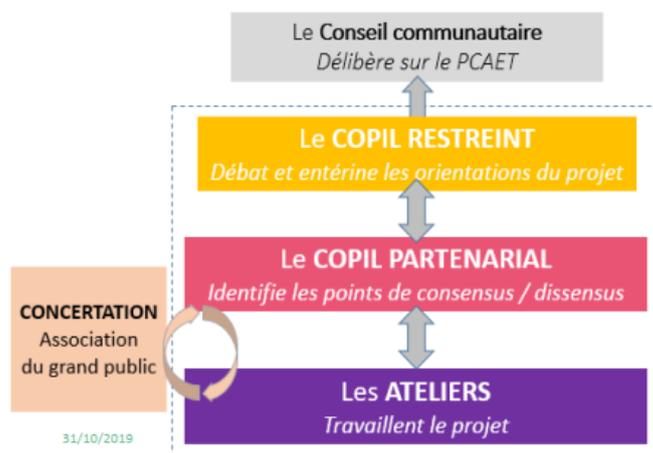


Figure 7 : Gouvernance du PCAET des VdD

Tout au long de la démarche, des rencontres avec les acteurs du territoire ont été réalisées et ces acteurs ont été invités et ont participé aux ateliers de concertation, dont (par ordre alphabétique) :

² Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

- Acteurs de l'énergie : ENEDIS, GRDF, SEDI ;
- Acteurs de la forêt : ASLGF, Fibois, CRPF, Association des communes forestières, Sylv'actes, ONF ;
- ARS ;
- Associations : Lo Parvi, Les Jardinots, Terre de liens, Bourbre Entreprises Environnement, le collectif « VDD en transition » avec particulièrement : Vallée en Transition, Repair Café, Autour ;
- CAPI et CCBD (qui forment avec la CCVdD le Nord Isère Durable) ;
- CCAS La Tour du Pin ;
- CCI, CMA, CAPEB Région ;
- Chambre d'agriculture / Terraval'd, ADABIO ;
- Conseil de développement ;
- Communes : Les Abrets-en-Dauphiné, Val-de-Virieu, Chimilin, Pont-de-Beauvoisin, Torchefelon, ...
- Groupement Économique des Vallons de la Tour ;
- ISACTYS ;
- Lycée horticole La Tour du Pin ;
- Nid'énergies ;
- SICTOM de la région de Morestel ;
- SCOT ;
- SMABB ;
- Les services des VDD : urbanisme, agriculture, eau & assainissement, habitat, environnement, patrimoine, vie locale, tourisme, économie.

La figure suivante rappelle la démarche de co-construction engagée par la CCVdD.



Figure 8 : Démarche de co-construction du PCAET de la CCVdD

Source : Support de présentation CCVdD, COPIL du 03/10/2019

2.3.3.2 Définition de la stratégie

La **stratégie** du territoire a été **coconstruite**. L'élaboration de la stratégie a débuté lors de **l'atelier** du 19 février 2019, où les 35 participants ont fait de premières propositions de stratégie. Ils ont tout notamment hiérarchisé les thématiques d'intervention sur le territoire. Cet exercice a fait ressortir 4 grandes thématiques : l'agriculture, l'alimentation, les transport locaux ainsi que le résidentiel.

Ensuite, une **consultation des experts** a eu lieu du 25 février au 15 mars. 12 retours sur les premières propositions ont été apportés par des institutionnels (ADEME, ARS, DDT, ...), des associations du territoire (C2D, Terraval'D, ...), des entreprises (GRDF) ainsi que des particuliers.

Un **COPIL restreint** a ensuite eu lieu le 21 mars 2019, permettant de valider la stratégie du PCAET (les axes opérationnels).

2.3.3.3 Co-construction du programme d'actions

L'élaboration du **programme d'actions** s'est déroulée en plusieurs étapes et en particulier lors de :

- La Conférence des maires du 04 Avril 2019 ;
- Les ateliers de concertation du 11 Avril 2019 et du 04 Mai 2019 ;
- Le COPIL restreint stratégie / actions du 13 Juin 2019 ;
- Le Séminaire EnR du 24 Juin 2019 ;
- Le COPIL 3 « De la stratégie aux premiers éléments d'actions » du 25 Juin 2019 ;
- La conférence de maires du 27 Juin 2019 ;
- Le Séminaire des agents de la CCVdD du 08 Juillet 2019 ;
- La Réunion C2D du 09 Juillet 2019 ;
- Le COPIL restreint « arbitrage des actions » du 05 Septembre 2019 ;
- Le COPIL de validation du projet de PCAET du 03 Octobre 2019.

Toutes les actions ont été affinées puis validées avec les partenaires impliqués sur chacune (entre juin 2019 et mars 2020). L'ensemble du programme d'actions du PCAET a été débattu par le COPIL de validation du programme d'action du 03 Octobre 2019.

Les phases de « co-construction » de la stratégie et du programme d'actions du PCAET ont permis d'intégrer la vision de l'ensemble des parties prenantes. Le PCAET intègre de nombreuses actions portées par des partenaires qui ont été associées à la démarche dès les premières phases. Cette co-construction a pour objectifs une implication de chacun dans cette démarche et de garantir la pérennité de la démarche.

L'évaluation environnementale a permis de dégager des enjeux et des tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET, qui ont également alimenté la réflexion concernant le programme d'actions à adopter.

Ces réflexions orientées par le diagnostic climat-air-énergie, l'état initial de l'environnement ainsi que par les préconisations de l'EES, a conduit à la définition d'un programme 68 actions, réparties en 4 axes stratégiques et 15 objectifs stratégiques.

2.4 Présentation du plan d'actions

Le plan d'actions défini pour la CCVdD comprend 68 actions, réparties en 4 axes stratégiques et 15 objectifs stratégiques, présenté ci-après.

Les actions sont présentées sous forme de fiches actions qui sont consultables dans le rapport final de PCAET de la CC Vals du Dauphiné.

Tableau 2 : Plan d'actions du PCAET de la CCVdD

N° action	Intitulé de l'action
Axe 1 : Valoriser durablement les ressources du territoire	
Axe opérationnel 1 : Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine	
1	Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients
2	Utiliser l'espace public pour produire des fruits et légumes
3	Expérimenter et développer la formation au maraîchage bio au lycée horticole
4	Élaborer un Projet Alimentaire Territorial
Axe opérationnel 2 : Préserver la ressource en eau	
5	Économiser l'eau
6	Préserver la qualité de l'eau à la source
7	Restituer une eau de qualité au milieu
Axe opérationnel 3 : Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers	
8	Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières
9	Accompagner la création de centres-bourgs pilotes « Nature en Ville »
10	Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité
11	Promouvoir les haies bocagères
Axe opérationnel 4 : Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets	
12	Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets
13	Réduire les emballages, déchets papiers et plastiques
14	Valoriser les végétaux à la source
15	Prévenir les déchets en favorisant le ré emploi
16	Optimiser les fréquences de collecte
17	Renforcer l'exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes) en termes de gestion des déchets - tri - recyclage
Axe opérationnel 5 : Développer une politique touristique adaptée	
18	Favoriser un tourisme éco-responsable
Axe II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire	
Axe opérationnel 6 : Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie	
19	Accompagner les particuliers dans la gestion énergétique de leur patrimoine par un conseil en énergie
20	Lutter contre la précarité énergétique des plus modestes en mettant en place un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)
21	Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement avec la plateforme MA RENO

N° action	Intitulé de l'action
22	Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions du Programme local de l'Habitat en lien avec la rénovation énergétique des logements
23	Accompagner la montée en compétence et la qualification autour des enjeux de rénovation durable
24	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés auprès des professionnels du bâtiment
25	Sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention et de gestion des déchets et pollutions
26	Promouvoir la plateforme MA RENO auprès des artisans et entreprises
27	Animer, promouvoir et développer la filière construction durable
28	Accompagner les communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine
29	Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en fonction des usages
30	Sensibiliser / former / accompagner les collectivités sur la construction durable et les enjeux énergétiques
31	Mettre en place une gestion énergétique du patrimoine bâti et des process de la collectivité
Axe opérationnel 7 : Accompagner un développement économique moins carboné	
32	Valoriser les bonnes pratiques des entreprises via l'association Bourbre Entreprise Environnement (BEE)
33	Accompagner les entreprises et artisans dans leur performance environnementale
34	Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques mobilisés dans le cadre de la RSE
35	Favoriser la consommation dans les commerces locaux
36	Étudier la bonification du "Fonds d'aide à l'immobilier" selon des critères développement durable
Axe opérationnel 8 : Se déplacer / transporter mieux et moins	
37	Définir une stratégie et un plan d'actions de mobilité territoriale en partenariat avec les communes
38	Promouvoir l'utilisation du vélo auprès des particuliers par la mise en place d'un atelier associatif
39	Proposer une prime à l'achat de vélo / VAE aux particuliers
40	Inciter au développement du télétravail pour réduire les besoins de mobilité et promouvoir les tiers-lieux
41	Améliorer la mobilité des professionnels pour les trajets domicile - travail
42	Développer le covoiturage et l'autopartage agricole
43	Accompagner l'émergence de la mobilité au GNV et bioGNV
44	Définir une stratégie de gestion de la flotte de véhicules de la collectivité et optimiser les déplacements inter-site
45	Promouvoir la pratique du vélo pour les trajets domicile - travail des agents VdD
Axe opérationnel 9 : Développer les énergies renouvelables	
46	Établir un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur
47	Faciliter le développement de l'énergie solaire
48	Accompagner l'émergence de projets de méthanisation
49	Accompagner / structurer des projets citoyens de développement d'énergies renouvelables (type centrales villageoises...)
III - Anticiper les risques liés aux changements climatiques	
Axe opérationnel 10 : Préserver la qualité de l'air	
50	Agir sur la qualité de l'air atmosphérique, sensibiliser et informer la population
51	Encourager un chauffage au bois performant

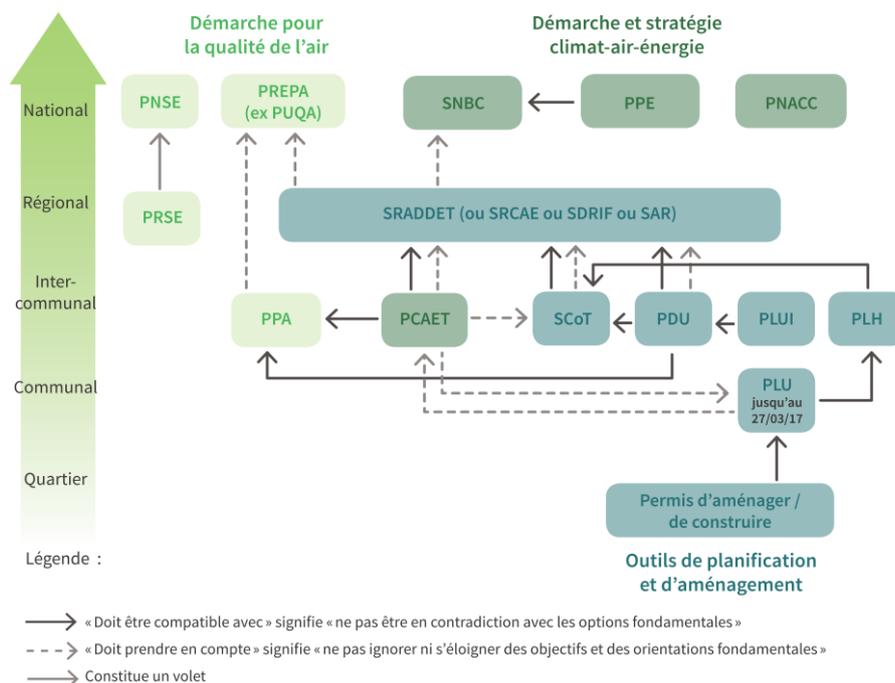
N° action	Intitulé de l'action
52	Mettre en place une gestion de l'ambroisie impliquant l'ensemble des communes du territoire
53	Améliorer la qualité de l'air intérieur
Axe opérationnel 11 : S'adapter aux évènements extrêmes	
54	Améliorer la gestion des eaux pluviales
55	Accompagner les communes dans l'aménagement de l'espace public afin de diminuer les risques liés aux canicules et sécheresse
56	Développer la forêt comme lieu refuge et récréatif face aux canicules, et anticiper le risque "feu de forêt"
57	Organiser une réflexion conjointe avec les communes sur les dispositifs d'assistance - prévention existants
IV - Animer la transition énergétique sur le territoire	
Axe opérationnel 12 : Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement durable pour le territoire	
58	Faire des documents de planification les vecteurs de la transition énergétique et écologique
59	Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET
Axe opérationnel 13 : Renforcer la responsabilité environnementale et sociale de la CCVDD	
60	VDD : Contractualiser un accompagnement CIT'ERGIE afin d'évaluer et d'améliorer la politique Air - Climat - Energie de la collectivité
61	Intégrer des critères développement durable dans la politique de solidarité aux communes
62	Intégrer des critères de développement durable dans les achats et les marchés publics
Axe opérationnel 14 : Mobiliser les collectivités dans le PCAET	
63	"Développer un Conseil ""PLAN'ET""
64	Valoriser l'engagement des communes dans le cadre d'une charte air-énergie-climat
Axe opérationnel 15 : Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables	
65	Sensibiliser le jeune public au développement durable avec le Service jeunesse
66	Sensibiliser les scolaires avec le Défi Classe Energie
67	Sensibiliser le grand public au développement durable
68	Valoriser les initiatives existantes et accompagner leur émergence avec le projet "Tous en transition"

3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification réglementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires. Le PCAET devra ³ :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « en contradiction avec les options fondamentales » de ces documents :
 - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
 - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné.
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents » :
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET ;
 - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.



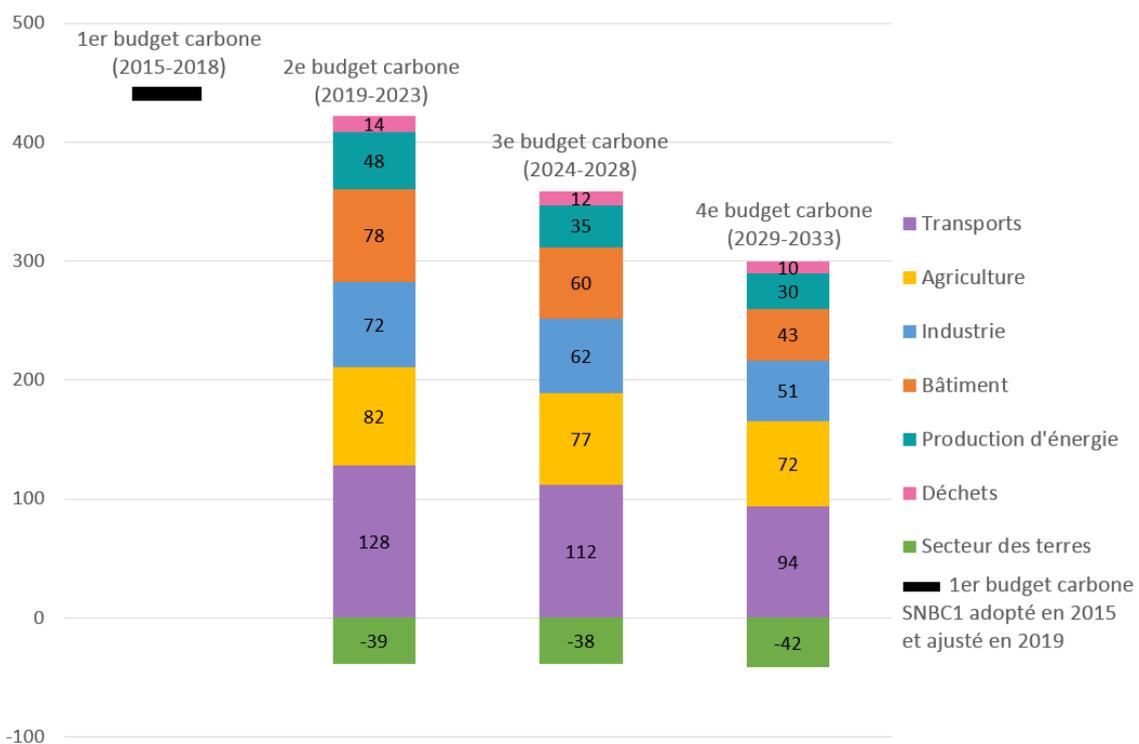
Source : ADEME, 2016

Figure 9 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme

³ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone⁴. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990). Ce projet de SNBC révisé a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 19 février 2020. La nouvelle version de la SNBC (dite SNBC2) et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020. Le décret n°2020-457⁵ a fixé les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour 3 périodes : 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033.



Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC – La trajectoire cible et les budgets carbone

Figure 10: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone

Les objectifs de réduction des émissions de GES par secteur à horizon 2030 et 2050 par rapport à 2015 sont détaillés dans le Tableau 3.

⁴ Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

⁵ Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

Tableau 3 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur

Source : SNBC 2

Secteur	Objectifs chiffrés (en 2030, par rapport à 2015)	Objectifs chiffrés (en 2050)
Transports	-28%	
Bâtiments	-49%	
Agriculture	-18%	-46%
Forêt-bois		
Industrie	-35%	-81%
Production d'énergie	-33%	
Déchets	-37%	-66%

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace⁶ de la SNBC au niveau régional et territorial.

La LTECV a aussi défini un deuxième outil, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui fixe les priorités d'action de la politique énergétique du gouvernement pour les dix prochaines années (2019-2028).

3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA⁷ qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrit dans le Code de l'Environnement⁸.

Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NO_x)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM_{2,5})	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s'appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

⁶ ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

⁷ Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

⁸ Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

3.1.3 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes et le Schéma Régional Climat-Air-Energie Rhône-Alpes

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma Régional d'Aménagement de Développement de Territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET intègre et fusionne plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets, ...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permet aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région. Le PCAET doit être compatible et doit prendre en compte les règles qui sont instaurées par le SRADDET.

Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, le SRADDET a été adopté par le Conseil Régional lors de sa session des 19 et 20 décembre 2019. Il sera opposable aux documents de planification infrarégionaux (SCOT, PLU, ...) dès approbation par le Préfet de Région. Un rapport d'objectifs est disponible. Des objectifs chiffrés sont également détaillés concernant les émissions de GES, la maîtrise de l'énergie, la production EnR (Tableau 6) et les émissions de polluants atmosphériques (Tableau 4). La conformité du PCAET avec ces objectifs a été vérifiée. Considérant ces échéances et la durée de la procédure d'adoption du PCAET, ce dernier devra être compatible avec le SRADDET.

Tableau 5 : Objectifs chiffrés du SRADDET AURA pour les émissions de polluants atmosphériques

Polluants atmosphériques	Objectifs régionaux SRADDET AURA à l'horizon 2030	Objectifs régionaux SRADDET AURA à l'horizon 2050
	Par rapport aux données de 2015	
NO2	-44 %	-78 %
PM10	-38 %	-52 %
PM2.5	-47%	-65 %
COVNM	-35 %	-51 %
NH3	-5 %	-11 %
	Par rapport aux données de 2005	
SO2	-72 %	-74 %

Tableau 6 : Objectifs chiffrés du SRADDET AURA sur le plan énergétique

	Horizon	Objectifs régionaux SRADDET AURA
Production EnR (part dans la consommation énergétique)	À horizon 2030	+38%
	À horizon 2050	+62%
Consommation Énergétique	A l'horizon 2030 par rapport aux données de 2015	-15 %

3.1.4 Articulation du PCAET avec Schéma Régional de Cohérence Écologique Rhône-Alpes (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional « Trame verte et bleue » (TVB).

Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'action stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE de l'ex-région Rhône-Alpes a été adopté le 16 juillet 2014 par arrêté du préfet de région, après délibération du Conseil régional le 19 juin 2014.

3.1.5 Articulation du PCAET avec le PPA

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de la région grenobloise a été adopté le 25 février 2014. C'est un document administratif obligatoire pour certaines collectivités (toute agglomération de plus de 250 000 habitants, et autres zones du pays où les valeurs limites et les valeurs cibles sont dépassées ou risquent de l'être). Il a été instauré par la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie).

1 commune des Vals du Dauphiné est concernée par le PPA de la région grenobloise : La Bâtie Divisin, devenue après fusion avec Les Abrets et Fitialieu, les Abrets-en-Dauphiné.

Ce PPA est composé d'un plan d'action décliné en 22 mesures, autour de 6 grandes thématiques : l'industrie, le chantier/BTP, le résidentiel, les transports, le bâtiment et l'urbanisme.

Les objectifs de ce PPA sont :

- Diminuer les concentrations en polluants atmosphériques afin qu'ils ne dépassent plus les seuils réglementaires (priorité donnée aux polluants dépassant les valeurs limites : les PM₁₀, PM_{2,5} et les NO_x) ;
- Baisse de 40% des émissions de NO_x en 2016 par rapport à 2010 et une baisse de 30% des émissions de PM_{2,5} ;
- Diminuer l'exposition des populations au niveau minimal, notamment pour les PM₁₀ et les NO_x ;
- Améliorer la compréhension des niveaux de qualité de l'air et de leurs impacts.

Le PCAET devra être compatible avec le PPA de la région grenobloise.

3.1.6 Articulation du PCAET avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE3)

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement en Auvergne-Rhône-Alpes. Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne des habitants de la région.

Issu de la loi de santé publique du 9 août 2004, c'est un outil coconstruit, proposant une feuille de route autour d'objectifs partagés. Il est porté conjointement par l'État, le Conseil régional et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et constitue un volet du Projet Régional de Santé (PRS). Le PRSE3 Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2021 : "Pour un environnement favorable à la santé : Comprendre,

réagir, prévenir" a été signé le 18 avril 2018 par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Il se décline en 4 axes et 19 actions-cadres qui viennent décliner ces grands axes. Il prend en compte de nombreuses thématiques en lien avec la santé dont la qualité de l'air (intérieur et extérieur) ; les pesticides, les pollens, la qualité de l'eau, de l'alimentation, le changement climatique, ...

Le PCAET devra être, dans la mesure du possible, cohérent et, si possible, contribuer aux objectifs du PRSE3.

3.1.7 Articulation du PCAET avec le SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)⁹.

Le périmètre du ScoT Nord-Isère a été approuvé par délibération du 5 février 2001. Il rassemble aujourd'hui une Communauté d'Agglomération (CA porte de l'Isère) et 2 Communautés de Communes (CC des Vals du Dauphiné et CC des Collines du Nord Dauphiné), soit 69 communes du département de l'Isère.

Le territoire du ScoT Nord-Isère était anciennement couvert par le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de l'Isle d'Abeau sur 30 communes de son territoire.

Ce territoire compte plus de 191 000 habitants. Il s'étend sur :

- 60 km d'ouest en est, des portes de la métropole lyonnaise, jusqu'à la Savoie,
- 20 km du nord au sud (axe Saint Savin/Eclose-Badinières).

Le ScoT Nord-Isère a été mis à jour et approuvé le 12 juin 2019.

Les 3 priorités du ScoT Nord-Isère figurant dans le DOO et le PADD sont les suivantes :

- **Accompagner les dynamiques démographiques** avec la mise en place de politiques publiques répondant aux besoins des populations (logements, santé, loisirs, ...) et soutenant les entreprises locales et les services publics et privés porteurs des emplois de demain ;
- **Améliorer la mobilité** : le Nord-Isère s'est construit autour des axes de communication. Son accessibilité a largement contribué à son développement résidentiel et économique mais a donné lieu à une grande dispersion des urbanisations, des emplois et des services. Le ScoT entend réguler la périurbanisation très consommatrice d'espace et génératrice de difficultés dans les déplacements.
- **Maintenir les liens de proximité avec une nature préservée**, première ressource non renouvelable du Nord-Isère et cadre de vie de la population.

Le PCAET devant prendre en compte les orientations stratégiques du ScoT, et il faudra veiller à ce que les orientations du PCAET ne pas s'éloignent pas de celles définies dans le ScoT.

⁹ Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

3.1.8 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement »¹⁰. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits... Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

En raison de la création récente de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, celle-ci est concernée par l'élaboration de 2 PLUi dénommés Est et Ouest.

Depuis l'été 2017, les élus de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné œuvrent ensemble à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-Est). Le PADD a été débattu par le Conseil Communautaire des Vals du Dauphiné, le 5 juillet 2018, puis dans les Conseils municipaux de toutes les communes du territoire. Les élus œuvrent actuellement à la construction d'un projet réglementaire.

Depuis l'été 2016, les élus de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné œuvrent ensemble à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-Ouest). Le PADD a été débattu par le Conseil communautaire des Vals du Dauphiné, le 4 mai 2017, puis dans toutes les communes du territoire. Le Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi Ouest a été arrêté, à l'unanimité, par le Conseil Communautaire des Vals du Dauphiné le jeudi 7 mars 2019. Le projet arrêté a été soumis à la population via l'organisation d'une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 3 septembre 2019 au 7 octobre 2019. Les élus du Conseil Communautaire ont finalement approuvé le PLUi Ouest le 19 décembre 2019.

Tout au long de la démarche, l'articulation du PCAET avec la SNBC, le SRCAE Rhône Alpes ainsi qu'avec le ScoT a été considérée.

¹⁰ Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

3.2 Les autres plans à considérer

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

Tableau 7 : Liste des plans à considérer

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires
Documents nationaux	SNBC	X		X
	PREPA	X		X
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET		X (SRADDET AURA en cours d'approbation)	X (Une fois approuvé)
	SRCAE	X (SRCAE Rhône Alpes 2014)		X
	SRCE	X (SRCE Rhône Alpes 2014)		
	PRSE	X (PRSE Rhône-Alpes 2017-2021)		
	Schéma Régional Biomasse	X (SRB AURA 2019-2023)		
	Charte de Parc Naturel Régional		X (Proximité des PNR du Massif des Bauges et de la Chartreuse)	
	SDAGE	X (SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021)		
	PPA	X		X
	SAGE	X (SAGE de la Bourbe)		
	ScoT	X (ScoT Nord Isère)		X
Documents territoriaux	PPRI	X (PPRI de la Bourbe moyenne)		
	PDU		X	
	PLUi	X (2 PLUi en cours d'élaboration et formalisation)		X
	PLU	X		X

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au § 9 du présent document.

3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

Sur l'actuel territoire des Vals du Dauphiné, issu de la fusion de 5 communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, plusieurs démarches volontaires contribuant aux objectifs du PCAET ont été menées ces dernières années. Ces démarches sont les suivantes :

- LIBERTE (Laboratoire d'Innovations pour le Bien-Être, le Rayonnement Territorial et l'Épanouissement des parties prenantes), lauréat des Trophées de la Paix Économique 2019 ;
- Plan Climat Energie Territorial 2013-2015 par Nord-Isère Durable (Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et Communauté de Communes des Vallons de la Tour) ;
- Schéma directeur vélo Nord-Isère (Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, Communautés de communes Balcons du Dauphiné et Vals du Dauphiné) en 2017 ;
- Démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) depuis 2016 ;
- Plan de déplacements inter-établissements des Vallons de la Tour, en 2013 ;
- Contrat Vert et Bleu de la Bourbre, en 2016 ;
- PLH : Programme Local de l'Habitat, en cours d'approbation (PLH existant auparavant sur les Vallons de la Tour).

Des démarches ont également été réalisées dans le cadre de la réalisation de documents d'urbanisme et qui peuvent prendre en compte des objectifs du PCAET :

- PLUi :
 - Sur le territoire des Vals du Dauphiné (2 PLUi en cours d'élaboration : Est et Ouest) ;
 - PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien ;
 - PLUi de Bourbre-Tisserands et des Vallons de Guiers ;
- ScoT Nord-Isère (mis à jour et approuvé le 12 juin 2019) (Cf. § 3.1.7).

4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION

4.1 Définition et objectifs

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

4.2 Cadre juridique

L'article R.122-17 du Code de l'environnement liste les plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R.122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R.122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

4.3 Présentation de la méthodologie suivie

4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET de la CCvDD s'est décomposée en 3 grandes phases :

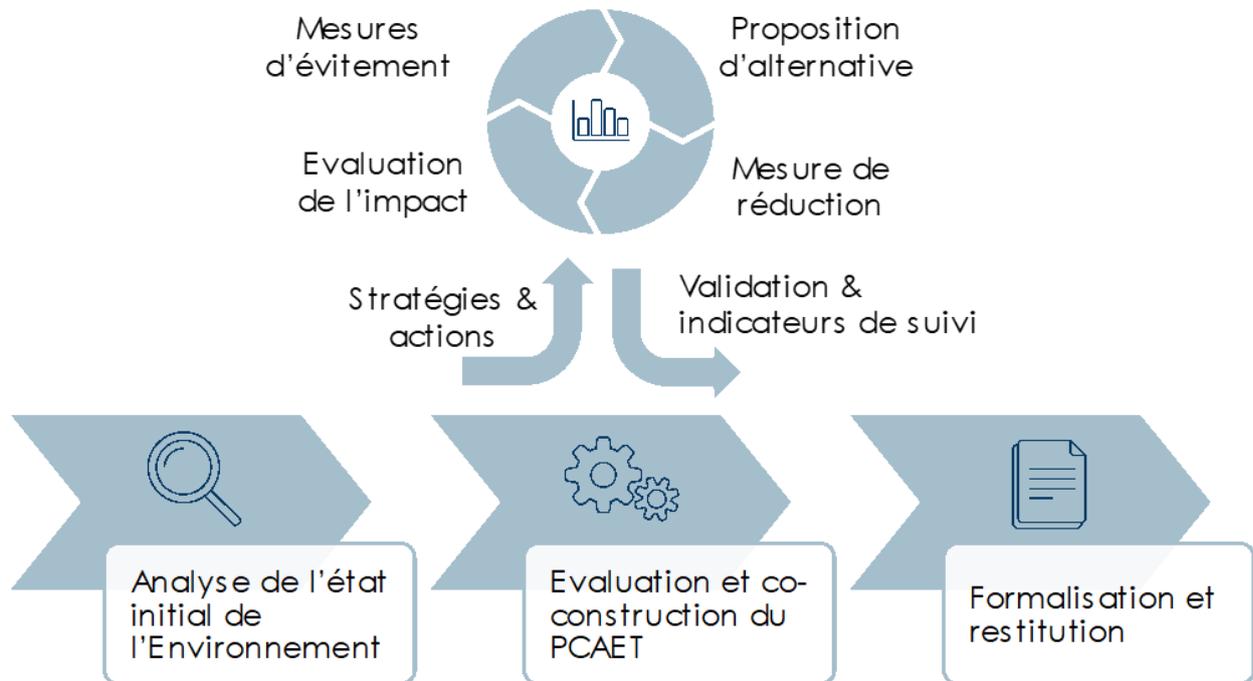


Figure 11 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET

Source : ATMOTERRA

- **Analyse de l'État Initial de l'Environnement** : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf. §5). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiées et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux forts du territoire (Tableau 30). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
- **L'évaluation et la co-construction du PCAET** : cette étape a été l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire. La séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) a été appliqué en limitant le recours à la compensation.
- **La formalisation et la restitution** : le présent rapport environnemental récapitule des différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures pour les éviter voire les réduire.

4.3.2 Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les enjeux environnementaux du territoire, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)¹¹ préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.¹²

Ainsi, une analyse des documents existants pouvant servir à la réalisation de l'État initial de l'environnement a donc été réalisée. Le présent état initial de l'environnement s'est principalement appuyé sur les documents suivants :

- ScoT du Pays Nord Isère, l'État initial de l'environnement (décembre 2012) ;
- ScoT du Pays Nord Isère, le Diagnostic (décembre 2012) ;
- PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien, PADD (juillet 2017) ;
- PLUi de Bourbre Tisserands et des Vallons du Guiers, PADD (juin 2018) ;
- Etude préalable du Contrat Vert et Bleu (décembre 2016).

Ces documents ont servi de base à la réalisation de l'état des lieux stratégique et problématisé du territoire. Les informations ont été complétées par d'autres sources afin de compléter ou approfondir certains éléments selon les principes de proportionnalité et de spécificité de la présente étude, notamment

- Les différentes bases de données publiques (DREAL, INPN, BASOL, ICPE, ...) ;
- Des documents spécifiques à la CCvD : PAPI, SAGE Bourbre, ...

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi et conformément aux préconisations du CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. **Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique** ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les **tendances d'évolutions en l'absence de PCAET** au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE, ...) ont également été présentées et analysées afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière.

Le diagnostic Climat Air Energie réalisé dans le cadre du PCAET (cf. §2.3.2) a également été intégré à l'analyse des enjeux. En effet, étant donné ses objectifs (cf. § 2.2), le PCAET cible principalement les thématiques Climat, Air et Energie. Ces quelques thématiques sont présentées dans le document suivant : Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné – Diagnostic.

Cette analyse a permis **d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser** (cf. §5.9). Cette analyse a également permis d'orienter les réflexions dès l'élaboration de la stratégie Climat-Air-Energie et du programme d'actions du PCAET.

¹¹ Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

¹² Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

Une synthèse de cet état des lieux a été présentée lors du COPIL du 18 janvier 2019. Celle-ci a permis d'orienter les réflexions dès l'élaboration de la stratégie Climat-Air-Energie et du plan d'actions du PCAET.

4.3.3 Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

4.3.3.1 Une co-construction de la démarche en concertation avec les acteurs

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiées dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie du territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires (co-construction) afin d'élaborer un programme d'actions à adopter (cf. § 2.3.3).

Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les éventuels manques.

L'accompagnement par ATMOTERRA s'est fait à travers de réunions formalisées, et d'une manière générale les éléments à enjeux ont été **régulièrement rappelés**.

Lors de la **phase d'élaboration de la stratégie territoriale**, des scénarios alternatifs ont été proposés par l'évaluateur environnemental afin d'optimiser les co-bénéfices de la stratégie proposée et d'alerter sur les éventuelles incidences négatives.

Lors de la **phase d'élaboration des actions**, les échanges ont mené à des remarques, améliorations et des modifications du programme d'actions et des fiches action au fil de l'eau, en particulier au début de l'année 2020. Ainsi de nombreuses mesures d'évitement (E), de réduction (R) ont été proposées et intégrées dans le programme d'actions.

A la suite de ce travail itératif, le programme d'actions contenant la meilleure version possible de chaque action, au regard du contexte général et des considérations organisationnelles, techniques, économiques et environnementales, a été retenu.

Le programme d'actions présenté (cf 2.4) intègre ainsi les différentes contributions et modifications apportées lors des temps de concertation et des itérations menés tout au long de la procédure d'élaboration.

4.3.3.2 Synthèse des principales étapes et ateliers territoriaux

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières. Le tableau suivant synthétise toutes les réunions et étapes du PCAET, ainsi que les interventions lors de ces réunions en lien avec l'EES.

Tableau 8 : Synthèse des réunions effectuées

Date – Nom de la réunion et étape	Objet de l'étape	Intervention en lien avec l'EES
18/09/2018 - Réunion de présentation du PCAET au Conseil de Développement C2D	Présentation de la démarche du PCAET auprès des élus de la CCVD <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVDD (10 participants)</i>	

Date – Nom de la réunion et étape	Objet de l'étape	Intervention en lien avec l'EES
24/09/2018 – Réunion de lancement de l'EES du PCAET (visio)	Présentation de la méthodologie de l'EES auprès des élus et de la responsable de la politique de développement durable de la CCVDD <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVDD, Atmoterra</i>	Présentation de la démarche d'EES
Octobre 2019 Lancement de l'appel à initiatives "PLAN'ET"	Lancement dans la presse d'un appel à initiatives sur la transition écologique, pour identifier des acteurs à associer lors de la suite de la démarche	
22/10/2019 – COPIL 1 "Lancement de la démarche du PCAET"	Présentation de la démarche du PCAET sur la CCVDD auprès des acteurs du territoire <i>Participants et intervenants : élus de la CCVDD, partenaires institutionnels, acteurs du territoire (25 participants)</i>	Présentation de la démarche d'EES
06/11/2018 - Réunion de présentation PCAET au collectif "VDD en transition"	Présentation de la démarche du PCAET <i>Participants et intervenants : technicienne CCVDD, acteurs associatifs du territoire (15 participants)</i>	
06/12/2018 : Présentation du PCAET au Groupement économique des Vallons de la Tour (GEVT)	Présentation de la démarche du PCAET <i>Participants et intervenants : technicienne CCVDD, acteurs du monde économique (15 participants)</i>	
11/12/2018 – Séminaire "Initiatives Climat Energie"	Séminaires de présentation de la démarche d'élaboration du PCAET et de valorisation des initiatives présentes sur le territoire <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVDD, citoyens, partenaires institutionnels, associations, acteurs économiques... (65 participants)</i>	
18/01/2019 – COPIL 2 "Du diagnostic aux 1 ^{ers} éléments de la stratégie"	Présentation des résultats du diagnostic territorial et validation <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVDD, Axenne, Cerema, , conseil de développement, partenaires institutionnels, associations... (48 participants)</i>	Présentation de la démarche d'EES Scénarios alternatifs et mesures ERC en lien avec le développement des EnR
29/01/20219 – Réunion managers – Presentation du diagnostic	Présentation des résultats du diagnostic aux managers de la collectivité et du lancement de Cit'ergie (assurant l'implication des services dans la politique air-climat-énergie) <i>Participants et intervenants : managers de la CCVDD (15 participants)</i>	
19/02/2019 – Atelier "Définition des enjeux"	Présentation de la démarche du PCAET	

Date – Nom de la réunion et étape	Objet de l'étape	Intervention en lien avec l'EES
	<i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVDD, Axenne, Cerema, partenaires institutionnels, acteurs du territoire (33 participants)</i>	
25/02/2019 – Réunion C2D "Point sur la stratégie"	Point d'avancement sur l'élaboration du PCAET : présentation des résultats du diagnostic, stratégie, calendrier... <i>Participants et intervenants : membres du C2D (10 participants)</i>	
21/03/2019 – COFIL restreint	Validation de la stratégie du PCAET (5 axes opérationnels) <i>Participants et intervenants : élus de la CCVDD, Cerema, AGEDEN (16 participants)</i>	Scénarios alternatifs et commentaires en lien avec l'EES relatifs à la stratégie
26/03/2019 Réunion C2D et VeT	Réponses point par point aux retours effectués par le C2D et le collectif Vals du Dauphiné en Transition sur la méthodologie, le diagnostic et la stratégie du PCAET <i>Participants et intervenants : techniciens CCVDD, membres du C2D et de Vet (7 participants)</i>	
04/04/2019 – Conférence des maires	Présentation de la démarche du PCAET et organisation d'un atelier de définition d'actions <i>Participants et intervenants : maires et élus communautaires de la CCVDD (30 participants)</i>	
11/04/2019 – Ateliers actions	Atelier de concertation pour la définition du programme d'actions du PCAET <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVDD, AGEDEN, Cerema, partenaires institutionnels, acteurs du territoire (30 participants)</i>	
04/05/2019 – Atelier sur le thème de la sobriété	Atelier «Construire une stratégie de sobriété énergétique territoriale » <i>Participants et intervenants : C2D, techniciens et élus de la CCVDD, intervenant Virage Energie, partenaires institutionnels, société civile (environ 40 participants)</i>	Présentation de commentaires ERC en lien avec les thématiques étudiées (mobilité, alimentation, aménagement du territoire, ...)
13/06/2019 – COFIL restreint	Validation des niveaux d'ambition de la stratégie, échanges sur les pistes à suivre <i>Participants et intervenants : Bureau exécutif de la CCVDD, Cerema (13 participants)</i>	

Date – Nom de la réunion et étape	Objet de l'étape	Intervention en lien avec l'EES
24/06/2019 – Séminaire EnR "quel futur énergétique ?"	Séminaire rassemblant les élus de la CCVDD et les partenaires techniques et institutionnels pour débattre sur le futur énergétique du territoire – les points de vigilance à avoir en tant qu'élus. <i>Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVDD, AURAE, GRDF, NID'énergies, ENEDIS, SEDI Cerema, Conseiller Cit'ergie et partenaires institutionnels (23 participants)</i>	
25/06/2019 – COPIL « De la stratégie au plan d'actions »	Présentation des objectifs chiffrés de la stratégie, des premières pistes d'action et atelier de hiérarchisation. <i>Participants et intervenants : élus de la CCVDD, Cerema, AGEDEN, Atmoterra partenaires institutionnels, acteurs du territoire, citoyens (17 participants – participants au séminaire de la veille excusés)</i>	Présentation de la démarche d'EES Mesures ERC en lien avec les programmes d'action provisoire
27/06/2019 – Conférence des maires	Point d'avancement sur le plan climat et sur Cit'ergie. Présentation des actions faisables sur les communes <i>Participants : maires et élus communautaires (environ 30 participants)</i>	
08/07/2019 – Séminaire Agent de la CCVDD	Retour sur le diagnostic Cit'ergie (points forts / points faibles de la politique ACE) – Réflexion collective sur les actions prioritaires à mettre en œuvre (sous la forme d'un jeu) – 2 mini-conférences sur le numérique et le gaspillage alimentaire <i>Participants et intervenants : Agents de la CCVDD (25 participants)</i>	
09/07/2019 – Réunion C2D – Porteurs d'actions	Présentation de la liste d'actions au C2D pour identifier de potentiels porteurs d'actions <i>Participants et intervenants : techniciens CCVDD, membres C2D (12 participants)</i>	
09/07/2019 – Réunion service E&A	Présentation du projet de la politique de développement durable en général, et du projet de plan d'action au service Eau & Assainissement pour avis / compléments. <i>Participants et intervenants : agents et managers du service E&A (20 participants)</i>	
16/07/2019 – Réunion service Vie Locale	Présentation du projet de la politique de développement durable en général, et du projet de plan d'action au service Vie locale pour avis / compléments. <i>Participants et intervenants : Managers et assistantes du service Vie locale (10 participants)</i>	

Date – Nom de la réunion et étape	Objet de l'étape	Intervention en lien avec l'EES
05/09/2019 – COPIL restreint "arbitrage des actions"	Réunion de priorisation des actions sollicitant une participation financière de la CCVDD, sur les 5 ans du PCAET. <i>Participants et intervenants : Bureau exécutif de la CCVDD (12 participants)</i>	
03/10/2019 – COPIL de validation du projet de PCAET	Présentation finale du projet de PCAET pour validation avant arrêt au Conseil communautaire : synthèse de la concertation, liste des actions et des structures porteuses, budget prévisionnel. <i>Participants et intervenants : Participants et intervenants : élus et techniciens de la CCVDD, maires, partenaires institutionnels, acteurs du territoire, citoyens (32 participants)</i>	Présentation des scénarios alternatifs pour chaque objectifs stratégiques
07/11/2019 – Conseil Communautaire	Conseil Communautaire pour la validation du programme d'actions du PCAET <i>Participants et intervenants : élus communautaires de la CCVDD (60 participants)</i>	
Janvier 2020 à Juin 2020	Rédaction des actions – divers points d'échanges avec la responsable de la politique de développement durable	Ajout de mesure ERC sur les fiches actions

4.3.4 Étape 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R122-20 du Code de l'environnement les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que sur les enjeux forts identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques, établies dans l'EIE et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évaluées dans le § 7 du présent document.

Ainsi, le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et les actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

De nombreux plans et stratégies locales et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (cf. § 3 et 9). La cohérence et la comptabilité du PCAET avec ces plans ont été vérifiées. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRADDET, le PREPA et le ScoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME¹³.

¹³ ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

4.3.5 Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale stratégique

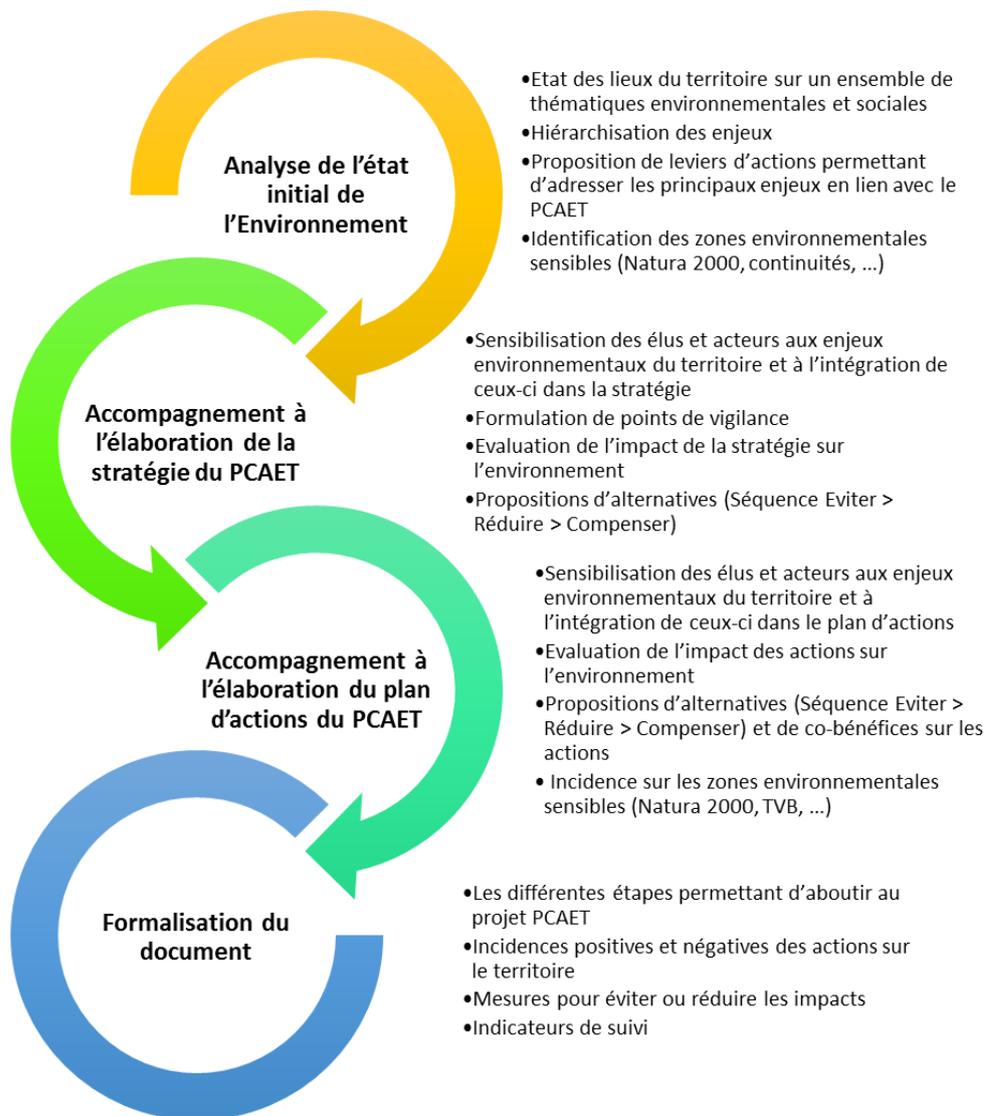


Figure 12 : Synoptique des interventions d'ATMOTERRA dans la démarche d'EES du PCAET

Source : ATMOTERRA

5 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Méthodologie

Article R122-20 du Code de l'environnement « Le rapport environnemental comprend : Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet ». Comme présenté au § 4.3.2, l'état initial de l'environnement s'appuie principalement sur les données issues des documents suivants :

- ScoT du Pays Nord Isère, l'État initial de l'environnement (décembre 2012) ;
- ScoT du Pays Nord Isère, le Diagnostic (décembre 2012) ;
- PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien, PADD (juillet 2017) ;
- PLUi de Bourbre Tisserands et des Vallons du Guiers, PADD (juin 18) ;
- Etude préalable du Contrat Vert et Bleu (décembre 2016).

D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications.

Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés en 7 grandes thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD¹⁴ :

- Milieu physique
 - Sols (Tableau 9)
 - Ressources non renouvelables (Tableau 10)
 - Eaux souterraines (Tableau 11)
 - Eaux superficielles (Tableau 12)
 - Air (Tableau 13)
 - Climat et émissions de GES (Tableau 14)
- Milieu naturel
 - Diversité biologique (Tableau 15)
 - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés) (Tableau 16)
 - Continuités écologiques (Tableau 17)
- Milieu humain
 - Santé (Tableau 18)
 - Activités humaines (Tableau 19)
 - Aménagement/Urbanisme/Consommation d'espace (Tableau 20)
 - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 21)
- Déchets et assainissement
 - Gestion de déchets (Tableau 22)
 - Assainissement (Tableau 23)
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 24)
- Risques et nuisances
 - Risques naturels (Tableau 25)

¹⁴ Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

- Risques technologiques (Tableau 26)
- Bruit (Tableau 27)
- Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 28)
- Paysages (Tableau 29)

Les thématiques sont analysées sous l'angle « **FFOM** » : **Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces**. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une **analyse problématisée et stratégique du territoire**. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire. Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :

Force	Faiblesse
	

L'analyse a aussi permis de dégager des **tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET**. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place (cf. §3) peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

Tendance à la dégradation	Tendance stable	Tendance à l'amélioration
	=	

En dessous de chaque tableau, une liste (non-exhaustive) des **plans ou mesures adressant la thématique** et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou plus territoriaux comme le SCOT ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Les enjeux spécifiques pouvant faire l'objet d'une amélioration significative dans le cadre du PCAET sont également mis en évidence dans les tableaux suivants à l'aide d'une bordure rouge, se présentant comme suit :

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
 <p>Industrie qui contribue à 64% des émissions de SO₂ (en grande part en lien avec les procédés de chauffage pour l'industrie agroalimentaire), à 13% des NO_x de particules fines à hauteur de 41%), de COV (37%)</p>	<p>Importance de la combustion de produits pétroliers dont fioul lourd dans l'industrie (Nox, PM10 et 2,5, SO₂)</p> <p>Exploitation intensive du sous-sol dans les carrières participent fortement aux émissions de PM10 et PM2.5. Des mesures pour réduire la dispersion des poussières ont récemment été mises en place par ce secteur.</p>	

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et **d'identifier les pressions actuelles et futures** pesant sur chacune des thématiques environnementales.

À la suite de cela, le Tableau 30 **synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire**. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d'amélioration du PCAET devraient porter. Puis le Tableau 31 présente sous la forme d'une synthèse les principaux enjeux environnementaux identifiés et des leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET.

5.2 Milieu physique

5.2.1 Sols et sous-sols

Tableau 9 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> La géologie locale appartient au vaste ensemble géologique dit du « sillon molassique périalpin » caractérisée par des dépôts morainiques superficiels sur karst profond, des dépôts morainiques superficiels sur molasse, de la molasse et des terrasses alluviales en fond de vallée.</p>	<p>Réseau hydrographique dense sur le territoire. Présence de 5 carrières sur le territoire exploitant ces ressources.</p>	<p>=</p>
<p> Le relief du territoire est faiblement élevé, le point le plus haut est situé à Virieu (à 780 m). Il se caractérise par une alternance de vallées (de l'Hien, de Guiers) et de plateaux (Balmes Dauphinoises) et est principalement structuré par la vallée de la Bourbre.</p>	<p>Reliefs favorables à l'élevage. Préservation des terres agricoles.</p>	<p>=</p>
<p> Des sols morainiques peu perméables qui favorisent les zones marécageuses en lien avec la topographie.</p>	<p>Nécessité d'intégrer une limitation de l'imperméabilisation et une gestion des eaux pluviales adaptées dans les nouvelles constructions et nouveaux projets d'infrastructures (cf. projet TGV Lyon Turin).</p>	<p>=</p>
<p> Des sols riches et fertiles utilisés pour l'agriculture.</p>	<p>L'artificialisation des sols participe à l'augmentation de l'imperméabilisation des sols. Entre 2005 et 2015 l'artificialisation des sols à augmenter de 6%.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- ScoT du Pays Nord Isère (Chapitre I de l'état initial de l'environnement) (décembre 2012) : §I.1.1
- ScoT du Pays Nord Isère, le diagnostic, (décembre 2012)
- PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien, PADD, (juillet 2017) page 27

- PLUi de Bourbre Tisserands et des Vallons du Guiers, PADD, (juin 18), page 30
- Programme d'Action de Prévention des inondations de la Bourbre, PAPI, (novembre 2016)

5.2.2 Ressources non-renouvelables

Tableau 10 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 <p>Le territoire compte 5 carrières de différents types. L'extraction des matériaux concerne essentiellement les granulats alluvionnaires et des roches calcaires.</p>	<p>Enjeux autour du recyclage des matériaux de déconstruction pour limiter le recours aux ressources naturelles.</p>	
 <p>La production de roches calcaires est réalisée à hauteur de 120 000 tonnes/an, celle des alluvions est inférieure à 100 000 tonnes/an.</p>	<p>Le nombre d'années d'autorisation d'exploitation a été estimé à 20 ans. Un paysage et un environnement marqués par les exploitations : risque de perturbation des écosystèmes (bruits, vibrations, poussières...) même si selon le SDC, ces extractions peuvent être réalisées sans contraintes environnementales majeures.</p>	
 <p>Des réhabilitations et des fermetures de site à anticiper (sites pour le développement de la biodiversité, touristiques, forestiers, de production énergétique, ...).</p>	<p>Intégrer les enjeux de biodiversité, les usages futurs en concertation avec les riverains. Potentiel pour le développement d'EnR.</p>	<p>=</p>
 <p>Potentialités pour la recherche de gaz de schiste, fracturation hydraulique des formations géologiques.</p>	<p>Pollution des eaux souterraines et des milieux naturels. Dégradation de la qualité de l'air et émissions des GES. Impact sur la santé.</p>	

Sources des données

- Schéma départemental des carrières de l'Isère, Tome II, le rapport, février 2004, page 32
- ScoT Nord Isère, État initial de l'environnement, rapport de présentation, décembre 2012, page 59
- PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien, PADD, (juillet 2017) page 28

- PLUi de Bourbre Tisserands et des Vallons du Guiers, PADD, (juin 18), page 32
- Plan de gestion de la végétation de la Bourbre et ses affluents, 2017 - 2021

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Schéma départemental des carrières de l'Isère (2014)
- Schéma régional des carrières – Auvergne-Rhône-Alpes
- Réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec Études d'impacts obligatoires

5.2.3 Eaux souterraines

Tableau 11 : État initial des eaux souterraines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le contexte géologique local permet la formation d'aquifères importants dont celui de la molasse du Bas Dauphiné qui occupe 75% du territoire du ScoT. L'aquifère des alluvions fluvioglaciaires de la Bourbre est également présent mais de dimension plus réduite.</p> <p>Une ressource en eau souterraine globalement très importante et exploitée par l'industrie, l'AEP et l'agriculture.</p>	<p>Localement des débits d'exploitation peuvent être variables ou modestes.</p> <p>Des risques de pénurie sont apparus ces dernières années en lien avec une surexploitation saisonnière et déficits pluviométriques.</p> <p>Raréfaction de la ressource souterraine due au changement climatique est attendue.</p>	<p>=</p>
<p> Les ressources en eaux souterraines sont abondantes et globalement bien renouvelées par infiltration de l'eau de pluie et par phénomène de drainage.</p>	<p>Les aquifères sont sensibles aux pollutions diffuses et de surface.</p> <p>Raréfaction de la ressource souterraine due au changement climatique : hausse des températures et baisse des précipitations pourrait entraîner une baisse de la recharge des eaux souterraines.</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Les prélèvements d'eau dans l'aquifère sont stables depuis 2001, et peu exploités par rapport à la ressource. À l'échelle du ScoT 56% des prélèvements sont destinés à l'alimentation en eau potable, 24% pour l'industrie et 18% pour l'irrigation.</p>	<p>L'artificialisation des sols limite la recharge en eau de ces aquifères.</p> <p>Les réserves d'eau de plus en plus contraintes quantitativement, avec le développement de l'urbanisation, des infrastructures et des pratiques agricoles intensives, qui seront renforcées dans la perspective de périodes estivales prévues plus chaudes et fréquentes.</p> <p>Raréfaction de la ressource souterraine due au changement climatique : hausse des températures et baisse des précipitations pourrait entraîner une baisse de la recharge des eaux souterraines.</p>	<p>↓</p>
<p> La totalité de la ressource en eau potable provient de la ressource en eau souterraine. Une quarantaine de captages AEP existent sur 15 communes du territoire. (Virieu, Biol, Cessieu...), gérés par 12 syndicats intercommunaux.</p> <p> L'aquifère de la Bourbre moyenne est identifié comme aquifère d'intérêt général à réserver prioritairement pour la satisfaction des usages en eau potable actuels et futurs.</p>	<p>Pressions croissantes sur les aquifères et arbitrages nécessaires avec les autres usages.</p> <p>La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable est assurée par un maillage de l'ensemble des réseaux de distribution entre les syndicats intercommunaux.</p>	<p>↓</p>
<p>La qualité des eaux souterraines est qualifiée de moyenne, les teneurs en nitrates et pesticides étant présents mais dans la limite des teneurs autorisées.</p> <p> La plaine de la Bourbre est identifiée comme une zone très prioritaire au regard de la présence des pesticides.</p> <p>La qualité bactériologique est bonne à très bonne.</p>	<p>La qualité des eaux souterraines se trouve également altérée par des pollutions d'origine industrielles, ou bien plus ponctuellement par les infrastructures routières et d'anciennes décharges.</p> <p>La perméabilité des réservoirs aquifères rend vulnérable les ressources en eau. Le facteur limitant la ressource en eau potable est son aspect qualitatif.</p> <p>Activités agricoles : utilisation d'engrais azotés et pesticides.</p>	<p>↓</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
	Nécessité de prise en compte lors des aménagements à venir du traitement des eaux de ruissellement pour limiter les impacts potentiels.	
 L'eau potable est gérée par 6 syndicats à l'échelle du territoire étudié.	La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable est assurée par un maillage de l'ensemble des réseaux de distribution pour réduire les risques de pénurie d'eau potable, dans un contexte de plus en plus contraint.	=
 Le rendement du réseau de distribution de l'eau potable est de 57% en 2017, en légère diminution par rapport à 2016.	Augmenter la performance du réseau d'adduction d'eau potable pour limiter les éventuelles pénuries d'eau à venir	=

Sources des données

- BNPE (données 2016)
- SAGE Bourbre, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable Volume I mars 2008, page 24.

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2016-2021 (adopté le 21 décembre 2015) : qualité et quantité
- Programme d'actions national contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole : qualité

5.2.4 Eaux superficielles

Tableau 12 : État initial des eaux superficielles sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire présente un réseau hydrographique dense et chevelu. Cinq bassins versants (BV) sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le BV de la Bourbre est soumis à des crues rapides voire torrentielles en tête de bassin, qui se limitent à une montée des eaux plus en aval. Le risque inondation est faible pour les crues courantes à moyennes mais très fort pour les crues exceptionnelles ; - Le BV du Guiers est arrosé par les précipitations abondantes à très abondantes, évacuées par ruissellement vers le réseau superficiel ou souterrain (présence de karst) ; - Le BV de la Bièvre ; - Le BV de l’Huert ; - Le BV de la Save. <p>Le régime hydraulique est de type pluvial.</p>	<p>Les équilibres quantitatifs sont fragiles du fait des nombreuses demandes en eau (pour les activités agricoles et industrielles), et sont fortement dépendants des conditions météorologiques.</p> <p>Les BV sont morphologiquement dégradés (canalisation, enrochement chenaux...) ce qui tend à limiter la capacité épuratrice des cours d’eau.</p> <p>Les épisodes pluvieux violents annoncés avec les changements climatiques pourraient accentuer ces dégradations morphologiques.</p>	<p>↘</p>
<p>2 ouvrages hydroélectriques sur le territoire (Romagnieu et Pont de Beauvoisin sur le Guiers), et une production de 2723 MWH en 2015, qui représente l’unique usage des eaux superficielles continentales sur le territoire</p>	<p>Continuités écologiques à maintenir.</p>	<p>=</p>
<p>La qualité physico chimique des eaux est relativement moyenne dans l’ensemble avec pour facteurs d’altération essentiels les nitrate et les phosphates.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bassin de la Bourbe : Classé en zone sensible à l’eutrophisation et en zone vulnérable pour les 	<p>Rejets des stations d’épuration dans les affluents de faible débit, avec des rejets mixtes (dysfonctionnement des stations d’épuration).</p> <p>Pression industrielle (mal connue sur BV de Guiers).</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>nitrates. Les enjeux prioritaires identifiés sont sur les pesticides et la morphologie des cours d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le BV de Guiers, la qualité des eaux est moyenne à bonne, du fait d'une présence humaine moindre. Toutefois, la présence de plusieurs ouvrages hydrauliques (canaux, ponts...) modifie la capacité de la rivière à sa régénération. 	<p>Pression polluante liée à la pluviométrie drainant les axes autoroutiers.</p> <p>Rejets en provenance des activités agricoles (engrais azotés, épandage, pesticides...).</p> <p>Les étiages en période sèche favorisent la concentration des polluants dans les cours d'eau. Le phénomène est accentué par la hausse des températures et la diminution des précipitations en lien avec les changements climatiques.</p> <p>Le SAGE s'est fixé plusieurs objectifs : préservation de la qualité et de la quantité des eaux souterraines, la préservation et la restauration des zones humides, la maîtrise des risques hydrauliques, la reconquête du bon état des cours d'eau...</p>	
<p>Une grande partie des cours d'eau est rectifiée par les activités humaines : Dégradation morphologique des rivières avec phénomène de lessivages des sols, transport et dépôts de sédiments, notamment importants au niveau de Cessieu</p> <p>Forte vulnérabilité aux inondations au regard de la présence d'urbanisation, absence entretien des berges</p>	<p>Le changement climatique avec de possibles épisodes exceptionnels (épisodes de fortes précipitations, crues, sécheresse, ...) risque d'aggraver les phénomènes d'érosion des berges, lessivage des sols</p> <p>Mise en place d'un programme de restauration physique de la Bourbre : génie végétal au niveau des marais de Virieu, de l'Hien, de Biol...</p>	

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>⚠ De nombreuses zones humides sur le territoire qui remplissent de multiples fonctions biologiques, biogéochimiques et hydrologiques (lutte contre les inondations, soutien de l'étiage, épuration de l'eau, stockage de carbone, réservoir de biodiversité...).</p>	<p>Drainage et assèchement pour l'agriculture (céréaliculture notamment), pour l'urbanisation et les infrastructures.</p> <p>Ces milieux sont menacés par les diverses activités humaines et par la présence d'espèces invasives (Renouée du Japon, Jussie, Robinier, ...).</p> <p>L'importance de ces milieux est à considérer pour absorber les événements climatiques extrêmes (pluviométrie) en lien avec le changement climatique.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- ScoT du Pays Nord Isère (Chapitre I de l'état initial de l'environnement) (décembre 2012)
- Contrat de rivière de la Bourbre et de ses affluents (juin 2010 – juin 2016) Dossier résumé
- Étude géomorphologique de la Bourbre, Dynamique Hydro et Hydrétudes, Synthèse (juillet 2011)
- Contrat de Bassin Guiers Aiguebelette Octobre 2012
- Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre, Données 2015 OREGES

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Directive Européenne 91/271/CEE sur les eaux résiduaires urbaines : qualité
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2016-2021 (adopté le 21 décembre 2015) : qualité et quantité
- Programme d'actions national contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole : qualité

5.2.5 Air

Tableau 13 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>La qualité de l'air est dégradée sur le territoire.</p> <p>Le territoire comme le restant du département est concerné par la pollution à l'ozone, les particules (PM10 et PM2.5) et les NO_x. En 2018, le seuil de recommandation et d'information du public pour les particules fines a été dépassé 7 fois et pour l'ozone 16 fois.</p> <p>À noter que les concentrations de particules et de NO₂ sont en baisse régulière.</p>	<p>Les principaux enjeux sont identifiés autour du trafic routier de l'agriculture, de l'industrie et du résidentiel.</p>	<p>=</p>
<p>Les transports routiers sont responsables des émissions de NO_x (73%) et des particules (PM₁₀ et PM_{2,5}) (20%).</p>	<p>L'évolution de la population prévue au sein de la vallée de Bourbre va tendre à augmenter le nombre des déplacements et les rejets atmosphériques afférents.</p>	<p>↘</p>
<p>Le secteur résidentiel est responsable de la majorité des émissions de particules (respectivement 52 et 65 % pour les PM₁₀ et PM_{2,5}). Il est également responsable de 43% des émissions de COV et de 21 % des émissions de SO₂.</p>	<p>Les systèmes de chauffage au bois domestiques sont responsables des émissions de particules et de COVNM. Le chauffage domestique au fioul est responsable des émissions de SO₂ qui sont plus élevées sur le territoire. La mise en place d'Énergies Renouvelables (sans source de combustion) est susceptible d'améliorer la situation.</p>	<p>=</p>
<p>L'industrie est responsable de 50 % des émissions de COVNM (en lien avec le process ou les systèmes de combustion) et de 70 % des émissions de SO₂ (process et combustion de fuel).</p>	<p>La mise en place d'Énergies Renouvelables (sans source de combustion) est susceptible d'améliorer la situation. La mise en place de réseaux de chaleur est également susceptible de réduire ces émissions en mutualisant les systèmes de combustion et en substituant le fioul.</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> L'agriculture est responsable de 99% des émissions de NH3 qui contribuent à la formation de particules dans l'air.</p>	<p>Le changement de pratiques agricoles (baisse de l'usage des produits azotés comme engrais, enfouissement rapide, couverture des fosses, ...) permettrait de réduire ces émissions.</p>	<p>↘</p>
<p> L'Ozone présentant plusieurs jours de dépassement de la valeur >120µg/m3, surtout l'été. Les zones rurales sont particulièrement touchées du fait de réactions chimiques complexes (formation de l'ozone à partir de polluants primaires comme NOx et COV).</p>	<p>Prévisions difficiles réaliser : La réduction des émissions de polluants primaires devrait diminuer ces émissions mais l'évolution du climat devrait également l'augmenter.</p>	<p>↘</p>
<p> La Région Auvergne Rhône Alpes est la plus touchée de France en termes d'invasion de l'Ambroisie dont le pollen est fortement allergisant.</p>	<p>La hausse des températures pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation. Redynamisation de la lutte contre l'ambroisie (action 13 du PRSE).</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- Plan Climat Energie Territorial, Rapport Indiggo (décembre 2011)
- Bilan du programme d'action territorial, PCET 2013 – 2015, Nord Isère Durable
- État initial de l'environnement du ScoT (décembre 2012)
- Bilan de la qualité de l'air 2017 Isère Atmo Air Auvergne Rhône Alpes, (mai 2018)
- Schéma Climat Air Energie Rhône Alpes (avril 2014)
- Diagnostic territorial pour le PCAET, Volet Air, Axenne, 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Plan Régional Santé Environnement Auvergne Rhône Alpes 2017 2021

5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

Tableau 14 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Climat continental soumis à l'influence montagnarde caractérisé par des hivers froids et des étés agréables. De fortes amplitudes thermiques sont localement constatées.</p>	<p>Changement climatique : le quart sud-est de la France sera impacté par le changement climatique qui devrait se traduire par une augmentation des températures, du nombre de jours de vagues de chaleur l'été plus élevées que le reste du pays, et une diminution du nombre de jours anormalement froids en hiver, et plus de précipitations et tempêtes l'hiver. Constat sur les Vals Dauphiné d'une augmentation des températures de 1,5°C depuis 1960.</p>	<p>↘</p>
<p> Des précipitations sont abondantes avec 1000 mm/an.</p>	<p>Le changement climatique attendu s'accompagnera de modifications du régime hydrique local et l'augmentation de période de sécheresse, ce qui aura pour impact d'aggraver le déficit hydrique en période estivale. Les cumuls annuels de précipitations entre 2003 et 2007 sont inférieurs à la moyenne, et soulignent un déficit hydrique visible en période estival, avec l'observation de sécheresses répétitives en 2003, 2006 et 2009.</p>	<p>↘</p>
<p> En matière d'émissions de GES, les enjeux du territoire portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les transports (de marchandises et des personnes) représentent la part la plus importante dans les émissions de GES avec 49% (principal émetteur des émissions d'origine énergétique). • L'agriculture est le second secteur avec 20% des émissions du territoire. Des émissions principalement liées à la fermentation entérique, aux stockages et à l'épandage des effluents, (le cheptel à l'origine de 70% des GES) • Le résidentiel 17% des émissions : Chauffage • L'industrie ne représente que 5% des émissions de CO2 et le tertiaire 4%. 	<p>Contribution au changement climatique. Diminution possible avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport routier : renouvellement parc automobile, développement des modes alternatifs pour les déplacements individuels, transport en commun, ... • Agriculture : de meilleures stockages et traitements des effluents ainsi que par un changement des pratiques agricoles (couverture des fosses à lisier, diminution du labour, diminution des engrais...) • Résidentiel : remplacement des systèmes de chauffage peu performant (foyers ouvert, bois, fioul) par des EnR sans source de combustion (géothermie, solaire thermique, PV) ou performants. 	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Un potentiel important de stockage carbone dans les vergers et forêts du territoire ainsi qu'au niveau des prairies et les zones humides (à moindre échelle) : 75% des sols occupés par l'agriculture et 17% de surfaces boisées.</p>	<p>L'accroissement du stockage est possible grâce à une transformation des pratiques agricoles et à une augmentation du boisement</p> <p>L'étalement urbain et artificialisation des sols pour l'urbanisation et les infrastructures routières entraînent une consommation d'espaces importante et du déstockage carbone.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- ScoT du Pays Nord Isère (Chapitre I de l'état initial de l'environnement) (décembre 2012)
- Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre, Données 2015 OREGES

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Climat de la France au XXIème siècle, Volume 4, Scénarios régionalisés, Edition 2014
- Stratégie Nationale Bas Carbone, décembre 2018
- Plan Régional Santé Environnement Auvergne Rhône Alpes 2017 2021

5.3 Milieu naturel

5.3.1 Diversité biologique

Tableau 15 : État initial de la biodiversité sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> De nombreuses espèces typiques des milieux humides (zones humides, étangs, marais) sont présentes comme :</p>	<p>Milieux menacés par les activités humaines : travaux hydrauliques, urbanisation, drainage, irrigation, développement d'espèces invasives</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<ul style="list-style-type: none"> • Les amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, • Les oiseaux : le Petit Gravelot, le Vanneau Huppé, • Les reptiles Tortue Cistude d'Europe, • Les poissons : Brochet, • Les insectes : Sympetrum noir, • Les mammifères : Murin de Daubenton, le castor, • Les végétaux : Orchis à fleurs lâches, Scorsonère humble, Patience maritime, Cumin des prés. <p>Les berges des cours d'eau riches et les prairies humides ont un intérêt botanique et faunistique (avifaune : chevalier guignette... et chiroptères).</p> <p>La présence d'espèces rares et/ ou protégées (Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Cistude d'Europe) est à noter.</p>	<p>Les étiages des cours d'eau en été limitent la circulation des espaces aquatiques (accentué par les effets du changement climatique)</p> <p>Les rejets de substances polluantes dans les eaux et l'eutrophisation des plans d'eau menacent les espèces y vivant et/ou s'y nourrissant</p> <p>Les changements climatiques accentueront ou créeront de nouvelles menaces : accentuation de l'eutrophisation, développement des plantes invasives, dégradation accrue de la qualité de l'eau, perturbation des cycles biologiques des plantes et animaux</p>	
<p>Les milieux agricoles constituent également des maillons écologiques essentiels.</p> <p>Ils prédominent le territoire avec les espaces cultivés au niveau des vallées de la Bourbre et du Guiers, et les espaces herbagers pâturés au niveau des terres froides, gérés de façon extensive.</p> <p>Quelques végétaux remarquables sont identifiés comme la Fougère Langue de Serpent, ou l'ophrys Abeille...</p>	<p>Le développement de l'urbanisation et des infrastructures reste une menace permanente pour ces maillons écologiques.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du ScoT Nord Isère

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE Auvergne Rhône Alpes (2015)

5.3.2 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

Tableau 16 : État initial des milieux remarquables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>On recense 37 ZNIEFF de type 1 (Coteau de Cessieu, Marais de Biol, Petit Bois de Chimilin...) sur le territoire.</p> <p>Aucun site Natura 2000 n'est recensé au droit du territoire, mais 4 sont en limites :-ZPS et ZSC formant l'ensemble du Lac Bourget – Chautagne – Rhône, au Nord-Est ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZSC Tourbière du grand Lemps, au Sud-Ouest ; - ZSC l'Isle Crémieux, au Nord-Ouest. <p>Une commune du territoire (Aoste) est située dans la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français</p> <p>10 ZNIEFF de type II (Zones humides de la haute Vallée de la Bourbre, Plaine des Avenières, ...).</p> <p>4 sites ont été recensés au titre de l'inventaire régional des Tourbières : Tourbière du pré maudit, Marais des Avenières, Ruisseau du Bois des Carmes, marais du Molard à Chimilin.</p> <p>La CCVdD gère 12 Espaces Naturels Sensibles locaux, avec le soutien du département de l'Isère.</p>	<p>Plusieurs facteurs peuvent affecter la qualité de ces milieux et l'absence de réglementation stricte de protection participe à une accentuation de ces menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités humaines (urbanisation, prélèvement, rejets de l'agriculture, des STEP,) • Fragmentation des milieux et des continuités écologiques <p>Pression sur les ressources en eaux en lien avec le changement climatique.</p> <p>Mesures de protection des tourbières et des milieux alluviaux de la Bourbre par APPB.</p>	<p>↘</p>
<p>Inventaire départemental de 75 zones humides, présence de nombreux étangs, assurant un rôle important aux niveaux écologique, hydraulique et de la qualité des eaux.</p>	<p>Mise en place d'un contrat vert et bleu pour préserver et restaurer les réservoirs bleus de la Bourbre afin d'assurer un continuum écologique.</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Les qualités naturelles sont sources d'attractivité pour le territoire : zones humides, marais, tourbières...et sources de biodiversité, fragilisés par le développement de l'urbanisation</p>	<p>Action sur la morphologie et le décloisonnement des espaces pour préserver et restaurer les milieux aquatiques. Valorisation de ces espaces comme vecteurs d'usage (loisirs, tourisme, espace pédagogique...).</p> <p>Création d'un réseau de proximité de la nature avec les zones bâties (jardins, noues, cultures pièges de NO3 et PO4...)</p> <p>Intégration des enjeux écologiques dans les aménagements.</p>	<p>↘</p>
<p> De bonne qualité écologique en tête de bassin versant, la qualité se dégrade en aval, avec la dégradation des habitats suite à des aménagements divers, et le réchauffement de la lame d'eau.</p>	<p>Accentuation de la dégradation de la qualité avec la pression démographique et avec le réchauffement climatique</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT Nord Isère
- Fiche INPN ZNIEFF 820030295 – Coteau de Cessieu
- Fiche INPN ZNIEFF 820032007 – Étang de Ravoux, Bois des Adrets
- Fiche INPN ZNIEFF 820032010 – Marais de Biol à Doissin
- Fiche INPN ZNIEFF 820032000 – Zone humide du Pont du Gaz
- Fiche INPN ZNIEFF 820030529 – Petit Bois de Chimilin
- Fiche INPN ZNIEFF 820032002 – Zone humide de la haute vallée de la Bourbre

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE Auvergne Rhône Alpes (2015)

5.3.3 Continuités écologiques

Tableau 17 : État initial des continuités écologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une composante bleue bien développée sur le territoire avec la présence des cours d'eau en connexion avec les zones humides, tourbières, les cultures en zone alluviale...qui constitue un ensemble maillé relativement diffus.</p> <p> La qualité de ce continuum est cependant jugée moyenne du fait de la canalisation des cours d'eau au niveau de la traversée des villes, créant ainsi des obstacles quasi infranchissables pour les poissons et autres espèces aquatiques. Les surfaces sont réduites et discontinues.</p>	<p>Les prévisions d'augmentation de la population, essentiellement concentrée dans les vallées, menacent d'accroître ces impacts sur les milieux aquatiques.</p> <p>Des rejets d'origine agricole, urbaine participent à la pollution de ces milieux et à leur eutrophisation et dégradent la qualité de ces corridors aquatiques et réservoirs biologiques.</p> <p>Les étiages en période sèche fragilisent ces continuités (accentué par les effets du changement climatique).</p>	<p>↘</p>
<p> Une composante verte en lien avec les espaces boisés morcelés, et les espaces agricoles (prairies, pâtures et coteaux) existe et structure la trame verte du territoire.</p>	<p>Fragmentation et « fermeture » des milieux accentuées par plusieurs facteurs (et la combinaison de ceux-ci) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation : artificialisation des sols, (en augmentation de 6% en 10 ans) infrastructures routières, disparition des espaces verts dans certaines zones... • Nouvelles infrastructures ligne LGV Lyon Turin aura un impact sur le territoire 	<p>=</p>
<p> Le SRCE identifie la Vallée de la Bourbre de la plaine à l'est Lyonnais aux Terres Froides comme secteur prioritaire d'intervention. Un objectif de restauration est assigné à tous les corridors écologiques</p>	<p>Un contrat vert et bleu a été élaboré et prévoit des actions pour maintenir les continuités écologiques fonctionnelles et d'améliorer/restaurer les continuités écologiques dégradées.</p> <p>Le PLUi propose des actions en faveur du maintien de l'ambiance végétale au niveau des villes et villages et le long des axes de communication.</p>	<p>↗</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT Nord Isère
- Contrat vert bleu « Vallée de la Bourbre » 2017- 2022

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE Rhône Alpes (2014)

5.4 Milieu humain

5.4.1 Santé

Tableau 18: État initial de la santé sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> La santé des individus est potentiellement impactée par la qualité moyenne de l'air extérieur sur le territoire (Asthme, risques cardiovasculaires, cancers du poumon...) avec un taux de mortalité supérieur à la moyenne régionale.</p>	<p>Les transports, le secteur résidentiel et l'agriculture sont les principaux contributeurs de la pollution atmosphériques du territoire (ozone, particules fines, NH3, Nox, SO2, pesticides...).</p>	<p>↘</p>
<p> Santé des individus potentiellement impactée par la qualité de l'air intérieur de leurs habitations. Deux facteurs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part importante des habitations chauffées par du bois-énergie et le fioul (44,5% des habitations) • Potentiel radon modéré sur près de 27% des communes du territoire (catégorie 2). 	<p>Accroissement du risque de cancer des poumons pour les individus étant exposés sur le long terme à des concentrations en radon supérieures à 200Bq/m3. La ventilation est à développer sur le territoire conjointement avec les messages de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Les installations chauffages au bois anciennes peuvent entrainer des émissions polluantes néfastes (particules fines...) pour la santé (problèmes respiratoires, risque de cancer...) aussi bien pour l'air intérieur que pour l'air extérieur.</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>⚠ Santé des individus allergiques au pollen affectée (rhinite, asthme, ...) durant les périodes de pollinisation.</p>	<p>L'ambroisie, plante invasive fortement allergisante est bien implantée sur le territoire.</p> <p>Augmentation des températures pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Potentielle perturbation du sommeil et du cycle biologique pour les habitants étant touchés par la pollution lumineuse pour les communes situées le long des axes routiers.</p>	<p>Une meilleure gestion de l'éclairage public, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement le risque. Ces éléments sont à mettre en relation avec les objectifs de réduction des consommations énergétiques.</p>	<p>=</p>
<p>⚠ La présence du moustique tigre sur le département depuis l'année 2015. Vecteur de maladies diverses (Dengue, Zika...).</p>	<p>Développement accru des populations de moustiques avec les conditions climatiques futures.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT Nord Isère
- Observatoire Régional de la Santé, CDDRA Vals Dauphiné – Nord Isère
- IRSN carte d'exposition au radon par commune, consulté en août 2018
- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016, consulté en janvier 2019
- IRSN, carte d'exposition au radon par commune, consulté en janvier 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Auvergne Rhône Alpes
- PNSE 3 (2015-2019)
- PRSE3 Auvergne Rhône Alpes (2017-2021) : accompagner les habitants vers une meilleure gestion de l'air (axe 2, action 14)

5.4.2 Activités humaines

Tableau 19: État initial des activités humaines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Évolution annuelle moyenne de la population de plus de 2,2% Une croissance démographique importante sur le territoire depuis la fin des années 1990 (+27% entre 1999 et 2009) avec une part importante de jeunes sur le territoire (31,7% de moins de 25 ans).</p>	<p>La proximité du territoire avec les métropoles voisines participe en partie à cette croissance en en faisant un territoire péri-urbain attractif.</p> <p>Cette croissance démographique (1,4%/an attendu sur les 12 prochaines années) participe à l'étalement urbain sur le territoire avec une forte demande en maisons individuelles (artificialisation des sols en augmentation à l'échelle du SCoT).</p>	<p>↘</p>
<p> Le territoire est tourné vers les métropoles voisines (Lyon, Grenoble et Chambéry, et dans une moindre mesure Bourgoin Jallieu) pour l'accès aux emplois (hors-agricoles) et aux structures commerciales (53% des emplois sont hors territoire vers les 3 métropoles).</p> <p>Une offre d'équipements et de services diversifiée mais déséquilibrée entre La Tour du Pin et le reste du territoire.</p> <p>Avec 88% de résidences principales, le territoire est avant tout résidentiel. Les logements individuels représentent 76% de l'habitat (le T3 représentent 58% des logements) principalement en zone plutôt rurale.</p>	<p>Multiplication des déplacements en voiture des communes des Vals Dauphiné vers les Métropoles urbaines.</p> <p>Inégalités dans l'accès à ces services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées.</p> <p>Disparités notables entre les zones urbaines et les zones rurales.</p> <p>Les communes de les Abrets, Biol, Aoste, St Victor de Cessieu, Virieu... constituent des villes et bourgs relais disposant d'équipements d'intérêt intercommunal qu'il nécessite de valoriser pour limiter les déplacements.</p>	<p>=</p>
<p> Les services et équipements à la personne sont présents sur le territoire avec des structures d'accueil des personnes âgées et de la petite enfance et des équipements d'enseignement général et de structures sportives et culturelles</p>	<p>Offre de santé complémentaire avec l'offre de Bourgoin Jallieu</p> <p>Maintien des services à la personne et contribution à la réduction des déplacements</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une part importante de foyers à revenus modestes notamment dans les secteurs urbains où 46% des foyers ne sont pas imposables et le revenu médian (20 892 €) est dépassé dans seulement 7 communes.</p>	<p>Inégalités dans l'accès à ses services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées.</p>	<p>=</p>
<p> Une forte précarité énergétique en lien avec l'ancienneté du parc de logements et les faibles ressources des occupants.</p>	<p>Le dispositif « Ma Réno », l'espace info énergie, en cours de déploiement sur le territoire devraient réduire cette situation.</p>	<p>↗</p>
<p> Agriculture : activité prédominante (65% de la superficie totale) avec 398 exploitations, et 3% des emplois avec des pratiques diversifiées autour de l'élevage, (bovins à viande ou à lait) grandes cultures, maraîchage, vigne...</p>	<p>Diminution de la SAU (10,6%) au profit d'aménagements routiers et de l'urbanisation.</p> <p>Changement climatique (hausse des températures et diminution des précipitations) entrainera de fortes modifications : diminution des quantités, de la qualité, récoltes précoces, diminution des ressources en eau disponibles pour l'irrigation, température dans les bâtiments d'élevage...</p> <p>Enjeux autour des cultures énergétiques sur le territoire qui substitue des terrains agricoles à vocation alimentaire pour la production d'EnR</p>	<p>↘</p>
<p> L'avenir agricole est un enjeu important pour le territoire face aux problèmes de mutations de l'agriculture (volatilité des prix de l'alimentation importante) mitage des exploitations de l'absence de reprise des exploitations (60% des futurs cédants n'ont pas de successeur identifié).</p>	<p>Difficulté d'avoir une exploitation économiquement viable avec des parcelles dispersées (ajout de contrainte : perte de temps, coût du carburant...)</p> <p>Potentialité de développer et valoriser les circuits-courts pour réduire les menaces pesant sur l'agriculture et favoriser l'agriculture biologique en redonnant de la valeur ajoutée aux productions agricoles</p>	<p>↗</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
	<p>(Filière pain bio de l'Isère, la ruche qui dit oui, 6 producteurs fermiers en vente directe, 3% des exploitations, Animation du défi Familles à alimentation positive, filière d'approvisionnement en produits locaux des établissements publics (Récolter, Voisins de panier).</p> <p>Nouveaux débouchés/ nouveaux revenus avec la méthanisation qui pourrait permettre de réduire les pressions financières qui pèsent sur les agriculteurs : Association de 47 agriculteurs pour le projet de méthanisation des effluents des jambons d'Aoste.</p> <p>Potentialité pour une meilleure résilience du secteur et du territoire face au changement climatique si l'agriculture biologique s'installe de façon pérenne.</p>	
<p> L'industrie représente 4000 salariés et occupe 25% des emplois locaux sur des secteurs comme le textile (Hermès), la mécanique (Tecumseh), l'agroalimentaire (jambon d'Aoste), de la construction (avec développement de compétences autour de l'éco-construction et de la maîtrise de l'énergie, augmentation des salariés de +60% des dernières années).</p>	<p>Contexte changement climatique et travaux de rénovation énergétique sont une opportunité pour les acteurs professionnels de la construction (Filière construction durable ASTUS Construction)</p> <p>Potentiel de récupération de chaleur fatale des industriels comme Cooperl à Rochetoirin, Charveron Frères à St Jean de Soudain</p>	<p>↗</p>
<p> L'industrie agroalimentaire est bien développée sur le territoire en lien avec les débouchés locaux qu'offre la production laitière et porcine.</p> <p>L'entreprise la plus importante est l'usine des Jambons d'Aoste</p>	<p>Débouchés pour le secteur avec le développement de la méthanisation des sous-produits agroalimentaires</p> <p>Renforcement des filières grâce au développement des circuits courts</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le tourisme est un secteur peu développé, ne générant que 130 emplois en 2010 malgré ses nombreux atouts autour des loisirs aquatiques en cours d'eau, circuits de vélo et de randonnées en lien avec le patrimoine naturel (500 km d'itinéraire pour randonneurs), parc de loisirs, canoë...</p>	<p>Manque de continuités entre les circuits de randonnées</p> <p>Le Schéma de développement touristique des Vals du Dauphiné pourrait permettre une meilleure optimisation et valorisation du potentiel touristique du territoire (agro tourisme, jeu numérique de découverte du patrimoine...)</p> <p>Le développement des modes de déplacements doux pourrait participer au développement du potentiel touristique 'vert' du territoire</p>	<p>↗</p>
<p> À l'échelle des Vals du Dauphiné, l'offre en termes d'hébergement est limitée à 17 lits/km² (contre 26 lits/km² en zone rurale), autour d'hôtels, gîtes, camping.</p>	<p>Enjeux pour la collectivité de développer le tourisme Augmentation de l'offre touristique en hôtel en cours (à Abrets)</p>	<p>=</p>
<p> ENR peu développées sur le territoire (principalement autour du solaire photovoltaïque et géothermie sur sonde)</p>	<p>Objectifs à 2025 via TEPOS autour du :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solaire thermique et photovoltaïque • Méthanisation à partir de matières organiques des agro industrielles et effluent d'élevage, d'étude sur la commune d'Aoste pour le traitement de 26000 t/an de matière organique e effluents d'élevage <p>Le développement du bois-énergie est susceptible d'entraîner une dégradation de la qualité de l'air (potentiel bois énergie estimé à 4% du potentiel global 190 GWH, CAPI CCVT)</p>	<p>↗</p>
<p> Activité de pêche en lien avec les cours d'eau du territoire (BV Bourbre classé en 1^{ère} catégorie piscicole à dominante salmonicole).</p>	<p>L'habitat piscicole est altéré et conduit à une dérive des peuplements piscicoles, expliqué par une augmentation de la thermie de l'eau, rectification du lit des rivières et de la diminution des étiages (Saison de pêche prématurément fermée en 2010 en raison de fort de taux de PCB).</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
	<p>Le changement climatique devrait accentuer l'augmentation de ces phénomènes altératifs.</p> <p>Impulsion du SAGE de la Bourbre et du contrat de bassin Guiers – Aiguebelette pour la préservation et la reconquête de la qualité des ressources en eau et leurs milieux.</p>	

Sources des données

- SCoT Nord Isère
- Analyses INSEE, Vals du Dauphiné : vers une mutation économique liée à la périurbanisation, septembre 2014
- Schéma de développement touristique des Vals Dauphiné, Plan d'actions 2018 – 2022
- Bilan du programme d'actions PCET 2013_ 2015
- PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien PADD
- PLUi de Bourbre-Tisserands et des Vallons du Guiers
- Note d'enjeux sur la production fermière en Vals Dauphiné
- État des lieux, potentialités des productions locales d'énergie et stratégie ENR, pour les filières d'intérêt sur le territoire Nord Isère durable (juin 2016)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PAC 2015-2019 : soutien à l'élevage

5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces

Tableau 20 : État initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire est majoritairement rural (85% de sa surface sont des espaces naturels). Une politique d'aménagement visant à valoriser l'agriculture comme composante essentielle du territoire.</p>	<p>Une pression urbaine importante fragilisant les espaces naturels, l'artificialisation a concerné en moyenne 50 ha par an (sur 10 ans).</p>	<p>↘</p>
<p> La présence d'îlots de chaleur urbain est limitée sur le territoire au vu de l'absence de grandes villes et de grands bâtiments concentrés.</p>	<p>Hausse des températures liées au changement climatique susceptible de faire apparaître le phénomène. Une augmentation des espaces verts pourrait compenser l'augmentation des températures en ville.</p>	<p>=</p>
<p> Une part importante du parc résidentiel est ancien notamment dans les communes rurales avec une part de 44% de logements privés construits avant 1970, avec en lien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des consommations énergétiques importantes • Une part importante de logements potentiellement indignes (6% à l'échelle du territoire). <p>Un besoin d'hébergements meublé de courte durée (pour les emplois saisonniers, ou en insertion professionnelle, pour les touristes).</p>	<p>Précarité énergétique pour certains ménages. Insalubrité des logements. Amélioration par les aides de la Collectivité et actions en lien avec la rénovation du bâtiment et la maîtrise de l'énergie mises en place dans le cadre du PLH (réhabilitation de logements collectifs sociaux, individuels...).</p>	<p>=</p>
<p> Vacance des logements élevée (11% en moyenne sur la CCVD) et en forte hausse (+22% entre les deux derniers recensements).</p>	<p>Dévitilisation des bourgs (perte d'attractivité des logements). Réaménagement/réadaptation d'une partie de ces logements inoccupés comme solution face à l'étalement urbain.</p>	<p>=</p>
<p> Avec une trentaine de ZAE, l'activité économique du territoire est très éparpillée. La présence de friches industrielles est également importante.</p>	<p>Requalification des friches industrielles proposées dans le PLUi pour réduire consommation d'espaces, les déplacements domicile/travail, et favoriser le développement du potentiel photovoltaïque.</p>	<p>↗</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Activité touristique présente et renforcée dans le PLUi.	Développer les équipements (accueil séjours courts, d'affaires...), des aménagements de voies vertes, et les espaces de loisirs en lien avec la trame verte et bleue.	↗

Sources des données

- INSEE Vals Dauphiné : vers une mutation économique liée à la périurbanisation (septembre 2014)
- Plan Local d'urbanisme Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien, PADD
- Plan Local d'urbanisme de la Bourbre- Tisserands et des Vallons du Guiers,

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT Nord Isère
- PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien – Règlement 07-18

5.4.4 Patrimoine culturel, architecturale et historique

Tableau 21 : État initial du patrimoine sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Plusieurs sites inscrits avec des châteaux (de Virieu, Pupetières et Vaulserre) et le quartier ancien de la Tour du Pin.	Potentiel à valoriser pour un tourisme culturel et historique local. Vigilance vis-à-vis de l'installation d'EnR (solaire, éolien) à proximité des sites inscrits.	

Sources des données

- DREAL Auvergne Rhône Alpes 'Sites classés et inscrits'

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT Nord Isère

5.5 Gestion des déchets et assainissement

5.5.1 Déchets

Tableau 22 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 La collecte et le traitement des déchets est gérée par 3 syndicats : le syndicat mixte nord Dauphiné, le Sictom de Guiers et le Sictom de la région de Morestrel. La collecte s'effectue en porte-à-porte, points d'apports volontaires et déchetteries (8 à l'échelle des Vals Dauphiné).	L'appartenance à 3 syndicats pour la gestion n'est pas propice à une optimisation des déplacements et des traitements, à l'instar des déchets verts du SMND traités sur le site de compostage de Panossas, alors qu'un site est présent à St Genix sur Guiers.	=

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Les Syndicats de gestion des déchets se sont engagés dans des programmes de prévention et de réduction des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> Action de sensibilisation et d'information des publics Distribution de composteurs individuel et collectifs et formation au compostage Location de broyeurs <p>Globalement les quantités de déchets diminuent mais à des rythmes différents selon les syndicats (7% S. Région de Morestel et 13% S. Guiers ces 5 dernières années).</p>	<p>Développement important du compostage domestique avec entre 11 et 18% des foyers dotés en composteur.</p> <p>Potentiel d'optimisation des collectes de déchets en bornes d'apport volontaire ou en déchèteries pour réduire les déplacements.</p> <p>Potentiel de développement des démarches de recyclage et d'économie circulaire.</p>	<p>↗</p>
<p> Le traitement et la valorisation des déchets sont également assurés par les 3 syndicats :</p> <ul style="list-style-type: none"> OMR : incinérés à l'unité de valorisation énergétique de Bourgoin Jallieu Emballages compressés et mis en balle avant envoi dans les filières de recyclage <p>Entre 17 et 26% des déchets ne sont pas valorisés en 2017.</p>	<p>Filières de traitement présentes sur le territoire du SCOT Nord Isère : bénéfiques territoriaux de la valorisation thermique pour 4500 foyers.</p> <p>Dégradation de la qualité de l'air en lien avec la présence de l'incinérateur (dioxines, HAP, PM, ...).</p>	<p>↗</p>
<p> Le traitement des différentes filières de déchèterie nécessite des filières hors territoire, comme les encombrants enfouis à Satolas et Bonce (38), ou préparés en combustibles solides de récupération à Chamoux sur Gelon (73).</p>	<p>Traitement non local et déplacements hors territoire nécessaires.</p>	<p>=</p>
<p> Le traitement des biodéchets collectés sur le syndicat du Guiers (106 tonnes collectées en 2017 auprès de 38 producteurs) est assuré sur une unité de méthanisation située à Gruffy en Haute Savoie.</p>	<p>Le projet de méthanisation Cap Energie à Aoste permettra de traiter ces bio déchets en local et réduira les déplacements.</p>	<p>↗</p>
<p> Présence d'un centre d'enfouissement technique à Cessieu où le biogaz ne serait pas valorisé.</p>	<p>Cogénération potentielle sur ISDnD à Cessieu à moyen terme.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Sictom de Guiers, 2017
- Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Sictom de la région de Morestel, 2017
- Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Nord Dauphiné, 2017
- Étude d'état des lieux, potentialités des productions locales d'énergie et stratégie ENR pour les filières d'intérêt sur le territoire Nord Isère Durable, Rapport d'étude

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Plan régional d'élimination des déchets dangereux Rhône-Alpes (PREDD) -2010.

5.5.2 Assainissement

Tableau 23: État initial de l'assainissement sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>La gestion de l'assainissement est assurée par 6 organisations distinctes, dont une en régie communautaire.</p> <p> La majorité des communes est raccordée à un système d'assainissement collectif à l'exception de 4 communes disposant d'assainissement non collectif (Chassignieu, St Martin de Vaulserre, St Ondras, et Montrevel).</p>	<p>Des réseaux séparatifs et/ou unitaires avec des déversoirs d'orage à suivre dans un contexte de changement climatique avec des épisodes pluvieux plus intenses, pouvant occasionner des pollutions des milieux naturels.</p>	<p>=</p>
<p> Le traitement des eaux usées collectées est réalisé au sein de plusieurs stations d'épuration sur le territoire, dont la STEP de la Tour du Pin qui est la plus importante avec 18 000 EH. Les boues sont valorisées en épandage agricole.</p>	<p>Potentiel à explorer autour de la valorisation énergétique des boues de station d'épuration.</p> <p>Risque de pollution des sols et des eaux en lien avec l'épandage des boues et la présence de micropolluants.</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>⚠ Les rendements épuratoires des STEP plus rustiques comme les lagunages, lits plantés de roseaux... sont moindres et insuffisants.</p> <p>Des dysfonctionnements ont ainsi été observés à Doissin, Chéliou ou Rochetoirin.</p>	<p>Problématique des rejets des petites installations de traitement du fait d'un rendement épuratoire moins efficace, d'un rejet dans des cours d'eau de faible débit...</p> <p>Traiter les points noirs assainissement ayant un impact fort sur les milieux.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Près de 9500 installations d'assainissement non collectif sont présentes sur le territoire, avec des taux de conformité variable selon les communes, 60% sur le SYMIDIEAU à 84% sur le SIEGA.</p>	<p>Les dispositifs ANC, non conformes, peuvent générer une pollution diffuse des milieux naturels dans un contexte déjà fragile.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT
- Rapport sur le prix et la qualité du service eau, assainissement, des Vals Dauphiné 2017
- Rapport sur le prix et la qualité du service eau, assainissement, de la haute Bourbre 2016
- Rapport sur le prix et la qualité du service eau, assainissement, des Abrets et environs 2017
- Rapport sur le prix et la qualité du service eau, assainissement, de Dolomieu Montcarra 2017
- Rapport sur le prix et la qualité du service eau, assainissement, de Guiers Ainan 2017
- Plan de végétalisation de la Bourbre et ses affluents 2017- 2021,

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Directive Européenne 91/271/CEE sur les eaux résiduaires urbaines

5.6 Déplacement et infrastructures de transport

Tableau 24 : Déplacements et infrastructures de transport

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire est traversé par plusieurs axes routiers importants dont la RD 1006 axe ouest-est historique, l'A43 (Lyon Chambéry) et l'A48 (De Lyon à Grenoble) présentant des difficultés de circulation croissantes cumulant des trafics internationaux, régionaux, locaux.</p>	<p>Ces axes permettent un accès relativement rapide aux grandes agglomérations (hors fort trafic) (Lyon à 45 minutes, Chambéry à 35 minutes).</p> <p>Réflexions pour limiter l'augmentation des flux motorisés et développer des modes alternatifs au tout voiture individuelle.</p>	<p>↘</p>
<p> Un réseau secondaire engorgé (traversée de la Tour du Pin, de Pont de Beauvoisin) et non adapté (cœur de village étroit, routes de campagne sinueuses) au flux de véhicules opérant les trajets domicile – travail.</p> <p>Des déviations en projet (Chamagnieu, Pont de Beauvoisin) avec des possibles développement de futures ZAE.</p>	<p>Congestion importante impliquant une augmentation des GES et une dégradation de la qualité de l'air sur le territoire.</p> <p>Le développement des transports en communs, du covoiturage ou de l'adaptation des modes de travail (coworking, télétravail) permettrait d'améliorer la situation.</p>	<p>=</p>
<p> Présence d'un réseau ferroviaire avec deux lignes principales : Lyon-Grenoble et Lyon-Chambéry, et 6 gares sises à St André le Gaz, la Tour du Pin, Pont de Beauvoisin, Virieu, Les Abrets et Cessieu.</p> <p>Une fréquentation du train en hausse (8,5%/an de St André le Gaz à Lyon de 2004 à 2008).</p>	<p>Réseau ferroviaire inchangé depuis 150 ans.</p> <p>Absence de parking à proximité des gares (62% des gens qui prennent le train viennent en voiture).</p> <p>Ces lignes se présentent comme une alternative réelle à la voiture avec des temps de déplacements (St André le Gaz : 40 min contre 55 en voiture).</p>	<p>=</p>
<p> Prépondérance de la voiture individuelle pour les déplacements (84,3%) ; utilisation du vélo et autres modes alternatifs à la voiture peu développés.</p>	<p>Dégradation de la qualité de l'air (PM, NOx, ...) et émission des GES.</p> <p>Aménagements pour les déplacements « doux » peu développés pour les déplacements quotidiens et peu sécurisés.</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
	Potentiel de changement avec le développement et/ou l'adaptation des modes de déplacements doux et alternatifs.	
 Un réseau de transports en commun (TC), Transisère, avec plusieurs lignes existantes, mais avec une desserte incomplète, des plages horaires non adaptées au besoin.	Développement du maillage de transport en commun à l'étude (vers St Victor de Cessieu, Faverges de la tour ou St Jean de Soudain), en adéquation avec les besoins de fréquence.	=
 Maillage des modes doux entre les diverses polarités du territoire encore faible.	Des axes de réflexion comme : <ul style="list-style-type: none"> • La Gare de la Tour du Pin comme pôle d'échanges multimodal • La Bourbre comme nouvel axe mode doux, avec un développement d'un maillage piéton et cyclable. 	↗
 Présence d'aires de covoiturage.	Plateforme internet permettant de mettre en relation les covoitureurs.	↗

Sources des données

- INSEE Recensement 2014
- Plan d'actions MobiVallons, SCE Décembre 2013

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRCAE Auvergne Rhône Alpes

5.7 Risques et nuisances

5.7.1 Risques naturels

Tableau 25 : État initial des risques naturels sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Risque d'inondation sur le BV de la Bourbre est faible à moyen, seul le secteur de La Tour du Pin est vulnérable aux inondations qui en 1988 et 1993 ont causé des dégâts matériels.</p> <p> Pour le BV du Guiers c'est la ville d'Aoste qui est le plus concernée par ce risque inondation. Un PPRI est adopté en 2008.</p> <p>Risques d'inondation importants notamment à St Victor de Cessieu, La tour du Pin, Pont de Beauvoisin...).</p>	<p>L'artificialisation des sols pour l'urbanisation (réalisée dans des zones de débordement naturel) limitent fortement la capacité d'infiltration des sols et favorisent le ruissellement des eaux pluviales.</p> <p>Le changement climatique pourrait faire augmenter le nombre de phénomènes pluviaux intenses et violents et donc augmenter le risque inondation.</p>	<p>↘</p>
<p> Risque glissement de terrain : 27 communes du territoire présentent un risque faible de glissement de terrain. Seule Cessieu présente un niveau de sensibilité étendu à enjeux forts.</p>	<p>L'augmentation des phénomènes pluvieux intenses et violents à venir peut amplifier l'érosion des sols et les glissements de terrain.</p>	<p>↘</p>
<p> Risque faible voire nul d'aléa retrait-gonflement des argiles sur le territoire.</p>	<p>Augmentation potentielle du risque avec le changement climatique (périodes de sécheresse = fort retrait ; pluies intenses, orages = fort gonflement).</p>	<p>↘</p>
<p> Risque sismique 3 modéré, présent pour la totalité des communes du territoire.</p>	<p>Prescription parasismique applicable aux bâtiments et normes de constructions pour réduire la vulnérabilité des bâtiments</p>	<p>=</p>
<p> Risque radon concerne 10 communes du territoire : Montagnieu, St André le Gaz, Cessieu...), dont le potentiel est de catégorie 2, en raison de la formation géologique présentant des teneurs faibles en uranium, mais dont la</p>	<p>Sensibilisation (ventilation, aération naturelle régulière) et réalisation de mesures pourraient permettre de mieux évaluer et maîtriser ce risque.</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>structure facilite le transport du radon : failles, ouvrages miniers souterrains.</p>	<p>Une réduction du risque est possible grâce à une meilleure isolation des bâtiments par rapport aux sols (vide sanitaires) et à une meilleure ventilation.</p> <p>L'adaptation des bâtiments existants à ce risque peut s'avérer coûteuse.</p> <p>Ce risque est susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation et de maitrise de l'énergie si des ventilations ne sont pas mises en place.</p>	
<p> 3 communes concernées par un risque de feux de forêts Cessieu, St Jean d'Avelanne et St Martin de Vaulserre.</p>	<p>Le risque est susceptible d'augmenter avec les changements climatiques (sécheresse).</p> <p>Des feux de broussailles et haies pourraient aussi augmenter en période sèche estivale.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- SCoT Nord Isère, EIE,
- PPRI Bourbre moyenne octobre 2007
- DDRM Isère, (2012)
- Les risques naturels de l'Isère
- IRSN, cartographie du risque radon (novembre 2017)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PPRI Bourbre moyenne octobre 2007

5.7.2 Risques technologiques/liés à l'activité humaine

Tableau 26 : État initial des risques technologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Seules les communes d'Aoste et de Granieu sont concernées par le risque de rupture d'un barrage. Il pourrait venir de l'évolution d'une dégradation plus ou moins rapide de l'ouvrage. Le risque d'une rupture brusque et imprévue est quant à lui extrêmement faible.</p>	<p>Surveillance et examen constant du barrage, information préventive de la population limite ce risque.</p>	<p>=</p>
<p> 11 sites Basias susceptibles d'avoir pollué les sols recensés sur le territoire : Aoste, St Clair de la Tour, Romagnieu... 4 sites BASOL pollués ont été recensés à Cessieu, La Tour du Pin, St Jean de Soudain, et St Clair de la Tour.</p>	<p>Impacts sanitaires des sols pollués. Gestion des matériaux de dépollution sur le territoire. Dépollution des sites à évaluer considérant la faible valeur foncière. Potentiel de reconversion pour le développement d'ENR ou d'autres projets en liens avec le PCAET.</p>	<p>=</p>
<p> Pas d'établissement classé SEVESO. Les ICPE sont au nombre de 39 sur le territoire.</p>	<p>Sécurité et gestion de l'espace à garantir autour des sites ICPE (urbanisme). Impact sur la santé et l'environnement (qualité de l'air, eau, ...) des ICPE. Potentielles nuisances olfactives et augmentation du risque technologique en lien avec le développement de la méthanisation.</p>	<p>=</p>
<p> 14 des 37 communes concernées par le risque TMD (transports de matières dangereuses) (canalisations de gaz).</p>	<p>Conduites et réseaux qui sont susceptibles de s'étendre avec le développement de la méthanisation sur le territoire</p>	<p>↘</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Risque minier important :</p> <ul style="list-style-type: none">• À St André le Gaz (absence de plan de prévention des risques miniers)• 6 communes impactées par un périmètre de concession minière : St Clair de la Tour, La Chapelle de la Tour, Faverges de la Tour, St Didier de la Tour... avec un PPRM prescrit en 2008.	<p>Les épisodes pluvieux de forte intensité attendus avec le changement climatique peuvent aggraver ces risques et éventuellement conduire à une dégradation de la qualité des eaux souterraines.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT Nord Isère (avril 2017)
- Ministère de la transition écologique et solidaire « Pollutions des sols : BASOL », consulté en janvier 2019
- Ministère de la transition écologique et solidaire « Base des installations classés », consulté en janvier 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- DDRM Isère (2012)
- Règlements ICPE, BASOL, BASIAS (inspections, règlements...)

5.7.3 Bruit

Tableau 27 : État initial du bruit sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire est traversé par plusieurs infrastructures autoroutières (A43 et A48) et ferroviaires (ligne Lyon Chambéry et Lyon Grenoble).</p> <p>L'ambiance sonore est dégradée le long de l'axe Lyon-Chambéry et le territoire des Vals Dauphiné est ainsi concerné. L'A43 est concernée par le PPBE de l'Isère, et classé en catégorie I affectant une largeur de 300 mètres de part et d'autre de l'axe.</p> <p> (13 PNB sont recensés sur l'axe A43). Les Abrets et Pont de Beauvoisin, sont quant à elles affectées par la RD1006 et la ligne SNCF Lyon Chambéry.</p> <p>L'A48 est aussi concernée par le PPBE de l'Isère.</p> <p>Les nuisances sonores sont principalement concentrées le long de ces axes.</p>	<p>Le projet de TGV Lyon Turin risque d'accentuer ces nuisances sonores.</p> <p>Une meilleure isolation acoustique des bâtiments ainsi que le développement des modes de déplacement alternatifs et doux sur le territoire participeraient à une réduction importante des nuisances sonores (en parallèle des réductions de pollutions atmosphériques et de GES).</p>	<p style="text-align: center;">↘</p>

Sources des données

- SCoT Nord Isère, EIE,

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PPBE, 2^{ème} étape 2013 – 2018 (approuvé en 2015) (classement sonore des routes nationales et autoroutes, isolation acoustique des nouveaux bâtiments...)

5.7.4 Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)

Tableau 28 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Pollution lumineuse modérée sur le territoire (à l'exception de quelques communes situées le long des axes de circulation).</p>	<p>Une meilleure gestion de l'éclairage public, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité, les consommations d'énergie.</p>	<p>=</p>
<p> Aucune zone du territoire n'est épargnée par les halos de pollution lumineuse : pas de noir total.</p>	<p>Une meilleure gestion de l'éclairage public, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité, les consommations d'énergie.</p>	<p>=</p>
<p> De nombreuses exploitations agricoles d'élevage et le développement de la méthanisation (agricole ou industrielle), (4 projets en cours d'étude sur le territoire dont celui de l'usine d'Aoste) augmentent le risque de nuisances olfactives.</p>	<p>L'urbanisation croissante à tendance à rapprocher les zones résidentielles des zones agricoles, augmentant le risque de nuisances olfactives.</p> <p>La méthanisation en développement sur le territoire est une source d'odeurs significative.</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016
- Projet Méthanisation des matières organiques Aoste Cap Vert Energie
- Terraval'd

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Article L583-1 du Code de l'Environnement
- Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels

5.8 Paysages

Tableau 29: État initial du paysage sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Territoire traditionnellement nommé « Nord Dauphiné », le paysage est structuré par l'eau et présente de nombreuses combes humides : « les Vals ».</p> <p>Le paysage reste rural, les terres agricoles couvrant 75% de la surface totale.</p> <p>2 familles de paysages sont représentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paysages urbains et périurbains : la vallée de la Bourbre est occupée par les activités commerciales et industrielles, les coteaux et son plateau nord par l'habitat • Paysages agraires, façonnés par l'agriculture avec la céréaliculture et l'élevage. <p>Les entités paysagères sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Quatre vallées</u> : Paysage de grands espaces agricoles et de voies de communication, avec un éparpillement résidentiel. La plaine d'Aoste offre quant à elle un paysage de populiculture et de maïs. • <u>Terres froides</u> : Paysages très verts composés d'herbages en pente, d'anciens marais, de combes et de sommets boisés. • <u>Balmes Dauphinoises</u> : Espaces et paysages ruraux avec la présence de vignes, prairies et espaces boisés. • <u>Moyenne Bourbre</u> avec des paysages de collines basses et de plaines. (Chimilin) 	<p>Le développement de l'urbanisation tend à la banalisation des paysages (perte de la transition ville-campagne) qui sont un atout majeur pour le territoire.</p> <p>Intensification de l'agriculture (transformation des prairies permanentes en grandes cultures, agrandissement des parcelles et des exploitations) a entraîné et entraîne toujours des changements sur le paysage (disparition des haies et boisements, grands bâtiments agricoles).</p> <p>Présence des axes autoroutiers qui dégradent la qualité paysagère.</p> <p>Développement des projets EnR (éolien, photovoltaïque, ...) et le développement de Bois-Energie (haies) sont susceptibles de modifier le paysage.</p>	<p>=</p>
<p>Taux de boisement est variable compris entre un taux inférieur à 10% (la Tour du Pin, La Chapelle de la Tour), entre 10 et 30% (St Didier de la Tour, Aoste, Chimilin...) et entre 30 et 50% pour St Martin de Vaulserre.</p>	<p>Amélioration des paysages par la plantation de boisement.</p> <p>Valorisation des boisements pour les espaces naturels (continuités écologiques), le bois d'œuvre et le bois énergie (pour les sous-produits).</p>	<p>=</p>

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Les différentes entités paysagères sont moins visibles du fait du développement de l'urbanisation. On notera une ruralité encore présente au niveau des hautes vallées, mais qui disparaît au profit de l'urbanisation et des infrastructures plus en aval des cours d'eau.	Enjeux du PLUi d'encadrer l'urbanisation pour maintenir spécificités rurales, projeter un paysage de qualité pour valoriser l'image du territoire et son cadre de vie	↗

Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT Nord Isère (
- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) :
- Carte interactive des familles de paysages de Rhône Alpes
- Vals Dauphiné : vers une mutation économique liée à la péri urbanisation

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PAC 2015-2019 : soutien à l'élevage et la performance économique, environnementale et sociale des territoires ruraux.

5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux

5.9.1 Synthèse générale

Le Tableau 30 présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

Tableau 30 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale étudiée	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique			
Les sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
Milieu naturel			
Diversité biologique			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Continuités écologiques			
Milieu humain			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel et architectural			
Gestion des déchets			
Déchets			
Assainissement			
Déplacement, infrastructures et transports			
Déplacement			
Infrastructures			
Risques et Nuisances			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Pollution lumineuse et odeurs			
bruit ferroviaire + A43 important+G32:J33			
Paysages			

5.9.2 Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET

Tableau 31: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
 <p>Ressource non renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence de plusieurs carrières 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement des sites de valorisation des déchets de chantier et de réemploi sur chantier ✓ Potentiel de développement d'EnR (photovoltaïque au sol) dans le cadre des réhabilitations de carrières ✓ Développement des matériaux biosourcés pour la construction
 <p>Ressource en eau</p> <p>Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quantité (régime hydraulique pluvial) Qualité (nitrates, phosphates, eutrophisation) Morphologie des cours d'eau dégradée (obstacles, 2 ouvrages hydroélectriques, inondation, urbanisation) <p>Eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quantité (prélèvements principalement destinés à l'AEP, l'industrie et à l'agriculture, conflits d'usage AEP / industrie / agriculture - irrigation) Qualité (nitrates, pesticides) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Modification des pratiques agricoles (limitation des intrants agricoles, diminution de l'irrigation) ✓ Amélioration de la gestion des eaux en anticipant les changements climatiques (diminution des prélèvements, objectifs des SDAGE et SAGE) et les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP) ✓ Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides pour leur rôle de réservoirs écologiques et de gestion des crues ✓ Limitation de l'artificialisation des sols

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET



Qualité de l'air

- Dégradation de la qualité de l'air : ozone, particules fines (PM10 et PM2,5), NOx
- Des émissions polluantes en provenance des transports routiers (moteurs diesels, usage de la voiture individuelle), du résidentiel (chauffage bois et fioul), l'industrie (chauffage fioul), l'agriculture (élevage, usage d'engrais azotés, effluents, écobuage)
- Pollen d'Ambroisie fortement allergisant présent sur l'ensemble de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

- ✓ Développement des modes de transport doux pour les trajets courts (vélo), de l'usage des véhicules électriques ou hybrides et des transports en commun (car, train)
- ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industrie) par des EnR sans source de combustion
- ✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture et réduction de l'écobuage



Climat et émissions de GES

- Des émissions de GES en provenance principalement des transports routiers, de l'agriculture, du secteur résidentiel et de l'industrie
- Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)
- Potentiel important de stockage de carbone dans les vergers et les forêts

- ✓ Développement des modes de transport doux pour les trajets courts (vélo), de l'usage des véhicules électriques ou hybrides et des transports en commun (car, train)
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les émissions de GES liées à l'élevage et au stockage des effluents
- ✓ Rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industrie)
- ✓ Développement des techniques favorisant le stockage du carbone : développement de filière bois d'œuvre, réduction du travail du sol, restauration des zones humides et des haies bocagères, réduction de l'usage de fertilisants organiques, augmentation de l'usage de matériaux biosourcés en construction et en rénovation...

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET



Milieus naturels et biodiversité

- Quelques zones de protection stricte (ENS et tourbière) et d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) avec une biodiversité remarquable en lien
- Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prolifération d'espaces invasives, changement climatique...

- ✓ Limitation de l'urbanisation et la consommation d'espace
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter la consommation de l'eau et l'usage des engrais et des produits phytosanitaires
- ✓ Préservation des espaces naturels en limitant la fermeture des milieux
- ✓ Maintien des travaux sur la lutte contre les espèces envahissantes
- ✓ Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire les nombreux obstacles et faciliter le déplacement des poissons et les liens entre les milieux



Continuités écologiques

- Composante Bleue bien développée : connexion entre les cours d'eau et les zones humides, mais maillage diffus et de qualité moyenne en lien avec les aménagements urbains et les obstacles
- Composante Verte fragmentée et en cours de fermeture
- Influence des aménagements urbains (ligne LGV) et de l'urbanisation

- ✓ Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter le remembrement, la fermeture des milieux, usage de pesticides
- ✓ Développement des EnR en cohérence avec les enjeux de continuités écologiques.

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

Leviers d’actions possibles dans le cadre du PCAET



Santé

- Taux de mortalité supérieur à la moyenne régionale
- La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité moyenne de l’air :
 - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l’ozone et aux particules fines
 - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et risque lié au radon (27% des communes du territoire) (cancérogènes à partir d’un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
- Incidences de la pollution lumineuse
- Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d’espèces allergènes (ambroisie...) ou de vecteurs de maladies (moustique tigre)

- ✓ Développement des EnR et de la maîtrise de l’énergie pour limiter la précarité énergétique et la dépendance aux modes de combustion (et en particulier biomasse et fioul).
- ✓ Réduction de l’éclairage public et dans les locaux (bureaux, vitrines)
- ✓ Sensibilisation de la population et des artisans à la qualité de l’air intérieur en lien avec les travaux de maîtrise de l’énergie (radon) et extérieur (combustion de bois, pollen)
- ✓ Développement d’îlot de fraîcheurs, de la végétalisation en ville et de la géothermie pour limiter les effets des épisodes de canicules.
- ✓ Sensibilisation de la population à la conduite à tenir vis-à-vis du moustique tigre



Activités humaines

- Territoire agricole (SAU=65% du territoire)
- 53% des emplois hors territoire, vers les métropoles de Lyon, Grenoble et Chambéry
- Part importante de foyers à revenus modestes
- Précarité énergétique (parc ancien, revenus modestes)
- Industrie : 25% des emplois locaux, en particulier l’agroalimentaire
- EnR peu développé
- Activité de la pêche

- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les pressions sur les autres enjeux
- ✓ Développement du transport collectif et des modes doux en particulier vers les métropoles
- ✓ Encourager les circuits-courts
- ✓ Rénovation des logements et remplacement des modes de chauffage par des EnR sans source de combustion
- ✓ Maintien des logements et des activités dans les centres-bourgs

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
 Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire majoritairement rural : 85% d'espaces naturels • Pression urbaine et artificialisation des sols (50 ha/an) • Parc résidentiel ancien : insalubrité, consommations énergétiques et émissions de GES importantes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limitation de l'urbanisation et la consommation d'espace ✓ Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermique) dans le secteur résidentiel et en particulier le PV ou le solaire thermique ✓ Maintien des logements et des activités dans les centres-bourgs
 Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Faible optimisation des déplacements et des filières de traitement et de valorisation (3 syndicats) • Présence d'équipements de traitement des déchets : 1 ISDND, 1 UIOM • Faible taux de valorisation des déchets • 18% des foyers équipés d'un composteur 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du tri des déchets ménagers recyclables et limitation du stockage des déchets ultimes ✓ Développement de structures de tri, de recyclage, de valorisation (économie circulaire, Écologie Industrielle Territoriale, réemploi des excédents de déchets inertes sur chantier)
 Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité des communes raccordées à une STEP • 4 communes en assainissement non collectif • Part importante d'installations d'ANC non conformes • Plusieurs organisations relatives à la gestion de l'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Anticipation de la modernisation des équipements ✓ Poursuite des contrôles des installations d'ANC

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
 Déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements • Réseau de transport en commun mais peu adapté aux besoins, augmentation de l'usage du transport ferroviaire • Trafic important sur le réseau routier national et secondaire • Émissions de polluants atmosphériques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Continuer le développement du transport collectif et des modes doux ✓ Revitalisation des centre bourgs périphériques ✓ Sécurisation des liaisons cyclables et des zones piétonnes ✓ Assurance des interconnexions entre les différents modes de transport
 Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation assez important et PPRI Bourbre moyenne • Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (inondation, mouvement de terrain, feux de forêts) vont s'accroître avec les changements climatiques • Le risque radon est élevé pour 10 communes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme ✓ Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire les nombreux obstacles et faciliter le déplacement des poissons et les liens entre les milieux ✓ Restauration et valorisation des zones humides ✓ Informer sur la qualité de l'air intérieur et les bienfaits de la ventilation
 Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs anciens sites industriels • Risque minier important (périmètre de concession minière pour 6 communes) • Risque de rupture de barrage pour les communes d'Aoste et de Granieu • Risque TMD pour 14 communes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement pour la réhabilitation des anciens sites industriels avec une reconversion pour le développement d'EnR ✓ Prise en compte des risques technologiques (miniers et barrage) dans les documents d'urbanisme et faire le lien avec le changement climatique ✓ Développement du ferroutage et des transports combinés pour réduire le trafic sur les voies routières

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET



Bruit

- Réseaux routier (dont l'A43) et ferroviaire
- Plusieurs communes concernées par le PBBE de l'Isère

- ✓ Accompagnement pour une isolation acoustique des bâtiments
- ✓ Continuer le développement du transport collectif et des modes doux



Autres nuisances

- Pollution lumineuse – absence de noir total
- Nuisances olfactives des activités de méthanisation

- ✓ Réduction de l'éclairage public et des bâtiments (vitrine, bureaux...°)
- ✓ Gestion de l'urbanisation à proximité des zones agricoles
- ✓ Gestion des odeurs sus les installations de méthanisation



Paysages

- 4 entités paysagères : Quatre Vallées, Terres froides, Balmes dauphinoises, Moyenne Bourbre
- Surfaces boisées variables selon les communes (10 à 50%)
- Ruralité présente malgré une urbanisation croissante et des infrastructures

- ✓ Encadrement de l'urbanisation
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter le remembrement et la fermeture des milieux
- ✓ Favoriser les boisements et les continuités écologiques

6 EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières de la collectivité.

6.1 Scénarios alternatifs identifiés lors de la phase stratégie

Lors de la phase stratégie, les éléments suivants ont été communiqués lors des COPIL et ateliers. Ces éléments, formulés sous la forme de « scénarios alternatifs », visaient à mettre en lumière les points d'attention à considérer pour la réalisation de la stratégie. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation et à l'oral.

6.1.1 Lors du COPIL du 18 janvier 2019

Ce COPIL 2 "Du diagnostic aux 1^{ers} éléments de la stratégie" fait suite au diagnostic du territoire. Dans le cadre de l'EES, les principaux enjeux du territoire ont été rappelés aux participants, puis des éléments en lien avec l'environnement du territoire ont été rappelés afin d'orienter par la suite la définition de la stratégie (Tableau 32).

Tableau 32 : Eléments en lien avec l'environnement formulés lors du COPIL du 18/01/2019

18/01/2019 - COPIL 2 "Du diagnostic aux 1ers éléments de la stratégie"	
Thème	Eléments en lien avec l'environnement du territoire / scénarios alternatifs
Bois énergie	<ul style="list-style-type: none"> Être conscient que cela va dégrader la qualité de l'air Favoriser les EnR sans combustion en priorité Privilégier les réseaux de chaleur Privilégier le remplacement des chaudières fuel, les foyers ouverts, les habitations sans réseau gaz naturel Développement en adéquation avec les ressources (lien bois œuvre)
Biogaz	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des nuisances olfactives des projets Risque technologique et urbanisme Adéquation des gisements de déchets et maintien des politiques de réduction des déchets à la source Cultures énergétiques sur le territoire à exclure Épandage des digestats et qualité de l'eau
Photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'artificialisation des sols Utilisation des anciennes friches, décharges, carrières, Pas de création de bâtiments agricoles pour PV (hangars)

Suite à la présentation du diagnostic, plusieurs pistes de thématiques à développer dans ce PCAET ont été proposées :

- Le développement du Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)
- L'application stricte de l'interdiction de brûlage à l'air libre
- Le développement de la mobilité douce et des transports en commun
- Le développement des circuits courts
- La visibilité sur les projets de production d'énergie renouvelable (recensement des sites potentiels, ...)
- La résilience du territoire par rapport à la réservation et à la qualité des milieux (zones humides, tourbières, prairies).

Ces pistes de thématiques ont **globalement été intégrées** au plan d'actions final, dans les actions suivantes :

- N°43 « Accompagner l'émergence de la mobilité au GNV et bioGNV »
- N°14 « Valoriser les déchets de végétaux à la source » (comprenant la limitation du brûlage illégal de déchets verts en proposant des solutions alternatives)
- L'objectif stratégique n°8 « Se déplacer / transporter mieux et moins »
- N°46 « Etablir et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur »
- N°8 « Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières ».

6.1.2 Lors du COPIL restreint de la stratégie du 21 mars 2019

Lors de ce COPIL, la stratégie territoriale a été présentée puis validée.

De plus, des « **scénarios alternatifs** » pour chacun des axes et objectifs stratégiques ont aussi été présentés, ainsi que des thématiques à développer / manquantes.

Tableau 33 : Scénarios alternatifs formulés lors du COPIL restreint du 21/03/2019

21/03/2019 – COPIL restreint de validation de la stratégie	
Objectif stratégique	Éléments en lien avec l'environnement du territoire / scénarios alternatifs
<i>Axe I : Mobiliser les ressources du territoire pour la transition</i>	
1/ Agir pour une alimentation saine sur le territoire et accompagner l'agriculture dans ses actions d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser également le changement de pratiques et l'application de mesures pour les agriculteurs pour réduire les émissions de NH3 (engrais chimiques, effluents, ...), le brûlage des déchets verts, l'utilisation de pesticides et la consommation d'eau (lien avec le Changement Climatique). • Inclure également le développement des haies et zones boisées (co-bénéfice sur la TVB, l'eau, ...)
2/ Préserver la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire également les prélèvements en provenance de l'industrie et de l'agriculture (qui cumulent 44% des prélèvements à l'échelle du SCoT)
3/ Promouvoir une gestion durable de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation des forêts pour le bois d'œuvre est à privilégier. Les déchets de cette exploitation pouvant alimenter la filière bois-énergie.

	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la gestion de la biodiversité et de la TVB à la gestion forestière pour limiter les coupes franches et maintenir un couvert. • Favoriser et intégrer dans le PCAET le stockage carbone (objectif réglementaire) en lien avec les forêts, les haies et les tourbières • Gestion cohérente de la ressource avec l'ensemble des propriétaires à coordonner. • Intégrer l'évolution attendue en lien avec le changement climatique
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3 bis / Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le potentiel de stockage carbone (objectif réglementaire) des tourbières • Protection réglementaire volontaire des tourbières à inscrire dans le PLU
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4/ Faire augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'économie circulaire et le réemploi sur le territoire • Favoriser les démarches de réduction des déchets dans l'industrie (agro-alimentaire en particulier) en favorisant la valorisation (matière avant énergie) et les démarches d'écologie industrielles. S'appuyer pour cela des démarches et dispositifs ADEME existants. • Limiter également le transport de certains déchets : <ul style="list-style-type: none"> - Compostage des déchets organiques domestiques (composteurs individuels) - Mise à disposition / location de broyeurs à végétaux pour les déchets verts (action déjà en œuvre et à valoriser / développer) • Cibler également les déchets verts en agriculture => Valorisation en bois énergie ? Diminuer la part de brûlage des déchets verts.
---------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5/ Développer une politique touristique adaptée	<i>Pas de préconisation particulière proposée dans le cadre de l'EES</i>
-------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

Axe II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

1/ Sobriété et rénovation énergétique du patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la rénovation du parc existant • Lutter contre la précarité énergétique des populations avec de faibles ressources • Assister les propriétaires lors de la rénovation énergétique (exemple mission d'AMO) ou de la valorisation des logements. • Limiter l'artificialisation des sols dans le PLU pour réduire les constructions neuves • Mettre en place des critères qualitatifs ou de performance dans le PLU • Travailler avec les bailleurs sociaux
----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2/ Mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> • Considérer également la revitalisation des centres-bourgs et le développement des services et commerces de proximité connue tant un levier fort d'amélioration et de réductions des déplacements quotidiens • Développer le coworking permet également de diminuer le transport
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3/ Développement des ENR solaires et du bois énergie sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement du bois-énergie dégrade la qualité de l'air sur le territoire et impacte la santé, les écosystèmes, les rendements agricoles, le patrimoine... • Inscrire ces fonciers de non-consommation des terres agricoles le PLU • Schéma directeur EnR • Préciser les EnR visées. Intégrer également la géothermie qui présente un intérêt pour les périodes estivales.
------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Charte contraignante à éventuellement décliner en OAP sectorielle
- Intégrer les critères environnementaux dans cette charte (trame verte et bleue, artificialisation des sols, gestion des eaux pluviales...)

Axe III : Animer la transition écologique sur le territoire

1/ Gouvernance : animer la transition sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le milieu associatif local dans cette gouvernance pour plus d'efficacité • Impliquer les citoyens dans le développement des EnR (société citoyennes...)
2/ Repenser la politique de la collectivité au travers du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Exemplarité de la CC sur les démarches : <ul style="list-style-type: none"> - Déchet, - Mobilité - Sobriété énergétique - Qualité de l'air (air intérieur et produits de nettoyage par exemple) - Rénovation énergétique...
3/ Sensibilisation : Accompagner les changements de pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Eco conduite pour les citoyens ? (L'impact de l'écoconduite pour les agriculteurs est limité) • Sensibiliser à l'utilisation de modes doux est préférable (pour éviter les déplacements motorisés)

Eléments manquants ou à développer

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et mettre en valeur la séquestration carbone sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Matériaux biosourcés pour la rénovation et la construction, - Protection des zones humides, tourbières et développement des haies, - Limiter l'artificialisation des sols • Améliorer la qualité de l'air sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des chaudières fioul et foyers bois ouvert secteur résidentiel - Cibler les émissions de SO2 et de COVNM de l'industrie (en lien avec la démarche d'EIT par exemple) - Anticiper la lutte contre l'ambrosie et intégrer les pollens dans la gestion forestière
Eléments transversaux à tous les axes	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique d'adaptation au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> - Nature en ville, îlot de chaleur, protection des populations vulnérables... - Risques naturels : inondation, mouvement de terrain - Gestion de l'eau (quantité et qualité) • Préciser la stratégie de développer les EnR et le mix envisagé pour évaluer les impacts spécifiques • Travailler sur le transport de marchandise (commerces de proximité, ...) • Intégrer plus largement la biodiversité et les services écosystémiques • Veiller à la cohérence entre les enjeux et les stratégies (ex : bois énergie / bois d'œuvre / qualité de l'air)

La stratégie validée à ce stade est en cohérence avec les enjeux forts du territoire identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement (§5.9.1) que sont :

- **L'eau**, avec l'axe I – 2/ « Préserver la ressource en eau »
- **Le climat et les émissions de GES**, avec l'axe II « Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire »
- **Les continuités écologiques**, avec l'axe I - 3/ « Promouvoir une gestion durable de la forêt » et l'axe I - 3 bis / « Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels »
- **L'aménagement**, avec l'axe II - 1/ « Sobriété et rénovation énergétique du patrimoine bâti »
- **La santé**, avec l'axe 1 - 2/ « Préserver la ressource en eau » et l'axe II – 2/ « La mobilité durable »
- **Les déplacements et le bruit**, avec l'axe II – 2/ « La mobilité durable »

Les enjeux des **risques naturels**, de **l'adaptation au changement climatique** et de la **qualité de l'air** étant moins développés dans la stratégie présentée, ils ont été mentionnés dans le cadre de l'EES comme important à ajouter.

Suite à cette **intervention de l'EES**, un axe stratégique supplémentaire a été ajouté à la stratégie finale : l'axe III « Anticiper les risques liés aux changements climatiques », comprenant un objectif stratégique « Préserver la qualité de l'air » et un autre « S'adapter aux événements extrêmes ».

Cet ajout a permis à la stratégie finale du PCAET d'être en cohérence avec les enjeux identifiés comme forts pour le territoire dans l'état initial de l'environnement.

6.1.3 Lors de l'Atelier « Sobriété »

Pour accompagner les participants à l'atelier de concertation sur le thème de la sobriété, « construire une stratégie de sobriété énergétique territoriale », organisé le 03 Mai 2019 par le C2D (Conseil de développement des Vals du Dauphiné), des mesures Eviter, Réduire et Compenser (ERC) ont été présentées.

Tableau 34 : Mesures ERC formulées lors de l'atelier du 03/05/2019

03/05/2019 – Atelier sur le thème de la sobriété	
Thème	Mesures ERC présentées
	Un déplacement évité ou réduit est plus bénéfique qu'un déplacement avec un carburant « renouvelable »
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le co-working et télétravail dans les bourgs secondaires du territoire • Développement des commerces et services de proximité pour limiter les déplacements en lien avec la limitation des zones d'activités périphériques • Impliquer les entreprises (PDE) • Favoriser la multimodalité en lien avec pôles d'échanges comme la Tour du Pin • Améliorer la desserte et les horaires des lignes de Transport en commun • Développement du co-voiturage, de l'autopartage pour trajets domicile travail
Consommation des biens	Consommer moins et consommer plus local pour limiter l'impact carbone de notre mode de vie

	<ul style="list-style-type: none">• Revitalisation des centres-bourgs• Plateforme commerce et services de proximité dans les centres-bourgs• Sensibiliser et favoriser la consommation de produits locaux
	<hr/> Favoriser les pratiques durables pour accroître les bénéfices de l'agriculture sur le territoire
Alimentation / Agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Changement de pratiques agricoles permettant de valoriser le stockage carbone, le développement du bocage, la préservation des zones humides, le développement de la biodiversité (TVB) et de lutter contre l'érosion des sols et les risques naturels• Favoriser une agriculture qui limite les intrants (pesticides, Ammoniac) et la dépendance à l'eau• Lutter contre le brûlage des déchets verts• Prévenir et limiter les déchets issus de l'agriculture avant de les valoriser en bio-carburant• Anticiper la reprise des exploitations (départ en retraite) et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs dans une agriculture biologique et durable
	<hr/> Limiter la consommation d'espace en revitalisant les zones existantes
Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Lutter contre la vacance des logements (rénovation et valorisation)• Limiter l'artificialisation du sol (densification de l'habitat, rénovation des centres bourgs, limiter le développement des zones d'activités périphériques)• Anticiper les risques liés au changement climatiques (inondation, glissement de terrain, îlots de chaleur urbain...)

Suite à cet atelier, un axe opérationnel sur « **l'accompagnement d'un développement économique moins carboné** » a été ajouté à la stratégie territoriale dans l'axe II « Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire ».

De plus, les mesures ERC présentées à ce stade de l'EES ont globalement été **intégrées** dans le plan d'actions final.

6.1.4 Déclinaisons chiffrées des trajectoires

6.1.4.1 Méthodologie

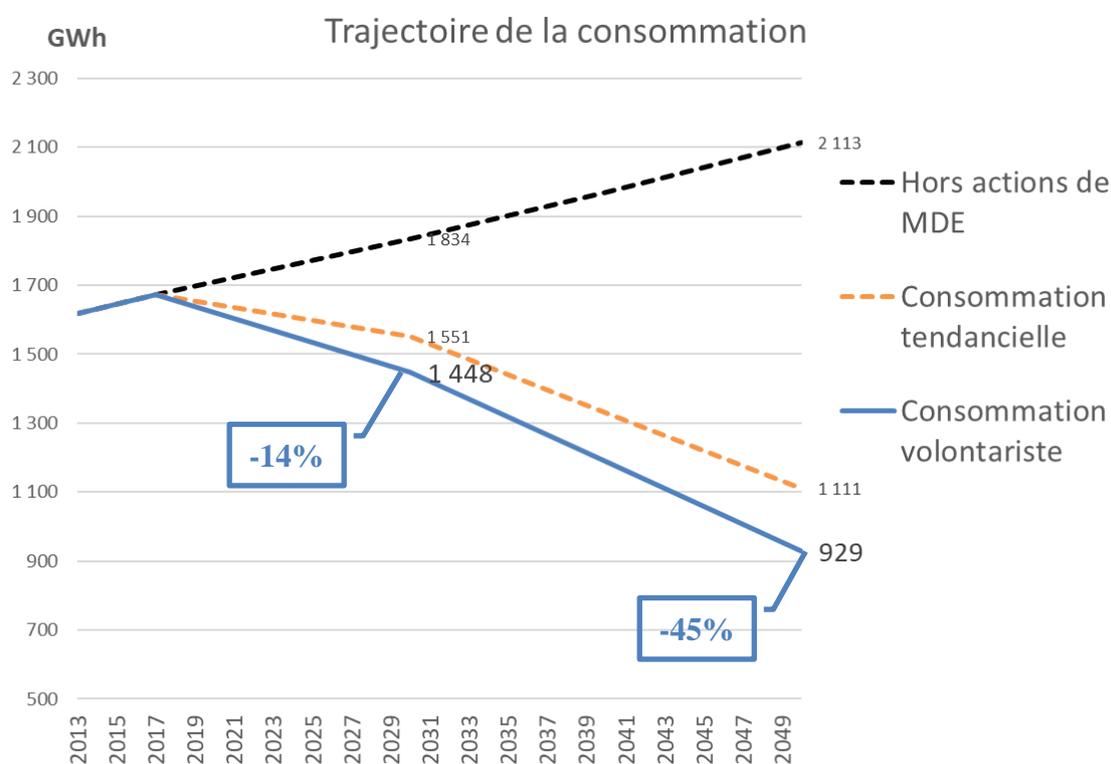
La stratégie énergétique définie par AXENNE a été définie sur la base de 3 scénarios :

- « Hors action » de maîtrise de l'énergie ;
- « Tendanciel » (laisser faire) ;
- « Ambitieux » (objectif TEPOS, scénario réglementaire de la loi TEPCV).

Le COPIL restreint du 13 juin 2019 a choisi de se positionner sur le **scénario ambitieux**.

6.1.4.2 La consommation d'énergie

Le graphique suivant présente les évolutions projetées des consommations énergétiques pour les 3 scénarios.



Source : Axenne

Figure 13 : Trajectoire énergétique globale

Conscients des efforts colossaux à mobiliser pour mettre en œuvre la transition énergétique sur le territoire à la hauteur des ambitions nationales et régionales, **les élus ont choisi de se fixer le CAP Volontariste, en réduisant la consommation de l'ensemble des secteurs de 14% en 2030, et de 45% en 2050.**

Cette valeur de -14%, réaliste, se trouve en deçà de l'objectif réglementaire de -20% car la marge de manœuvre du territoire sur le poids du trafic autoroutier est faible (27% de la consommation). Cependant, un objectif de -20% pourrait être atteint à l'horizon 2030 si la dynamique démographique est exclue.

La déclinaison opérationnelle des objectifs de réduction des consommations énergétiques pour 2030 est la suivante :

- 40% de bâtiments logements, soit 10 000 logements ;
- 50% des ménages sensibilisés et mettent en pratiques les écogestes, soit 12 500 ménages ;
- 25% des bâtiments tertiaires rénovés, soit 975 bâtiments ;
- 25% des bâtiments industriels rénovés, soit 98 bâtiments ;
- 75% des bâtiments et des matériels agricoles rénovés, soit 400 exploitations agricoles ;
- 80% des conducteurs d'utilitaires formés à l'éco-conduite ;
- 60% d'économie de carburant.

Les objectifs stratégiques de réduction des consommations retenus à ce stade de la démarche ne permettent pas d'atteindre les objectifs réglementaires. Ils **sont inférieurs** de 6 points à l'objectif national fixé dans la SNCB2 pour 2030 et de 5 points pour l'objectif de 2050.

6.1.4.3 La production d'énergie renouvelable

Le tableau suivant indique les objectifs de production d'EnR pour le scénario tendanciel et le scénario volontariste :

Tableau 35 : Évolution des productions d'EnR

	2017	2030	2050
Scénario tendanciel	158 GWh	296 GWh, soit x1,9 par rapport à 2017	350 GWh, soit x2,2 par rapport à 2017
Scénario volontariste	158 GWh	419 GWh, soit x2,7 par rapport à 2017	517 GWh, soit x3,3 par rapport à 2017

Sur ce 2^e volet de la production des ENR, les élus réalisent de la même manière le caractère ambitieux de ces objectifs. En adoptant la trajectoire de production maximale des ENR (le scénario volontariste), **ils affichent leur volonté de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour permettre la transition énergétique sur le territoire.**

Ainsi, les objectifs de production d'énergie renouvelable pour le territoire d'ici 2030 et 2050 sont présentés dans la figure suivante.

% d'EnRs dans la consommation

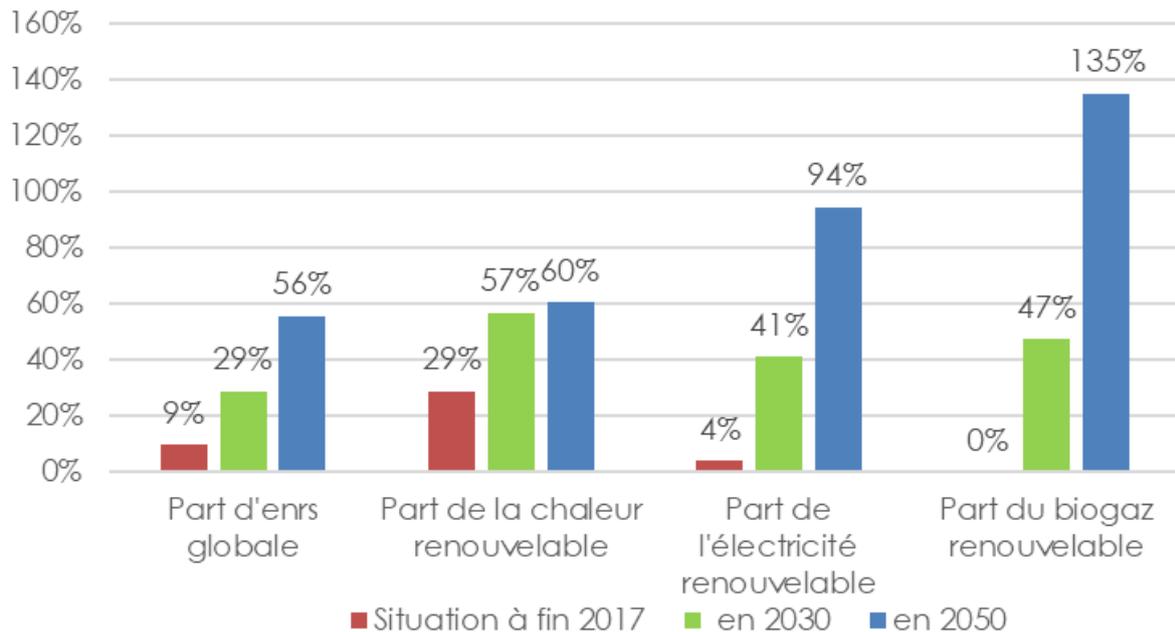


Figure 14 : Objectifs de production d'énergie renouvelable pour le territoire des Vals du Dauphiné

Source : Axenne

Les objectifs stratégiques de production d'énergie renouvelable retenus à ce stade de la démarche sont globalement inférieurs de 4 points à l'objectif national de 2030 et de 9 points à l'objectif régional de 2030. .

6.1.4.4 Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES vont évoluer en fonction des différentes actions mises en place sur le territoire. Pour les actions de maîtrise de l'énergie, les gains sur les émissions de GES sont calculés précisément en fonction de l'énergie économisée. De la même manière, la mise en place d'énergies renouvelables sur les différents secteurs entraîne, en fonction des équipements substitués, des réductions plus ou moins importantes des émissions de GES. Enfin, des actions sur les GES non énergétiques sont également comptabilisées (modification de l'alimentation du bétail, modification des pratiques alimentaires des citoyens, réduction des déchets, action sur les émissions de GES du secteur de l'industrie, etc.).

A l'horizon 2030 et 2050, les objectifs de diminution des émissions de GES sont les suivants pour les VdD.

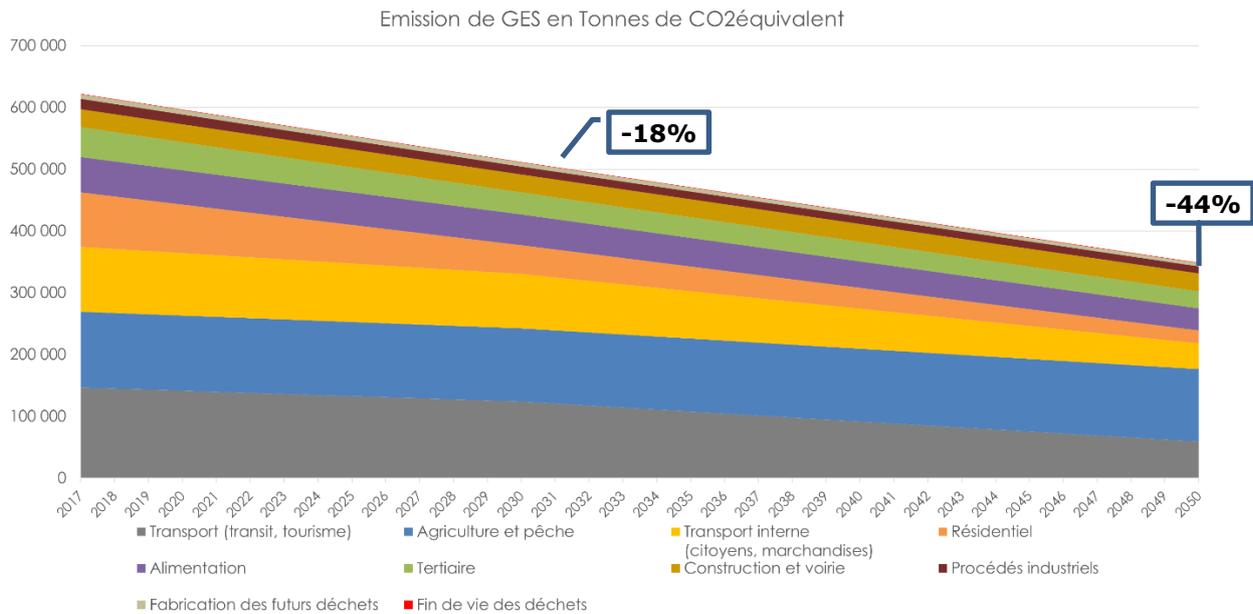


Figure 15 : Objectifs d'évolution des émissions de GES sur le territoire des VdD

Source : Axenne

Les objectifs stratégiques d'émissions de GES retenus à ce stade de la démarche sont inférieurs aux objectifs nationaux de 2030 et de 2050, ainsi, la neutralité carbone n'est pas envisagée d'ici à 2050.

6.1.4.5 Emissions de polluants atmosphériques

De la même manière que pour les gains sur les GES, chaque action de sobriété, de maîtrise de l'énergie et de mise en place d'énergies renouvelables a un impact sur les émissions de polluants atmosphériques.

A l'horizon 2030 et 2050, les objectifs de diminution des émissions de polluants atmosphériques sont les suivants pour les VdD.

Emission de polluants atmosphériques en tonnes

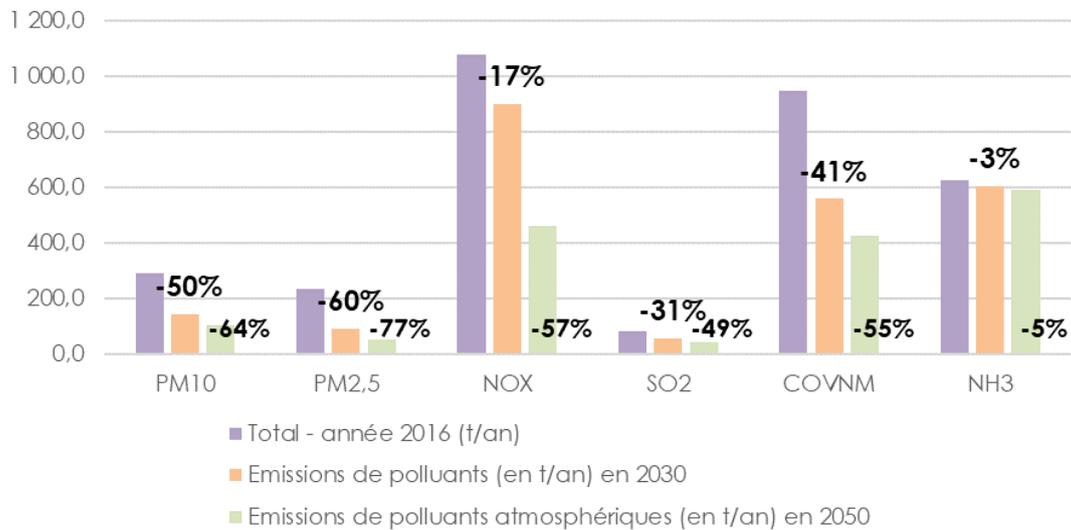


Figure 16 : Objectifs de réductions des émissions de polluants atmosphériques pour les VdD

Source : Axenne

Voici plus en détail les réductions possibles des émissions de polluants atmosphériques par typologie d’actions, pour l’horizon 2030.

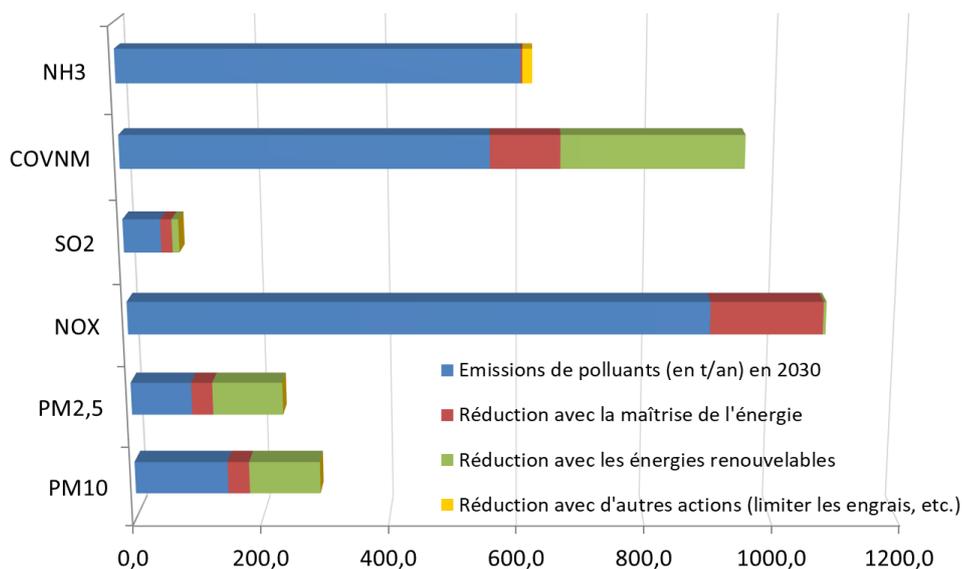


Figure 17 : Réductions possibles des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030

Source : Axenne

Les objectifs stratégiques de réduction des émissions de polluants atmosphériques retenus à ce stade de la démarche sont inférieurs aux objectifs nationaux et régionaux pour le NH3, les NOx et le SO2. Les objectifs régionaux sont cependant atteints pour les PM10, PM2.5 et COVNM. Les objectifs nationaux sont atteints pour les PM2.5 et approchés pour les COVNM.

6.2 Mesures ERC proposées en phase plan d'actions

6.2.1 Méthodologie

Dans le cadre de l'EES, chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ou les manques. Tout au long de la démarche, notre attention s'est portée sur l'intégration des éléments suivants en appliquant la séquence **Éviter > Réduire > Compenser** :

1. Des mesures visant en priorité à éviter (E) les incidences négatives identifiées.
2. Des **mesures de réduction (R)** des incidences lorsque cela était nécessaire, en complément ou remplacement des mesures d'évitement.
3. Des mesures permettant **d'augmenter les bénéfiques ou les co-bénéfiques** d'une action (ex : rénovation en utilisant de préférence des matériaux biosourcés et locaux plutôt que l'utilisation de matériaux classiques dans le cadre de cette action).
4. Proposer, en dernier lieu, des **mesures de compensation (C)** éventuelles.

Ainsi, ces mesures ERC ont été proposées afin de mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la rédaction des actions. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral et mais également écrits sur les documents de travail qui ont servi à l'élaboration des actions.

6.2.2 Lors du COPIL du 25 juin 2019

Les objectifs du COPIL du 25 juin 2019 étaient les suivants :

- Objectif 1 : informer les membres du COPIL de la stratégie ;
- Objectif 2 : présenter les premières pistes d'action et les hiérarchiser ;
- Objectif 3 : recueillir les contributions / remarques / corrections.

Ce COPIL a été réalisé en concertation avec le grand public.

Lors de ce COPIL, des mesures ERC et scénarios alternatifs en lien avec les axes et les objectifs stratégiques, ainsi que la première ébauche du programme d'actions ont été présentés aux participants.

Tableau 36 : Mesures ERC formulées lors du COPIL du 25/06/2019 sur la stratégie

25/06/2019 – COPIL « De la stratégie au plan d'actions »	
Objectif stratégique	Mesures ERC et scénarios alternatifs présentés
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le thème de l'artificialisation des sols • Développer les EnR en fonction des potentiels du territoire et favoriser le mix-énergétique - Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion (qualité de l'air) • Anticiper les changements climatiques via : <ul style="list-style-type: none"> - La préservation des zones naturelles pour leur rôle dans la gestion des inondations et des crues, - Les besoins et la qualité des eaux : usages en eau, industriels et agricoles, qualité des rejets

- Inclure les secteurs du tertiaire et de l'industrie. Inclure le transport des marchandises.
- Informer sur la qualité de l'air sur le territoire et lien avec les activités (transports, agriculture, industrie, chauffage) et lien avec la santé

Axe I : Valoriser durablement les ressources du territoire

<p>1/ Accompagner les changements de pratiques agricoles et favoriser une alimentation saine et locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les pratiques agricoles intégrant la réduction des émissions de NH3, l'usage de pesticides, la consommation en eau, le brûlage des déchets verts..., et le stockage carbone, la préservation de la biodiversité • Valoriser les techniques déjà éprouvées sur le territoire et les territoires voisins pour passer plus rapidement à l'action • Accompagner l'installation de jeunes agriculteurs • Favoriser les circuits-courts • Lien avec le développement des EnR (bois énergie, méthanisation) en fonction des potentiels du territoire
<p>2/ Préserver la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les pratiques agricoles intégrant la réduction de l'usage de pesticides, et des engrais, de la production d'effluent, de la consommation en eau (pas d'irrigation) • Valoriser les techniques déjà éprouvées sur le territoire et les territoires voisins pour passer plus rapidement à l'action • Intégrer le secteur industriel • Intégrer la gestion de l'artificialisation des sols (densification de l'habitat versus création de nouvelles zones urbaines, distinguer milieux ruraux / urbains) • Intégrer également la gestion des zones humides
<p>3/ Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'exploitation du bois d'œuvre (meilleure valorisation économique sur le territoire) considérant que les déchets de bois peuvent être évacués dans une filière bois-énergie. Valorisation du savoir-faire local • Développement de la filière bois-énergie en lien avec les potentiels du territoire et des territoires voisins, et prendre en compte la pollution atmosphérique • Poursuivre la connaissance des espaces naturels pour les préserver et accompagner les dispositifs existants – Mutualisation des actions de gestion des espaces forestiers • Anticiper le risque de feu de forêt • Intégrer la Trame Verte et Bleue et les continuités écologiques – Lien avec la préservation des zones humides et des tourbières
<p>4/ Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'évolution des pratiques agricoles : favoriser les haies et réaliser leur entretien (déchets de bois pouvant être utilisés en filières bois-énergie), usage des broyats de déchets verts en paillis sur les cultures (+ lien avec la gestion des biodéchets) • Réduction du gaspillage alimentaire • Entreprises : Mettre en place et coordonner des démarches d'EIT, possibilité d'accompagnement des entreprises par des dispositifs de l'ADEME
<p>5/ Développer une politique touristique adaptée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des zones accessibles pour préserver les secteurs d'intérêts pour la biodiversité • Privilégier les mobilités douces

Axe II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

<p>1/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le renouvellement des zones déjà urbanisées et la densification de l'habitat versus la création de nouvelle
------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>zone urbaine – <i>Lien avec la revitalisation des centres-bourgs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure le secteur tertiaire et l'industrie • Cibler les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique • Dans le cadre de rénovation, information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur et les matériaux biosourcés locaux • Cibler en priorité les chauffages fioul du secteur résidentiel puis remplacement des foyers bois ouverts par EnR sans source de combustion ou foyers bois performants
2/ Accompagner un développement économique moins carboné	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des acteurs du territoire (industriel, tertiaire, commerce, publics, associations) • <i>Lien avec les circuits-courts</i> • <i>Lien avec l'écologie industrielle</i>
3/ Se déplacer / transporter mieux et moins	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des acteurs du territoire : industrie, tertiaire, commerces, publics, associations et les citoyens • Intégrer le transport des marchandises (fret, mutualisation) • Privilégier l'évitement des transports puis les modes de transport doux et les transports en commun (transport doux > transport en commun > voiture partagée > voiture individuelle) • <i>Lien avec les circuits-courts</i> • <i>Lien avec la revitalisation des centres-bourgs</i> • Développer le co-working, le télétravail • Informer sur la qualité de l'air et des impacts des polluants sur la santé
4/ Développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les EnR sans source de combustion (qualité de l'air / santé, écosystèmes, rendements agricoles, patrimoine...) - Adapter le développement au potentiel du territoire • Remplacement des foyers bois ouverts par EnR non-combustion ou foyers bois performants. Cibler également les chaufferies fuel • Privilégier la filière bois d'œuvre (avec déchets pour le bois énergie) • Intégrer les critères environnementaux dans le développement des EnR (trame verte et bleue, artificialisation des sols, gestion des eaux pluviales...) • Installations photovoltaïques : vigilance vis-à-vis toitures en fibrociment et au développement des hangars agricoles ne correspondant pas à un usage • Méthanisation : vigilance vis-à-vis des objectifs de réduction de la production des déchets, les cultures énergétiques ou CIVE, les nuisances olfactives, la qualité des eaux (boues)

Axe III : Anticiper les risques liés aux changements climatiques sur la santé

1/ Préserver la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur la qualité de l'air et des impacts des polluants sur la santé • Implication des acteurs du territoire : industrie, tertiaire, commerces, publics, associations et les citoyens • Intégrer le transport des marchandises (fret, mutualisation) • Privilégier l'évitement des transports puis les modes de transport doux et les transports en commun (transport doux > transport en commun > voiture partagée > voiture individuelle) • Lien avec les circuits-courts • Lien avec la revitalisation des centres-bourgs • Développer le co-working, le télétravail
2/ S'adapter aux événements extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les risques naturels (inondations, mouvement de terrain, feu de forêt) → PLU, conditions constructives

- *Lien avec les conditions constructives et de rénovation des bâtiments*
- Favoriser le lien social - Lien avec la revitalisation des centres-bourgs
- Développement de la géothermie / aérothermie (i.e. puits canadiens) pour lutter contre les épisodes chauds en été
- Préservation des ressources en eau (réduction des consommations, réduction des intrants et rejets...)
- Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux et la valorisation des Zones Humides

Axe IV : Animer la transition sur le territoire

1/ Élaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des acteurs économiques (industriels, commerçants...) et associatifs, les services publics et les citoyens
2/ Renforcer la responsabilité environnementale et sociale des Vals du Dauphiné	<ul style="list-style-type: none"> • Exemplarité de la collectivité sur les démarches : déchets, mobilité, sobriété énergétique, qualité de l'air (air intérieur et produits de nettoyage par exemple), rénovation énergétique (matériaux biosourcés et locaux, chantiers faibles nuisances...) et en particulier au travers de la commande publique • Implication des acteurs économiques (industriels, commerçants...) et associatifs, les services publics et les citoyens - Favoriser le lien social via la réalisation des actions du PCAET
3/ Mobiliser les communes dans le PCAET	<ul style="list-style-type: none"> • Partager et valoriser les bonnes pratiques des communes de la CCVD
4/ Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Exemplarité de la collectivité • Lien avec le SCoT • Implication des acteurs économiques (industriels, commerçants...) et associatifs, les services publics et les citoyens - Favoriser le lien social via la réalisation des actions du PCAET

Ces mesures / scénarios alternatifs ont permis d'influencer la construction des actions. Voici ci-dessous quelques exemples :

- La proposition de mesure « Réduction du gaspillage alimentaire » est devenu l'action n°12 « Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets »
- La proposition « Dans le cadre de rénovation, informer sur les matériaux biosourcés locaux » est devenu l'action n°24 « Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés auprès des professionnels du bâtiment »
- La proposition « Développer le coworking, le télétravail » est devenu l'action n°40 « Inciter au développement du télétravail pour réduire les besoins de mobilité et promouvoir les tiers-lieux ».

De plus, certains éléments ont aussi été ajouté aux conditions de réalisation des actions :

- Favoriser les pratiques agricoles intégrant la réduction des émissions de NH3, l'usage de pesticides, la consommation en eau, le brûlage des déchets verts..., et le stockage carbone, la préservation de la biodiversité
- Intégrer la Trame Verte et Bleue et les continuités écologiques
- Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux et la valorisation des Zones Humides

- Exemplarité de la collectivité sur les démarches : déchets, mobilité, sobriété énergétique, qualité de l'air (air intérieur et produits de nettoyage par exemple), rénovation énergétique (matériaux biosourcés et locaux, chantiers faibles nuisances...) et en particulier au travers de la commande publique.

6.2.3 Évolution du plan d'actions

Le Tableau 37 ci-après présente une synthèse de l'évolution du plan d'actions (non-exhaustive) avec les mesures ERC et les modifications qui ont été proposées tout au long de la démarche d'élaboration des actions. Les modifications ainsi que les motifs de leur non-prise en compte sont présentés permettant une justification des choix retenus dans le plan d'actions final.

Les mesures d'évitement sont suivies d'un « (E) » tandis que les mesures de réduction sont suivies d'un « (R) ». Les modifications n'étant pas suivies de ces identifiants sont des modifications visant à accentuer les co-bénéfices des actions ou à les réorienter de façon que ce que celles-ci soient le plus vertueuses possibles.

Ainsi, le plan d'actions a évolué au fur et à mesure des réunions et des éléments communiqués tout au long de l'élaboration du plan d'actions définitif. Au total, 68 actions ont été retenues et détaillées en 4 axes stratégiques et 15 axes opérationnels.

Tableau 37 : Évolution du plan d'actions (modification et mesures ERC)

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
Axe1 : Valoriser durablement les ressources du territoire			
Axe opérationnel 1 : Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine			
1	Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients	<p><i>02/10/2019 et 19/02/2020 :</i> Appliquer la démarche 1) Éviter, 2) Réduire et si impossibilité, 3) Compenser ; Ex : Favoriser des mesures permettant d'Éviter les consommations d'eau, d'engrais, de pesticides..., (E, R) Favoriser le changement de pratiques et l'application de mesures pour les agriculteurs pour réduire les émissions de NH3 (engrais chimiques, effluents, ...), le brûlage des déchets verts, l'utilisation de pesticides et la consommation d'eau (lien avec le Changement Climatique), pour choisir les cultures adaptées au changement climatique et aux enjeux (zones humides, captages AEP...). Favoriser les techniques d'agroécologie et l'agriculture bio. (E, R) Inclure également le développement les co-bénéfices sur la TVB, l'eau, séquestration carbone...) (E, R) Faire le lien avec les actions sur les thèmes de la séquestration carbone de l'objectif stratégique 3, la gestion de l'eau et des milieux humides (E,R) Faire le lien avec les actions sur la qualité de l'air Valoriser les techniques déjà éprouvées sur le territoire et les territoires voisins pour passer plus rapidement à l'action Informer sur les risques des pratiques agricoles sur la santé</p>	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		<p>(E) Favoriser la vente directe ou en circuit-court pour limiter les déplacements. (E, R) Inclure également le développement des haies et zones boisées</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Commentaire concernant les circuits-courts non intégré car la réduction du transport dans le cas de la vente en circuits courts est considérée peu évidente (par exemple : cas des transports d'animaux pour l'abattage).</p> <p>Les commentaires concernant les haies ont été intégrés dans la fiche action dédiée (action 11).</p>
2	Utiliser l'espace public pour produire des fruits et légumes	<p><i>02/10/2019 et 16/06/2020 :</i> (E, R) Favoriser les techniques agroécologie et l'agriculture bio ; Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les évolutions des pratiques agricoles Compléter ou inclure dans les actions le thème de la séquestration carbone Faire le lien avec l'action 1 : « Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilient (E, R) Éviter les carrefours et zones à circulation dense (qualité de l'air) et autres sources de pollution atmosphériques (chaufferies, industrie...) Vérifier la qualité des sols préalablement Faire le lien avec des actions sur le compostage des biodéchets Faire le lien avec l'action 35 « Favoriser la consommation dans les commerces locaux »</p>	<p style="text-align: center;"></p>
3	Expérimenter et développer le maraichage bio au lycée horticole	<p><i>16/06/2020 :</i> (E,R) Prévoir un accompagnement des jeunes scolarisés au lycée agricole pour faciliter leur installation en agriculture biologique.</p>	<p style="text-align: center;"></p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
4	Élaborer un Projet Alimentaire Territorial	<p>02/10/2019, 20/02/2020 et 16/06/2020 :</p> <p>(E, R) Favoriser les techniques d'agroécologie et l'agriculture biologique, en y incluant l'adaptation au changement climatique, la réduction des consommations en eau et en intrants (pesticides, engrais) et la séquestration carbone.</p> <p>(E, R) Faire le lien avec la gestion des biodéchets, les objectifs de réduction des déchets (emballages, OMr...) est la réduction du gaspillage alimentaire.</p> <p>(E, R) Informer sur les filières de production et de transformation, y compris dans la restauration collective.</p> <p>(E, R) Faire le lien avec la revitalisation des centres-bourgs et les circuits-courts, ainsi que la réduction des transports.</p>	
Axe opérationnel 2 : Préserver la ressource en eau			
5	Économiser l'eau	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>Faire le lien avec la qualité des eaux et des actions visant à améliorer de la qualité des eaux (assainissement, industrie, agriculture...).</p> <p>(E) Une attention particulière doit être portée sur les éventuelles actions et/ou projet qui visent des systèmes d'irrigation ou des réserves d'eau agricoles.</p> <p>(E, R) Favoriser les actions en faveur de l'infiltration des eaux dans les sols : 0 artificialisation des sols, désimperméabilisation de surfaces urbanisées avec création d'espaces verts et zones boisées d'espèces peu ou pas consommatrices en eau...</p> <p>(E,R) Développer les collectes d'eau pluviale en industrie.</p> <p>(R) Limiter les arrosages et parcelles irriguées.</p> <p>(R) Limiter aussi l'utilisation de l'eau pour les arrosages de pelouse, nettoyage de voiture, ... pour les particuliers et favoriser l'utilisation d'eau de pluie.</p>	 <p>Pas de problématique agricole sur cette partie du bassin versant. Les actions sur l'infiltrations des eaux, la limitation des arrosages, ... sont hors du champ de compétences de la CCVD. Renvoi vers la fiche action urbanisme et sensibilisation du public</p>
6	Préserver la qualité de l'eau à la source	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>Inclure l'ARS et le SAGE dans les partenaires</p> <p>(E) Identifier et protéger les périmètres de protection des captages AEP dans le PLUi</p> <p>Faire le lien avec les actions en faveur de la réduction des consommations en eau</p> <p>(E) Élargir le champ d'action au-delà des périmètres de protection rapprochée vers le périmètre de protection éloignée</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
7	Restituer une eau de qualité au milieu	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>(E, R) Mettre en place des conventions d'autorisation de rejet et inclure les gestionnaires de réseaux dans les partenaires de l'action</p> <p>(E, R) Faire le lien avec le risque industriel lié aux émissions en eau (EU, EP), notamment avec le contexte des ICPE</p> <p>(E, R) Faire le lien avec les aménagements ayant nécessité ou nécessitant la mise en place d'un dispositif de traitement des eaux pluviales et vérifier leur état, leur entretien et la qualité des rejets au milieu naturel (Cf. Loi sur l'Eau)</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Redondance avec les éléments de la fiche : ajout du détail de ce qui est attendu dans les arrêtés d'autorisation</p>
Axe opérationnel 3 : Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers			
8	Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>(E, R) Maintenir la connaissance des sites naturels et évaluer l'évolution de la biodiversité et la réduction de la fragmentation de la trame Verte et Bleue et des continuités écologiques.</p> <p>Partager les connaissances sur la biodiversité (gestionnaires, associations, sorties nature...).</p> <p>Faire le lien avec des actions en faveur de la limitation de l'artificialisation des sols et d'évolution des pratiques agricoles. Faire le lien avec les actions relatives aux thèmes de l'eau, des sols, de l'air... abordés dans le cadre du PCAET.</p> <p>Évaluer la capacité de stockage de carbone des espaces naturels, en particulier les tourbières, les milieux humides et les zones boisées.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <hr/> <p style="text-align: center;"></p> <p>Milieux naturels concernés par un classement ou un intérêt pour la biodiversité déjà intégrés dans le PLUi.</p>
9	Accompagner la création de centres-bourgs pilotes « Nature en Ville »	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>Faire le lien avec la réduction des îlots de chaleur</p> <p>(E, R) Choisir des espèces adaptées au changement climatique : faiblement consommatrices en eau, forte capacité de stockage de carbone, résistance aux maladies, et pas allergène</p>	<p style="text-align: center;"></p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
10	Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>(E, R) Favoriser la filière bois d'œuvre et les matériaux biosourcés, et le savoir-faire local ; les déchets de bois peuvent être utilisés en bois énergie</p> <p>(E, R) Choix d'espèces adaptées au changement climatique et intégrer les risques liés aux pollens</p> <p>(E) Prévoir une gestion suivant les cycles biologiques des espèces et évitant les coupes franches</p> <p>(E, R) Mutualiser les actions de gestion des espaces boisés</p>	👍
11	Promouvoir les haies bocagères	<p>02/10/2019 :</p> <p>Informier des bienfaits sur la biodiversité, la gestion des crues et le stockage du carbone Assurer la pérennité des haies et accompagner la gestion/taille</p> <p>20/02/2020 :</p> <p>(R) Faire le lien avec l'action 8 relative à la préservation des milieux naturels, par la connaissance de la biodiversité présente et induite par l'action</p> <p>(R) Réduction de la fragmentation de la Trame Verte et Bleue et des continuités écologiques</p> <p>(E, R) Choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau</p> <p>(E, R) Faire le lien avec des actions relatives à l'évolution des pratiques agricoles</p>	👍
Axe opérationnel 4 : Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets			
12	Réduire le gaspillage alimentaire et	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>Faire le lien avec l'action relative au PAT</p>	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
	valoriser les biodéchets	(E, R) Inscrire les objectifs de réduction à la source avant la valorisation des biodéchets (E, R) Attention particulière au développement de la méthanisation (Cf. Action 52)	 Commentaire sur la méthanisation intégré dans la fiche dédié (action 48).
13	Réduire les emballages, déchets papiers et plastiques	02/10/2019 et 20/02/2020 : Valoriser les techniques déjà éprouvées sur le territoire et les territoires voisins pour passer plus rapidement à l'action (E, R) Inclure l'exemplarité de la collectivité, par exemple lors de manifestation organisées ou soutenues par les Vals du Dauphiné (E) Compléter l'action par un objectif "territoire zéro déchet"	 Pas d'ambition politique de devenir un territoire zéro déchet, mais le cap zéro déchet est inscrit parmi les objectifs de l'action.
14	Valoriser les végétaux à la source	02/10/2019 et 20/02/2020 : Reformuler le titre de l'action qui vise les déchets de végétaux. (R) Limiter le brulage des déchets verts en proposant des alternatives (broyage, ...). (E, R) Vigilance sur le classement ICPE et les prescriptions applicables aux installations de stockage de matières organiques, de broyage de déchets verts et de compostage (odeurs, gestion des eaux, nuisances sonores, éloignement des habitations...) – Évaluer le besoin (volume collecté et emprise des plateformes...) et la filière de traitement et de valorisation des déchets verts (compostage, usage par les agriculteurs ou habitants...) en préférant une valorisation à la parcelle pour éviter le transport (E) Vigilance sur la qualité des bois collectés en déchetterie car seuls les bois de classe A (non traités) sont valorisables en biomasse. (E) Vigilance vis-à-vis transport des déchets selon les choix d'aménagement et d'organisation retenus.	
15	Prévenir les déchets en favorisant le ré-emploi	02/10/2019 : Valoriser les techniques déjà éprouvées sur le territoire et les territoires voisins pour passer plus rapidement à l'action. Lien avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
16	Optimiser les fréquences de collecte	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>(R) Faire évoluer l'action en fonction des réductions de la production de déchets.</p> <p>(E, R) Mettre en évidence les gains financiers liés à la réorganisation des collectes en parallèle de la réduction des trajets et donc des émissions de polluants atmosphériques, ainsi que le coût de gestion des déchets pour la collectivité et autres mesures de réduction des déchets.</p>	👍
17	Renforcer l'exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes) en termes de gestion des déchets - tri - recyclage	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>(E, R) Inclure la gestion des déchets dans les manifestations organisées ou soutenues par les VDD.</p> <p>(E, R) Accompagner et imposer dans les Marchés publics la gestion des déchets.</p>	👍
Axe opérationnel 5 : Développer une politique touristique adaptée			
18	Favoriser un tourisme éco-responsable	<p>02/10/2019 et 16/06/2020 :</p> <p>(E, R) Organiser les accès aux sites par les mobilités douces pour préserver les secteurs d'intérêts pour la biodiversité (limiter les nuisances)</p> <p>(E,R) Pour la création de cette liaison cyclable, il sera privilégié l'utilisation de voies de circulation routières déjà existantes (conversion de l'existant) plutôt que la création de nouvelles infrastructures.</p> <p>Accompagner les hébergeurs sur la rénovation thermique et l'adaptation des bâtiments vis-vis du changement climatique</p>	👍
Axe II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire			
Axe opérationnel 6 : Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie			
19	Accompagner les particuliers dans la gestion énergétique de leur patrimoine par un Conseil en énergie	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur : ventilation, risque Radon... pour les porteurs de projets et les artisans réalisant les travaux de rénovation et de chauffage.</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, des techniques d'écoconception, des chantiers à faibles nuisances et à la protection de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris).</p>	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
20	Lutter contre la précarité énergétique des plus modestes en mettant en place un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur : ventilation, risque Radon... pour les porteurs de projets et les artisans réalisant les travaux de rénovation et de chauffage</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, des techniques d'écoconception, des chantiers à faibles nuisances</p> <p>Possibilité de partenariat avec l'ARS pour une visite de logement par un conseiller médical en environnement intérieur (gratuit) si des problèmes de santé sont potentiellement en lien avec l'habitat</p>	<p>👍</p>
21	Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement avec la plateforme MA RENO	<p>02/10/2019 :</p> <p>S'assurer de l'indépendance de la structure</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, des techniques d'écoconception, des chantiers à faibles nuisances, ainsi qu'à la protection de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris).</p> <p>(E, R) Privilégier des EnR sans combustible (enjeux qualité de l'air). Privilégier le remplacement des chaudières au fioul par des modes de chauffage sans source de combustion (enjeux qualité de l'air).</p> <hr/> <p>20/02/2020 :</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur : ventilation, risque Radon... pour les porteurs de projets et les artisans réalisant les travaux de rénovation et de chauffage.</p>	<p>👍</p> <hr/> <p>✘</p> <p>Intégré dans fiches 19 « SARE » et 27 « Construction durable ». Pas l'objet spécifique de cette fiche, l'opérateur n'a pas cette mission</p>
22	Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions du Programme local de l'Habitat en lien avec la rénovation énergétique des logements	<p>16/06/2020 :</p> <p>(R) Inclure des critères de durabilité dans les actions du PLH tels que tels que des critères de suivi de chantier (faibles nuisances , bilan carbone, origine des matériaux, suivi des consommations, ...), l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux, la réalisation de diagnostic de la qualité de l'air intérieur (cf. risque radon,...) conjointement aux travaux d'isolation thermique, l'accompagnement par un CMEI (Conseiller Médical en Environnement Intérieur) si des éléments tels que moisissures et humidité sont observés dans les logements, la prise en compte de la présence de biodiversité (chauves-souris, oiseaux,) lors de travaux,...) ; , l'adaptation du bâti aux changement climatique (confort estival).</p>	<p>👍</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
23	Accompagner la montée en compétence et la qualification autour des enjeux de rénovation durable	<p>02/10/2019 :</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque Radon, les matériaux biosourcés locaux (Cf. Action 24)</p> <p>(E, R) Partager les retours d'expérience, les chantiers exemplaires</p> <p>20/02/2020 :</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur : ventilation, risque Radon... pour les porteurs de projets et les artisans réalisant les travaux de rénovation et de chauffage</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, des techniques d'écoconception, des chantiers à faibles nuisances, ainsi qu'à la protection de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris).</p>	
24	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés auprès des professionnels du bâtiment	<p>02/10/2019 :</p> <p>(E, R) Favoriser les matériaux biosourcés locaux</p> <p>20/02/2020 :</p> <p>La pierre n'est pas un matériau biosourcé mais géosourcé et ne se renouvèle pas</p> <p>(E) Favoriser les matériaux biosourcés locaux pour éviter des déplacements</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur les chantiers à faibles nuisances</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
25	Sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention et de gestion des déchets et pollutions	<p>02/10/2019 : Présenter des exemples des chantiers à faibles nuisances (y compris visuelles et acoustiques) (E, R) Intégrer l'ensemble du cycle de vie : conception, construction, utilisation, fin de vie, origine des matériaux (distance parcourue)</p> <p>20/02/2020 : Faire le lien avec les actions relatives aux déchets et les autres actions du services déchets de la CCVDD (E, R) Inclure les préconisations des chantiers à faibles nuisances qui inclues la gestion des déchets (E, R) Compléter la démarche par des analyses de cycle de vie des matériaux : conception, construction, usage, fin de vie, origine des matériaux (distance parcourue) ... (E, R) Favoriser le réemploi et/ou le recyclage des matériaux, de préférence au droit du chantier (E, R) Identifier ou créer des filières de valorisation des déchets sur le territoire</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Eléments trop poussés pour l'actions, notamment l'ACV : il s'agit d'une mission d'information et de conseil mené par la CAPEB régionale</p>
26	Promouvoir la plateforme MA RENO auprès des artisans et entreprises	<p>02/10/2019 : S'assurer de l'indépendance de la structure intervenante</p> <p>20/02/2020 : (E, R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur : ventilation, risque Radon... pour les porteurs de projets et les artisans réalisant les travaux de rénovation et de chauffage (E, R) Inclure l'information sur les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, des techniques d'écoconception, des chantiers à faibles nuisances, ainsi qu'à la protection de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris). S'assurer de l'indépendance des intervenants</p>	<p style="text-align: center;"></p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
27	Animer, promouvoir et développer la filière construction durable	<p><i>02/10/2019 et 16/06/2020 :</i> S'assurer de l'indépendance de la structure d'animation de l'action (E, R) Informer sur la qualité de l'air intérieur (le risque Radon, COV,...), les bonnes pratiques de ventilation/aération, les matériaux biosourcés et locaux</p> <p><i>16/06/2020 :</i> (E,R) Former également sur les thématiques suivantes : chantiers à faibles nuisances (bruit, poussières, teqCO2, réutilisation matériaux, lutte contre les espèces envahissantes (partage de bonnes pratiques pour éviter la prolifération de l'ambrosie sur les chantiers (couvrir terrains à nu, ...), préservation de la biodiversité (oiseaux, chauves-souris) lors des travaux de rénovation de bâti ancien, ...).</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
28	Accompagner les communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine	<p><i>02/10/2019 :</i> Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion. Vigilance : patrimoine architectural, matériaux utilisés (favorisé le biosourcé par rapport au non renouvelable), qualité air intérieur et radon si isolation sans ventilation Anticiper l'adaptation des bâtiments au changement climatique</p> <p><i>20/02/2020 et 19/03/2020 :</i> (E, R) Inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur : informer sur le risque radon et sensibiliser sur les gestes à entreprendre : aération des bâtiments, étanchéité entre les bâtiments et leurs sous-sols en visant particulièrement les porteurs de projets et les artisans réalisant les travaux de rénovation et de chauffage (E, R) Inclure l'information sur les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, des techniques d'écoconception (bâtiments bioclimatiques, ...), des chantiers à faibles nuisances (E, R) Informer sur le remplacement des équipements de chauffage-bois les plus polluants et favoriser le remplacement vers des EnR sans source de combustion</p> <p><i>19/03/2020 :</i> (E,R) Informer également sur l'usage de produits de nettoyage/ de construction utilisant moins de solvants et produits chimiques. (E,R) Dans le cadre de projets de rénovation, prendre en compte la présence d'animaux sous les combles ou dans les anfractuosités des bâtiments en particulier des bâtiments anciens. Ces espaces constituent des gîtes pour certaines espèces (oiseaux, chiroptères, ...). Aussi ces animaux sont susceptibles de perdre des habitats et/ou de rester coincer à l'intérieur du bâti dans le cas d'isolation par l'extérieur par exemple (pour cela faire intervenir des associations ou professionnelles qualifiés et réaliser les travaux en dehors des périodes de parturition, ...).</p>	
29	Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en	<p><i>02/10/2019 et 20/02/2020 :</i> (E) Étudier la possibilité d'arrêter l'éclairage urbain dans certaines zones pour lutter contre la pollution lumineuse, favoriser la biodiversité... (R) avant de remplacer des équipements par des plus économiques en énergie (R) Implication des acteurs économiques (commerçants des centres-bourgs, secteurs tertiaire et industriel) pour faire respecter les interdictions d'éclairage publics nocturnes</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
	fonction des usages	(E) Vigilance sur l'usage des LED et l'augmentation de la pollution lumineuse	👍
30	Sensibiliser / former / accompagner les collectivités sur la construction durable et les enjeux énergétiques	<p><i>02/10/2019, 20/02/2020 et 19/03/2020 :</i> (E, R) S'assurer de l'indépendant des intervenants (E, R) Favoriser les EnR sans source ce combustion (E, R) Inclure l'information et la formation sur la qualité de l'air intérieur et sensibiliser sur les gestes à entreprendre : aération des bâtiments, étanchéité entre les bâtiments et leurs sous-sols en visant particulièrement la montée en compétences des porteurs de projets et des artisans réalisant les travaux de rénovation et de chauffage (E, R) Inclure l'information sur l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques (bâtiments bioclimatiques, confort thermique estival, ...) et sur les techniques d'écoconception (E, R) Favoriser l'usage des matériaux biosourcés locaux : bois mais aussi chanvre, paille, lin... (E, R) Favoriser les démarches de chantiers à faibles nuisances (E, R) Mettre en place des closes et des prescriptions environnementales dans les Marchés publics et les commandes publiques (E) Mener une étude approfondie sur la capacité de stockage de carbone (zone boisée, filière bois d'œuvre, usage en construction...) et s'assurer de l'adéquation entre la stratégie territoriale et la ressource en bois disponible sur le territoire (risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre, ...).</p> <p><i>19/03/2020 :</i> (E,R) Veiller à ce que le financement d'un nouveau système de chauffage s'inscrive dans un travail de planification et de densification des besoins favorisant le développement des chaudières bois collectives qui permettent un meilleur contrôle des émissions atmosphériques. (E,R) Cibler le remplacement des chaudières bois peu performantes et des chaudières fioul vers des équipements plus performants (par exemple foyers labélisés flamme verte 7*). Veiller à ce que le remplacement soit fait dans des bâtiments présentant une isolation thermique correcte (diagnostic énergétique > B ou C par exemple). (E) Intégrer des mesures pour suivre l'état de la biodiversité forestière, et maintenir et préserver les espèces et habitats qui y vivent. (E,R) Valoriser les déchets du bois d'œuvre en bois-énergie ou substrat pour du paillage, compostage, ...</p>	<p style="text-align: center;">✘</p> <p>Lien fait avec les actions 10,24 et 28 sur la gestion forestière, le CEP et les matériaux biosourcés.</p> <p>Commentaires non intégrés car prescriptions hors de moyens de la CCVdD, mais pris en compte sur la qualité de l'air et la ressource en bois du territoire</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
31	Mettre en œuvre une gestion énergétique du patrimoine bâti et des process de la collectivité	<p><i>02/10/2019 :</i> Favoriser les EnR sans source de combustion (qualité de l'air) Développement des EnR en fonction de leur potentiel du territoire Vigilance sur le développement de PV en toiture : en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols</p> <p><i>20/02/2020 et 19/03/2020:</i> (R) Dans le cadre des écogestes des agents, faire le lien avec les actions des réductions des déchets, de valorisation des biodéchets... (E, R) Dans les projets de rénovation, intégrer la qualité de l'air intérieur, l'usage de matériaux biosourcés locaux, l'adaptation des bâtiments au changement climatique (E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air) et en cohérence avec les enjeux et potentiels du territoire. Faire des projets de rénovation des VDD des exemples : lieu de rencontre ouvert pour les projets et actions en lien avec le PCAET ou lieu de vente de circuits-courts..</p> <p><i>19/03/2020 :</i> (E,R) Informer sur la charte chantiers à faibles nuisances (nuisances sonores, poussières, bas carbone, ...). (E,R) Dans le cadre de projets de rénovation, prendre en compte la présence d'animaux sous les combles ou dans les anfractuosités des bâtiments en particulier des bâtiments anciens. Ces espaces constituent des gîtes pour certaines espèces (oiseaux, chiroptères, ...). Aussi ces animaux sont susceptibles de perdre des habitats et/ou de rester coincer à l'intérieur du bâti dans le cas d'isolation par l'extérieur par exemple (pour cela faire intervenir des associations ou professionnelles qualifiés et réaliser les travaux en dehors des périodes de parturition, ...).</p>	<p>👍</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (☺), justification et commentaires
		<p>19/03/2020 :</p> <p>(E,R) Cadrer les zones d'implantation de projets ENR dans les PLUi/PLU en intégrant les enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux (continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, zones protégées) afin de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels négatifs sur ces derniers et d'éviter d'éventuels blocages.</p> <p>(E,R) Dans cette continuité, inscrire dans le Schéma Directeur des énergies de ne pas artificialiser de nouvelles zones dans le but d'implanter des projets EnR.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Eléments ajoutés dans la fiche n°46 (schéma directeur des EnR)</p>
Axe opérationnel 7 : Accompagner un développement économique moins carboné			
	<p>MOA : Mettre en place un groupe de réflexion pour augmenter la performance énergétique de la construction neuve avec un budget restreint</p>	<p>Action supprimée du plan d'actions du PCAET et intégrée dans le PLH</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
32	Valoriser les bonnes pratiques des entreprises via l'association Bourbre Entreprises Environnement	<p>02/10/2019 et 19/03/2020 : (E, R) Liens avec d'autres thèmes du PCAET : déchets, énergie, eau, circuits courts...</p> <p>20/02/2020 et 19/03/2020 : (E, R) Inclure également le développement des circuits-courts, l'écologie industrielle territoriale, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, la qualité des rejets au milieu naturel</p> <p>19/03/2020 : (E, R) Inclure également dans les bonnes pratiques à valoriser : la gestion des matières premières</p>	
33	Accompagner les entreprises et les artisans dans leur performance environnementale	<p>02/10/2019 et 19/03/2020 : Assurer la pérennité des actions pour lancer une démarche d'économie circulaire et ne pas se limiter à la réalisation de diagnostics</p> <p>20/02/2020 et 19/03/2020 : Pour information, le dispositif de l'ADEME ""TPE / PME gagnantes sur tous les coûts" existe aussi pour les entreprises de plus de 20 salariés. Le dispositif existe pour les entreprises de 0 à 19 salariés et de 20 à 250 salariés : pour être éligible, l'entreprise doit avoir une activité principale qui génère des déchets, nécessite de transformer de la matière et de consommer de l'énergie et de l'eau. (E, R) Assurer la pérennité des actions pour lancer une étude d'économie circulaire et ne pas se limiter à des diagnostics</p> <p>19/03/2020: (E,R) Assurer la pérennité des actions et ne pas se limiter à la réalisation de diagnostics. Pour cela, faire le lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire pour l'ADEME afin de réaliser une étude transverse sur l'économie circulaire à l'échelle du territoire (intégrant : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et le recyclage) et s'appuyer sur les nombreux dispositifs de financements (crédit impôt recherche, appels à projet ADEME, ...).</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
34	Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques mobilisés dans le cadre de leur responsabilité sociétale	<p>02/10/2019 et 16/06/2020 : Inclure le développement des démarches d'Écologie Industrielle</p> <p>16/06/2020 : Inclure les domaines suivants : déplacements, gestion des déchets, consommation d'énergie, d'eau et de matières premières...</p>	
35	Favoriser la consommation dans les commerces locaux	<p>20/02/2020 et 19/03/2020 : (E, R) Faire le lien avec des actions pour développer les mobilités douces et de réduction des déplacements Faire le lien avec un projet de l'action 32, pour créer un lieu exemplaire Inclure dans la démarche l'accès aux personnes âgées ou présentant des difficultés de mobilité</p> <p>19/03/2020 : (E,R) Trouver les meilleures conditions d'implantation en s'assurant de ne pas artificialiser de nouvelles zones et en intégrant dans le choix de l'implantation la condition d'être accessible par des mobilités douces. (E,R) Remise en état de locaux de façon exemplaire vis à vis du confort thermique (estival et hivernal), du choix des matériaux, de la qualité de l'air intérieur, du patrimoine architectural, de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris), ...</p>	
36	Étudier la bonification du "Fonds d'aide à l'immobilier" selon des critères développement durable	<p>02/10/2019 et 19/03/2020 : Définir les critères de développement durable</p> <p>19/03/2020 : (E,R) Définir une grille d'évaluation des projets au regard des enjeux environnementaux du territoire (impact climatique, énergétique, impact sur l'artificialisation des sols, sur la consommation d'eau, bilan des gaz à effet de serre, ...) et des contraintes et objectifs des plans et schémas globaux (SRADDET, SNBC, PREPA, SRCAE) et locaux (PLUi, SCoT, ...).</p>	
Axe opérationnel 8 : Se déplacer / transporter mieux et moins			

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
37	Définir une stratégie et un plan d'actions de mobilité territoriale en partenariat avec les communes	<p>02/10/2019 et 20/02/2020 :</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur la qualité de l'air, notamment la qualité en lien avec les déplacements</p> <p>Dans la mise en place de la stratégie, appliquer la démarche 1) Éviter, 2) Réduire, et si impossibilité, 3) Compenser</p> <p>(E) Eviter l'artificialisation des sols si création de pistes cyclables ou d'aires de covoiturage</p> <p>(E, R) Identifier les entreprises concernées par les PDM (+100 employés) et informer les autres entreprises du PDM</p> <p>(E, R) Exemplarité des VDD. S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes</p>	
38	Promouvoir l'utilisation du vélo auprès des particuliers par la mise en place d'un atelier associatif	<p>02/10/2019 :</p> <p>Absence de commentaire</p> <p>20/02/2020 et 19/03/2020 :</p> <p>Faire le lien avec un projet de l'action 32, pour créer un lieu exemplaire accueillant l'atelier</p> <p>19/03/2020 :</p> <p>(E,R) Identifier et financer un local visible et facilement accessible (en centre-ville) en s'assurant que le local ouvert utilise du bâti existant et soit exemplaire (en lien avec l'action 32) vis-à-vis des enjeux énergétiques (isolation thermique, production EnR,...), des enjeux de qualité de l'air intérieur (ventilation, choix de modes de chauffage,...) et dans le cas de rénovation : sur le choix des matériaux (biosourcés, locaux), l'intégration du patrimoine architectural et de la biodiversité (gîtes à chauves-souris).</p>	 <p>Commentaire non retenu car faisabilité compliquée. Le patrimoine visible est situé en centre-ville et est souvent vétuste. De plus les moyens de l'association sont limités.</p>
39	Proposer une prime à l'achat de vélo / VAE pour les particuliers	<p>02/10/2019 :</p> <p>Proposer un service de location plutôt qu'une aide à l'achat.</p> <p>(E) Exclure les trottinettes de l'accompagnement (pas de report modal significatif)</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		<p>20/02/2020 : (E,R) Proposer également une offre de location et une offre de test des équipements Faire le lien avec l'action 40</p>	
40	Inciter au développement du télétravail pour réduire les besoins de mobilité et promouvoir les tiers-lieux	<p>16/06/2020 : (E,R) Veiller à favoriser l'utilisation de bâtiments existants pour le développement de ce type de lieu et éviter la construction de nouveaux bâtiments consommateurs d'espace.</p>	👍
41	Améliorer la mobilité des professionnels pour les trajets domicile - travail	<p>02/10/2019 et 16/06/2020 : (E, R) Associer les entreprises ayant un Plan de Mobilité (PDM) ou un projet de PDM (E, R) Informer sur les bienfaits pour la santé des déplacements doux (E, R) Vigilance à l'artificialisation des sols dans le cadre de la création de nouvelles zones de covoiturage</p> <p>16/06/2020 : (E) Favoriser la multimodalité</p>	👍
42	Développer le covoiturage et l'autopartage agricole	<p>02/10/2019 : Ne pas cibler de marque (concurrence) mais préciser le concept</p>	<p style="text-align: center;">✘</p> <p>Il est inscrit dans la fiche-action : que le service appelé « La Charrette » est bien implanté en Isère et que « dans le cadre d'une démarche PCAET, il semble opportun d'informer les producteurs de son existence et de les aider à s'organiser pour en bénéficier ».</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		<p>02/10/2019 et 19/03/2020 : (R) S'assurer de la distance réduite des transports</p> <p>19/03/2020 : (R) Evaluer l'incidence sur la réduction des transports</p>	
43	Accompagner l'émergence de la mobilité au GNV et bioGNV	<p>19/03/2020 : (E, R) Anticiper l'accroissement des déplacements de véhicules drainés par la présence de stations GNV et bio GNV et s'assurer de ne pas artificialiser de nouvelles zones dans le choix des zones d'implantation des stations. (E,R) Etudier l'implantation des stations GNV en intégrant les enjeux de l'urbanisme (nuisances olfactives, nuisances sonores pendant la phase de chantier, consommation d'espace et artificialisation des sols, concurrence avec le réseaux de gaz de ville,...), les risques sanitaires et technologiques (Transport de Matières Dangereuses, risque d'explosion,...), les enjeux écologiques (implantation à distance du réseau Natura 2000, des zones protégées, de la Trame Verte et Bleue), des enjeux patrimoniaux et paysagers (implantation à distance des sites inscrits, des habitations,...)</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		<p>02/10/2019 et 19/03/2020 : Le GNV et le biogaz ne sont pas des énergie décarbonée. (E, R) Privilégier la mobilité douce et électrique au préalable Méthanisation : <ul style="list-style-type: none"> - (E, R) Évaluer le potentiel du territoire en intégrant les objectifs de réduction des déchets, les évolutions des pratiques agricoles (réduction des déjections, surface des parcelles agricoles) ; - (E) Limiter les CIVE ; - (E, R) Intégrer la gestion des odeurs de digestats, le risque industriel et la cohérence avec l'urbanisme </p> <p>19/03/2020 : (E,R) Informer également sur les nuisances, risques et impacts potentiels liés à la mobilité GNV et bio GNV.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Commentaires sur la production du biogaz par méthanisation non retenues car effets indirects.</p>
44	Définir une stratégie de gestion de la flotte de véhicules de la collectivité et optimiser les déplacements inter-site	<p>02/10/2019 et 16/06/2020 : (E, R) Faciliter le télétravail</p> <p>16/06/2020 : (E) Favoriser et faciliter l'usage de la visioconférence (mise à disposition de matériel, formation)</p>	<p style="text-align: center;"></p>
45	Promouvoir la pratique du vélo pour les trajets domicile – travail des agents VDD	<p>02/10/2019 et 19/03/2020 : (E, R) Favoriser au préalable les mobilités douces. Les VAE nécessitent une source d'énergie</p> <p>19/03/2020 : (E, R) S'assurer de ne pas artificialiser de zones supplémentaires lors de la création d'aménagements cyclables (pistes cyclables, parking vélo, ...) et utiliser des revêtements perméables permettant de favoriser les infiltrations des eaux pluviales.</p>	<p style="text-align: center;"></p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
	Axer les politiques d'urbanisation sur la revitalisation des centres-bourgs	Action fusionnée avec l'action 61 portant sur les critères de développement durable dans la politique de solidarité aux communes et évoquée dans l'action 35 portant sur les commerces locaux	
Axe opérationnel 9 : Développer les énergies renouvelables			
46	Etablir un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	<p><i>02/10/2019 et 19/03/2020 :</i> (E, R) Intégrer les espaces naturels, la TVB, les paysages, Monuments historiques... et faire le lien avec le PLUi</p> <p><i>19/03/2020 :</i> (E,R) Emergence de projets en cohérence avec les potentiels et enjeux du territoire. (E,R) Cadrer les zones d'implantation de projets ENR dans les PLUi/PLU en intégrant les enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux (continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, zones protégées) afin de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels négatifs sur ces derniers et d'éviter d'éventuels blocages (E,R) Inscrire dans la stratégie de ne pas artificialiser de nouvelles zones dans le but d'implanter des projets EnR. Intégrer également dans la définition de la stratégie l'enjeu de la qualité de l'air en s'assurant que le développement des projets EnR ne contribuera pas à l'émissions de polluants atmosphériques (pour cela opter pour des EnR sans sources de combustion). Concernant les réseaux de chaleur, leur implantation devra se faire en cohérence avec les réseaux existants et la source d'énergie choisie devra être en adéquation entre la ressource disponible et le besoin</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
47	Faciliter le développement de l'énergie solaire	<p><i>02/10/2019 et 19/03/2020 :</i> (E, R) Assistance au remplacement des toitures en fibrociment pour des projets de PV en toiture (E) Favoriser les espaces déjà urbanisés</p> <p><i>19/03/2020 :</i> (E,R) Réfléchir et cadrer une formule d'accompagnement au remplacement des toitures en fibrociment pour des projets PV en toiture. (E,R) Concernant la réalisation d'un atlas des zones favorables à l'accueil de PV : intégrer les enjeux de consommation d'espace (implanter les projets PV sur du foncier existant ou sur des surfaces inutilisables à d'autres usages et ne pas artificialiser de nouvelles zones dans ce but), intégrer également les enjeux paysagers, patrimoniaux et la Trame Verte et Bleue. (E,R) Anticiper et réfléchir à une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire.</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
48	Accompagner l'émergence de projets de méthanisation	<p>19/03/2020 :</p> <p>(E,R) Maintenir les objectifs de réduction des déchets dans les différents secteurs (industriel, particulier, agricole, ...)</p> <p>(E,R) Evaluer dès la phase de conception des projets l'impact lié à l'acheminement des matières organiques sur site (émissions de CO2, bruit, ...).</p> <p>(E,R) L'implantation des unités de méthanisation devra se faire sur des zones déjà artificialisées ou polluées ou dégradées afin de ne pas artificialiser de zones supplémentaires et une attention particulière devra être portée à l'implantation des installations pour s'assurer de l'absence d'incidences négatives sur les zones protégées (réseau Natura 2000, ...) et la trame bleue.</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (☺), justification et commentaires
		<p>02/10/2019 et 19/03/2020: <u>Méthanisation</u> :</p> <p>(E,R) Exclure l'utilisation de CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique) qui font concurrence à la production alimentaire et agricole en général.</p> <p>(E,R) Réaliser des états initiaux olfactifs afin d'évaluer et de limiter les nuisances olfactives potentielles des projets.</p> <p>(E,R) Informer sur la volatilisation de l'ammoniac qui est plus importante pour du digestat issus de méthanisation : enfouir rapidement le digestat après épandage et le stocker dans des fosses couvertes.</p> <p>(E,R) Intégrer dès la phase de conception des projets les enjeux liés à la dégradation de la qualité des sols et de l'eau liée à l'épandage de digestat, les risques sanitaires et technologiques, les enjeux liés à l'urbanisme (consommation d'espace, nuisances olfactives, ...) et les enjeux sur les milieux naturels (risque de pollution des eaux, ...). La séparation des phases liquides et solides du digestat, en compostant la phase solide et en épandant la phase liquide permet de réduire le risque de nuisances olfactives.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Respect de la réglementation en vigueur sur les CIVE mais pas d'exclusion de ces dernières (modèle économique de la méthanisation).</p> <p>La CCVdD ne dispose pas de la compétence pour pouvoir agir sur les volets olfactif et implantation des projets : le but de la fiche action est d'assurer une coordination générale pour faciliter l'émergence de la méthanisation, et non un accompagnement technique des projets</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
49	Faire émerger des projets citoyens de production d'énergies renouvelables	<p>02/10/2019 et 16/06/2020 :</p> <p>(E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion (qualité de l'air)</p> <p>(E, R) Développement des EnR en fonction de leur potentiel du territoire</p> <p>Vigilance sur le développement de <u>PV en toiture</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, pas de friches agricoles, s'assurer que la construction de nouveaux hangars correspond à un besoin et des dimensions réelles - (E, R) Vigilance sur les toitures en fibrociment pour des projets PV en toiture <p>Vigilance sur le développement de la <u>méthanisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (E, R) Évaluer le potentiel du territoire en intégrant les objectifs de réduction des déchets, les évolutions des pratiques agricoles (réduction des déjections, surface des parcelles agricoles) - (E) Limiter les CIVE et cultures énergétiques - (E, R) Intégrer dès la phase de conception des projets les enjeux liés à la dégradation de la qualité des sols et de l'eau liée à l'épandage de digestat, les risques sanitaires et technologiques, les enjeux liés à l'urbanisme (consommation d'espace, nuisances olfactives, ...) et les enjeux sur les milieux naturels (risque de pollution des eaux, ...). - (E) Evaluer dès la phase de conception des projets l'impact lié à l'acheminement des matières organiques sur site (émissions de CO2, bruit, ...). <p>Vigilance sur le développement du <u>bois-énergie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (E, R) développement à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre - (E, R) Risque de dégradation de la qualité de l'air <p>16/06/2020 :</p> <p>(E,R) Sensibiliser les communes et les porteurs de projets citoyens d'EnR à l'intégration des enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux (continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, zones protégées) afin de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels négatifs sur ces derniers et d'éviter d'éventuels blocages lors du développement des projets EnR. Informer sur les avantages des EnR sans source de combustion (limite les émissions de polluants atmosphériques).</p> <p>(E) Dans cette continuité, s'assurer que ces projets ne contribuent pas à l'artificialisation de nouvelles zones.</p> <p>(E) Cadrer les zones d'implantation de projets EnR dans les PLUi/PLU et s'assurer de la cohérence des projets EnR émergents avec les potentiels et enjeux du territoire.</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
	Créer un cluster sur la production et le stockage d'énergie	<i>Action fusionnée avec l'action 46 portant sur le schéma directeur des énergies et réseaux de chaleur.</i>	
III - Anticiper les risques liés aux changements climatiques			
Axe opérationnel 10 : Préserver la qualité de l'air			
50	Agir sur la qualité de l'air atmosphérique, sensibiliser et informer la population	<p><i>02/10/2019 et 19/03/2020:</i> (E, R) Privilégier le remplacement des foyers bois par des EnR sans source de combustion ou par des foyers plus performants plutôt que de faire la promotion d'un combustible</p> <p><i>19/03/2020 :</i> (E,R) Créer un observatoire citoyen de la qualité de l'air et étudier la possibilité d'installation de dispositifs de mesure de la qualité de l'air sur le territoire (E,R) Identifier les bonnes pratiques agricoles sur le territoire en termes de qualité de l'air (enfouissement des effluents, réduction de la volatilisation de l'ammoniac, gestion des odeurs, ...) et les promouvoir auprès du grand public et des professionnels (E,R) Sensibiliser et présenter les solutions alternatives au brûlage des déchets verts et leurs bénéfiques comme le broyage ou le compostage (séquestration carbone, augmentation de la matière organique dans les sols, paillage, ...) et proposer la mise à disposition de broyeur collectif (E,R) Définir une procédure permettant de suivre et agir sur cet aspect (pouvoir de police du maire, levée de la dérogation préfectorale pour le secteur agricoles, surveillance et signalements...) (E,R) Restreindre l'accès dans le centre-ville aux voitures (E,R) Encourager le remplacement des équipements de chauffage-bois les plus polluants</p> <hr/> <p><i>19/03/2020 :</i> (E,R) Informer sur le risque Radon (sensibilisation sur ce qu'est le risque radon et sensibiliser sur les gestes à entreprendre : aération des bâtiments, étanchéité entre les bâtiments et leur sous-sol, ...)</p>	<p>👍</p> <hr/> <p>✘</p> <p>Commentaire non retenu ici car intégré dans l'action portant sur la qualité de l'air intérieur (action 53)</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
51	Encourager un chauffage au bois performant	<p>19/03/2020 :</p> <p>(E,R) Evaluer et suivre l'adéquation de la stratégie de développement du bois-énergie sur le territoire et la disponibilité de la ressource (risque de déstabilisation des autres filières). Intégrer la gestion forestière durable et le maintien de la biodiversité et de la qualité des sols dans la gestion forestière. Faire le lien avec la filière bois d'oeuvre, la valoriser et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie, en paillage ou en amendement agricole.</p>	
		<p>19/03/2020</p> <p>(E,R) Prévoir de réserver l'aide au remplacement des chaudières fioul et des foyers bois peu performants et conditionner ces aides à des travaux de rénovation énergétique si diagnostic énergétique du bâtiment < B ou C par exemple. Conditionner ces aides à la non-présence d'un réseau de chaleur. S'assurer également de l'installation d'équipements performances en remplacement (par exemple foyers labellisés flamme verte 7 * de l'ADEME). Veiller à ce que le financement d'un nouveau système de chauffage s'inscrive dans un travail de planification et de densification des besoins en favorisant le développement des chaudières bois-collectives permettant un meilleur contrôle des émissions atmosphériques.</p>	 Commentaires non retenus car trop détaillés à ce stade.

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
52	Mettre en place une gestion de l'ambrosie impliquant l'ensemble des communes du territoire	<p><i>02/10/2019 et 19/03/2020 :</i> (E, R) Faire le lien avec les acteurs de la biodiversité du territoire pour cibler les zones les plus touchées et pour anticiper les futures zones touchées et ainsi éviter la prolifération. (E, R) Atteindre l'ensemble des citoyens et acteurs du territoire. (E, R) Informer sur l'identification, les conséquences et les moyens possibles de destruction.</p> <p><i>19/03/2020 :</i> (E,R) Lors de ces événements, sensibiliser à la reconnaissance des espèces invasives (ambrosie et autres,) (brochures, mini-formation à la reconnaissance, ...) et aux bonnes pratiques (maintien de couvert végétal, paillis, membrane textile pour limiter la prolifération sur les tas de terre/ granulats) (E,R) Concernant les chantiers privés, rappeler au propriétaire ses obligations lors de la délivrance du permis de construire (E,R) Prévoir pour les marchés publics, une clause "ambrosie" dans le cahier des charges des clauses techniques (CCTP) (E,R) Informer sur les procédures à suivre (rôle des entreprises, MOA, MOE) et les avantages/ inconvénients des techniques (arrachage manuel, désherbage mécanique, fauchage, désherbage thermique, ...) (E,R) Créer un réseau de sentinelles pour détecter (signalement des plants d'ambrosie, notamment via le site signalement-ambrosie.fr) et détruire l'ambrosie, selon les bonnes périodes de végétation et en favorisant la lutte biologique naturelle (Ophraella communa)</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
53	Améliorer la qualité de l'air intérieur	<p>19/03/2020 :</p> <p>(E,R) Promouvoir et communiquer sur la possibilité d'intervention d'un CMEI (Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur) dans les logements indignes, en particulier lorsque des moisissures et de l'humidité sont identifiés à l'intérieur de ces logements</p> <p>(E,R) Sensibiliser les habitants et gestionnaires des ERP sur la qualité de l'air intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de temps d'information grand public (ateliers, interventions de l'ARS, atelier Nesting) ▪ Communication « santé-environnement » lors de manifestations organisées sur le territoire (fête de l'école, fêtes locales, ...) ▪ Fourniture de guide pratique et de plaquettes (guide pratique ADEME, guide pratique du CSTB sur le Radon...) <p>(E,R) Développer un travail partenarial entre la collectivité et les écoles afin de proposer aux établissements scolaires des temps d'information auprès des élèves afin de les sensibiliser à l'impact de l'environnement sur leur santé (qualité de l'air, eau, bruit...) avec l'appui de structures telles que l'IREPS Auvergne Rhône-Alpes ou Graine Auvergne Rhône-Alpes</p> <p>(R) Informer sur le risque radon, sur l'usage de produits de nettoyage/de construction utilisant moins de solvants et produits chimiques, sur le remplacement des équipements de chauffage-bois les plus polluants, ...</p>	<p>👍</p>
		<p>02/10/2019 et 19/03/2020 :</p> <p>(E, R) Faire le lien avec les actions de rénovations des bâtiments pour informer sur ce thème.</p> <p>(E,R) Prévoir de former les professionnels du bâtiment et les acteurs susceptibles de repérer les ménages dont les logements nécessitent des aménagements et/ou des travaux (rénovation, habitat indigne/précarité énergétique) en lien avec la qualité de l'air intérieur (augmentation du confinement lors des rénovations énergétiques, problématique radon, ...).</p>	<p>✘</p> <p>Commentaire non retenu pour cette action (lien avec la construction durable, action 27).</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
Axe opérationnel 11 : S'adapter aux événements extrêmes			
54	Améliorer la gestion des eaux pluviales	<p><i>02/10/2019 et 19/03/2020:</i> (E, R) Inclure des conditions de mise en œuvre de mesures alternative au réseau EP dans les documents d'urbanisme ; Favoriser l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie (E) Limiter l'artificialisation des sols (lien avec PLU)</p> <p><i>19/03/2020 :</i> (E,R) Favoriser les sols perméables dans les aménagements (revêtements perméables et/ou végétalisés favorisant également la biodiversité, ...) en déterminant en amont le public cible (marcheurs, engins motorisés, vélos, ...) les usages (trafic), les matériaux (gravier-gazon, dalles alvéolées (ensemencées, engazonnées, à graviers, pavés drainants) et la localisation pour une intégration paysagère optimale. (E,R) Intégrer un coefficient de biotope par surface et une obligation de gérer les eaux pluviales à la parcelle dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUi/SCoT). (E,R) Intégrer un coefficient de biotope par surface et un pourcentage de sols non imperméabilisés dans les cahiers de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales de ZAC. (E,R) Intégrer l'enjeu de la consommation d'espace dans les documents d'urbanisme et ne pas artificialiser de zones supplémentaires (cf. Plan Biodiversité, Objectif de zéro artificialisation nette).</p>	👍

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
55	Accompagner les communes dans l'aménagement de l'espace public afin de diminuer les risques liés aux canicules et sécheresse	<p><i>02/10/2019 et 19/03/2020 :</i></p> <p>(E, R) Inclure les techniques retenues dans les documents d'urbanisme (E, R) Inclure la végétalisation des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur et créer des zones fraîches où peuvent se retrouver les habitants (E, R) Vigilance vis-à-vis des pollens et des consommations d'eau des espèces arborées. (E, R) Cibler également les personnes sensibles</p> <p><i>19/03/2020 :</i></p> <p>(E,R) Entamer une réflexion sur la place de la nature en ville, cela peut passer par la conservation et l'intégration des haies, des espaces verts et milieux humides, des sols perméables, des toitures et murs végétalisés dans les aménagements. Intégrer ces éléments dans les cahiers de prescription des architectes et aménageurs, dans les documents d'urbanisme (PLUi/PLU/SCOT)</p> <p>(E,R) Concernant l'arrosage des espaces verts : travailler sur la suppression des systèmes d'arrosage et le changement de pratiques (couvert végétal, paillage, ...).</p> <p>(E,R) Concernant le choix des espèces végétales : opter pour des espèces moins consommatrices d'eau et ne présentant pas de risques allergènes.</p> <p>(E,R) Sensibiliser à la diminution des consommations d'eau et créer une aide à l'acquisition de matériels hydro-économiques tels que des aérateurs mousseurs de robinetterie (50% d'économie d'eau, investissement 10€/unité, des éco-plaquette dans WC (30 % d'économie d'eau, investissement 15 €/unité)).</p>	
56	Développer la forêt comme lieu refuge et récréatif face aux canicules, et anticiper le risque "feu de forêt"	<p><i>02/10/2019, 19/03/2020 et 16/06/2020 :</i></p> <p>(E, R) Maintenir des zones de tranquillité pour les espèces faunistiques et floristiques. (E, R) Informer sur le risque et les conséquences des feux de forêt, ainsi que les mesures à prendre pour éviter ou réagir en cas de départ d'incendie. (E) Vigilance vis-à-vis des pollens et le risque allergène.</p> <p><i>19/03/2020 et 16/06/2020 :</i></p> <p>(E,R) Intégrer les continuités écologiques et la trame verte et bleue dans le choix des parcours balisés.</p>	

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
60	VDD : Contractualiser un accompagnement CIT'ERGIE afin d'évaluer et d'améliorer la politique Air - Climat - Energie de la collectivité	<i>Absence de commentaire à ce stade de l'EES</i>	
61	Intégrer des critères de développement durable dans la politique de solidarité aux communes	<p>16/06/2020 :</p> <p>(R) Intégrer les enjeux environnementaux du territoire.</p> <p>(R) Intégrer la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser) pour prendre en compte dès la phase amont des projets les impacts environnementaux potentiels et étudier des alternatives éprouvées et cohérentes d'un point de vue technique et économique (ex : étudier le surcoût d'un bâtiment en bois mais également la quantité stockée, ...)</p> <p>(E) Eviter d'artificialiser de nouvelles zones (cf. aires de covoiturage, ...)</p> <hr/> <p>(R) Définir une grille de lecture s'appuyant sur des indicateurs semi-quantitatifs ou quantitatifs : tCO2eq, kWh, m3 eau, ha consommé, ...) pour définir l'acceptabilité des projets</p> <p>(R) Intégrer les objectifs des plans et schémas globaux (SRADDET, objectif neutralité carbone, objectif zéro artificialisation nette, ...)</p>	<p style="text-align: center;">👍</p> <hr/> <p style="text-align: center;">✘</p> <p>Détails de la grille non intégrés : action déjà réalisée (en parallèle de l'élaboration de la fiche)</p>

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
62	Intégrer des critères de développement durable dans les achats et les marchés publics	<p>16/06/2020 :</p> <p>(R) Intégration de clauses sociales dans les achats durables, conjointement aux clauses environnementales.</p> <p>(R) S'appuyer sur les réseaux d'acheteurs publics intégrant le développement durable existants (Rapidd - réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable à l'échelle nationale, RREDD - Réseau Régional sur l'éco-responsabilité et le développement durable en Rhône-Alpes).</p> <p>(R) S'appuyer sur le plan national d'action pour les achats publics durables et sur la méthode coût du cycle de vie dans l'achat public pour intégrer les coûts supportés directement par l'acheteur (acquisition, utilisation, maintenance, fin de vie,..) et également les coûts indirects supportés par la société (pollution atmosphérique, ...).</p>	
Axe opérationnel 14 : Mobiliser les collectivités dans le PCAET			
63	"Développer un Conseil ""PLAN'ET""	<p>16/06/2020 :</p> <p>(E) S'assurer de l'indépendance des différents partenaires sollicités.</p> <p>(R) Intégrer les enjeux environnementaux du territoire.</p> <p>(R) Intégrer les objectifs des plans et schémas globaux (SRADDET, objectif neutralité carbone, objectif zéro artificialisation nette,)</p> <p>(R) Définir une grille de lecture s'appuyant sur des indicateurs semi-quantitatifs ou quantitatifs : tCO2eq, kWh, m3 eau, ha consommé, ...) pour définir l'acceptabilité des projets</p> <p>(R) Intégrer la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser) pour prendre en compte dès la phase amont des projets les impacts environnementaux potentiels et étudier des alternatives éprouvées et cohérentes d'un point de vue technique et économique (ex : étudier le surcoût d'un bâtiment en bois mais également la quantité stockée, ...)</p>	
64	Valoriser l'engagement des communes dans le cadre d'une charte air-énergie-climat	<i>Absence de commentaire à ce stade de l'EES</i>	
Axe opérationnel 15 : Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables			

N° action	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
65	Sensibiliser le jeune public au développement durable avec le Service jeunesse	<p>02/10/2019 et 16/06/2020 :</p> <p>(E, R) Aborder et intégrer les thèmes du développement durable dans les manifestations/activités du service jeunesse : mobilité, déchets, ressource en eau, biodiversité, adaptation au changement climatique, qualité de l'air, alimentation durable</p>	👍
66	Sensibiliser les scolaires avec le Défi Classe Energie	<p>02/10/2019 et 16/06/2020 :</p> <p>(E, R) Inclure l'information sur les mesures de réduction des consommations énergétiques, la ventilation et la qualité de l'air</p> <p>19/06/2020 :</p> <p>(E,R) Intégrer la question de la mobilité (déplacements écoles-maisons) dans la réflexion (information sur les dispositifs tels que PEDIBUS, ...)</p> <p>(E,R) Intégrer la question de l'alimentation durable.</p>	👍
67	Sensibiliser le grand public au développement durable	<p>02/10/2019 et 16/06/2020 :</p> <p>(E, R) Aborder les thèmes du développement durable y compris lors de manifestations organisées ou soutenues par les VDD</p> <p>16/06/2020 :</p> <p>(E,R) L'organisation de Défis du type "Défis Famille Zéro Déchet", "Défis Famille à Energie Positive", "Défis Famille à Alimentation Positive",...</p> <p>(E,R) Intégrer les pratiques éco-responsables dans l'organisation de tout type de manifestations organisées ou soutenues par les VDD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité : réfléchir à l'accès par mobilité douce (installation de parking vélo temporaire, ...), organisation de co-voiturage,... - Déchets : anticiper des solutions de tri et de valorisation des déchets localement, opter pour des ustensiles réutilisables (mise à disposition de kits évènementiels pour les associations par exemple avec éco-cup, couverts, ...) - Alimentation : mettre en avant les produits locaux et issus de l'agriculture biologique - Communication : limiter les impressions papiers, opter pour des supports en matières recyclés et des encres végétales, ... 	👍
68	Valoriser les initiatives existantes et accompagner leur émergence avec le projet "Tous en transition"	<p>02/10/2019 et 16/06/2020 :</p> <p>(E, R) Valoriser les techniques déjà éprouvées sur le territoire et les territoires voisins pour passer plus rapidement à l'action</p> <p>(E,R) Faire le lien avec les autres réseaux existants par exemple ECLAIRA (réseau économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes) qui recense les initiatives</p>	👍

6.2.4 Synthèse sur la prise en compte des mesures ERC et des évolutions du plan d'actions

L'évaluation environnementale a permis de proposer des scénarios alternatifs et des mesures ERC lors de la formalisation de la stratégie et de la rédaction des fiches actions. Ce travail itératif, tout au long de l'élaboration du plan d'actions, a permis de rédiger la version répondant aux enjeux environnementaux du territoire et des enjeux des acteurs du territoire.

Dans le cadre de ce PCAET, de nombreuses mesures d'évitement et de réduction ont été formulées et intégrées au plan d'actions. (Cf. Tableau 37). L'évaluateur regrette cependant que certains commentaires ou mesures ERC aient été intégrés dans les fiches actions de manière désolidarisée (i.e. sous la forme de « point de vigilance » suite aux étapes de l'action). **Cette formulation ne permet pas de confirmer que les mesures ERC proposées seront intégrées comme des conditions de mise en œuvre de l'action.**

7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le plan d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs grâce à la comparaison avec les tendances de l'environnement en l'absence de plan.

Conformément au point 3a de l'article R122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants.

7.1 Analyse du plan d'action du PCAET

Les tableaux suivants détaillent l'impact de chaque action du PCAET sur les différentes thématiques environnementales. A noter que les actions présentées **intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches d'actions.**

Il s'agit donc des **effets probables et résiduels** du PCAET sur l'environnement.

Une **évaluation semi-quantitative** a également été intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale. Ces éléments sont donnés à titre indicatif afin d'évaluer globalement la stratégie et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou

évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation). L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

Tableau 38 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
0/-	Dégradation faible potentielle de l'enjeu environnemental mais prise en compte au sein de la fiche action. Incidence atténuée par la prise en compte et l'anticipation par le territoire des effets potentiellement négatifs de l'action
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
i	Doute subsiste pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu (<i>utilisé principalement pour la version de travail</i>)

Tableau 39 : Analyse des incidences des actions

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances					Paysages		Commentaires			
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit		Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages	
1	Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients	+	0	+	+	+	++	+	+	+	+	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	
2	Utiliser l'espace public pour produire des fruits et légumes	++	0	++	++	0	++	++	+	++	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	
3	Expérimenter et développer le maraichage bio au lycée horticole	+	0	+	+	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4	Elaborer un Projet Alimentaire Territorial	+	0	+	+	+	++	+	+	+	++	++	0	0	++	0	+	0	0	+	0	0	0	
5	Economiser l'eau	0	0	++	++	0	+	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	Préserver la qualité de l'eau à la source	0	0	++	++	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	Restituer une eau de qualité au milieu	0	0	++	++	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	
8	Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières	0	0	+	+	0	+	++	++	++	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	
9	Accompagner la création de centres-bourgs pilotes « Nature en Ville »	0	0	0	0	+	+	+	+	+	++	++	0	0	0	0	0	0	0	+	0	++		
10	Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité	0	+	0	0	+	++	++	+	++	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	
11	Promouvoir les haies bocagères	+	0	0	0	+	++	++	+	++	0	+	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	
12	Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	0	++	0	+	0	0	0	0	0	0	Action susceptible d'avoir une incidence potentielle positive sur les déplacements en lien avec le développement de l'approvisionnement local.
13	Réduire les emballages, déchets papiers et plastiques	0	0	0	0	0	+	0	+	+	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	Action susceptible d'avoir une incidence potentielle positive sur les déchets en lien avec leur réduction et sur les pollutions liées aux déchets dans les milieux naturels et continuités écologiques.

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel		Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances		Paysages		Commentaires														
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets		Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)								
21	Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement avec la plateforme MA RENO	0	0	0	0	+	++	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Action susceptible de ne pas avoir d'incidence sur les habitats naturels et la diversité biologique en lien avec les travaux de rénovation visés par l'action car celle-ci intègre la formation des professionnels du bâtiment à la protection de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris) lors des travaux de rénovation énergétique dans la traduction opérationnelle de l'action..	
22	Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions du Programme local de l'Habitat en lien avec la rénovation énergétique des logements	0	0	0	0	+	++	0	0	0	+	+	+	0	0	0	+	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	Action susceptible de ne pas avoir d'incidence sur les habitats naturels et la diversité biologique en lien avec les travaux de rénovation visés par l'action car celle-ci intègre le fait d'ajouter des critères de durabilité aux actions du PLH en lien avec les objectifs du PCAET (tels que la prise en compte de la présence de biodiversité : chauves-souris, oiseaux,...) dans la traduction opérationnelle de l'action.,	
23	Accompagner la montée en compétence et la qualification autour des enjeux de rénovation durable	0	+	0	0	+	+	+	+	0	+	++	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Action susceptible d'avoir une incidence potentielle positive sur la biodiversité car l'action vise la montée en compétence et intègre dans sa traduction opérationnelle le fait d'aborder les thématiques suivantes dans les formations : ressources non renouvelables (utilisation de matériaux biosourcés), sur la biodiversité (chauves-souris), sur la qualité de l'air, ...
24	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés auprès des professionnels du bâtiment	0	++	0	0	+	++	0	0	0	0	++	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
25	Sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention et de gestion des déchets et pollutions	0	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Action susceptible d'avoir une incidence potentielle positive sur les milieux naturels en lien avec une réduction de la pollution
26	Promouvoir la plateforme MA RENO auprès des artisans et entreprises	0	0	0	0	+	++	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Action susceptible de ne pas avoir d'incidence sur les habitats naturels et la diversité biologique en lien avec les travaux de rénovation visés par l'action car celle-ci intègre dans sa traduction opérationnelle de présenter aux membres du COPIL MA RENO des éléments techniques sur la prise en compte de la biodiversité.

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel		Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances		Paysages		Commentaires								
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets		Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)		
27	Animer, promouvoir et développer la filière construction durable	0	+	0	0	+	++	+	+	+	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Action susceptible d'avoir une incidence potentielle positive car l'action vise la montée en compétence sur les enjeux du Développement Durable dans le secteur du bâtiment et envisage d'aborder la prise en compte de la biodiversité (préservation des gîtes à chauves-souris). Action susceptible d'avoir une incidence potentielle positive sur le patrimoine pisé.	
28	Accompagner les communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine	0	+	0	0	+	++	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	Action susceptible d'avoir une incidence potentielle positive car l'action vise la montée en compétence et intègre dans sa traduction opérationnelle le conseil des communes adhérentes au CEP. Le rôle de conseil abordera les thématiques de qualité de l'air intérieur, la prise en compte de la biodiversité, l'usage de matériaux biosourcés.	
29	Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en fonction des usages	0	0	0	0	0	++	++	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0		
30	Sensibiliser / former / accompagner les collectivités sur la construction durable et les enjeux énergétiques	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	++	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0	Action susceptible d'avoir une incidence potentielle négative sur la qualité de l'air en lien avec le bois-énergie. Cependant, l'enjeu de la qualité de l'air a été ajouté aux points de vigilance de cette fiche-action.	
31	Mettre en œuvre une gestion énergétique du patrimoine bâti et des process de la collectivité	0	0	+	+	0	++	0/-	0/-	0	0	++	++	++	+	0	0	+	0	+	+	0	Action susceptible d'avoir une incidence potentielle négative sur les habitats naturels et la diversité biologique en lien avec la mise en œuvre de travaux de rénovation car l'action n'intègre pas directement dans sa traduction opérationnelle la prise en compte de la préservation de la biodiversité présente dans le bâti. Cet aspect est toutefois abordé dans les points de vigilance de l'action.	
32	Valoriser les bonnes pratiques des entreprises via l'association Bourbre Entreprises Environnement	0	+	+	+	+	+	0	0	0	+	+	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	
33	Accompagner les entreprises et les artisans dans leur performance environnementale	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	+	0	0	+	+	+	0	0	0	+	0		

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports	Risques et nuisances		Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels remarquables et protégés incl. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	
34	Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques mobilisés dans le cadre de leur responsabilité sociétale	0	+	+	+	+	0	0	0	+	++	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0
35	Favoriser la consommation dans les commerces locaux	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	+	+	0	0	+	0	0	+	0	0
36	Étudier la bonification du "Fonds d'aide à l'immobilier" selon des critères développement durable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	Définir une stratégie et un plan d'actions de mobilité territoriale en partenariat avec les communes	0	0	0	0	+	++	+	+	+	+	+	0/-	0	0	0	++	0	0	+	0	0
38	Promouvoir l'utilisation du vélo auprès des particuliers par la mise en place d'un atelier associatif	0	0	0	0	++	++	+	+	+	++	0	0	0	+	0	++	0	0	+	0	0
39	Proposer une prime à l'achat de vélo / VAE pour les particuliers	0	0	0	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	++	0	0	+	0	0
40	Inciter au développement du télétravail pour réduire les besoins de mobilité et promouvoir les tiers-lieux	0	0	0	0	++	++	+	+	+	+	+	0	0	0	0	++	0	0	+	0	0

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel		Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances		Paysages		Commentaires								
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets		Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages	
41	Améliorer la mobilité des professionnels pour les trajets domicile - travail	0	0	0	0	++	++	+	+	+	+	+	+	0	0	++	0	0	+	0	0	0	<p>En réduisant les déplacements domicile-travail en voiture, cette action est susceptible d'être bénéfique pour les milieux naturels (diminution des nuisances sonores, des risques de collision), en plus de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, des émissions de GES, du bien-être (réduction du stress liée aux déplacements), du bruit et des besoins en déplacements.</p> <p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative liée à la consommation d'espace en lien avec la création potentielle de nouveaux aménagements (aires de covoiturage, parking vélos, aménagements cyclables, ...). Cet enjeu est pris en compte dans la fiche-action car elle intègre dans sa traduction opérationnelle le fait d'éviter l'artificialisation d'espaces supplémentaires lors de la création de nouveaux aménagements.</p>	
42	Développer le covoiturage et l'autopartage agricole	0	0	0	0	+	+	+	+	+	+	+	+	0	0	++	0	0	+	0	0	0	0	
43	Accompagner l'émergence de la mobilité au GNV et bioGNV	0	0	0	0	+	+	0/-	0/-	0/-	+	+	0	0/-	+	0	+	0	0/-	0	0	0/-	<p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la consommation d'espace liée à l'implantation de stations GNV et bioGNV. Cependant, celle-ci intègre dans sa traduction opérationnelle la non-artificialisation de nouvelles zones dans le choix des zones d'implantation des stations, ainsi l'incidence est négligeable.</p> <p>Par ailleurs, cette action est susceptible d'avoir une incidence potentielle négative mineure ou nulle sur les enjeux de l'urbanisme, les risques sanitaires et technologiques, les enjeux écologiques, les enjeux patrimoniaux et paysagers car ces derniers sont intégrés dans l'encart points de vigilance de l'action.</p> <p>Cette action est également susceptible d'engendrer un accroissement des déplacements de véhicules motorisés drainés par la présence de stations GNV et bioGNV. Cet effet pourrait alors accentuer indirectement la fragmentation des milieux naturels.</p>	
44	Définir une stratégie de gestion de la flotte de véhicules de la collectivité et optimiser les déplacements inter-site	0	0	0	0	++	++	+	+	+	+	+	+	0	0	++	0	0	+	0	0	0	0	<p>En réduisant les déplacements inter-sites de la collectivité en voiture, cette action est susceptible d'être bénéfique pour les milieux naturels (diminution des nuisances sonores, des risques de collision), en plus de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, des émissions de GES, du bien-être (réduction du stress liée aux déplacements), du bruit et des besoins en déplacements.</p>

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel		Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances		Paysages		Commentaires							
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets		Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages
45	Promouvoir la pratique du vélo pour les trajets domicile - travail des agents VDD	0	0	0	0	+	+	+	+	+	+	0/-	0	0	0	+	0	0	+	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative liée à la consommation d'espace et l'artificialisation potentielle en lien avec le développement d'infrastructures et d'aménagements cyclables (voies et pistes cyclables, abris vélo,...). L'action intègre dans l'encart points de vigilance le fait de ne pas artificialiser de zones supplémentaires et d'utiliser des revêtements perméables.
46	Etablir un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	0/-	0	0/-	0/-	i	+	0/-	0/-	0/-	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	0/-	0	0/-	0/-	0/-	Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur les enjeux environnementaux (sols, eaux, milieux naturels, consommation d'espace, patrimoine, risques technologiques, nuisances olfactives, paysages, ...) liée à la mise en œuvre du schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur en fonction de la stratégie et du plan d'actions qui seront définis. L'impact sur la qualité de l'air et par conséquent sur la santé humaine dépendra de la stratégie énergétique déployée sur le territoire. A noter que le développement du bois-énergie ou encore de la méthanisation sont susceptibles de contribuer à l'émission de polluants atmosphériques. L'ensemble de ces enjeux ont été intégrés dans l'encart points de vigilance de l'action. Leur prise en compte effective est susceptible d'atténuer ou d'annuler ces incidences résiduelles négatives.
47	Faciliter le développement de l'énergie solaire	0	0	0	0	0	+	0/-	0/-	0/-	0	+	0/-	0/-	0	0	0	0	0	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative liée à la consommation d'espace susceptible d'être mineure ou nulle car l'action intègre dans cet enjeu dans sa traduction opérationnelle (implanter les projets PV sur du foncier existant ou sur des surfaces inutilisables à d'autres usages et ne pas artificialiser de nouvelles zones dans ce but) Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur les enjeux paysagers et patrimoniaux et de la Trame Verte et Bleue. Cependant, l'incidence sera faible car l'action intègre ces enjeux dans sa traduction opérationnelle.

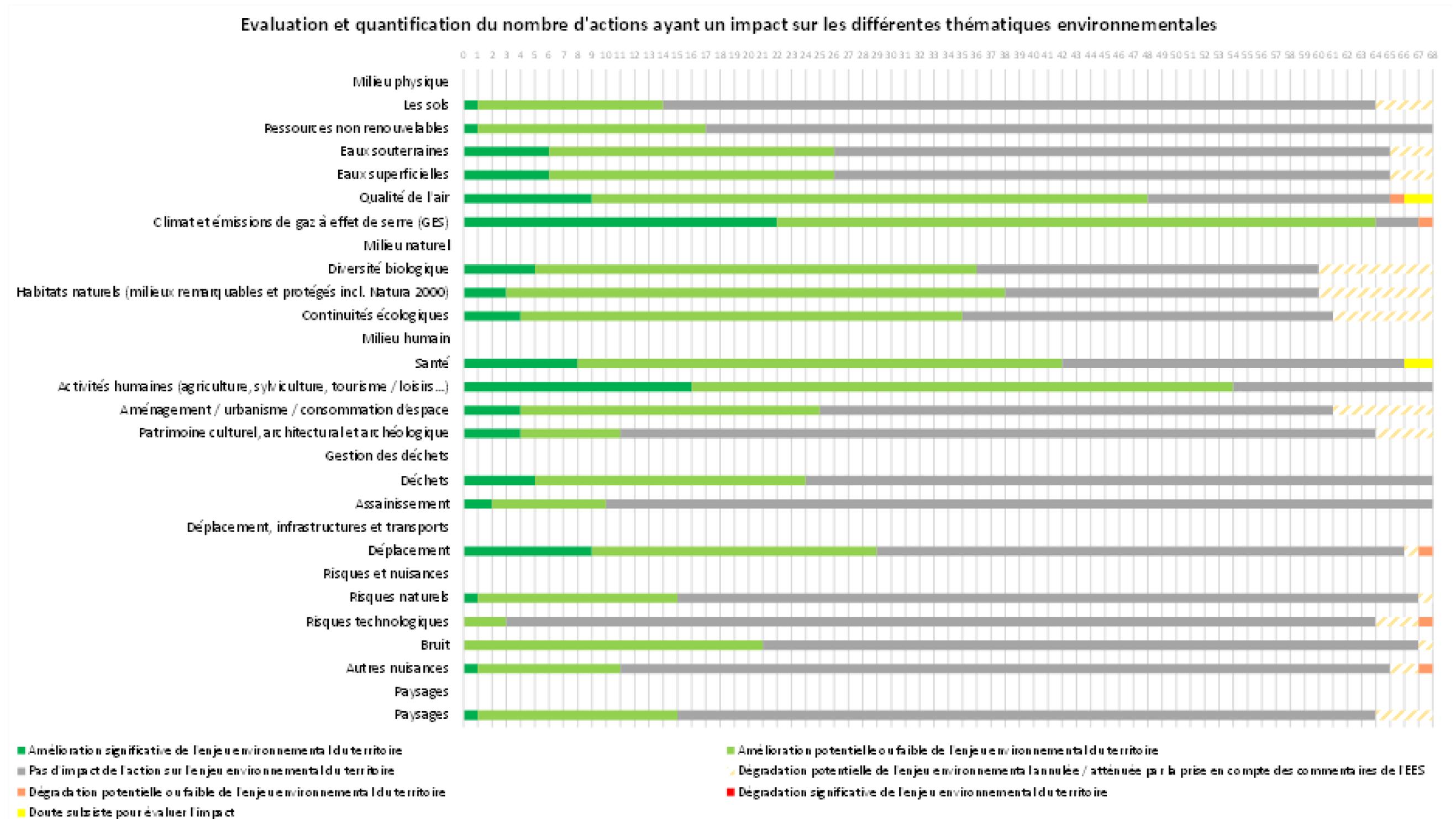
N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel		Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances		Paysages		Commentaires							
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets		Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	
48	Accompagner l'émergence de projets de méthanisation	0/-	0	0/-	0/-	-	+	0/-	0/-	0/-	0	+	0/-	0	++	0	0/-	0	-	0/-	-	0	<p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la qualité des eaux et des sols et par conséquent des milieux naturels (trame bleue en lien avec la qualité des eaux,...), susceptible d'être mineure ou nulle si prise en compte effective des points de vigilance inscrits dans la fiche action indiquant de s'assurer de l'absence d'incidences négatives sur les zones protégées et la trame bleue.</p> <p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la consommation d'espace susceptible d'être mineure ou nulle si prise en compte effective des points de vigilance inscrits dans la fiche action indiquant le fait de ne pas artificialiser de zones supplémentaires pour l'implantation d'unités de méthanisation.</p> <p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative liée à l'acheminement des matières organiques (nuisances sonores, émissions de CO2), susceptible d'être mineure ou nulle car l'action intègre dans sa traduction opérationnelle la mise en place d'un instance locale pour anticiper ce type d'enjeu.</p> <p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative via les nuisances olfactives, le risque sanitaire et technologique (TMD,...) car la prise en compte de ces enjeux n'a pas été intégrée à la fiche-action.</p>
49	Faire émerger des projets citoyens de production d'énergies renouvelables	0/-	0	0/-	0/-	i	+	0/-	0/-	0/-	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	0/-	0	0/-	0/-	0/-	<p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur les enjeux environnementaux (sols, eaux, milieux naturels, consommation d'espace, patrimoine, risques technologiques, nuisances olfactives, paysages,...) liée à l'émergence de projets citoyens d'EnR mais susceptibles d'être mineurs ou nulles si prise en compte effective des points de vigilance intégrés à la fiche-action et visant à éviter et réduire ces incidences.</p> <p>Les incidences sur la qualité de l'air, et donc sur la santé, seront dépendant du type d'EnR choisi.</p>
50	Agir sur la qualité de l'air atmosphérique, sensibiliser et informer la population	0	0	0	0	++	+	0	0	0	0	0	0	+	0	+	+	0	0	0	+	0	
51	Encourager un chauffage au bois performant	0/-	0	0	0	+	+	0/-	0/-	0/-	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<p>Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la qualité des sols et les milieux naturels (diversité biologique, habitats naturels et continuités écologiques) en lien avec l'exploitation forestière susceptible d'être mineure ou nulle si prise en compte effective des points de vigilance inscrits dans la fiche-action visant le maintien de la biodiversité, de la qualité des sols et l'intégration de pratiques de gestion forestière durable).</p> <p>Au vu du périmètre de l'action et du points de</p>

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports	Déplacement	Risques et nuisances						Paysages		Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages	Paysages						
61	Intégrer des critères de développement durable dans la politique de solidarité aux communes	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	Effets de l'action susceptibles d'améliorer les différents thématiques (milieux physiques, milieux naturels, milieux humains, déchets, déplacements, risques et nuisances, paysages) grâce à l'intégration de critères de développement durable dans les projets territoriaux. L'enjeu de l'artificialisation des sols a été pris en compte dans l'action.
62	Intégrer des critères de développement durable dans les achats et les marchés publics	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0	+	+	+	+	0	+	+	+	+	0	+	+	+	Effets de l'action susceptibles d'améliorer les différents thématiques (milieux physiques, milieux naturels, milieux humains, déchets, déplacements, risques et nuisances, paysages) grâce à l'intégration de critères de développement durable dans les achats et marchés publics.
63	Développer un Conseil "PLAN'ET"	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0	+	+	+	+	0	+	+	+	+	0	+	+	+	Effets de l'action susceptibles d'améliorer les différents thématiques (milieux physiques, milieux naturels, milieux humains, déchets, déplacements, risques et nuisances, paysages) grâce à l'intégration de critères de développement durable dans tous types de projets portés par la collectivité ou les communes du territoire.
64	Valoriser l'engagement des communes dans le cadre d'une charte air-énergie-climat	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	Cette action suscite le dynamisme et encourage à l'implication des communes dans la mise en œuvre du PCAET. Elle est donc susceptible d'améliorer les différents thématiques (milieux physiques, milieux naturels, milieux humains, déchets, déplacements, risques et nuisances, paysages).
65	Sensibiliser le jeune public au développement durable avec le Service jeunesse	0	0	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
66	Sensibiliser les scolaires avec le Défi Classe Energie	0	0	++	++	++	++	0	0	0	+	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
67	Sensibiliser le grand public au développement durable	0	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
68	Valoriser les initiatives existantes et accompagner leur émergence avec le projet "Tous en transition"	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

7.2 Profil du PCAET

Le graphique ci-dessous présente le profil du PCAET en mettant en évidence le nombre d'actions ayant des impacts positifs ou négatifs sur l'environnement.

Figure 18 : Évaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales



7.3 Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales

Chaque action a fait l'objet, pour chaque thématique environnementale :

- Une évaluation de ses incidences directes et indirectes ;
- Une évaluation de la temporalité de ses incidences : temporaire et permanente.

7.3.1 Caractère des incidences du PCAET

Légende du tableau :

0	Absence d'incidence de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
D	Effet Direct
I	Effet Indirect

Tableau 40 : Caractère des incidences probables du PCAET

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique				Milieu naturel		Milieu humain			Gestion des déchets				Déplacement, infrastructures et		Risques et nuisances			Paysages		Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme /	Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages		
1	Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients	i	0	i	i	i	i	i	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	i	Effets indirects car groupe de travail, sensibilisation, formation, ...
2	Utiliser l'espace public pour produire des fruits et légumes	d	0	d	d	0	d	d	d	i	i	d	0	0	0	0	0	0	0	0	0	d	Effets indirects sur la santé et le bien-être du jardinage, vecteur de lien social sur le territoire et permet la création/ le maintien d'îlots de fraîcheurs.
3	Expérimenter et développer le maraîchage bio au lycée horticole	d	0	d	d	d	d	i	i	i	i	d	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec l'exploitation d'une parcelle en maraîchage biologique. Effets indirects sur la santé humaine En lien avec la vente de la production de fruits et légumes bio.
4	Elaborer un Projet Alimentaire Territorial	i	0	i	i	i	i	i	i	0	i	d	0	0	i	0	i	0	0	i	0	0	Effets indirects car le PAT doit d'abord être élaboré, puis ensuite les actions seront mises en œuvre
5	Economiser l'eau	0	0	d	d	0	d	0	i	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec l'amélioration quantitative de la ressource en eau.
6	Préserver la qualité de l'eau à la source	0	0	d	d	d	d	d	d	d	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects sur la santé en lien avec la réduction de l'utilisation d'intrants permettant de lutter contre les pollutions diffuse de l'eau.
7	Restituer une eau de qualité au milieu	0	0	d	d	0	i	i	i	0	0	0	0	0	d	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects sur les habitats naturels et la diversité biologique en lien avec l'amélioration de la qualité de rejets.
8	Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières	0	0	d	d	0	d	d	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	d	0	0	0	
9	Accompagner la création de centres-bourgs pilotes « Nature en Ville »	0	0	0	0	d	d	d	d	d	i	d	d	0	0	0	0	0	i	0	i	0	Effets indirects car la renaturation en ville est vecteur de bien-être et permet de lutter contre la pollution atmosphérique.

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et		Risques et nuisances				Paysages		Commentaires		
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme / Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages				
10	Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité	0	i	0	0	i	i	i	i	0	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	i	Effets indirects car sensibilisation, formation, outil de financement, ...	
11	Promouvoir les haies bocagères	i	0	0	0	d	d	d	d	0	d	0	0	0	0	0	i	0	0	0	0	d	Effets indirects sur les sols et les risques naturels (lutte contre l'érosion)	
12	Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets	0	0	0	0	0	d	0	0	0	d	0	0	d	0	i	0	0	0	0	0	0		
13	Réduire les emballages, déchets papiers et plastiques	0	0	0	0	0	i	0	i	i	0	0	0	0	d	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects de la réduction des déchets sur les émissions de GES et les milieux naturels.
14	Valoriser les végétaux à la source	i	0	i	i	d	i	0	0	0	0	0	0	0	d	0	i	0	0	0	0	0	0	Effets indirects attendus sur la ressource en eau, la qualité des sols, ... par l'incitation aux méthodes de paillage, mulching,
15	Prévenir les déchets en favorisant le ré-emploi	0	0	0	0	0	d	0	0	0	0	d	0	0	d	0	0	0	0	0	0	0	0	
16	Optimiser les fréquences de collecte	0	0	0	0	d	d	0	0	0	0	d	0	0	d	0	d	0	0	0	0	0	0	
17	Renforcer l'exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes) en termes de gestion des déchets - tri - recyclage	0	0	0	0	0	i	0	0	0	0	0	0	0	d	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects de la gestion des déchets sur les émissions de GES
18	Favoriser un tourisme éco-responsable	0	0	0	0	i	d	i	i	i	i	d	d	0	0	0	d	0	0	i	0	i	Effets indirects sur les milieux naturels en lien le développement des mobilités douces (réduction des risque de collisions, des nuisances sonores,...). Le développement des mobilités douces est également susceptible de mettre en valeur le paysage, favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques, favoriser la pratique sportive,...)	
19	Accompagner les particuliers dans la gestion énergétique de leur patrimoine par un Conseil en énergie	0	0	0	0	d	d	0	0	0	i	d	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects sur la santé liés à la qualité de l'air intérieur (radon, COV) : enjeux de cohérence entre rénovation et ventilation suffisamment performante pris en compte dans la traduction opérationnelle de l'action.
20	Lutter contre la précarité énergétique des plus modestes en mettant en place un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)	0	0	0	0	i	i	0	0	0	i	i	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects car propositions de solutions, aides, ...
21	Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement avec la plateforme MA RENO	0	0	0	0	d	d	0	0	0	i	d	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects sur la santé liés à la qualité de l'air intérieur (radon, COV) : enjeux de cohérence entre rénovation et ventilation suffisamment performante pris en compte dans la traduction opérationnelle de l'action.

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain			Gestion des déchets				Déplacement, infrastructures et déplacements		Risques et nuisances				Paysages	Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme /	Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages		
22	Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions du Programme local de l'Habitat en lien avec la rénovation énergétique des logements	0	0	0	0	i	i	0	0	0	i	i	i	0	0	0	0	i	0	i	i	0	Effets indirects car en lien avec la mise en œuvre du PLH.
23	Accompagner la montée en compétence et la qualification autour des enjeux de rénovation durable	0	i	0	0	i	i	i	i	0	i	d	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects car formations, conseils, ...
24	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés auprès des professionnels du bâtiment	0	i	0	0	i	i	0	0	0	0	d	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects car sensibilisation et accompagnement
25	Sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention et de gestion des déchets et pollutions	0	0	0	0	i	i	i	i	0	0	d	0	0	i	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects car sensibilisation et accompagnement
26	Promouvoir la plateforme MA RENO auprès des artisans et entreprises	0	0	0	0	d	d	0	0	0	i	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
27	Animer, promouvoir et développer la filière construction durable	0	d	0	0	i	i	i	i	0	i	d	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects sur certains critères (air, climat, biodiversité) car l'action porte sur la formation à ces enjeux.
28	Accompagner les communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine	0	i	0	0	i	d	i	i	0	0	d	0	d	0	0	0	0	0	i	0	0	Effets indirects liés à l'apport de conseil aux communes sur les thématiques suivantes : mise en place de chantiers à faibles nuisances, préservation de la biodiversité (oiseaux, chiroptères) faisant gîtes dans les combles et anfractuosités des bâtiments, qualité de l'air intérieur, usage de matériaux biosourcés.
29	Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en fonction des usages	0	0	0	0	0	d	d	d	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	0	d	0	
30	Sensibiliser / former / accompagner les collectivités sur la construction durable et les enjeux énergétiques	0	d	0	0	0	d	0	0	0	0	d	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	
31	Mettre en œuvre une gestion énergétique du patrimoine bâti et des process de la collectivité	0	0	d	d	0	d	i	i	0	0	d	d	d	d	0	0	i	0	i	i	0	Effets indirects sur le bruit et les nuisances via la communication sur la charte chantier à faibles nuisances. Effets indirects sur le risque radon en lien avec la sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et aux mesures adaptées (ventilation,...). Effets indirects sur la diversité biologique et les habitats naturels en lien avec les travaux de rénovation qui peuvent supprimer des habitats pour certaines espèces (oiseaux, chiroptères,...).

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique					Milieu naturel	Milieu naturel			Milieu humain	Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et	Déplacement	Risques et nuisances		Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages	Paysages	Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air		Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)		Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, urbanisme /	Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement			Risques naturels	Risques technologiques							
32	Valoriser les bonnes pratiques des entreprises via l'association Bourbre Entreprises Environnement	0	i	i	i	i	0	0	0		i	i	0	0		i	i		i		0	0	0	0		0	Effets indirects car l'action porte sur la valorisation de bonnes pratiques.	
33	Accompagner les entreprises et les artisans dans leur performance environnementale	0	d	d	d	d	0	0	0		0	d	0	0		d	d		d		0	0	0		i	0	Effets indirects sur les nuisances liées à la pollution lumineuse car l'action prévoit la réalisation d'études éclairage.	
34	Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques mobilisés dans le cadre de leur responsabilité sociétale	0	d	d	d	d	0	0	0		d	d	d	0		d	0		d		0	0	0	0		0		
35	Favoriser la consommation dans les commerces locaux	0	0	0	0	d	d	0	0	0	0	d	d	d		0	0		i		0	0		i	0	0	Effets indirects de l'implantation de commerces locaux sur la présence de biodiversité (en particulier les gîtes à chauves-souris dans le bâti). Effets indirectes de l'implantation de commerces locaux qui devraient permettre de diminuer le besoin en déplacement et donc les nuisances sonores associées au transport routier.	
36	Étudier la bonification du "Fonds d'aide à l'immobilier" selon des critères développement durable	0	0	0	0	0	0	0	0		0	d	0	0		0	0		0		0	0	0	0	0	0	0	
37	Définir une stratégie et un plan d'actions de mobilité territoriale en partenariat avec les communes	0	0	0	0	d	d	d	d	d	d	d	d	0		0	0		d		0	0	d	0		0		
38	Promouvoir l'utilisation du vélo auprès des particuliers par la mise en place d'un atelier associatif	0	0	0	0	d	d	i	i	i	d	0	0	0		d	0		d		0	0	d	0		0	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec la diminution de l'utilisation de la voiture au profit du vélo (diminution des nuisances sonores, des risques de collision,...).	
39	Proposer une prime à l'achat de vélo / VAE pour les particuliers	0	0	0	0	d	d	i	i	i	d	0	0	0		0	0		d		0	0	d	0		0	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec la diminution de l'utilisation de la voiture au profit du vélo (diminution des nuisances sonores, des risques de collision,...).	
40	Inciter au développement du télétravail pour réduire les besoins de mobilité et promouvoir les tiers-lieux	0	0	0	0	d	d	i	i	i	d	d	0	0		0	0		d		0	0	d	0		0	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec la diminution de l'utilisation de la voiture (diminution des nuisances sonores, des risques de collision,...).	
41	Améliorer la mobilité des professionnels pour les trajets domicile - travail	0	0	0	0	d	d	i	i	i	d	d	d	0		0	0		d		0	0		0		0	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec la diminution de l'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail (diminution des nuisances sonores, des risques de collision,...).	
42	Développer le covoiturage et l'autopartage agricole	0	0	0	0	d	d	i	i	i	d	d	0	0		0	0		d		0	0	d	0		0	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec la diminution du trafic routier via la mutualisation de certains déplacements et l'optimisation logistique pour les producteurs souhaitant vendre en vente directe (diminution des nuisances sonores, des risques de collision,...).	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique				Milieu naturel		Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et		Risques et nuisances		Paysages		Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, urbanisme /	Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages			
43	Accompagner l'émergence de la mobilité au GNV et bioGNV	0	0	0	0	d	d	i	i	i	d	d	0	i	d	0	d	0	d	0	0	d	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec l'accroissement des déplacements de véhicules motorisés drainés par la présence des stations GNV et bio GNV (fragmentation des milieux : risque de collisions, nuisances sonores,...) et sur le patrimoine en lien avec l'implantation de stations.	
44	Définir une stratégie de gestion de la flotte de véhicules de la collectivité et optimiser les déplacements inter-site	0	0	0	0	d	d	i	i	i	d	d	0	0	0	0	d	0	0	d	0	0	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec la diminution de l'utilisation de la voiture pour les trajets inter-sites de la collectivité (diminution des nuisances sonores, des risques de collision,...).	
45	Promouvoir la pratique du vélo pour les trajets domicile - travail des agents VDD	0	0	0	0	d	d	i	i	i	d	d	d	0	0	0	d	0	0	d	0	0	Effets indirects sur les milieux naturels en lien avec la diminution de l'utilisation de la voiture au profit du vélo (diminution des nuisances sonores, des risques de collision,...).	
46	Etablir un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	i	0	i	i	i	d	i	i	i	i	d	i	i	0	0	0	0	i	0	i	i	Effets indirects car le schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur doit d'abord être élaboré, puis ensuite les actions seront mises en œuvre.	
47	Faciliter le développement de l'énergie solaire	0	0	0	0	0	d	d	d	d	0	d	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	d	
48	Accompagner l'émergence de projets de méthanisation	i	0	i	i	d	d	i	i	i	0	d	d	d	d	0	i	0	d	i	d	0	Effets indirects de l'exploitation d'unités de méthanisation sur la qualité des sols et de l'eau en lien avec l'épandage de digestat, sur la trame bleue et la qualité des milieux naturels en lien avec le risque de pollution des eaux, sur l'accroissement des déplacements et du bruit du trafic routier pour la livraison des matières organiques.	
49	Faire émerger des projets citoyens de production d'énergies renouvelables	i	0	i	i	i	d	i	i	i	i	d	i	i	0	0	0	0	i	0	i	i	Effets indirects car les impacts dépendent de l'émergence et de la mise en œuvre de projets citoyens EnR.	
50	Agir sur la qualité de l'air atmosphérique, sensibiliser et informer la population	0	0	0	0	d	i	0	0	0	i	0	0	0	i	0	i	0	0	0	i	0	Effets indirects car la sensibilisation sur la qualité de l'air peut avoir une incidence positive sur les émissions de GES, la santé, les déchets, les déplacements et les nuisances olfactives.	
51	Encourager un chauffage au bois performant	i	0	0	0	d	d	i	i	i	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects liés à l'exploitation forestière (qualité des sols, maintien de la biodiversité, des corridors écologiques,...).	
52	Mettre en place une gestion de l'ambrosie impliquant l'ensemble des communes du territoire	0	0	0	0	d	0	i	i	i	d	d	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects car la lutte contre l'ambrosie permettra de protéger les paysages et les espèces végétales existantes et permettra la montée en compétences des professionnels (BT.P, agriculteurs,...).	
53	Améliorer la qualité de l'air intérieur	0	0	0	0	d	0	0	0	0	d	d	0	0	0	0	0	i	0	0	0	0	Effets indirects car sensibilisation au risque radon (ventilation,...).	
54	Améliorer la gestion des eaux pluviales	0	0	d	d	0	d	i	i	i	0	0	d	0	0	d	0	d	0	0	0	0	Effets indirects de la meilleure gestion des eaux pluviales sur les milieux naturels (via l'utilisation de revêtement végétalisé, la réduction de l'artificialisation des sols,...)	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et		Risques et nuisances				Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, Aménagement / urbanisme /	Patrimoine culturel, architectural et	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations,	Paysages				
55	Accompagner les communes dans l'aménagement de l'espace public afin de diminuer les risques liés aux canicules et sécheresse	i	0	i	i	i	i	i	i	i	0	0	0	0	0	i	0	0	0	i	Effets indirects car l'action porte sur la mobilisation de groupe de travail, la formation, la veille.				
56	Développer la forêt comme lieu refuge et récréatif face aux canicules, et anticiper le risque "feu de forêt"	0	0	0	0	0	d	i	i	i	d	d	0	d	0	0	0	0	0	d	Effets indirects de la création de nouvelles offres de loisirs en forêt sur la tranquillité des espèces faunistiques et floristiques,				
57	Organiser une réflexion conjointe avec les communes sur les dispositifs d'assistance - prévention existants	i	0	i	i	0	d	i	i	i	d	d	i	0	0	0	i	d	0	0	0	0	Effets indirects sur les sols, la ressource en eau, les milieux naturels, les aménagements, les déplacements et le bruit occasionné selon les solutions et plans mis en œuvre.		
58	Faire des documents de planification les vecteurs de la transition énergétique et écologique	i	i	i	i	i	i	i	i	i	0	0	0	0	0	i	i	0	0	0	0	Effets indirects selon l'intégration des enjeux dans les documents de planification du territoire.			
59	Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	Effets indirects car l'action porte sur l'animation, le suivi et l'évaluation du PCAET.			
60	VDD : Contractualiser un accompagnement CIT'ERGIE afin d'évaluer et d'améliorer la politique Air - Climat - Energie de la collectivité	0	i	i	i	i	i	i	i	i	0	i	i	i	i	0	0	i	i	0	0	Effets indirects car l'accompagnement CIT'ERGIE permettra d'évaluer et améliorer la politique PCAET de la collectivité.			
61	Intégrer des critères de développement durable dans la politique de solidarité aux communes	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	Effets indirects car l'action porte sur l'intégration de critères de développement durable pour l'attribution de fonds de concours dédiée à des dépenses d'équipements communaux.			
62	Intégrer des critères de développement durable dans les achats et les marchés publics	i	i	i	i	i	i	i	i	i	0	i	i	i	i	i	0	i	i	i	i	Effets indirects car l'action porte sur l'intégration de critères de développement durable dans les achats et marchés publics.			
63	Développer un Conseil "PLAN'ET"	i	i	i	i	i	i	i	i	i	0	i	i	i	i	i	0	i	i	i	i	Effets indirects car l'action porte sur l'intégration de critères de développement durable en amont de tous types de projets portés par la collectivité ou les communes du territoire.			
64	Valoriser l'engagement des communes dans le cadre d'une charte air-énergie-climat	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i	Effets indirects car l'action porte sur l'implication des communes dans la mise en œuvre du PCAET.			
65	Sensibiliser le jeune public au développement durable avec le Service jeunesse	0	0	i	i	i	i	i	i	i	d	0	0	0	0	i	0	i	0	0	0	0	Effets indirects car l'action porte sur la sensibilisation du jeune public.		
66	Sensibiliser les scolaires avec le Défi Classe Energie	0	0	i	i	i	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects car l'action porte sur la sensibilisation des scolaires.			
67	Sensibiliser le grand public au développement durable	0	i	i	i	i	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects car l'action porte sur la sensibilisation du grand public.			
68	Valoriser les initiatives existantes et accompagner leur émergence avec le projet "Tous en transition"	0	0	0	0	0	i	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Effets indirects car l'action porte sur la valorisation et l'accompagnement à l'émergence de projet.			

7.3.2 Temporalité des incidences

Légende du tableau :

0	Absence d'incidence de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
P	Effet Permanent
T	Effet Temporaire

Tableau 41 : Temporalité des incidences probables du PCAET

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances				Paysages	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages	Paysages
1	Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients	P	0	P	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	P	
2	Utiliser l'espace public pour produire des fruits et légumes	P	0	P	P	0	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P	
3	Expérimenter et développer le maraichage bio au lycée horticole	P	0	P	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4	Elaborer un Projet Alimentaire Territorial	P	0	P	P	P	P	P	0	P	P	0	0	P	0	P	0	0	P	0	0	0	
5	Economiser l'eau	0	0	P	P	0	P	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	Préserver la qualité de l'eau à la source	0	0	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	Restituer une eau de qualité au milieu	0	0	P	P	0	P	P	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	
8	Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières	0	0	P	P	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	
9	Accompagner la création de centres-bourgs pilotes « Nature en Ville »	0	0	0	0	P	P	P	P	P	P	P	0	0	0	0	P	0	P	0	0	P	
10	Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité	0	P	0	0	P	P	P	P	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P	
11	Promouvoir les haies bocagères	P	0	0	0	P	P	P	0	P	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	
12	Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	P	0	P	0	0	0	0	0	
13	Réduire les emballages, déchets papiers et plastiques	0	0	0	0	0	P	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	
14	Valoriser les végétaux à la source	P	0	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	P	0	P	0	0	0	0	0	0	
15	Prévenir les déchets en favorisant le ré-emploi	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	
16	Optimiser les fréquences de collecte	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	P	0	P	0	0	0	0	0	
17	Renforcer l'exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes) en termes de gestion des déchets - tri - recyclage	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel		Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances		Paysages								
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation ..	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages
18	Favoriser un tourisme éco-responsable	0	0	0	0	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	p	0	0	p	0	p	
19	Accompagner les particuliers dans la gestion énergétique de leur patrimoine par un Conseil en énergie	0	0	0	0	p	p	0	0	0	p	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Lutter contre la précarité énergétique des plus modestes en mettant en place un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)	0	0	0	0	p	p	0	0	0	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement avec la plateforme MA RENO	0	0	0	0	p	p	0	0	0	p	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions du Programme local de l'Habitat en lien avec la rénovation énergétique des logements	0	0	0	0	p	p	0	0	0	p	p	p	0	0	0	0	p	0	T	T	0
23	Accompagner la montée en compétence et la qualification autour des enjeux de rénovation durable	0	p	0	0	p	p	p	p	0	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés auprès des professionnels du bâtiment	0	p	0	0	p	p	0	0	0	0	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25	Sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention et de gestion des déchets et pollutions	0	0	0	0	p	p	p	p	0	p	0	0	p	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Promouvoir la plateforme MA RENO auprès des artisans et entreprises	0	0	0	0	p	p	0	0	0	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Animer, promouvoir et développer la filière construction durable	0	p	0	0	p	p	p	p	0	p	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0
28	Accompagner les communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine	0	p	0	0	p	p	p	p	0	0	p	0	p	0	0	0	0	0	p	0	0
29	Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en fonction des usages	0	0	0	0	0	p	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	p	0
30	Sensibiliser / former / accompagner les collectivités sur la construction durable et les enjeux énergétiques	0	p	0	0	0	p	p	p	0	0	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel		Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances		Paysages								
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages
31	Mettre en œuvre une gestion énergétique du patrimoine bâti et des process de la collectivité	0	0	p	p	0	p	p	0	0	p	p	p	p	0	0	0	p	0	p	p	0
32	Valoriser les bonnes pratiques des entreprises via l'association Bourbre Entreprises Environnement	0	p	p	p	p	0	0	0	p	p	0	0	p	p	0	p	0	0	0	0	0
33	Accompagner les entreprises et les artisans dans leur performance environnementale	0	p	p	p	p	0	0	0	0	p	0	0	p	p	0	p	0	0	0	p	0
34	Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques mobilisés dans le cadre de leur responsabilité sociétale	0	p	p	p	p	0	0	0	p	p	p	0	p	0	0	p	0	0	0	0	0
35	Favoriser la consommation dans les commerces locaux	0	0	0	0	p	p	0	0	0	p	p	p	0	0	0	p	0	0	p	0	0
36	Étudier la bonification du "Fonds d'aide à l'immobilier" selon des critères développement durable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	p	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	Définir une stratégie et un plan d'actions de mobilité territoriale en partenariat avec les communes	0	0	0	0	p	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	p	0	0	p	0	0
38	Promouvoir l'utilisation du vélo auprès des particuliers par la mise en place d'un atelier associatif	0	0	0	0	p	p	p	p	p	0	0	0	p	0	0	p	0	0	p	0	0
39	Proposer une prime à l'achat de vélo / VAE pour les particuliers	0	0	0	0	p	p	p	p	p	0	0	0	0	0	0	p	0	0	p	0	0
40	Inciter au développement du télétravail pour réduire les besoins de mobilité et promouvoir les tiers-lieux	0	0	0	0	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	0	p	0	0	p	0	0
41	Améliorer la mobilité des professionnels pour les trajets domicile - travail	0	0	0	0	p	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	p	0	0	0	0	0
42	Développer le covoiturage et l'autopartage agricole	0	0	0	0	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	0	p	0	0	p	0	0
43	Accompagner l'émergence de la mobilité au GNV et bioGNV	0	0	0	0	p	p	p	p	p	p	0	p	p	0	0	p	0	p	0	0	p
44	Définir une stratégie de gestion de la flotte de véhicules de la collectivité et optimiser les déplacements inter-site	0	0	0	0	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	0	p	0	0	p	0	0
45	Promouvoir la pratique du vélo pour les trajets domicile - travail des agents VDD	0	0	0	0	p	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	p	0	0	p	0	0

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances				Paysages	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages	Paysages	
46	Etablir un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	p	0	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	p	0	p		p		
47	Faciliter le développement de l'énergie solaire	0	0	0	0	0	p	p	p	0	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0		p		
48	Accompagner l'émergence de projets de méthanisation	p	0	p	p	p	p	p	p	0	p	p	p	p	0	p	0	0	p	p	p		0	
49	Faire émerger des projets citoyens de production d'énergies renouvelables	p	0	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	p	0	p		p		
50	Agir sur la qualité de l'air atmosphérique, sensibiliser et informer la population	0	0	0	0	p	p	0	0	0	p	0	0	p	0	p	p	0	0	p		0		
51	Encourager un chauffage au bois performant	p	0	0	0	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0		
52	Mettre en place une gestion de l'ambrosie impliquant l'ensemble des communes du territoire	0	0	0	0	p	0	p	p	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	0		p		
53	Améliorer la qualité de l'air intérieur	0	0	0	0	p	0	0	0	0	p	p	0	0	0	0	p	0	0	0		0		
54	Améliorer la gestion des eaux pluviales	0	0	p	p	0	p	p	p	0	0	p	0	0	p	0	p	0	0	0		0		
55	Accompagner les communes dans l'aménagement de l'espace public afin de diminuer les risques liés aux canicules et sécheresse	p	0	p	p	p	p	p	p	p	p	p	0	0	0	0	p	0	0	0		p		
56	Développer la forêt comme lieu refuge et récréatif face aux canicules, et anticiper le risque "feu de forêt"	0	0	0	0	0	p	p	p	p	p	p	0	p	0	0	p	0	0	0		p		
57	Organiser une réflexion conjointe avec les communes sur les dispositifs d'assistance - prévention existants	p	0	p	p	0	p	p	p	p	p	p	0	0	0	p	p	0	0	0		0		
58	Faire des documents de planification les vecteurs de la transition énergétique et écologique	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	0	0	0	p	p	0	0	0		0		
59	Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p		p		
60	VDD : Contractualiser un accompagnement CIT'ERGIE afin d'évaluer et d'améliorer la politique Air - Climat - Energie de la collectivité	0	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	0	p	p	p	0	0	p	p		0		
61	Intégrer des critères de développement durable dans la politique de solidarité aux communes	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p		p		
62	Intégrer des critères de développement durable dans les achats et les marchés publics	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	0	p	p	p	p	0	p	p		p		

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports	Déplacement	Risques et nuisances				Paysages		
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation ..	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages	Paysages			
63	Développer un Conseil "PLAN'ET"	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	0	p	p		p	p	0	p	p		p	
64	Valoriser l'engagement des communes dans le cadre d'une charte air-énergie-climat	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p		p		p	p	p	p		p
65	Sensibiliser le jeune public au développement durable avec le Service jeunesse	0	0	p	p	p	p	p	p	p	p	p	0	0	p	0		p		0	0	0	0		0
66	Sensibiliser les scolaires avec le Défi Classe Energie	0	0	p	p	p	p	0	0	0	p	0	0	0	0	0		p		0	0	0	0		0
67	Sensibiliser le grand public au développement durable	0	p	p	p	p	p	0	0	0	0	0	0	0	p	0		p		0	0	0	0		0
68	Valoriser les initiatives existantes et accompagner leur émergence avec le projet "Tous en transition"	0	0	0	0	0	p	0	0	0	0	p	0	0	0	0		0		0	0	0	0		0

7.4 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 à proximité du territoire

7.4.1 Sites Natura 2000

Les zones Natura 2000 sont des sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats. C'est un élément clé dans les mesures de conservation et de lutte contre l'érosion de la biodiversité en Europe.

Les sites Natura 2000 peuvent être désignés à 2 titres :

- **Directive européenne « Oiseaux »¹⁵** : Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- **Directive européenne « Habitats, faune, flore »¹⁶** : Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Conformément à l'article R.414-19 et L.414-4 du Code de l'environnement, les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Le rapport environnemental du PCAET doit donc contenir une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

Aucun site Natura 2000 n'est recensé au droit du territoire. Cependant, plusieurs sites sont recensés en limite ou à proximité, et sont donc pris en compte au vu de cette proximité :

- En limite Nord-Est, la ZPS et la ZSC formant l'ensemble du Lac Bourget-Chautagne-Rhône (FR8212004 et FR8201771) ;
- En limite Sud-Ouest, la ZSC de la Tourbière du Grand Lemps (FR8201728) ;
- En limite Nord-Ouest, la ZSC l'Isle Cremieu (FR8201727) ;
- À environ 500 m au Nord-Est, la ZSC Milieux remarquables du Bugey (FR8201641) ;
- À environ 900 m au Nord-Est, la ZPS et la ZSC les Îles du Rhône (FR8210058 et FR8201748) ;
- À environ 4,5 km au Nord-Est, sur la même emprise :
 - La ZSC Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays-savoyard (FR8201770) ;
 - La ZPS Avant-pays savoyard (FR8212003) ;
- À environ 6 km au Sud, la ZSC Marais du Val d'Ainan (FR8201729) ;
- À environ 17 km au Sud-Est, la ZSC Marais et tourbières de l'Herretang (FR8201742).

Les caractéristiques de ces sites sont présentées ci-dessous et sont issues des fiches de chaque site réalisées par l'INPN (date d'édition du 06/02/2020).

¹⁵ Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (recodifiant la directive initiale du 2 avril 1979)

¹⁶ Directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992

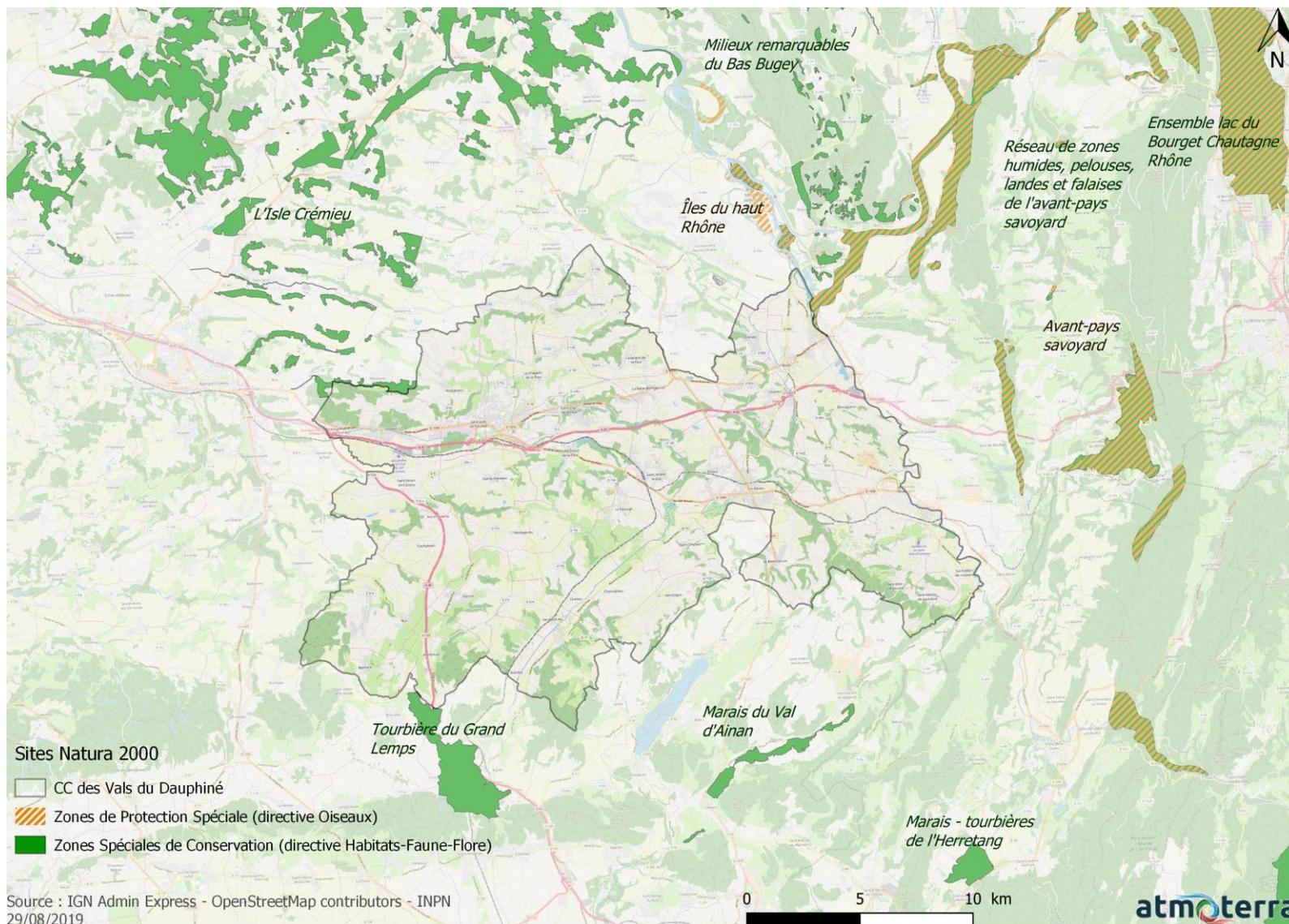


Figure 19 : Localisation des sites Natura 2000 situés à proximité de la CC des Vals du Dauphiné

7.4.2 L'ensemble du Lac Bourget-Chautagne-Rhône (FR8212004 et FR8201771)

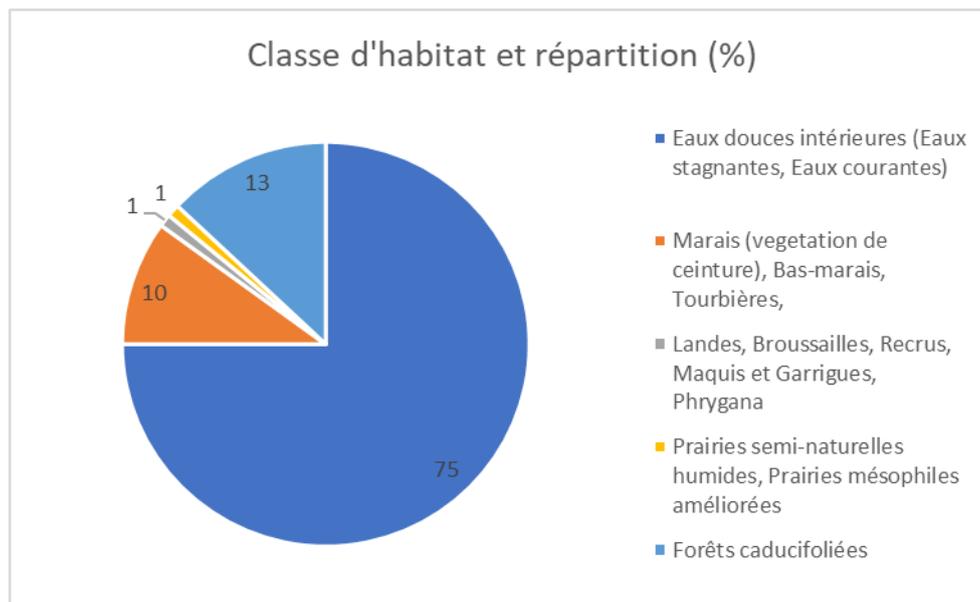
7.4.2.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site Natura 2000, localisé entre les Alpes et le Jura sur les départements de l'Ain et de la Savoie, s'étend le long du Rhône de Saint-Genix-sur-Guiers à Seyssel et inclus le Lac du Bourget et ses marais attenants, et est classé à la fois :

- ZPS (FR8212004) depuis le 25 avril 2006 (dernier arrêté en date du 12 juillet 2018) sur une surface de 8 204 ha ;
- ZSC (FR8201771) depuis le 07 décembre 2004 (SIC) (dernier arrêté en date du 17 octobre 2008) sur une surface de 8 189 ha.

Le site inclus également l'Ile de la Malourdie qui est une forêt alluviale concernée par un arrêté de biotope et qui s'étend sur 420 ha.

5 types d'habitats sont distingués, avec une majorité d'eaux douces intérieures (Cf. figure ci-dessous).



(Source : Fiches INPN FR8212004 et FR8201771)

Figure 20 : Classes d'habitats du site et leur répartition

Plusieurs habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit du site classé ZSC dont trois habitats prioritaires (en gras dans la liste ci-dessous) :

- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (code 3150, 60% de couverture) ;
- Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*) (code 5110, 6% de couverture) ;
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (code 5130, 1% de couverture) ;
- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)** (code 91E0, 5% de couverture) ;

- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica* (code 3230, 5% de couverture) ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables) (code 6210, 1% de couverture) ;
- **Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)** (code 7220, 1% de couverture) ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (code 6430, 1% de couverture) ;
- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* (code 3240, 1% de couverture) ;
- **Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*** (code 7210, 10% de couverture) ;
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (code 3140, 2% de couverture) ;
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (code 6410, 2% de couverture).

7.4.2.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Dans le cadre du classement en ZPS, 45 espèces d'oiseaux sont visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sur la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Le Butor blongios (*Ixobrychus minutus*) ;
- Le milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- La Marouette ponctuée (*Porzana porzana*) ;
- Le Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) ;
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ;
- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus* Linnaeus) ;
- ...



Butor blongios (Source : INPN)

De par la présence de plusieurs habitats aquatiques et humides (plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, boisements alluviaux...) le site présente un intérêt pour les oiseaux :

- Lieu de reproduction pour plus de 100 espèces dont 12 inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux ;
- Lieu d'hivernage pour des espèces d'oiseaux d'eau (Grèbes et Anatidés).

Sur la ZSC, 18 espèces inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont identifiées, dont :

- Des mammifères :
 - La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
 - Castor d'Europe (*Castor fiber*) ;

- Un amphibien : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
- Un reptile : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ;
- Des poissons : Petite lamproie (*Lampetra planeri*), Bouvière (*Rhodeus amarus*) ... ;
- Des invertébrés : l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*), Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ...



Castor d'Europe
(*Castor fiber*)
(Source INPN)



Sonneur à ventre jaune
(*Bombina variegata*)
(Source INPN)



Cistude d'Europe
(*Emys orbicularis*)
(source INPN)

7.4.2.3 Protections et gestion

Ces 2 sites sont également concernés par plusieurs types de protection nationale et régionale :

- Arrêtés de protection du biotope sur 5% de la surface des sites Natura 2000 :
 - Des Rives Sud du Lac du Bourget (FR3800203) ;
 - De l'Île de Chautagne – Malourdie (FR3800209) ;
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage sur 40% de la surface des sites Natura 2000 ;
- Site inscrit au titre de la Loi 19330 sur les Paysages sur 52% de la surface des sites Natura 2000 ;
- Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral sur 2% de la surface des sites Natura 2000 :
 - Le site du Grand Port (FR1100290) ;
 - Le bois de Conjux (FR1100702).

L'ensemble du site dispose d'un Document d'Objectif (DocOb) validé en 2002 et mis à jour en 2014.

Le Lac du Bourget est également recensé en tant que ZNIEFF.

7.4.2.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 42 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZPS FR82122004

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Autres intrusions et perturbations humaines	Forte
Captages des eaux de surface	Forte

Carrières de sable et graviers	Forte
Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous	Moyenne
Endigages, remblais, plages artificielles	Faible
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Moyenne
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Faible
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Faible
Sports nautiques	Moyenne
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Forte
Zones portuaires	Forte
Incidences positives	
Pâturage	Forte

(Source : Fiches INPN FR8212004)

Tableau 43 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201771

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Captages des eaux de surface	Forte
Carrières de sable et graviers	Moyenne
Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous	Forte
Endigages, remblais, plages artificielles	Forte
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Forte
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Faible
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Faible
Zones portuaires	Moyenne
Incidences positives	
Pâturage	Forte
Incidences non évaluée	
Aquaculture (eau douce et marine)	Forte
Pêche de loisirs	Forte
Sports nautiques	Forte
Autres intrusions et perturbations humaines	Moyenne

(Source : Fiches INPN FR8201771)

La ZPS présente des éléments de vulnérabilité :

- Les aménagements hydroélectriques sur le fleuve Rhône risquant d'altérer le dynamisme fluvial avec pour conséquences éventuelles la modification des phénomènes hydrologiques, l'eutrophisation, la dégradation de la vie aquatique du fleuve, la perte des petits milieux aquatiques périphériques ;
- La dégénérescence des roselières aquatiques, au lac du Bourget notamment ;
- L'atterrissement des marais littoraux ;
- Le dérangement des oiseaux en période de nidification ou d'hivernage ;

- L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles sur les prairies humides conduisant à une évolution vers le boisement ;
- L'intensification de certaines pratiques agricoles se traduisant par du drainage ou de la mise en culture de prairies.

Sur la ZSC, la vulnérabilité porte sur les habitats suivants :

- Les bas-marais neutro-alcalins et leur cortège floristique herbacé exceptionnel, auquel sont associées des espèces d'intérêt communautaire ;
- Les forêts alluviales résiduelles du Haut-Rhône et habitats rivulaires ;
- Les annexes fluviales (bras secondaires, îlons, mortes, marais péri-fluviaux...) ;
- Les herbiers et roselières aquatiques, en particulier celles associées au Lac du Bourget.

Ces milieux sont directement liés au fonctionnement hydraulique du Rhône et du lac du Bourget. Ils sont par conséquent sensibles à différents facteurs, dont l'importance est variable selon la localisation sur le site : perte de dynamique fluviale, abaissement des nappes, perte de connexions hydrauliques, stabilité du niveau du lac, qualité de l'eau...

Les zones humides ont tendance à se boiser spontanément (aulnes, saules, bouleaux...) et donc à se banaliser, car l'essentiel de la flore remarquable est représenté par les espèces herbacées (orchidées, cypéracée...), la faune la plus intéressante étant liée aux roselières et prairies humides (papillons notamment).

Cette érosion de la richesse biologique des marais est également accélérée lorsque les niveaux d'eau dans les marais ne sont pas maintenus (abattement des nappes par les aménagements du Rhône, limitation de l'effet des crues, réseaux de drainage et régulation du niveau du lac).

De plus, l'abandon des pratiques traditionnelles de fauche et de pâturage peut entraîner une régression de la diversité de la faune et de la flore du fait de l'enrichissement ou, au contraire, du drainage ou de la mise en culture des prairies.

La gestion de la fréquentation est aussi un enjeu sur ce site, notamment la navigation à proximité des roselières et sur les îlons.

7.4.3 La Tourbière du Grand Lemps (FR8201728)

7.4.3.1 *Caractéristiques du site et habitats*

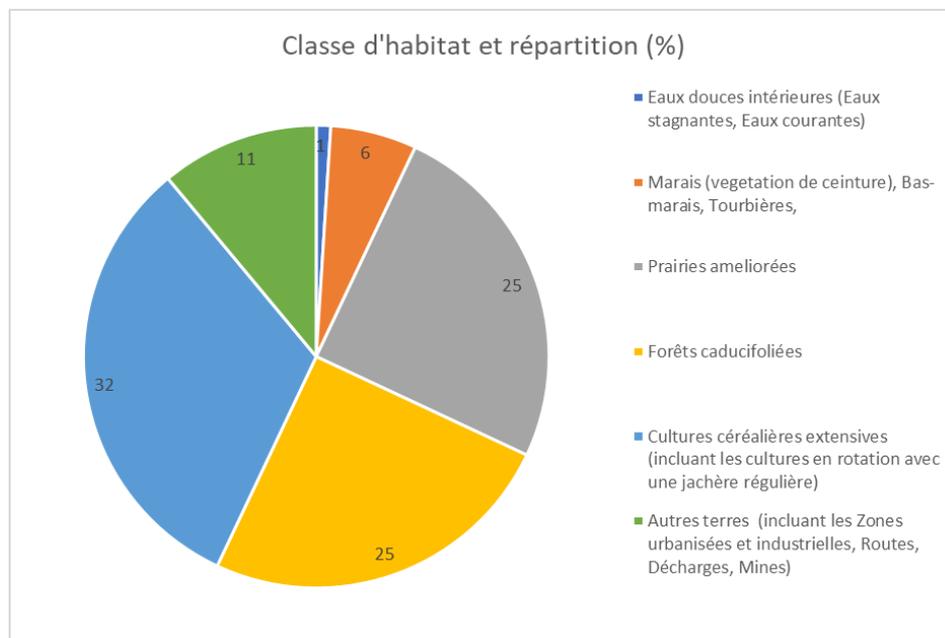
Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 20 Novembre 2014 (dernière mise à jour) et s'étend sur une superficie de 786 ha à 500 m d'altitude.

La tourbière s'est créée suite au comblement progressif (plus de 15 000 ans) de la dépression du lac du Grand Lemps par de l'argile et de la tourbe créant ainsi une tourbière originale constituée de la tourbière et de ses habitats aquatiques. La tourbière est bordée au Sud et au Sud-Ouest par deux massifs importants aux versants pentus.

La plus grande partie du marais est couverte par une végétation de type tourbière, qui est dominée par la cladiaie et la phragmitaie. La présence de plans d'eau libre, de roselières importantes, de radeaux flottants... a permis le développement et le maintien d'une flore et d'une faune (notamment d'amphibiens et de libellules) exceptionnelles.

Le site englobe l'ensemble du bassin versant de la tourbière afin de la préserver ainsi que les habitats et les espèces d'intérêt communautaires et les corridors écologiques. La forêt contribue à la conservation et la préservation de la tourbière.

Six types d'habitats sont distingués (Cf. figure ci-dessous) :



(Source : Fiche INPN FR8201728)

Figure 21 : Classes d'habitats du site et leur répartition

Plusieurs habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit du site classé ZSC dont 5 habitats prioritaires (en gras dans la liste ci-dessous) :

- Lacs et mares dystrophes naturels (code 3160) ;
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (code 3260, 0,02% de couverture) ;
- **Tourbières hautes actives** (code 7110, 0,17% de couverture) ;
- Tourbières de transition et tremblantes (code 7140, 0,76% de couverture) ;
- Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* (code 7150, 0,06% de couverture) ;
- Tourbières basses alcalines (code 7230, 0,28% de couverture) ;
- **Tourbières boisées** (code 91D0, 0,16% de couverture),
- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)** (code 91E0, 0,34% de couverture) ;
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)** (* sites d'orchidées remarquables) (code 6210, 0,48% de couverture) ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (code 6210, 0,86% de couverture) ;
- Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (code 9130, 0,32% de couverture) ;
- **Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*** (code 7210, 3,26% de couverture) ;

- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (code 3140, 0,43% de couverture).

7.4.3.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Sur cette ZSC, 12 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont identifiées, dont :

- Des mammifères :
 - La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
 - Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Des amphibiens :
 - le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
 - le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
- Des invertébrés : Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ... ;
- Des plantes :
 - Orthotric de Roger (*Orthotrichum rogeri*) ;
 - Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) (plus importante station de Rhône-Alpes) ;
 - Hypne brillante (*Hamatocaulis vernicosus*).



Le Cuivré des marais
(*Lycaena dispar*)
(Source INPN)



Liparis de Loesel
(*Liparis loeselii*)
(Source INPN)



Vertigo de Des Moulins
(*Vertigo moulinsiana*)
(source INPN)

La Cistude d'Europe n'y est plus observée depuis 2004.

Sont également recensés sur ce site :

- 11 espèces de sphaignes concernées par l'Annexe V de la Directive Habitat et protégées au niveau départemental ;
- 70 espèces de champignons dites « patrimoniales », dont une dizaine présente un enjeu national.

7.4.3.3 Protections et gestion

Ce site est également concerné par plusieurs types de protection nationale et régionale :

- Réserve naturelle nationale de l'Étang de Grand Lemps sur 6% de la surface du site Natura 2000 ;
- Périmètre de protection de la réserve naturelle nationale sur 5% de la surface du site Natura 2000 ;

- Espace classé boisé sur 15% de la surface du site Natura 2000 ;
- Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier sur 1% de la surface du site Natura 2000.

Le site dispose d'un Document d'Objectif (DocOb) validé le 30 juin 2008 et mis à jour en octobre 2014. Les principaux objectifs et mesures prévues par ce dernier document sont les suivants :

1 / Protéger la ressource en eau d'alimentation de la tourbière

- Étude topographique par survol LIDAR
- Étude hydrogéologique du bassin versant
- Mise en séparatif du tronçon nord de l'A48
- Limitation de la fertilisation agricole
- Limitation des traitements sur les voies de communication
- Conversion de terres cultivées en prairies
- Maintien du couvert forestier par la limitation des surfaces de coupe.

2 / Contrôler la dynamique des milieux naturels ouverts tourbeux et/ou prairiaux

- Pose de clôtures pour le pâturage du secteur nord de la tourbière
- Décapage de 1000 m² de tourbière à sphaignes
- Pâturage à l'aide de clôtures amovibles sur la tourbière à sphaignes
- Entretien des pelouses sèches.

3 / Favoriser les habitats forestiers feuillus matures

- Conservation des arbres remarquables
- Pérennisation d'îlots forestiers de vieillissement et de sénescence
- Élimination des essences résineuses.

4 / Assurer la connectivité des habitats et des espèces (couloirs de vie)

- Aménagement d'un éco-pont dans la trouée de Colombe
- Aménagement d'un passage à petite faune sous la D73
- Effacement de la digue
- Gestion et aménagement des voûtes et buses sous voirie
- Restauration et maintien du bocage
- Création et maintien d'un maillage de mares
- Mise en exclos de l'enclos à sangliers

5 / Favoriser le retour et le maintien d'une population de Cistudes d'Europe

- Maîtrise d'usage de l'étang du Petit Nan et des parcelles connexes
- Notice de gestion conservatoire du secteur du Petit Nan
- Étude de faisabilité pour la réintroduction de Cistudes d'Europe.

6 / Optimiser la gestion du site en améliorant sa connaissance et sa maîtrise par l'opérateur local

- Suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Modification du périmètre Natura 2000
- Inventaire exhaustif des habitats naturels du site, définis à 2 chiffres après la virgule selon Corine Biotope
- Maîtrise d'usage de parcelles et milieux naturels stratégiques.

8 7 / Favoriser l'investissement des habitants dans la protection du site

- Création et mise à jour d'un site Internet
- Edition d'un bulletin périodique d'information.

La tourbière du Grand Lemps est également recensé en tant que ZNIEFF.

7.4.3.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 44 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201728

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Routes, sentiers et voies ferrées	Forte
Coupe forestière (éclaircie, coupe rase...)	Forte
Pollution diffuse des eaux de surface due au transport et infrastructures sans connexion aux canalisations/balayage	Forte
Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières	Forte
Évolution biocénotique, succession végétale	Forte
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	Moyenne
Espèces exotiques envahissantes	Moyenne
Voie ferrée, TGV	Moyenne
Routes, autoroutes	Moyenne
Incidences positives	
Absence d'incidence positive	

(Source : Fiches INPN FR8201771)

Le site présente des éléments de vulnérabilité :

- Le passage de l'autoroute Lyon - Grenoble en bordure du bassin versant (risques de pollutions) ;
- La voie ferrée en remblai sur la zone humide (perte de continuum) ;
- Une décharge autorisée avec enfouissement progressif en limite du bassin versant ;
- Une décharge de matières inertes en limite de la source alimentant l'émissaire principal de l'étang ;
- Le développement de la culture du maïs en bordure de la cuvette (abandon des prairies) ;
- La stabulation de vaches laitières dans la zone périphérique de la réserve nationale ;
- La déprise agricole sur certaines parcelles entraînant la fermeture des milieux ;
- Le remblaiement de mares, arasement de haies... (suppression de corridors biologiques) ;
- L'eutrophisation.

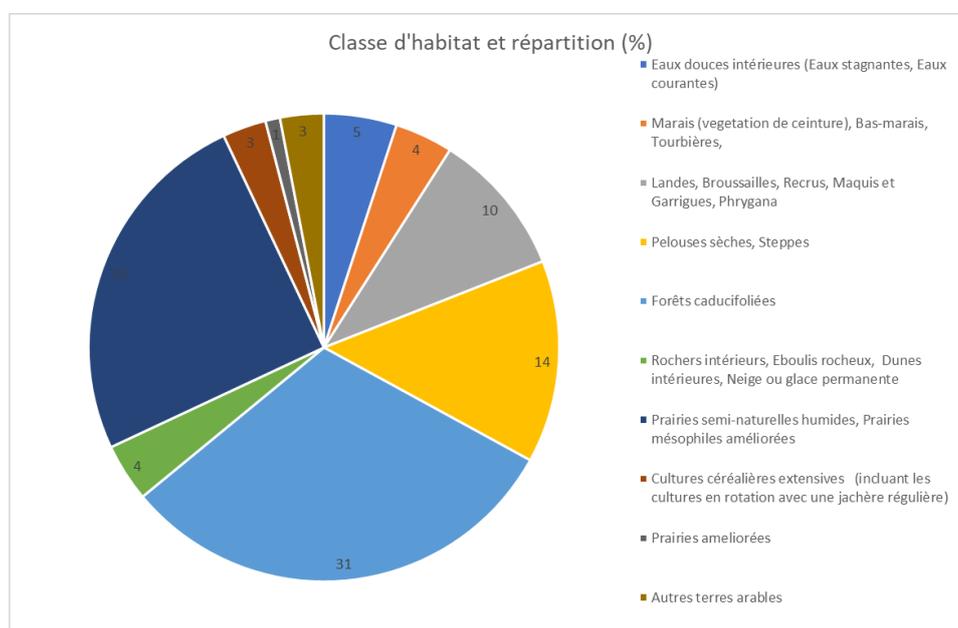
7.4.4 L'Isle Cremieu (FR8201727)

7.4.4.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 20 Novembre 2014 (dernière mise à jour) et s'étend sur une superficie de 13 632 ha.

Ce site est constitué au Nord-Ouest de couches de calcaires formant des falaises et une alternance de strates marneuses et calcaires du jurassique. Le secteur est marqué par les glaciations qui créées des dépôts morainiques et des tourbières d'origine glaciaire. Entre le 16^e et le 18^e des étangs ont été créés sur les petits cours d'eau. Aujourd'hui, le site est constitué de prairies des plus humides au plus sèche et d'un réseau de petits plans d'eau et de zones humides.

Dix types d'habitats sont distingués au droit du site (Cf. figure ci-dessous) :



(Source : Fiche INPN FR8201727)

Figure 22 : Classes d'habitats du site et leur répartition

32 habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit du site classé ZSC dont 8 habitats prioritaires (en gras dans la liste ci-dessous) :

Tableau 45 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE

Code habitat	Libellé de l'habitat	% de couverture
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embrunissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	7,26
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	2,63
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	2,6
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	1,43

6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	1,39
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	1,04
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	0,95
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	0,95
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	0,87
7230	Tourbières basses alcalines	0,87
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,84
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	0,77
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	0,49
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0,41
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	0,28
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,24
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,18
6120	Pelouses calcaires de sables xériques	0,09
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	0,08
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	0,06
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	0,04
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,03
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	0,02
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	0,02
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	0,02
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0
4030	Landes sèches européennes	0
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	0
5110	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	0
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	0
8240	Pavements calcaires	0

(Source : Fiches INPN FR8201727)

7.4.4.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Sur cette ZSC, 34 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont identifiées, dont :

- Des mammifères :
 - La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
 - Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
 - Castor d'Europe (*Castor fiber*) ;
 - Lynx boréal (*Lynx lynx*) ;
 - ...
- Des amphibiens :
 - le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
 - le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
- Un reptile : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (population la plus importante de la région Rhône-Alpes. ;
- Des poissons :
 - Petite lamproie (*Lampetra planeri*) ;
 - Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*) ;
 - Chabot (*Cottus gobio*) ;
 - Blageon (*Telestes souffia*) ;
- Des invertébrés : Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*) ... ;
- Des plantes :
 - Ache rampante (*Apium repens*) ;
 - Alisma à feuilles de Parnassie (*Caldesia parnassifolia*).



Lynx boréal
(*Lynx lynx*)
(Source INPN)



Loche d'étang
(*Misgurnus fossilis*)
(Source INPN)



Grand Capricorne
(*Cerambyx cerdo*)
(source INPN)

7.4.4.3 Protections et gestion

Ce site est également concerné par plusieurs types de protection nationale et régionale :

- Arrêtés de protection du biotope du Marais de Charamel sur 1% de la surface du site Natura 2000 ;
- Réserve naturelle nationale sur 0,34% de la surface du site Natura 2000 ;

- Réserve naturelle régionale de l'Étang de Mépieu sur 1% de la surface du site ;
- Site classé au titre de la Loi 1930 sur moins de 1% de la surface du site ;
- Site inscrit au titre de la Loi 1930 sur 0,13% de la surface du site ;
- Terrain acquis par le département de l'Isère sur moins de 1% de la surface du site.

Le site dispose d'un Document d'Objectif (DocOb) validé le 06 Décembre 2007 et mis à jour en octobre 2014.

7.4.4.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 46 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201727

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Forte
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Moyenne
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Forte
Carrières de sable et graviers	Moyenne
Urbanisation continue	Moyenne
Aquaculture (eau douce et marine)	Moyenne
Véhicules motorisés	Moyenne
Comblement et assèchement	Moyenne
Captages des eaux de surface	Moyenne
Captage des eaux souterraines	Moyenne
Zones urbanisées, habitations	Forte
Routes, autoroutes	Forte
Incidences positives	
Élevage	Forte
Incidences non évaluée	
Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...)	Forte
Fauche de prairies	Moyenne

(Source : Fiches INPN FR8201727)

Le site présente des éléments de vulnérabilité :

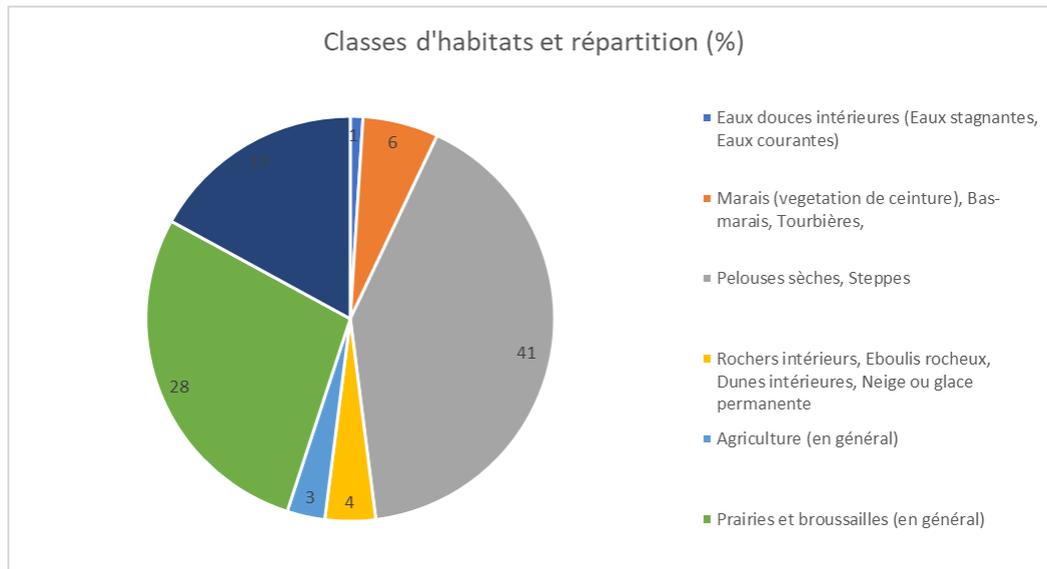
- La déprise agricole pour les pelouses sèches ;
- La fragmentation des habitats et populations par les infrastructures linéaires ;
- L'étalement urbain.

7.4.5 Milieux remarquables du Bugey (FR8201641)

7.4.5.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 14 Juin 2004 (dernière mise à jour en date du 21 Avril 2016) et s'étend sur une superficie de 4 463 ha.

Sept types d'habitats sont distingués au droit du site (Cf. figure ci-dessous) :



(Source : Fiche INPN FR8201641)

Figure 23 : Classes d'habitats du site et leur répartition

Le massif du Bas-Bugey présente un relief accusé qui contribue à de forts contrastes de climat, de pluviométrie et de végétation. Son altitude oscille de 250 m dans la plaine du Rhône à 1219 m au point culminant du massif, le Mollard de Don.

La végétation s'échelonne de la série xérophile (c'est-à-dire adaptée aux situations sèches) du Chêne pubescent jusqu'à celle de la hêtraie-sapinière montagnarde. La forêt domine globalement le paysage. Sur les versants les plus chauds dominant la vallée du Rhône, des espèces méditerranéennes (Aspérule de Turin, Pistachier térébinthe, Fougère capillaire, Grande Cigale...) parviennent à s'insinuer.

Les habitats agro-pastoraux (pelouses sèches et prairies de fauche) constituent une part importante du site. L'agriculture de montagne participe à la préservation de ces habitats.

Les lacs, marais et tourbières dissimulés dans le massif, notamment vers le sud présentent un intérêt. D'autre part, les falaises qui bordent le massif de tous côtés constituent souvent de bons sites de nidification de rapaces.

Le secteur présente un karst de type jurassien. Un réseau très dense de cavités souterraines abrite des populations exceptionnelles de chauves-souris qui trouvent également des gîtes dans le bâti. Ce site présente donc un fort intérêt pour les chauves-souris, certaines espèces étant en limite de leur aire de répartition (Rhinolophe euryale).

Les Marais à *Cladium mariscus* sont bien représentés. À noter, la présence d'habitats de tourbières hautes actives (habitat 7110*) en contexte géologique calcaire et de cours d'eau à Écrevisses à pieds blancs.

21 habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit de ce site classé ZSC dont 8 habitats prioritaires (en gras dans la liste ci-dessous) :

Tableau 47 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE

Code habitat	Libellé de l'habitat	% de couverture
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	9,57
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	31,77
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,54
7110	Tourbières hautes actives	0,01
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,72
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	1,1
7230	Tourbières basses alcalines	0,27
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,87
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	1,37
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	3,14
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	0,36
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2,87
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	1,1
91D0	Tourbières boisées	0,01
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,04
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	21,96
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0,07
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i>	0,03
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	0,29
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	9,57
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	31,77
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,54
7110	Tourbières hautes actives	0,01
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,72

7220	Sources pétifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	1,1
7230	Tourbières basses alcalines	0,27
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,87
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	1,37
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	3,14
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	0,36
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	2,87
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	1,1
91D0	Tourbières boisées	0,01
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,04
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	21,96
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	0
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0,07
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	0,03
91E1	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,29

(Source : Fiches INPN FR8201641)

7.4.5.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Sur cette ZSC, 20 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont identifiées, dont :

- Des mammifères :
 - Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ;
 - Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
 - Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
 - Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) ;
 - Castor d'Europe (*Castor fiber*) ;
 - Lynx boréal (*Lynx lynx*) ;
 - ...
- Un amphibien : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
- Un poisson : Petite lamproie (*Lampetra planeri*) ;
- Des invertébrés :
 - Vertigo étroit (*Vertigo angustior* Jeffreys) ;
 - Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
 - Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
 - Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ;

- L'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) ;
- Des plantes :
 - Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) ;
 - Hypne brillante (*Hamatocaulis vernicosus*).



Minioptère de Schreibers
(*Miniopterus schreibersii*)
(Source INPN)



Vertigo étroit
(*Vertigo angustior* Jeffreys)
(Source INPN)



Agrion de Mercure
(*Coenagrion mercuriale*)
(source INPN)

7.4.5.3 Protections et gestion

Ce site est également concerné par plusieurs types de protections nationales et régionales :

- Site classé au titre de la Loi 1930 sur moins de 1% de la surface du site ;
- Site inscrit au titre de la Loi 1930 sur 0,06% de la surface du site.

Le site dispose d'un Document d'Objectif (DocOb) validé le 10 Décembre 2010 et mis à jour en octobre 2014.

Des mesures de conservation ont été prises dans le cadre de la préservation du site :

- Des mesures incitatives, conventionnelles... :
 - La conservation des pelouses sèches par la mise en place d'un programme de mesures agri-environnementales qui soutiendrait le maintien ou un retour du pastoralisme extensif dans les pelouses.
 - Le maintien des pelouses sèches et zones humides, où le retour de l'agriculture n'est plus envisageable, favorisé avec le concours d'autres opérateurs locaux (collectivités locales, sociétés de chasse, propriétaires, CREN...).
 - Une analyse des impacts avec d'éventuelles mesures compensatoires définies dans le cadre du projet de ferroutage.
- Des mesures réglementaires
 - Les pelouses sèches à orchidées doivent faire l'objet d'une réglementation les préservant de l'enrésinement.
 - Le zonage des éboulis et falaises à fort enjeu afin de les préserver d'une ouverture ou extension de carrière.
 - Une réglementation à mettre en place pour limiter le phénomène de comblement des zones humides par des remblais (Arrêté de Protection de Biotope ?).

7.4.5.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 48 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201641

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Extraction de sable et graviers	Moyenne
Captage des eaux souterraines	Moyenne
Habitations dispersées	Moyenne
Espèces exotiques envahissantes	Moyenne
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Forte
Captage des eaux souterraines	Forte
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Forte
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	Moyenne
Incidences positives	
Pâturage	Moyenne
Fauche de prairies	Moyenne

(Source : Fiches INPN FR8201641)

Le site présente une vulnérabilité vis-à-vis de la déprise du pastoralisme sur les alpages qui risque d'être à l'origine de l'invasion des pelouses par les ligneux.

7.4.6 Les Îles du Rhône (FR8210058 et FR8201748)

7.4.6.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site Natura 2000, constitué d'îles en forme d'amande le long du fleuve Rhône, en amont de la confluence avec le Guiers, est classé à la fois :

- ZPS (FR8210058) depuis le 31 janvier 1990 (dernier arrêté en date du 12 juillet 2018) sur une surface de 274 ha ;
- ZSC (FR8201748) depuis le 07 décembre 2004 (SIC) (dernier arrêté en date du 17 octobre 2008) sur une surface de 89 ha.

Ce secteur a été fortement marqué les aménagements réalisés sur le Rhône depuis plusieurs siècles (digues, chenal de navigation...), puis les brèches dans la digue submersible lui ont rendu une qualité naturelle.

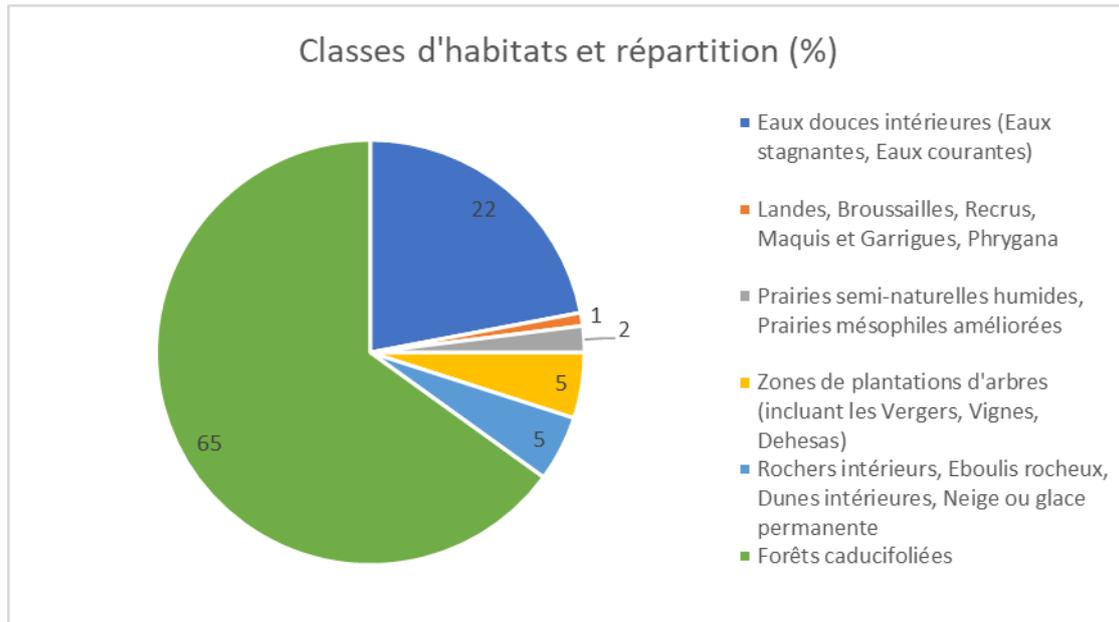
Plusieurs milieux sont identifiables, en particulier :

- Le tronçon du confluent du Guiers au pont d'Evieu, avec des styles géomorphologiques distincts ;
- Le Fleuve Rhône, divisé en lônes souvent alimentés en eau, aux alluvions caillouteuses ;
- La plaine, principalement sillonnée par des Mortes (chenaux anastomosés), à pente faible, à alimentation par la nappe et les affluents, à sédimentation fine ; structures présentant une biodiversité plus importante que les lônes (milieu stable, sédiments fins...). La plaine d'inondation a un rôle d'écrêtement des crues intéressant pour l'ensemble de la vallée.
- Les boisements, remarquables par leur superficie, leur état de conservation et leur maturité (évolution : transformation de saulaies et frênaies), restent bien liés au fleuve grâce à la nappe superficielle ; complémentaires du fleuve et de ses bras, ils permettent la nidification d'espèces telles que les hérons et le milan noir et les nombreuses lônes, bien alimentées en eau, sont indissociables de la présence de nombreuses espèces de poissons, du castor, d'oiseaux d'eau.

Au droit de la ZSC, à l'emprise moins importante, les milieux sont principalement marqués par :

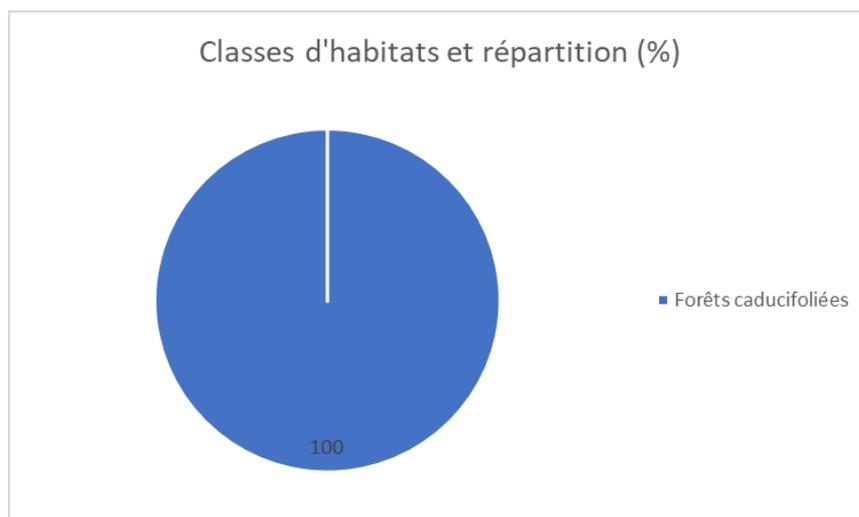
- Les formes alluviales diverses dont le chenal qui abrite des espèces rhéophiles et des lônes, des mares forestières et des ornières ;
- Les boisements humides alluviaux de bois tendres évoluant vers des bois durs.

La répartition des types d'habitats pour chacun des 2 sites est présentées dans les figures suivantes.



(Source : Fiche INPN FR8210058)

Figure 24 : Classes d'habitats du site et leur répartition



(Source : Fiche INPN FR8201748)

Figure 25 : Classes d'habitats du site et leur répartition

Plusieurs habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit du site classé ZSC dont trois habitats prioritaires (en gras dans la liste ci-dessous) :

Tableau 49 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE

Code habitat	Libellé de l'habitat	% de couverture
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	40,45
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	4,49

(Source : Fiche INPN FR8201748)

7.4.6.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Dans le cadre du classement en ZPS, 21 espèces d'oiseaux sont visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sur la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Le milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ;
- Butor blongios (*Ixobrychus minutus*) ;
- Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) ;
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) ;
- Héron pourpré (*Ardea purpurea* Linnaeus) ;
- Milan royal (*Milvus milvus*) ;
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ;
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- ...



Aigrette garzette
(*Egretta garzetta*)
(Source INPN)



Milan royal
(*Milvus milvus*)
(Source INPN)



Martin-pêcheur d'Europe
(*Alcedo atthis*)
(source INPN)

Le site accueille également de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs qui ne sont pas visés par la Directive 2009/147/CEE.

Sur la ZSC, 8 espèces inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont identifiées, dont :

- Des mammifères :
 - La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
 - Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
 - Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ;
 - Grand murin (*Myotis myotis*) ;
 - Castor d'Europe (*Castor fiber*) ;
 - Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ;
- Un amphibien : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
- Un invertébré : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).



Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
(Source INPN)



Castor d'Europe (*Castor fiber*)
(Source INPN)

7.4.6.3 Protections et gestion

La ZPS FR8210058 est concernée par deux types de protection :

- Réserve naturelle volontaire des Iles du Haut Rhône sur 83% de sa surface ;
- Arrêtés de protection du biotope relatif à la lône du Saugey, sur 17% de la surface du site.

L'ensemble de la ZSC FR8201748 est inclus au périmètre de la réserve naturelle nationale.

Le site ne dispose pas de Document d'Objectif (DocOb).

Des mesures de conservation sont prises concernant les protections associée au site.

7.4.6.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 50 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZPS FR8210058

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Modifications du fonctionnement hydrographique	Forte
Incidences positives	
Sylviculture et opérations forestières	Faible

(Source : Fiches INPN FR8210058)

Tableau 51 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201748

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Espèces exotiques envahissantes	Forte

Matériel génétique introduit, OGM	Moyenne
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Forte
Modifications du fonctionnement hydrographique	Faible
Incidences positives	
Sylviculture et opérations forestières	Forte

(Source : Fiches INPN FR8201748)

La ZPS FR8210058 présente des éléments de vulnérabilité :

- La réduction du débit dans le vieux Rhône et l'utilisation du canal de dérivation qui ont entraîné une forte pression sur les milieux du site. ;
- Les activités agricoles :
 - Le développement de la populiculture provoque l'artificialisation de vastes surfaces sur l'Ile des Gravier Grand-Jean ;
 - Défrichements au niveau de certaines îles ;
- La création d'infrastructures routières ;
- Les activités de loisirs qui ont une incidence sur les lînes et les plans d'eau.

Sur la ZSC FR8201748 et la réserve naturelle, les éléments de vulnérabilité suivants sont identifiés et sont principalement en lien avec le fleuve Rhône :

- L'arrêt de la dynamique alluviale morphogène et l'abaissement de la hauteur de nappe (assèchement) ;
- L'infiltration du milieu par des espèces exotiques envahissantes ;
- La pratique de la populiculture d'hybrides américains sur de grandes surfaces ;
- Le défrichement pour l'agriculture et la populiculture.

7.4.7 Le Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays-savoyard (FR8201770) et l'Avant-pays savoyard (FR8212003)

7.4.7.1 Caractéristiques du site et habitats

Ces deux sites Natura 2000 s'étendent sur une emprise équivalente et sont classés :

- ZPS l'Avant-pays savoyard (FR8212003) depuis le 06 avril 2006 (dernier arrêté en date du 12 juillet 2018) sur une surface de 3 125 ha ;
- ZSC Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays-savoyard (FR8201770) depuis le 07 décembre 2004 (SIC) (dernier arrêté en date du 30 Août 2016) sur une surface de 3 151 ha.

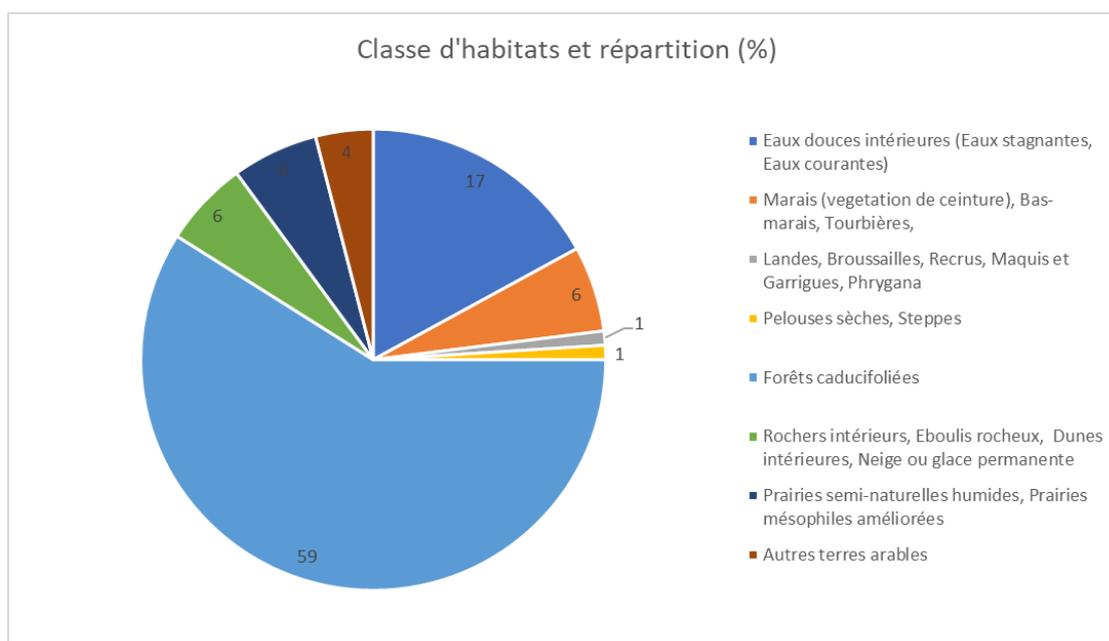
L'emprise de ces deux sites s'étend sur deux domaines biogéographiques, 32% alpin et 68% continental, et est constituée d'un réseau dispersé de zones humides, de pelouses, de landes et de falaises dans les chainons calcaires de l'avant pays savoyard qui comprend :

- des massifs forestiers qui représentent près de 60 % des surfaces ;

- des marais neutro-alcalins et trois lacs localisés dans les dépressions marneuses. Ces zones humides présentent des étendues d'eau libre, des roselières, des prairies humides et des cariçaies encore fauchées et des faciès d'embroussaillage plus ou moins évolués ;
- des coteaux exposés au sud et au sud-ouest où se succèdent des pelouses sèches, quelques landes à genévrier et des fourrés à buis sur dalle ;
- des falaises de calcaire massif ;
- divers milieux agricoles (dominés par des prairies) plus ou moins intensifiés.

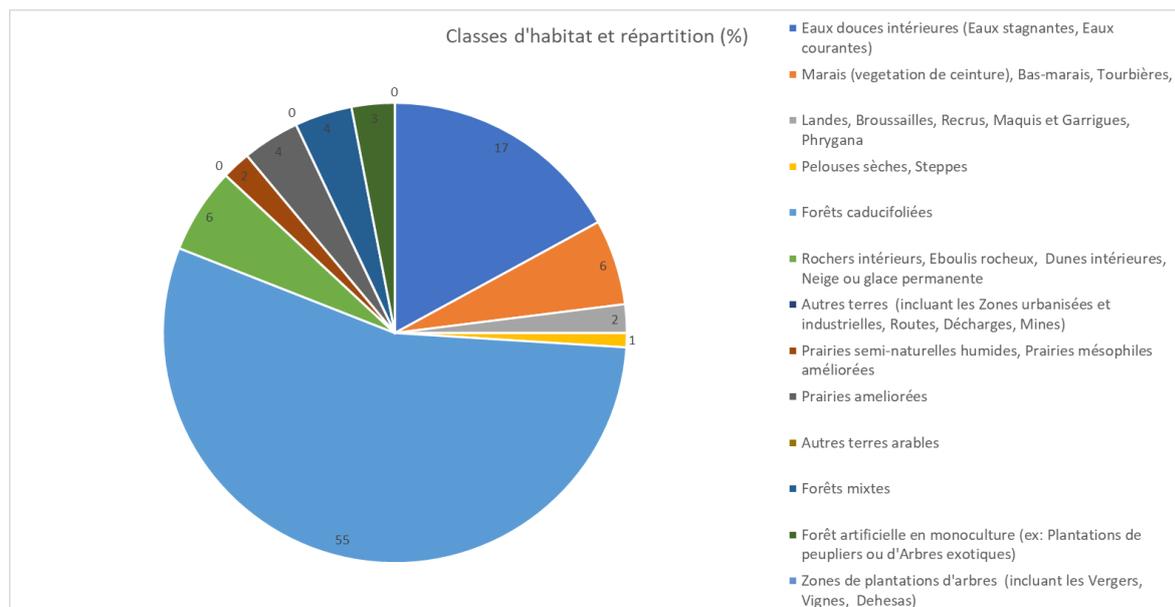
Le troisième lac naturel français, le lac d'Aiguebelette, fait partie intégrante de ce réseau.

La répartition des types d'habitats pour chacun des 2 sites est présentées dans les figures suivantes.



(Source : Fiche INPN FR8212003)

Figure 26 : Classes d'habitats du site et leur répartition



(Source : Fiche INPN FR8201770)

Figure 27 : Classes d'habitats du site et leur répartition

Plusieurs habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit du site classé ZSC dont trois habitats prioritaires (en gras dans le liste ci-dessous) :

Tableau 52 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE

Code habitat	Libellé de l'habitat	% de couverture
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,2
5110	Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	2
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	0,6
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	0,6
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,41
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	0,5
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	15
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	0,1
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	17
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1,84
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	1,59
7230	Tourbières basses alcalines	3,17

8130

Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

0,79

(Source : Fiche INPN FR8201770)

7.4.7.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Dans le cadre du classement en ZPS, 21 espèces d'oiseaux sont visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sur la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Le Butor blongios (*Ixobrychus minutus*) ;
- Le milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus* Tunstall) ;
- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) ;
- Alouette lulu (*Lullula arborea*) ;
- ...



Milan noir
(*Milvus migrans*)
(Source INPN)



Grand-duc d'Europe
(*Bubo bubo*)
(Source INPN)



Alouette lulu
(*Lullula arborea*)
(source INPN)

Le site accueille également de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs qui ne sont pas visés par la Directive 2009/147/CEE.

Sur la ZSC, 22 espèces inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont identifiées, dont :

- Des mammifères :
 - La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
 - Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
 - Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ;
 - Castor d'Europe (*Castor fiber*) ;
 - ...
- Un amphibien : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
- Des poissons : Petite lamproie (*Lampetra planeri*), Chabot (*Cottus gobio* Linnaeus), Blageon (*Telestes souffia*) ... ;
- Des invertébrés : Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*), le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ... ;
- Une plante : Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*).



Murin de Bechstein
(*Myotis bechsteinii*)
(Source INPN)



Chabot
(*Cottus gobio* Linnaeus)
(Source INPN)



Damier de la Succise
(*Euphydryas aurinia*)
(source INPN)

7.4.7.3 Protections et gestion

Ce site est également concerné par plusieurs types de protection nationale et régionale :

- Arrêtés de protection du biotope sur 6% de la surface du site Natura 2000 FR8201770 et 4% du site FR8212003 :
 - Le Marais Du Puits De L'Enfer (FR3800409) ;
 - Les Lacs et Marais De Saint-Jean De Chevelu (FR3800206) ;
 - Le Lac D'Aiguebelette (FR3800204) ;
 - De l'Île de Chautagne – Malourdie (FR3800209) ;
- Parc naturel régional de la Chartreuse sur 14% du site Natura 2000 FR8201770 et 8% du site FR8212003 ;
- Site classé au titre de la Loi 1930 sur 10% de la surface du site Natura 2000 FR8201770 et 10% du site FR8212003 ;
- Site inscrit au titre de la Loi 1930 sur 17% de la surface du site Natura 2000 FR8201770 et 10% du site FR8212003.

L'ensemble du site dispose d'un Document d'Objectif (DocOb) validé le 14 février 2006 et mis à jour en 2014.

7.4.7.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 53 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201770

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Forte
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Moyenne
Routes, autoroutes	Forte
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Faible
Captages des eaux de surface	Faible
Alpinisme, escalade, spéléologie	Forte

Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	Faible
Coupe forestière (éclaircie, coupe rase...)	Faible
Extraction de sable et graviers	Moyenne
Aquaculture (eau douce et marine)	Faible
Canalisation et dérivation des eaux	Faible
Incidences positives	
Pâturage	Faible

(Source : Fiches INPN FR8201770)

Tableau 54 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8212003

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Sylviculture et opérations forestières	Forte
Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)	Forte
Lignes électriques et téléphoniques	Faible
Chasse	Moyenne
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Moyenne
Alpinisme, escalade, spéléologie	Moyenne
Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon	Moyenne
Incidences positives	
Pâturage	Moyenne
Élevage	Forte

(Source : Fiches INPN FR8212003)

La ZPS FR8212003 présente des éléments de vulnérabilité :

- La régression progressive des roselières ;
- La fermeture progressive des zones de marais ;
- Les activités de vol libre.

La ZSC FR8201770 présente quant à elle, les éléments de vulnérabilité suivants :

- L'intensification agricole ;
- L'exploitation forestière ;
- La régression des roselières ;
- La fermeture des zones de marais.

7.4.8 Marais du Val d'Ainan (FR8201729)

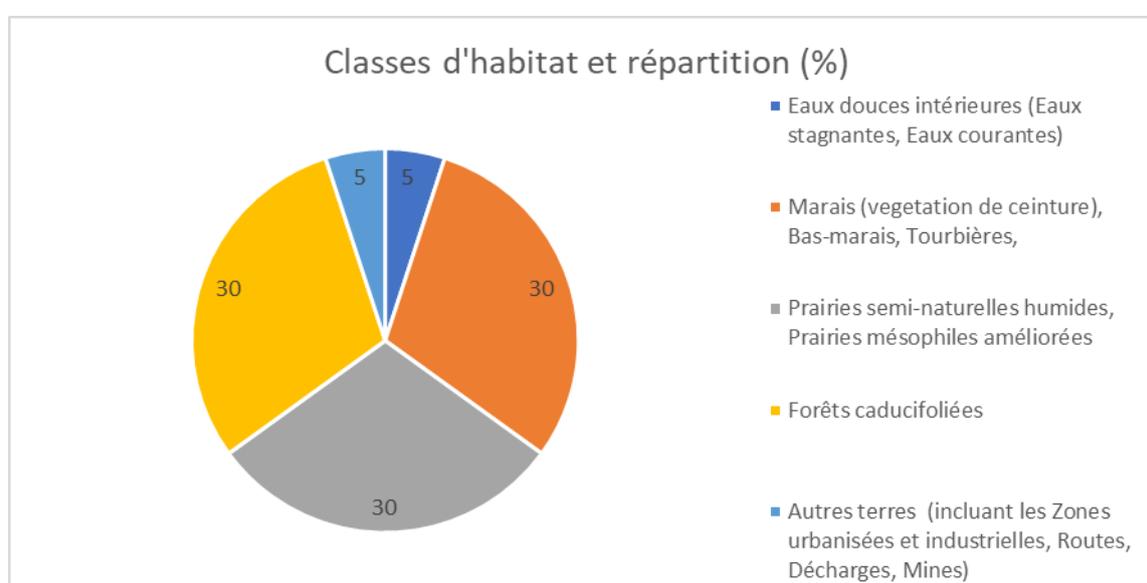
7.4.8.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 20 Novembre 2014 (dernière mise à jour) et s'étend sur une superficie de 247 ha.

Le site des marais du Val d'Ainan est un complexe marécageux riche par la juxtaposition :

- De milieux humides liés à la dynamique de la rivière Ainan (réseau de fossés, patrimoine naturel halieutique, ressource en eau),
- La variété des sols tourbeux qui représentent un patrimoine régional voire national, et argileux ;
- La diversité des types d'exploitation traditionnels agricoles (fauche, pâture) qui participe au maintien de la biodiversité.

Cinq types d'habitats sont distingués au droit du site (Cf. figure ci-dessous) :



(Source : Fiche INPN FR8201729)

Figure 28 : Classes d'habitats du site et leur répartition

Six habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit de ce site classé ZSC dont 3 habitats prioritaires (en gras dans le liste ci-dessous) :

Tableau 55 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE

Code habitat	Libellé de l'habitat	% de couverture
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	4
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	11,7
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,6
7230	Tourbières basses alcalines	6,8
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	16
91D0	Tourbières boisées	1,7

(Source : Fiches INPN FR8201729)

7.4.8.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Sur cette ZSC, 13 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont identifiées, dont :

- Des mammifères :
 - Petit murin (*Myotis blythii*) ;
 - Grand murin (*Myotis myotis*) ;
- Des amphibiens :
 - le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
 - le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
- Des poissons :
 - Petite lamproie (*Lampetra planeri*) ;
 - Chabot (*Cottus gobio*) ;
- Des invertébrés :
 - Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ;
 - Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
 - Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*) ;
 - Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
 - l'Azuré des paluds (*Phengaris nausithous*) ;
 - l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*) ;
- Des plantes :
 - Liparis de Loisel (*Liparis loeselii*).



Petit murin
(*Myotis blythii*)
(Source INPN)



Écrevisse à pattes blanches
(*Austropotamobius pallipes*)
(Source INPN)



Azuré de la Sanguisorbe
(*Phengaris teleius*)
(source INPN)

La faune des biotopes aquatiques indique une bonne qualité des eaux. À noter, cependant, que l'écrevisse à pattes blanches et le sonneur à ventre jaune n'ont pas été observés récemment

Les orchidées sauvages sont observées dans les prairies tourbeuses, dont le Liparis de Loisel qui est rarissime et la Spiranthe d'été (protection nationale), ainsi que les libellules et les papillons.

7.4.8.3 Protections et gestion

Le cœur patrimonial du site (13% de la surface du site) est sous maîtrise foncière du Conseil général de l'Isère et est géré par le conservatoire d'espaces naturels de l'Isère (AVENIR).

Le site dispose d'un Document d'Objectif (DocOb) validé le 06 Décembre 2007 et mis à jour en octobre 2014.

7.4.8.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 56 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201729

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Routes, autoroutes	Moyenne
Urbanisation continue	Faible
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Faible
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	Faible
Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous	Forte
Captages des eaux de surface	Faible
Incidences positives	
Pâturage	Forte

(Source : Fiches INPN FR8201729)

La vulnérabilité du site est liée au maintien de la qualité des eaux de l'ensemble de la zone concernée par des pratiques agricoles.

7.4.9 Les Marais et tourbières de l'Herretang (FR8201742)

7.4.9.1 Caractéristiques du site et habitats

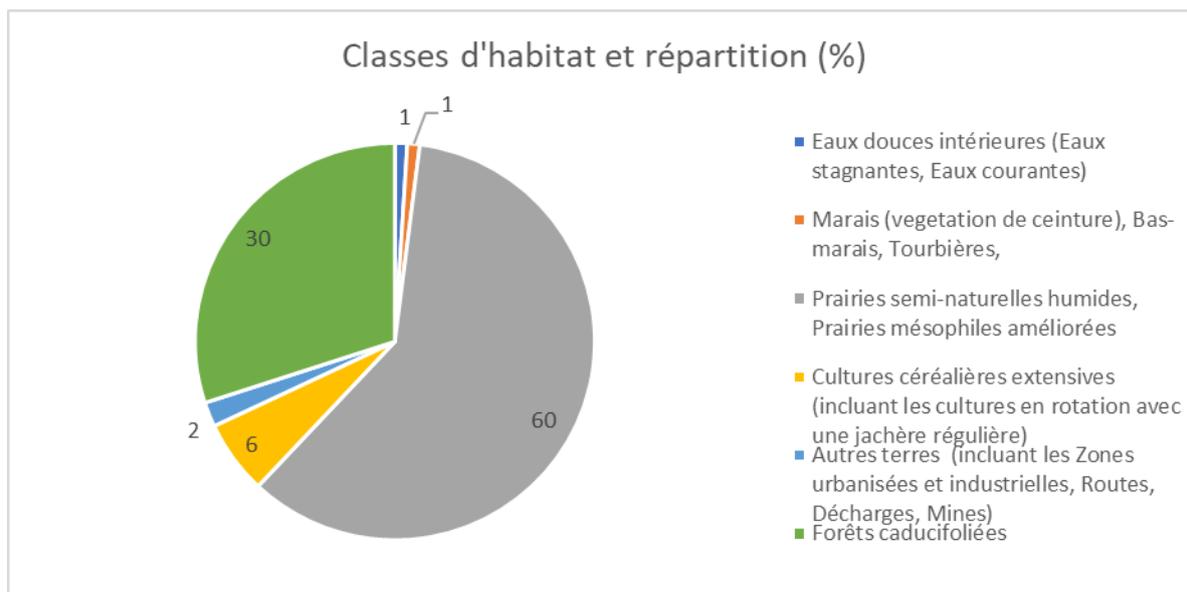
Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 22 Décembre 2014 (dernière mise à jour) et s'étend sur une superficie de 205 ha.

Ce site localisé à une altitude de 400 m en piémont occidental du massif de Chartreuse est le reliquat d'une vaste zone marécageuse où des prairies humides et des marais couvraient encore au siècle dernier 1 600 ha, et environ 500 ha il y a une vingtaine d'années.

Les activités réalisées sur le site telles que l'exploitation de la tourbe, la pâture et la fauche ont influencé la diversité biologique du site, notamment par la formation de plans d'eau de forme allongée. La richesse biologique est liée au caractère humide qui a créé une mosaïque de milieux.

En tant que zone humide majeure du Parc régional de la Chartreuse, la tourbière de l'Herretang a bénéficié depuis 1995 de travaux de remise en état : remodelage des fosses d'extraction de tourbe, ouverture des milieux embroussaillés et boisés.

Six types d'habitats sont distingués au droit du site (Cf. figure ci-dessous) :



(Source : Fiche INPN FR8201742)

Figure 29 : Classes d'habitats du site et leur répartition

Sept habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit de ce site classé ZSC dont 2 habitats prioritaires (en gras dans le liste ci-dessous) :

Tableau 57 : Habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE

Code habitat	Libellé de l'habitat	% de couverture
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0,1
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,98
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	0,06
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,05
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0,32
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,04
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2,24

(Source : Fiches INPN FR8201742)

7.4.9.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Sur cette ZSC, 17 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont identifiées, dont :

- Des mammifères :
 - La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
 - Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
 - Grand murin (*Myotis myotis*) ;
 - Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
 - Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
 - Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) ;
 - Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ;
- Un amphibien : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
- Un poisson : Chabot (*Cottus gobio*) ;
- Des invertébrés :
 - Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
 - Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
 - Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ;
 - Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*) ;
 - Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
 - l'Azuré des paluds (*Phengaris nausithous*) ;
 - l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*) ;
 - l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).



Petit rhinolophe
(*Rhinolophus hipposideros*)
(Source INPN)



l'Écaille chinée
(*Euplagia quadripunctaria*)
(Source INPN)



Lucane cerf-volant
(*Lucanus cervus*)
(source INPN)

7.4.9.3 Protections et gestion

L'ensemble du site est inclus au périmètre du Parc Naturel Régional de la Chartreuse.

Le cœur du site est classé Espace Naturel Sensible (ENS) et représente 37% de la surface totale du site Natura 2000.

Le site est également recensé en tant que ZNIEFF.

Le site dispose d'un Document d'Objectif (DocOb) validé le 23 Avril 2008 et mis à jour en octobre 2014.

7.4.9.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 58 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site ZSC FR8201742

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site	Intensité
Incidences négatives	
Intensification agricole	Moyenne
Ordures ménagères et déchets solides	Moyenne
Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)	Moyenne
Comblement et assèchement	Moyenne
Espèces exotiques envahissantes	Moyenne
Incidences positives	
Pâturage	Moyenne

(Source : Fiches INPN FR8201742)

Le cœur du site, classés en Espace Naturel Sensible (ENS), présente une vulnérabilité faible. Cependant, la vulnérabilité est forte sur le restant du site en raison de l'exploitation agricole et de la conciliation des usages qui n'est pas toujours évidente, ainsi que l'absence de maîtrise foncière.

7.4.10 Synthèse des menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000

Tableau 59 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000

Activités, menaces, pressions	Sites Natura 2000										Total général	
	FR8201641	FR8201727	FR8201728	FR8201729	FR8201742	FR8201748	FR8201770	FR8201771	FR8210058	FR8212003		FR8212004
Impact négatif	8	12	9	6	5	4	11	9	1	7	11	83
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	1	1										2
Alpinisme, escalade, spéléologie							1			1		2
Aquaculture (eau douce et marine)		1					1					2
Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme							1					1
Autres intrusions et perturbations humaines											1	1
Canalisation et dérivation des eaux							1					1
Captage des eaux souterraines	2	1										3
Captages des eaux de surface		1		1			1	1			1	5
Carrières de sable et graviers		1									1	3
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme				1	1							2
Chasse										1		1
Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous				1				1			1	3
Comblement et assèchement		1			1							2
Coupe forestière (éclaircie, coupe rase...)				1			1					2
Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)					1							1
Endigages, remblais, plages artificielles								1			1	2
Espèces exotiques envahissantes	1		1		1	1						4
Évolution biocénotique, succession végétale			1									1
Extraction de sable et graviers	1						1					2
Habitations dispersées	1											1
Intensification agricole					1							1

Activités, menaces, pressions	Sites Natura 2000										Total général	
	FR8201641	FR8201727	FR8201728	FR8201729	FR8201742	FR8201748	FR8201770	FR8201771	FR8210058	FR8212003		FR8212004
Impact négatif	8	12	9	6	5	4	11	9	1	7	11	83
Lignes électriques et téléphoniques										1		1
Matériel génétique introduit, OGM						1						1
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		1					1	1			1	4
Modifications du fonctionnement hydrographique						1			1			2
Ordures ménagères et déchets solides					1							1
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	1	1				1		1			1	5
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)				1			1	1			1	4
Pollution diffuse des eaux de surface due au transport et infrastructures sans connexion aux canalisations/balayage			1									1
Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières			1									1
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés										1		1
Routes, autoroutes		1	1	1			1					4
Routes, sentiers et voies ferrées			1									1
Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)										1		1
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	1											1
Sports nautiques											1	1
Sylviculture et opérations forestières										1		1
Urbanisation continue		1		1								2
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques							1	1			1	3
Véhicules motorisés		1										1
Voie ferrée, TGV			1									1
Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon										1		1

Activités, menaces, pressions	Sites Natura 2000										Total général	
	FR8201641	FR8201727	FR8201728	FR8201729	FR8201742	FR8201748	FR8201770	FR8201771	FR8210058	FR8212003		FR8212004
Impact négatif	8	12	9	6	5	4	11	9	1	7	11	83
Zones portuaires								1			1	2
Zones urbanisées, habitations		1										1
Impact positif	2	1		1	1	1	1	1	1	2	1	12
Élevage		1								1		2
Fauche de prairies	1											1
Pâturage	1			1	1		1	1		1	1	7
Sylviculture et opérations forestières						1			1			2
Total général	10	13	9	7	6	5	12	10	2	9	12	95

7.4.11 Continuités écologiques identifiées

7.4.11.1 Présentation

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux milieux que peuvent utiliser la biodiversité pour se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue la Trame Verte et Bleue finale.

- **Niveau national et européen**

La participation du territoire aux continuités à plus grande échelle s'exprime essentiellement pour l'avifaune et le bocage.

En effet, la Figure 30 montre que la CCVdD se situe au niveau d'un couloir de migration. Il s'agit d'un décroché du couloir 6 reliant la péninsule ibérique à la frontière franco-allemande en passant par le bassin lémanique.

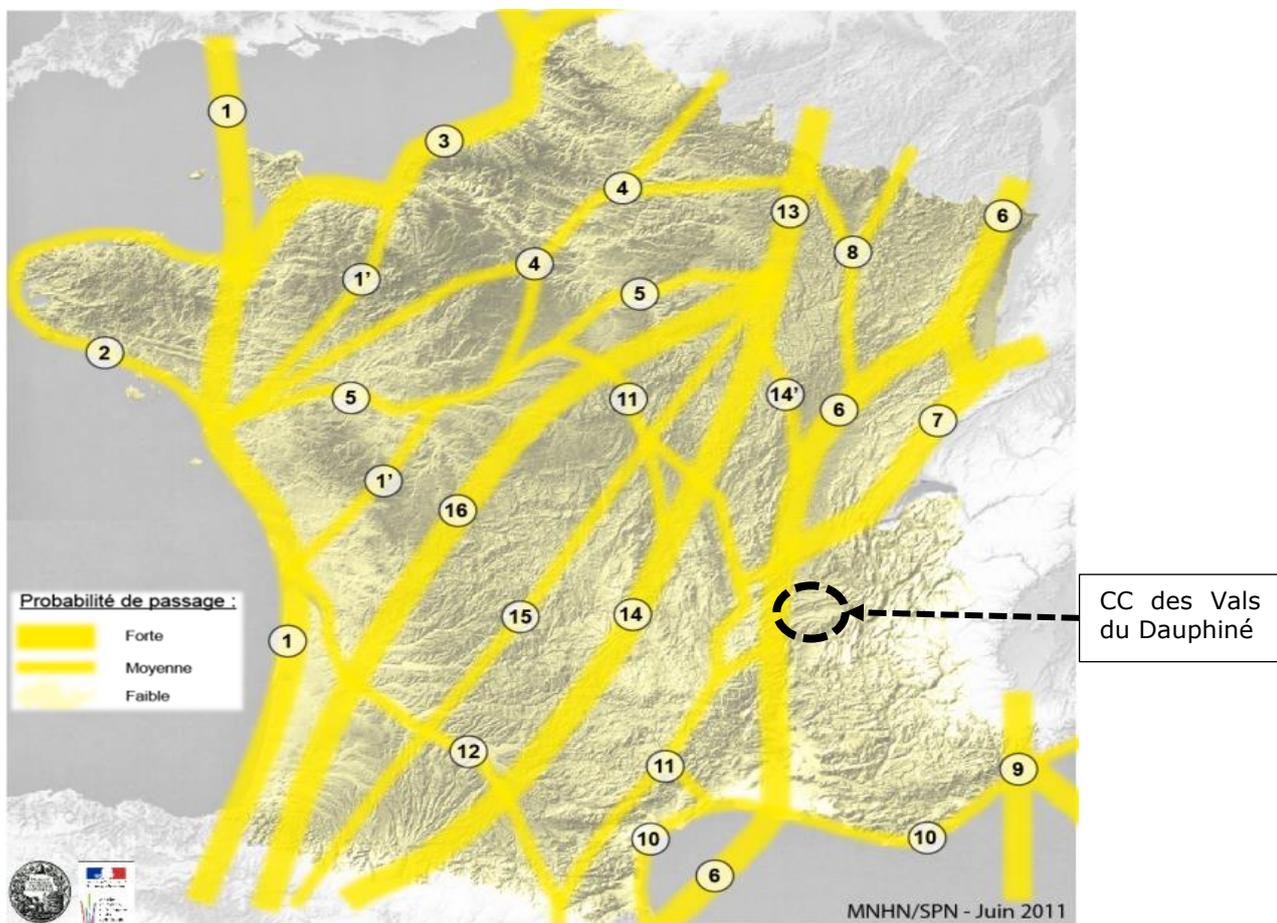


Figure 30 : Illustration des voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune pour la cohérence nationale de la TVB

Source : Annexe du décret portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

D'autre part, la Figure 31 montre que la CCVdD se situe au niveau d'une continuité bocagère d'importance nationale correspondant aux secteurs bocagers de l'Est de la France (8).

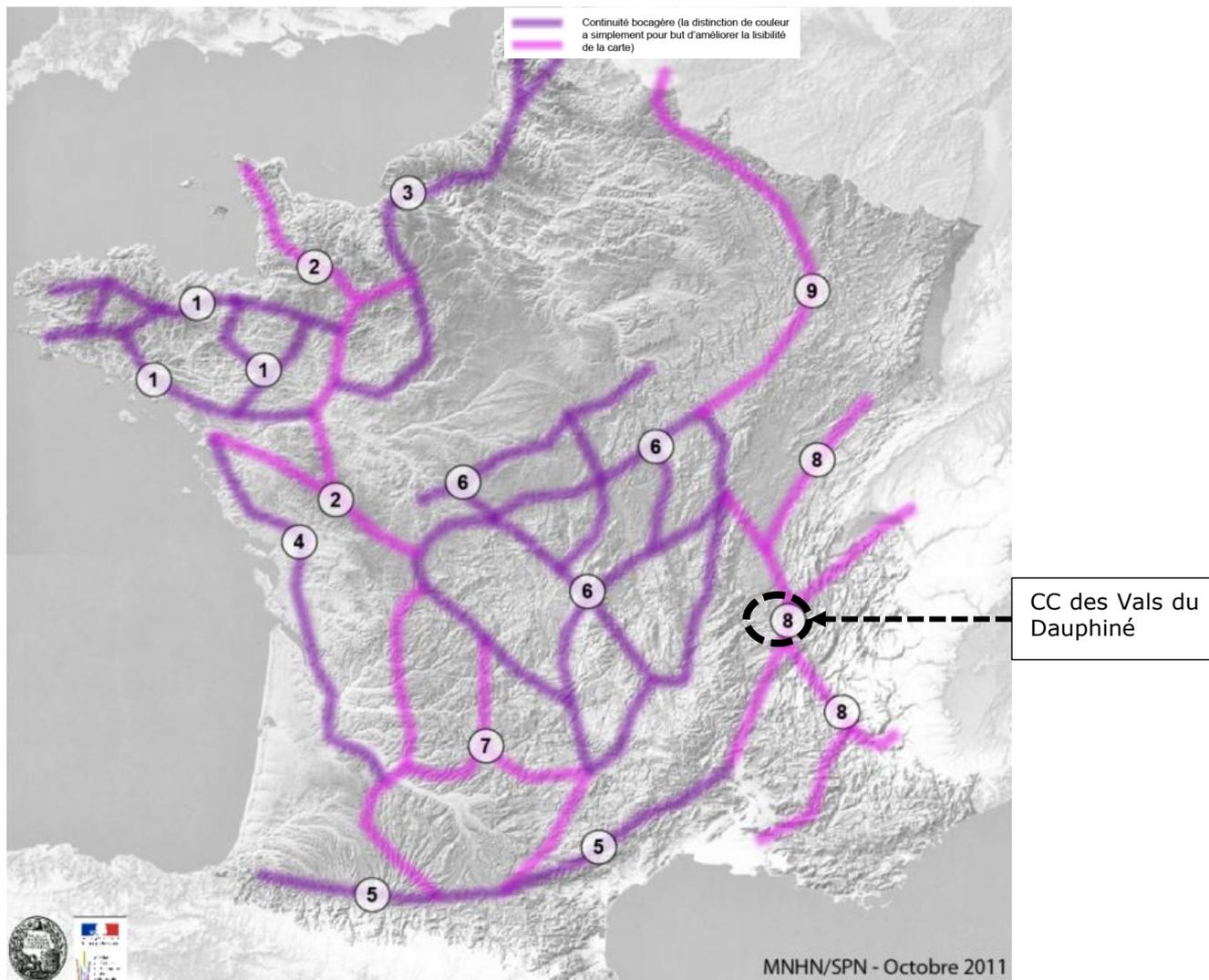


Figure 31 : Illustration des continuités écologiques bocagères d'importance nationale pour la cohérence nationale de la TVB

Source : Annexe du décret portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

- **Niveau régional**

Les cartes suivantes issues du SRCE Rhône-Alpes permettent d'identifier et localiser différents éléments de biodiversité au droit du territoire des Vals Du Dauphiné (Figure 32, Figure 33, Figure 34 et Figure 35) :

- Des **continuités écologiques nationales**, au Sud et à l'Est du territoire, notamment pour les oiseaux (migration) et le bocage ;
- Une **continuité écologique terrestre d'intérêt régional et inter-régionale** qui traverse le territoire du Nord au Sud ;
- Des **espaces de perméabilité aquatique** au droit de la plupart des cours d'eau et de leurs abords ;
- Des **espaces de perméabilité terrestre** recouvre la majorité du territoire ;
- De nombreux **réservoirs de biodiversité** répartis sur l'ensemble du territoire et correspondants à plusieurs ZNIEFF ;
- Plusieurs **corridors écologiques** linéaires et surfaciques.

Au niveau régional, le territoire de la CCvDD apparaît comme un territoire peu fragmenté à dominante agricole, traversé par des routes et une voie ferrée. Ces voies sont des éléments fragmentant les trames écologiques en créant des obstacles linéaires : barrières physiques et comportementales pour de nombreux animaux. À l'échelle territoriale, de nombreux obstacles à l'écoulement sur les cours sont identifiés et perturbent la continuité aquatique.

Les enjeux identifiés pour l'ancienne région Rhône-Alpes sont les suivants :

- Améliorer les infrastructures existantes (infrastructures linéaires terrestre, infrastructures aériennes, aux ouvrages aquatiques) et mettre en place des mesures d'évitement pour les créations ;
- Maintenir et renforcer les structures écopaysagères et le réseau existant de milieux ouverts, via notamment la gestion agricole et forestière ;
- Maintenir et restaurer la continuité longitudinale et la mobilité latérale des cours d'eau ;
- Mettre en cohérence des objectifs du SRCAE et le SRE ;
- Maintenir la spécificité des espaces de montagnes (enjeux transversal) ;
- Mettre en place un système de gouvernance visant à harmoniser l'intervention des différents acteurs ;
- Prendre en compte le changement climatique et son impact sur la biodiversité (enjeux transversal).

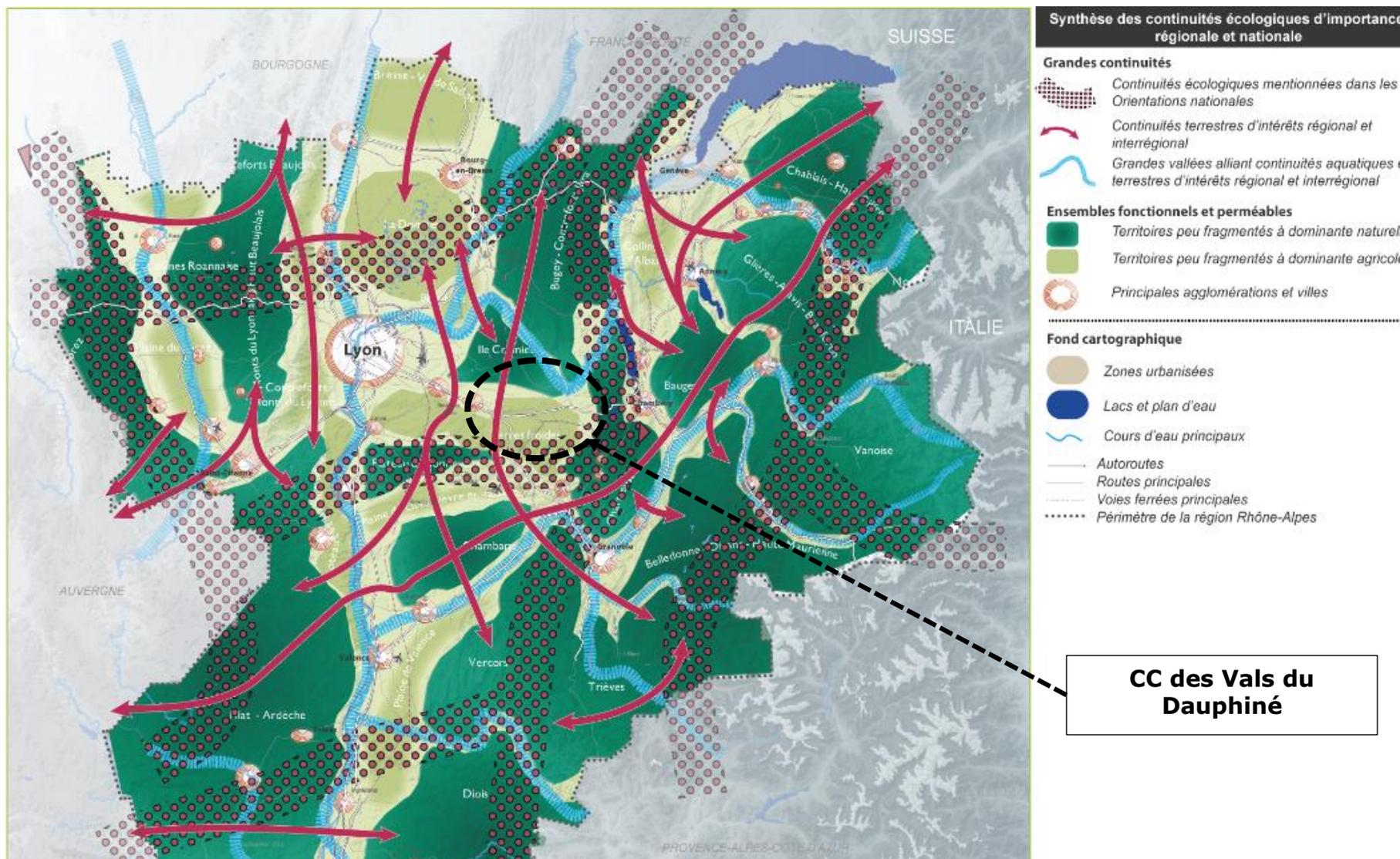
Dans le cadre du SRCE, les enjeux régionaux ont été cartographiés (Cf. Figure 33) et sont relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Ils traduisent les atouts du territoire régional en termes de continuités écologiques et les menaces qui pèsent sur celles-ci.

Le territoire des Vals du Dauphiné est localisé dans une zone présentant des enjeux de restauration des continuités écologiques lié à l'étalement urbain par sa situation entre Lyon / Chambéry / Grenoble. Il présente également des enjeux de maintien et/ou restauration de la continuité des cours d'eau, des liaisons entre grands ensembles naturels et agricoles. Ponctuellement, des enjeux de maintien de la fonctionnalité écologique en secteurs à dominante agricole ou naturelle et de maintien et/ou restauration de la TVB en secteur agricole (Figure 33).

Au droit de la CCVDD, les sous-trames recensées sont principalement les milieux ouverts de type prairies agricoles, et des milieux boisés répartis sur l'ensemble du territoire.

Ces éléments montrent le rôle important des milieux naturels du territoire de la CCVDD. **Ils devront être pris en compte dans les projets du territoire, notamment les projets nécessitant une étude d'incidence.**

Les cartes suivantes, extraites du SRCE Rhône-Alpes présentent de manière schématique les continuités écologiques d'importance régionale et nationale en Rhône-Alpes et au droit du territoire des VdD.



CC des Vals du Dauphiné

Figure 32 : Continuités écologiques nationales ou régionales en Rhône-Alpes

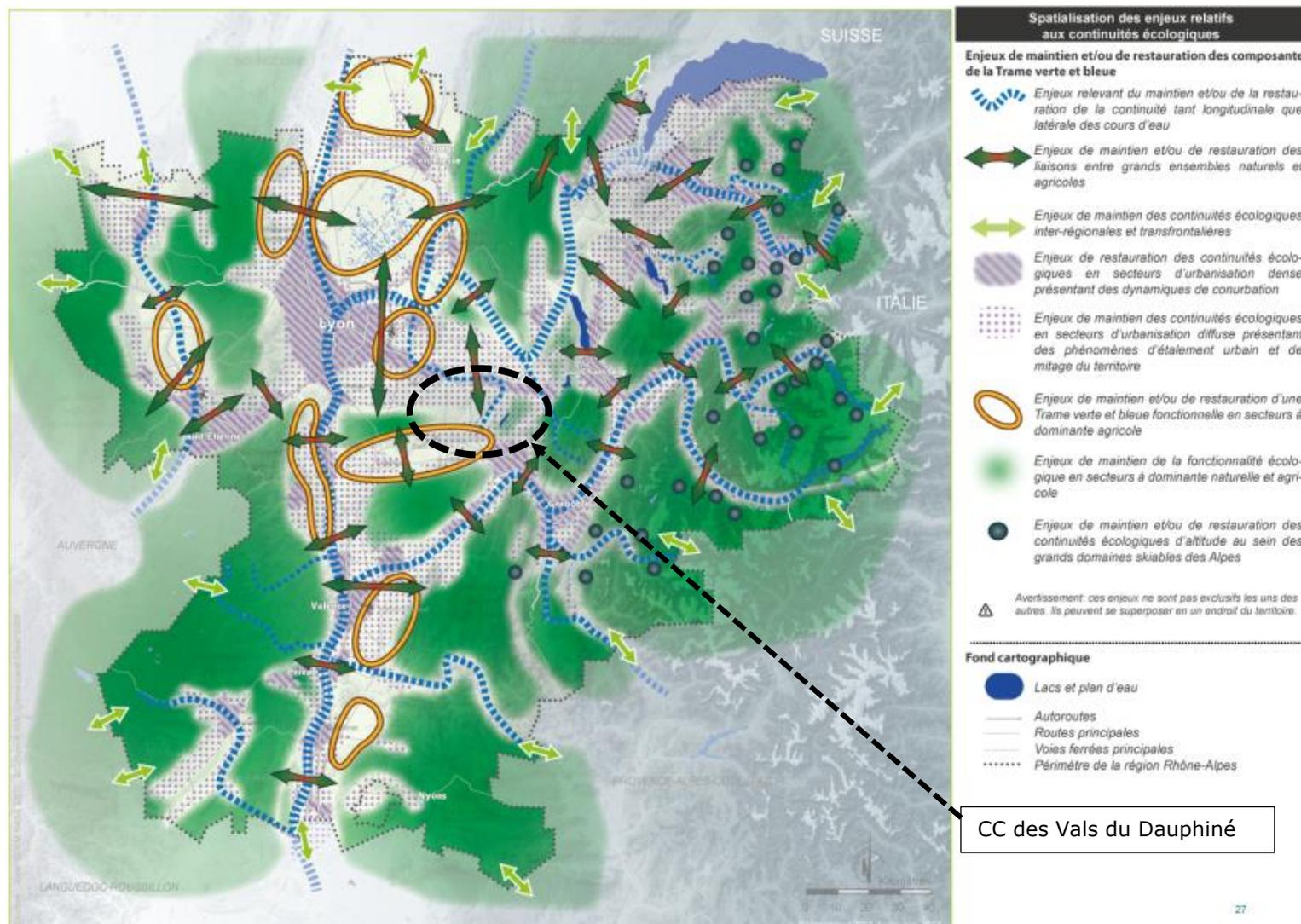


Figure 33 : Spatialisation des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques

La répartition des sous-trames à l'échelle Rhône-Alpes est la suivante (Source SRCE Rhône-Alpes) :

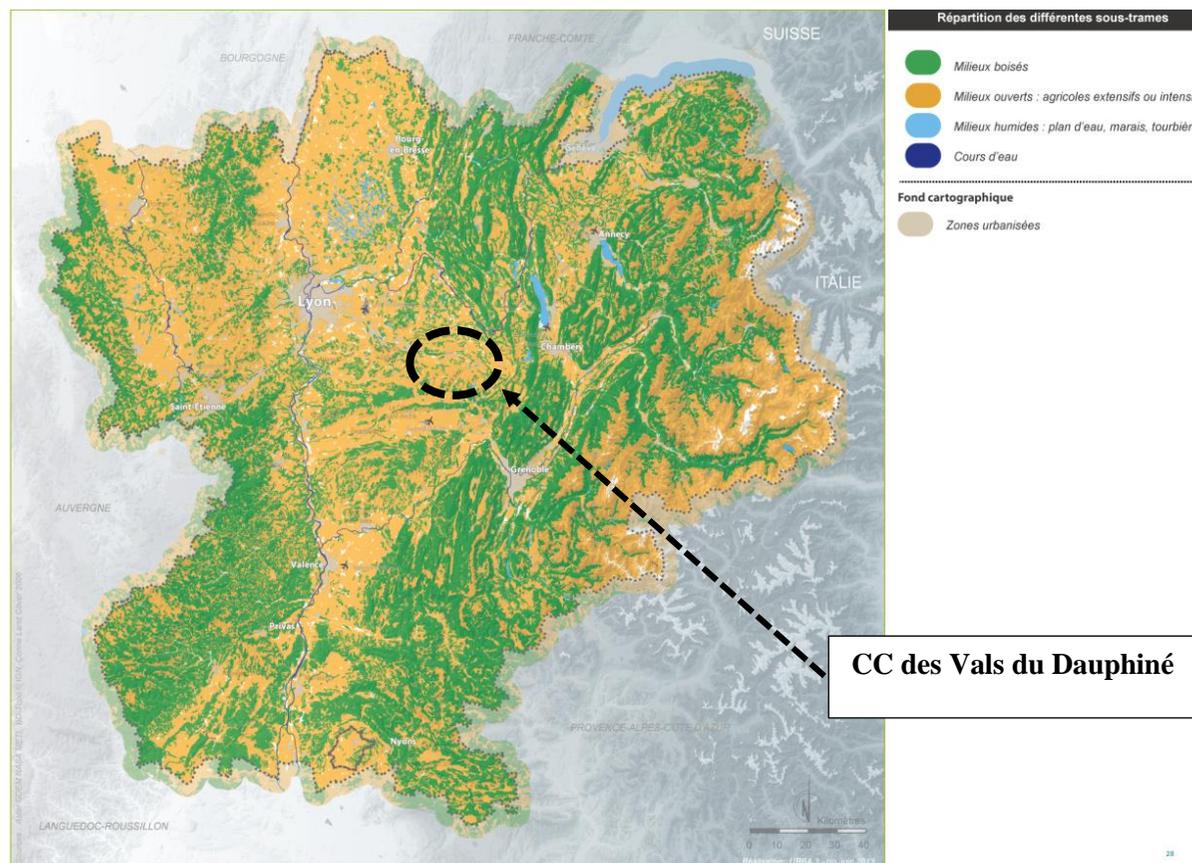


Figure 34 : Répartition des sous-trames à l'échelle Rhône-Alpes

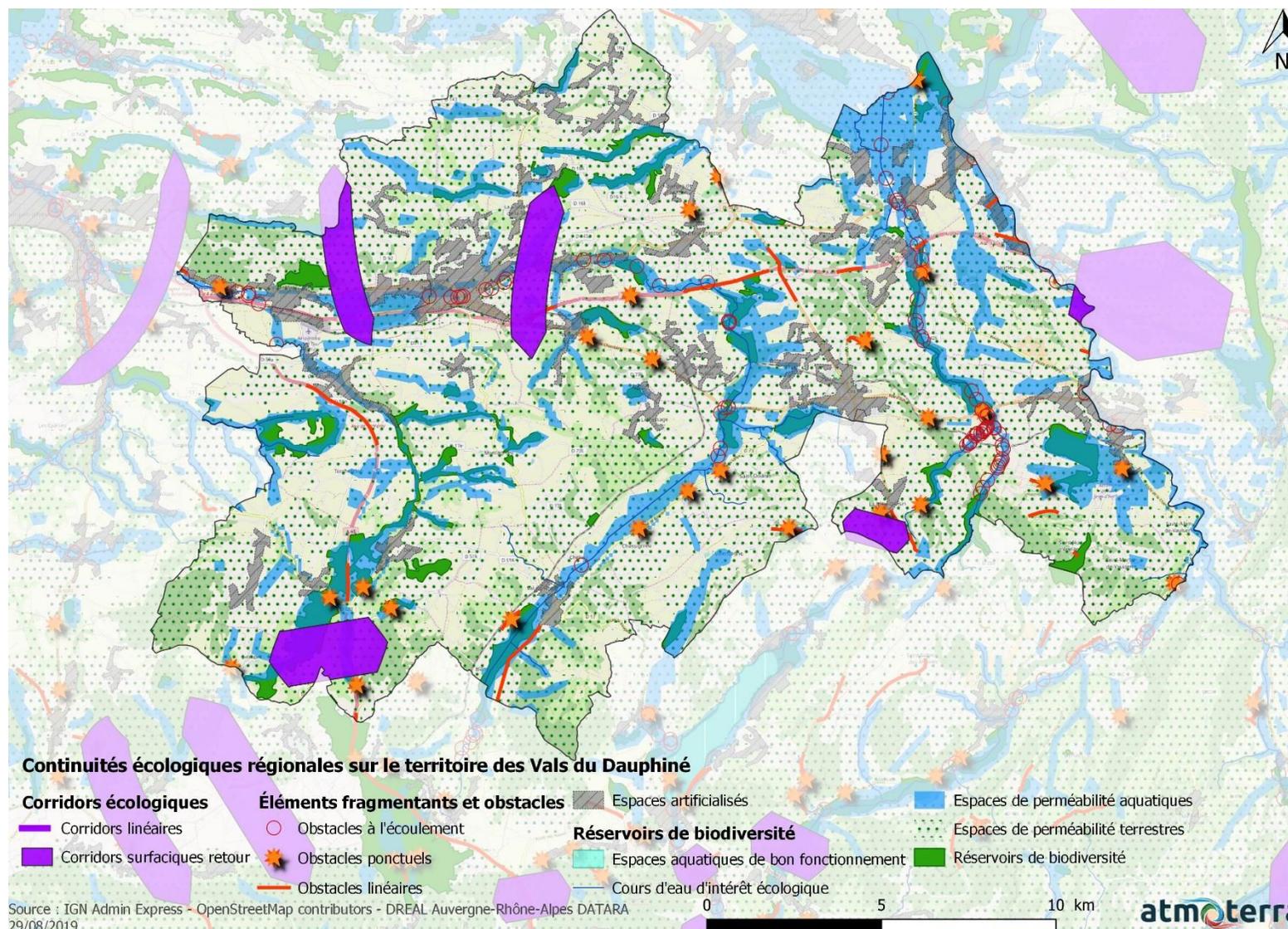


Figure 35 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le SRCE (DREAL Auvergne Rhône Alpes)

7.4.11.2 Les continuités écologiques en lien avec les zones Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est présent au droit du territoire, les réservoirs de biodiversité peuvent cependant être connectés aux sites proches, dont certains sont limitrophes (Figure 36), notamment via les corridors de la TVB ou espaces de perméabilité terrestre et aquatique identifiés au SRCE.

En particulier, la Figure 36 montre la présence de corridors entre le site Natura 2000 l'Isle Crémieu (FR8201727) et le nord-ouest du territoire, entre le site Natura 2000 Tournière du Grand Lemps (FR8201728) et le sud-ouest du territoire et également entre le site Natura 2000 Avant-pays savoyard (FR8212003) Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays-savoyard (FR8201170) et l'est du territoire.

Par ailleurs, cette figure montre également la présence d'un **espace de perméabilité aquatique** entre le nord-est du territoire et les sites Natura 2000 Iles du Rhône (FR8210058 et FR8201748), Ensemble lac du Bourget Chautagne Rhône (FR8212004 et FR8201771) et Milieux remarquables du Bugey (FR8301641).

Un espace de perméabilité terrestre entre le nord-est du territoire et les sites suivants est également observé : Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays-savoyard (FR8201170), Avant-pays savoyard (FR8212003), Iles du Rhône (FR8210058 et FR8201748), Ensemble lac du Bourget Chautagne Rhône (FR8212004 et FR8201771) et Milieux remarquables du Bugey (FR8301641). L'espace de perméabilité terrestre est également présent pour les sites situés au nord et sud-ouest du territoire : l'Isle Crémieu (FR8201727) et Tournière du Grand Lemps (FR8201728).

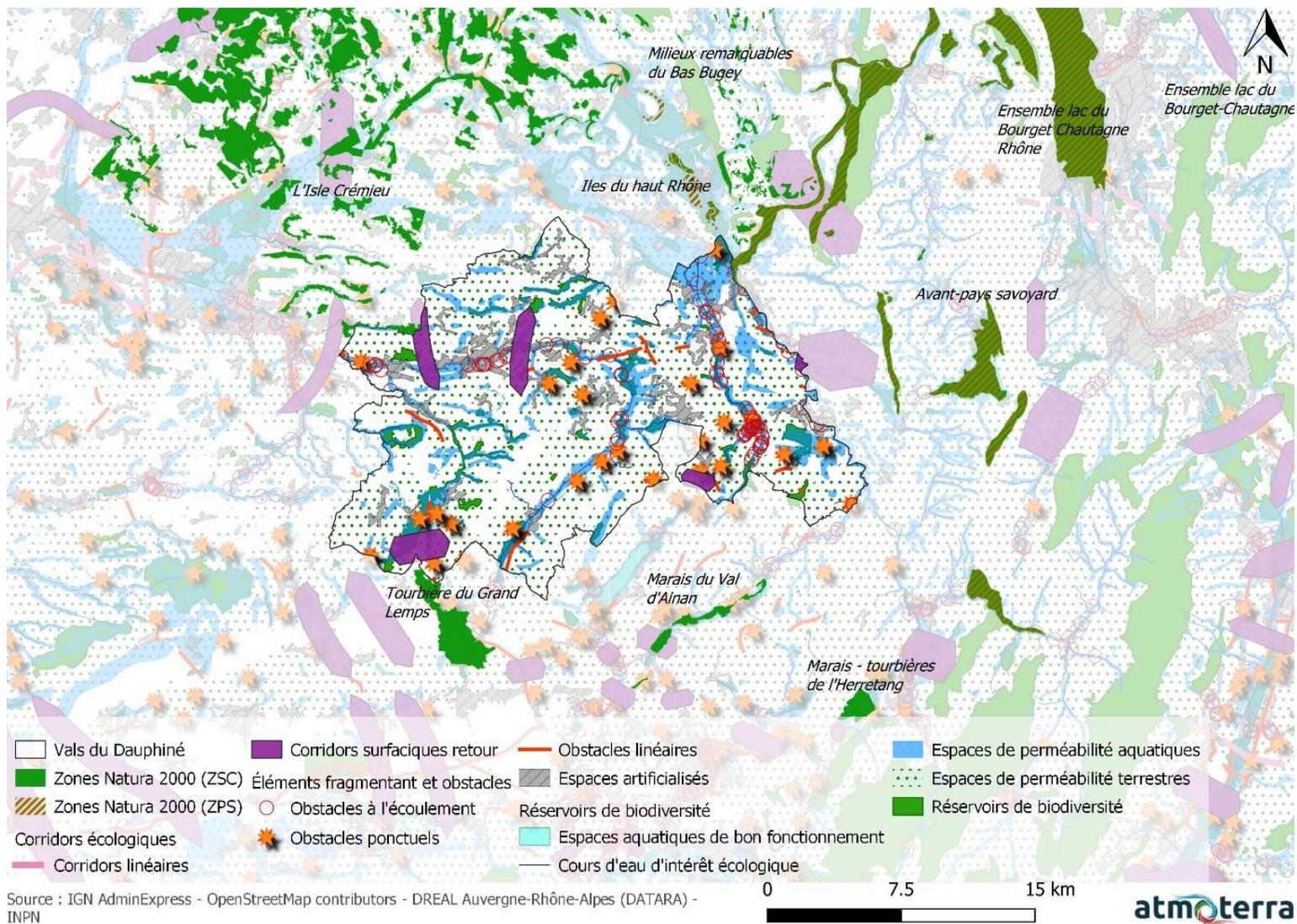


Figure 36 : Sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) et continuités écologiques sur le territoire de la CCVdD

7.4.12 Analyse des incidences potentielles du PCAET sur les sites Natura 2000 proches du territoire

En l'absence de zone Natura 2000 sur le territoire, l'analyse des incidences du programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné sur les zones Natura 2000 situées à proximité du territoire est présentée dans les sections suivantes. L'incidence du programme d'actions sur les continuités écologiques identifiées par la Trame Verte et Bleue est également intégrée à l'analyse considérant l'intérêt de la TVB pour maintenir les continuités entre les zones N2000 et les fonctionnalités de celles-ci.

7.4.12.1 Axe 1 : Valoriser durablement les ressources du territoire

Les actions des objectifs stratégiques **suivants sont susceptibles d'avoir une incidence positive sur les milieux naturels et notamment sur les zones Natura 2000 situées à proximité du territoire** ainsi que sur la trame verte et bleue.

Les actions de l'objectif stratégique 1 « Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine » portent sur le changement de pratiques agricoles, la production de fruits et légumes dans l'espace public, le développement du maraichage bio au lycée horticole ainsi que l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial. Ces actions sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau (réduction des intrants) et de l'air (diminution des émissions de pesticides et de l'ammoniac) sur le territoire et à proximité, contribuant ainsi à améliorer la qualité des habitats naturels et des corridors écologiques. *Ces actions auront une incidence bénéfique en particulier sur les sites situés à proximité du territoire et menacés par la pollution des eaux de surface et présentant une zone de perméabilité aquatique avec le territoire (FR8212004 et FR8201771).*

Les actions de l'objectif stratégique 2 « Préserver la ressource en eau » portant sur la réduction des consommations d'eau, l'amélioration des captages et de l'assainissement contribueront à améliorer la ressource en eau de façon qualitative et quantitative sur le territoire et à sa proximité et de renforcer à la qualité de la trame bleue. *Ces actions auront une incidence bénéfique sur les sites situés à proximité du territoire (FR8201771 et FR8202004) menacés par la pollution des eaux de surface et sur les sites (FR8201727, FR8201771 et FR8212004) menacés par le captage des eaux de surface et présentant une zone de perméabilité aquatique avec le territoire.*

Les actions de l'objectif stratégique 3 « Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers » portant sur la préservation des milieux naturels (tourbières, zones humides, ...), la renaturation des centres-bourgs, la gestion durable de la forêt et le développement des haies bocagères participent à l'amélioration des habitats naturels et des corridors écologiques. *La gestion forestière durable sur le territoire est susceptible d'être bénéfique en particulier pour les corridors avec les sites situés à proximité du territoire (FR8201727 et FR8201728) et déjà menacés par des ruptures/obstacles (routes, sentiers et voies ferrées).*

Au vu de leur contenu et de leur périmètre d'intervention, les actions de l'objectif stratégique 4 « Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets » **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situées à proximité du territoire et sur les continuités écologiques**. Le site FR8201742 est menacé par la présence de déchets et ordures ménagères. Au vu de sa situation géographique par rapport au territoire (17km de distance) et de l'absence de corridors écologiques identifiés avec le territoire, les actions de l'objectif stratégique 4

ne sont pas susceptibles d'avoir de bénéfices sur ce site. L'action aura une incidence bénéfique pour le site Natura 2000 FR8201728 présentant un corridor écologique avec le territoire et qui est menacé par la présence de décharges (décharge autorisée avec enfouissement progressif en limite du bassin versant et décharge de matières inertes en limite de la source alimentant l'émissaire principal de l'étang)

Les actions de l'objectif stratégique 5 « Développer une politique touristique adaptée » portent sur l'intégration de la biodiversité d'intérêt dans les aménagements touristiques. Elles sont donc susceptibles d'améliorer la qualité des habitats naturels, les continuités écologiques, contribuant à avoir des incidences positives sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire.

7.4.12.2 Axe 2 : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

La rénovation thermique et l'isolation des bâtiments peuvent être une menace pour les chiroptères car elles suppriment les espaces et anfractuosités des bâtiments recueillant ces populations. Certaines perdent donc un gîte et d'autres peuvent se retrouver piégées à l'intérieur. Cette menace n'est toutefois pas identifiée dans les documents de gestion des zones Natura 2000 situées à proximité du territoire.

Considérant que les actions 19, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 30 et 31 de l'objectif stratégique 6 « Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie » sont localisées sur le territoire (et donc hors périmètre des zones Natura 2000), ces actions **ne sont susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000** situés à proximité du territoire et sur les continuités écologiques.

Ces actions pourraient avoir une incidence sur les oiseaux et chiroptères faisant gîte sur le territoire par exemple en utilisant les toitures et les combles des bâtiments comme lieux de nidification ou de vie (Figure 37). Des mesures d'évitement et de réduction ont été intégrées spécifiquement dans la traduction opérationnelle de ces actions (i.e. prise en compte de ces aspects préalablement aux travaux, formation spécifique des professionnels du bâtiment via les actions 23, 27 et 28), en dehors de l'action 30 portant sur la formation des collectivités à la construction durable. Ainsi, les incidences négatives résiduelles sur les chiroptères circulant sur le territoire sont donc susceptibles d'être mineures ou nulles.

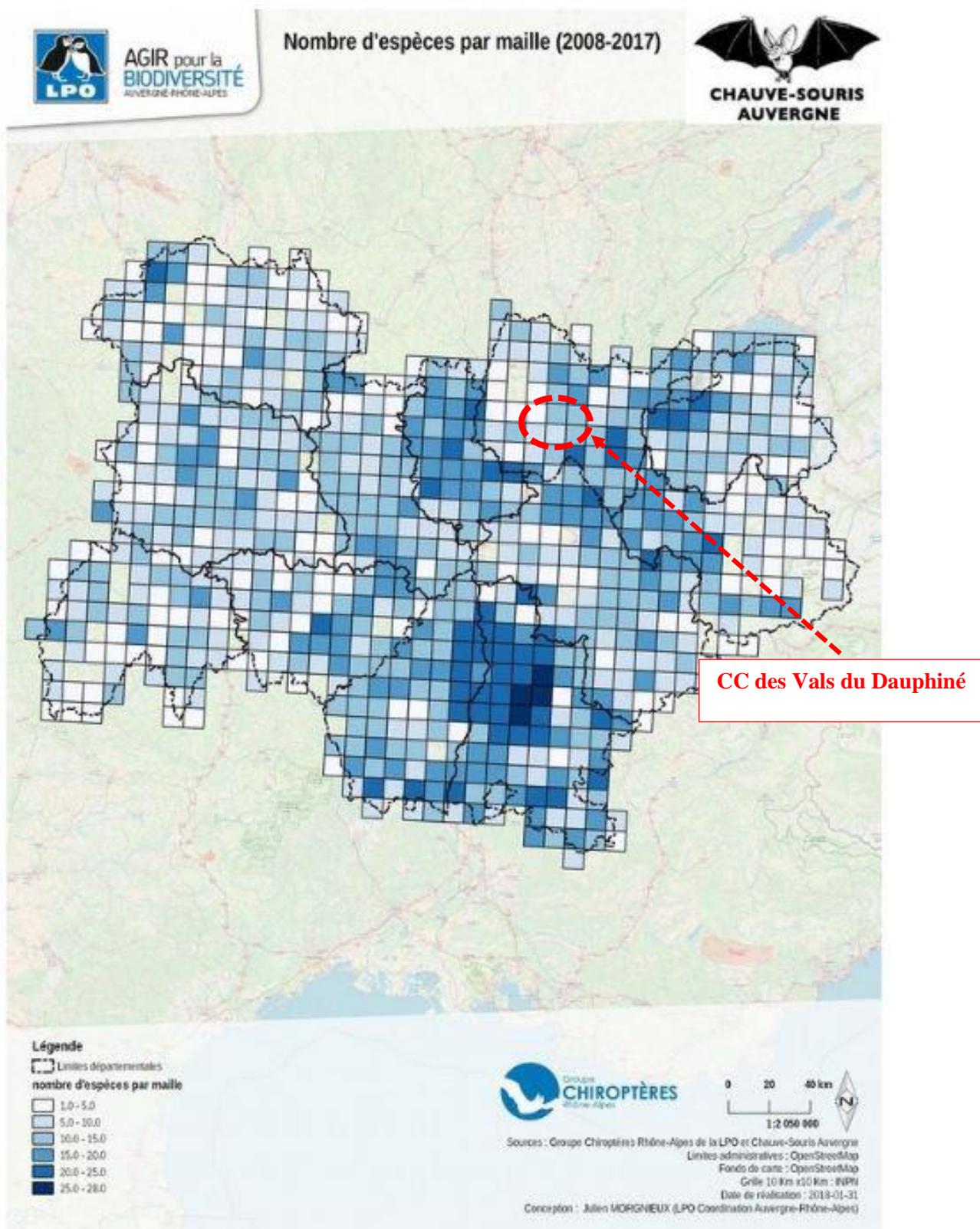


Figure 37 : Nombre d'espèces de chiroptères par maille (2008-2017)
Source : Chauve-Souris Auvergne & LPO Auvergne Rhône-Alpes

L'action 25 est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire et sur les continuités écologiques grâce à la réduction des pollutions.

L'action 29 portant sur l'optimisation de l'éclairage public est également susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire et sur la trame noire grâce à la réduction de la pollution lumineuse.

Les autres actions de l'objectif stratégique 6 ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les zones Natura 2000 situées à proximité du territoire, ni sur la biodiversité du territoire.

Les actions de l'objectif stratégique 7 "Accompagner un développement économique moins carboné" ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire et sur les continuités écologiques.

En revanche, l'action 35 portant sur la remise en état de locaux commerciaux est **susceptible d'avoir une incidence négative sur les oiseaux et chiroptères** faisant gîte sur le territoire par exemple en utilisant les toitures et les combles des bâtiments comme lieux de nidification ou de vie (Figure 37). Toutefois, considérant que ces aspects seront pris en compte lors des travaux de remise en état, cette incidence négative résiduelle est donc susceptible d'être mineure ou nulle et ne concerne pas les zones Natura 2000 à proximité du territoire. En effet seul, le site Natura 2000 FR8201641 abrite une population exceptionnelle de chiroptères mais aucun corridor écologique entre ce site et le territoire n'est identifié par le SRCE Rhône-Alpes.

Les actions de l'objectif stratégique 8 « Se déplacer / transporter mieux et moins » sont susceptibles d'avoir une **incidence positive sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire et sur les continuités écologiques** car les déplacements visés par ces actions, notamment les déplacements domicile-travail, peuvent dépasser les frontières de la collectivité (*en particulier pour FR8201727, FR8201728, FR8201729 et FR8201770 menacés par le trafic routier*).

Seule l'action 43 portant sur l'implantation de station GNV et bio GNV est susceptible de conduire à de la consommation d'espaces et à l'accroissement des déplacements de véhicules motorisés drainés par la présence de stations GNV et bio GNV. Ces éléments pourraient alors accentuer indirectement la fragmentation des milieux naturels (risque de collision, nuisances sonores, ...) et **avoir une incidence négative sur les continuités écologiques et les zones Natura 2000 à proximité du territoire**. En l'absence d'implantation et de données précises, l'incidence ne peut être évaluée précisément. Ainsi, *une attention particulière devra être portée aux sites Natura 2000 situés à proximité du territoire et qui sont menacés par la présence de routes altérant la perméabilité des milieux (FR8201727, FR8201728, FR8201729 et FR8201770)*. Toutefois, la traduction opérationnelle de l'action prévoit la non-artificialisation des sols dans le but d'implanter des stations GNV et les éléments de cadrage inscrits dans l'encart points de vigilance prévoient que l'étude d'implantation des stations devra se faire en intégrant les enjeux écologiques, patrimoniaux et d'urbanisme. Considérant l'intégration de ces mesures dans le fiche-action, cette incidence négative résiduelle est donc susceptible d'être mineure ou nulle.

Les actions de l'objectif stratégique 9 « Développer les énergies renouvelables » sont **susceptibles d'avoir une incidence négative** sur les milieux naturels et notamment sur les sites Natura 2000 situées à proximité du territoire et sur la trame verte et bleue.

En effet, le développement de projets éoliens (actions 46 et 49), **est susceptible d'avoir une incidence négative sur les sites Natura 2000 voisins du territoire**, notamment pour l'avifaune et les chiroptères, en fonction de la localisation des zones favorables à l'éolien qui seront ou non établies. Les potentiels corridors aériens entre le territoire et les zones Natura 2000 proches devront être étudiées afin de ne pas impacter les populations d'oiseaux et de chiroptères lors du développement de projets éoliens. En particulier, il conviendra d'éviter les zones de continuités écologiques identifiées sur le territoire par le SRCE Rhône-Alpes: le nord et sud-ouest du territoire qui sont reliés par un corridor écologique au site Natura 2000 l'Isle Crémieu (FR8201727) et au site Natura 2000 Tournière du Grand Lemps (FR8201728) ainsi que l'est du territoire qui est relié avec les sites Natura 2000 Avant-Pays Savoyard (FR8212003) et Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays-savoyard (FR8201170) (Figure 35). Il conviendra également d'éviter les zones de perméabilité terrestre à proximité des sites suivants : Iles du Rhône (FR8210058 et FR8201748), Ensemble lac du Bourget Chautagne Rhône (FR8212004 et FR8201771) et Milieux remarquables du Bugey (FR8301641).

L'implantation exacte des projets EnR n'est pas connue à l'heure actuelle et devra faire l'objet d'une attention particulière en lien avec les continuités régionales et interrégionales et les connections entre les réservoirs de biodiversité et zones Natura 2000. Ainsi, dans le cadre de la définition d'un projet d'EnR sur le territoire, une étude d'impact et une étude d'évaluation des incidences sur la biodiversité, les sites naturels protégés (Natura 2000) et inventoriés, ainsi que sur les continuités écologiques devront être réalisées pour identifier les mesures ERC spécifiques à mettre en place. Cependant, des incidences résiduelles de ces actions sur les zones Natura 2000 ne sont pas à exclure.

L'émergence de projets de méthanisation (action 48) est susceptible de dégrader les sols et la qualité des eaux et donc d'avoir des incidences négatives sur les sites Natura 2000 à l'extérieur du territoire et sur la trame bleue. Cet impact dépend des conditions d'épandage et de la proximité ainsi que des caractéristiques des sites Natura 2000 (situés hors du territoire). Aussi, l'épandage des boues de méthanisation devra faire l'objet d'un plan d'épandage spécifique en ciblant les parcelles hors périmètre d'influence des zones Natura 2000 permettant d'éviter les incidences sur ces milieux. *Une attention particulière sera portée aux sites Natura 2000 situées à proximité du territoire et pour lesquels la pollution des eaux de surface est une menace identifiée et en particulier les sites présentant un espace de perméabilité aquatique avec le territoire (FR8212004 et FR8201771).*

Ces actions sont également susceptibles d'accroître le développement de cultures énergétiques et de changer l'usage de certaines parcelles

Cette action est également susceptible d'engendrer un accroissement des déplacements routiers à proximité des unités de méthanisation en lien avec l'acheminement des matières à méthaniser. Cette incidence est susceptible d'accentuer les fragmentations des milieux et habitats dans ces zones à cause des nuisances sonores et du risque de collision avec les véhicules. En particulier, il conviendra d'éviter les zones de continuités écologiques identifiées sur le territoire par le SRCE Rhône-Alpes: le nord et sud-ouest du territoire qui sont reliés par un corridor écologique au site Natura 2000 l'Isle Crémieu (FR8201727) et au site Natura 2000 Tournière du Grand Lemps (FR8201728) ainsi que l'est du territoire qui est relié avec les sites Natura 2000 Avant-Pays Savoyard (FR8212003) et Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays-savoyard (FR8201170) (Figure 35). **Cette action est donc susceptible d'avoir des incidences négatives qu'il sera nécessaire d'atténuer pour chaque projet dans le cadre d'études d'incidences spécifiques.**

Au vu du périmètre d'intervention de l'action 47 portant sur le développement du PV, cette action n'est **pas susceptible d'avoir une incidence négative** sur la trame verte et bleue, ni sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire. En effet des études ont démontré que la portée de effets attendus sur l'avifaune est limitée et aucune incidence de perturbation par miroitement ou éblouissement n'a été recensé, ni aucun changement de direction de vol¹⁷. L'impact des installations photovoltaïques sur les espèces en termes d'éblouissement est donc négligeable.

En revanche, cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la consommation d'espace utilisé par certaines espèces. Des mesures d'évitement et de réduction ont toutefois été intégrées (développement du PV sur du foncier existant ou des surfaces inutilisables à d'autres usages, ne pas artificialiser de nouvelles zones dans ce but). Considérant l'intégration de ces mesures dans la traduction opérationnelle de l'action, **cette incidence négative résiduelle est donc susceptible d'être mineure ou nulle.**

7.4.12.3 Axe 3 : Anticiper les risques liés aux changements climatiques

L'action 51 est susceptible d'avoir une incidence négative sur la trame verte et bleue du territoire en lien avec la consommation de la ressource bois permettant d'alimenter les chaufferies bois. Au vu de des points de vigilance prévus dans l'action 51 prévoyant l'intégration de la gestion forestière durable, le maintien de la biodiversité et la qualité des sols, **cette incidence négative résiduelle est donc susceptible d'être mineure ou nulle.** *Une attention particulière sera portée aux sites Natura 2000 situés à proximité du territoire, présentant un corridor écologique avec le territoire et qui sont menacés par les coupes forestières (FR8201728, FR8201770) et par les plantations forestières allochtones (FR8201727).*

L'action 56 est susceptible d'avoir une incidence négative sur la trame verte et bleue et sur la tranquillité des espèces faunistiques et floristiques. Au vu des points de vigilance prévus dans l'action 56 prévoyant dans l'encart points de vigilance l'introduction de zones de tranquillité avec des aménagements limités et démontables, **cette incidence négative résiduelle est donc susceptible d'être mineure ou nulle.**

L'action 52 portant sur la lutte contre l'ambrosie est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 à proximité du territoire (en limitant sa prolifération) et sur les continuités écologiques (en favorisant les autres espèces présentes). *Cette action aura une incidence bénéfique en particulier sur les sites situés à proximité du territoire, présentant un corridor écologique avec le territoire et qui sont menacés par les espèces exotiques envahissantes (FR8201728).*

L'action 54 portant sur gestion des eaux pluviales est susceptible d'avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 à proximité du territoire et sur les continuités écologiques, en particulier la trame bleue en préservant la ressource en eau. *Cette action aura une incidence bénéfique en particulier sur les sites situés à proximité du territoire et présentant un espace de perméabilité aquatique avec le territoire (FR8212004 et FR8201771).*

Les actions 55 et 57 portants sur l'accompagnement des communes vis-à-vis du risque lié aux canicules et sécheresse et vis-à-vis des dispositifs d'assistance prévention **sont susceptibles d'avoir des incidences positives sur les continuités écologiques**, en particulier en favorisant la renaturation des centres villes. Par ailleurs, considérant leur périmètre d'intervention, celles-ci **ne**

¹⁷ Ministère du Développement Durable, DGEC, Janvier 2009, Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol : l'exemple allemand.

sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire.

Les autres actions de l'axe 3 **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence** sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire ou sur la trame verte et bleue.

7.4.12.4 Axe 4 : Animer la transition énergétique sur le territoire

Dans l'ensemble, les actions de l'axe 4 **sont susceptibles d'avoir une incidence positive** sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire et sur la trame verte et bleue. En effet, les actions 58 à 65 visent à former, sensibiliser et intégrer des critères environnementaux dans la prise de décision (achats et marchés publics, attribution du fonds, documents de planification, ...). Considérant le périmètre et le contenu des actions 66 à 68, ces dernières **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence** sur les sites Natura 2000 situés à proximité du territoire. En revanche, elles sont susceptibles de conduire à une incidence positive sur les continuités écologiques par l'intégration de critères de développement durable et la sensibilisation et la mobilisation autour de ces enjeux sur le territoire.

8 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions.

Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

- Être réactifs aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;
- Refléter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencés par des facteurs indépendants du PCAET.
- Être mesurables par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible.
- Pertinents et faisables techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurable par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétable.
- Reproductibles, transposables et généralisables.
- Pertinents à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la CCvDD. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation.

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité. **Ils viennent en complément des indicateurs proposés dans les fiches actions du PCAET.**

Tableau 60 : Indicateurs de suivi environnemental

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
Axe1 : Valoriser durablement les ressources du territoire		
Axe opérationnel 1 : Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine		
1	Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes résilients	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les consommations d'eau à usage agricole [m3/an] • Evaluer les consommations de pesticides [tonnes/an] • Evaluer les émissions de NH3 du secteur agricole [tonnes/an] • Nombre d'exploitations en agriculture biologique [nombre/an] • Information faite sur les risques des pratiques agricoles sur la sante [oui/non]

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
2	Utiliser l'espace public pour produire des fruits et légumes	<ul style="list-style-type: none"> Surface utilisée pour produire des fruits et légumes en dehors des zones de circulation dense [m2/an]
3	Expérimenter et développer le maraichage bio au lycée horticole	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'élèves du lycée agricole installés ensuite en agriculture biologique [nombre/an]
4	Élaborer un Projet Alimentaire Territorial	<ul style="list-style-type: none"> Intégration d'actions dans le PAT portant sur la sensibilisation contre le gaspillage alimentaire [nombre d'actions sur cette thématique dans le PAT] Intégration d'actions dans le PAT portant sur les circuits-courts [nombre d'actions sur cette thématique dans le PAT] Intégration d'actions dans le PAT portant sur l'installation ou la reprise d'exploitation en Agriculture Biologique /Agroécologie [nombre d'actions sur cette thématique dans le PAT] Intégration d'actions dans le PAT portant sur les changements de pratiques (consommation en eau intrants, séquestration carbone, ...) [nombre d'actions sur cette thématique dans le PAT]
Axe opérationnel 2 : Préserver la ressource en eau		
5	Économiser l'eau	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
6	Préserver la qualité de l'eau à la source	<ul style="list-style-type: none"> Part des périmètres de protection des captages AEP identifiés dans le PLUi [%]
7	Restituer une eau de qualité au milieu	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
Axe opérationnel 3 : Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers		
8	Préserver les milieux naturels, en particulier les zones humides et les tourbières	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes sensibilisées aux enjeux de la biodiversité [nombre/an] Evolution de la fragmentation de la TVB et des continuités écologiques [nombre d'obstacles, ha artificialisé] Evolution du stockage carbone sur le territoire [teqCO2/an]
9	Accompagner la création de centres-bourgs pilotes « Nature en Ville »	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du stockage carbone sur le territoire [teqCO2/an] Choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau [oui/non]

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
10	Développer une gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du stockage carbone sur le territoire [teqCO2/an] Choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau [oui/non] Part du bois utilisé en filière bois d'œuvre et part des matériaux biosourcés locaux [%]
11	Promouvoir les haies bocagères	<ul style="list-style-type: none"> Choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau [oui/non] Evolution de la trame verte et des continuités écologiques (km linéaire de haies)
Axe opérationnel 4 : Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets		
12	Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> Part des biodéchets valorisés en méthanisation [%/an]
13	Réduire les emballages, déchets papiers et plastiques	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du tonnage déchets par habitant [tonnage/an/hab]
14	Valoriser les végétaux à la source	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du tonnage de déchets verts brûlés [tonnes/an]
15	Prévenir les déchets en favorisant le ré-emploi	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du tonnage de DEEE [tonnes/an]
16	Optimiser les fréquences de collecte	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer le gain financier [€/an] Evaluer les émissions de polluants atmosphériques évitées [tonnes/an]
17	Renforcer l'exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes) en termes de gestion des déchets - tri - recyclage	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du tonnage déchets lié à la commande publique [tonnes/an] Intégration du zéro déchet dans les manifestations organisées ou soutenues par la CCVD [oui/non]
Axe opérationnel 5 : Développer une politique touristique adaptée		
18	Favoriser un tourisme éco-responsable	<ul style="list-style-type: none"> Part des sites touristiques avec un accès par les mobilités douces [%/an] Surface non artificialisée consommée pour la création de liaisons cyclables [ha/an] Accompagner les hébergeurs sur la rénovation thermique et l'adaptation des bâtiments vis-vis du changement climatique [oui/non]
Axe II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire		
Axe opérationnel 6 : Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie		

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
19	Accompagner les particuliers dans la gestion énergétique de leur patrimoine par un Conseil en énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux thématiques : qualité de l'air intérieur, ventilation, risque radon (porteurs de projet, artisans, ...) [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes sensibilisées aux thématiques : matériaux biosourcés, technique d'écoconception, chantiers à faibles nuisances, production de la biodiversité (cf. gites à chauves-souris) (porteurs de projet, artisans, ...) [nombre de personnes/an]
20	Lutter contre la précarité énergétique des plus modestes en mettant en place un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant bénéficiées de la visite d'un Conseiller Médical en Environnement (CMEI) [nombre de personnes/an]
21	Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement avec la plateforme MA RENO	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux thématiques : matériaux biosourcés, technique d'écoconception, chantiers à faibles nuisances, [nombre de personnes/an] • Evolution du nombre de chaufferies-fioul sur le territoire [nombre de chaufferies/an]
22	Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions du Programme local de l'Habitat en lien avec la rénovation énergétique des logements	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans le PLH de critères de durabilité [oui/non]
23	Accompagner la montée en compétence et la qualification autour des enjeux de rénovation durable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux thématiques : qualité de l'air intérieur, ventilation, risque radon (porteurs de projet, artisans, ...) [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes sensibilisées aux thématiques : matériaux biosourcés, technique d'écoconception, chantiers à faibles nuisances, [nombre de personnes/an]
24	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés auprès des professionnels du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux biosourcés et locaux [%/an]
25	Sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention et de gestion des déchets et pollutions	<p><i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i></p>

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
26	Professionnels du bâtiment : Promouvoir la plateforme MA RENO auprès des artisans et entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées à la qualité de l'air [nombre de personnes/an] • Indépendance des structures intervenantes [oui/non] • Nombre de personnes sensibilisées sur les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés, des techniques d'écoconception, des chantiers à faibles nuisances, ainsi qu'à la protection de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris) [nombre de personnes/an]
27	Animer, promouvoir et développer la filière construction durable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées à la qualité de l'air [nombre de personnes/an] • Indépendance des structures intervenantes [oui/non] • Nombre de personnes sensibilisées sur les avantages liés à l'usage de matériaux biosourcés et locaux [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes formées sur les thématiques suivantes : chantiers à faibles nuisances (bruit, poussières, teqCO2, réutilisation matériaux, lutte contre les espèces envahissantes (partage de bonnes pratiques pour éviter la prolifération de l'ambrosie sur les chantiers (couvrir terrains à nu, ...), préservation de la biodiversité (oiseaux, chauves-souris) lors des travaux de rénovation de bâti ancien, ...) [nombre de personnes/an]
28	Accompagner les communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes sensibilisées aux thématiques : qualité de l'air intérieur, ventilation, risque radon (porteurs de projet, artisans, ...) [nombre de personnes/an] • Nombre de communes sensibilisées à l'usage de produits de nettoyage / construction utilisant moins de solvants et produits chimiques [nombre de personnes/an] • Nombre de communes sensibilisées aux thématiques : matériaux biosourcés, technique d'écoconception, chantiers à faibles nuisances, [nombre de personnes/an] • Nombre de communes sensibilisées à la prise en compte de la présence d'habitats pour la biodiversité dans les projets de rénovation [nombre de personnes/an]

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
29	Accompagner les communes vers une gestion sobre et différenciée de l'éclairage public en fonction des usages	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la consommation électrique de l'éclairage public sur le territoire [kWh/an] • Evolution de la pollution lumineuse sur le territoire [nombre d'étoiles visibles, magnitude limite en mag/arc.sec²]
30	Sensibiliser / former / accompagner les collectivités sur la construction durable et les enjeux énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées à la qualité des appareils de combustion bois et à la qualité du combustible [nombre de personnes/an] • Cohérence de l'approvisionnement en bois énergie au niveau territorial [oui/non]
31	Mettre en œuvre une gestion du patrimoine bâti de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des émissions de polluants atmosphériques de la branche énergie [tonnes de polluants/an] • Evolution de la surface de toiture utilisée pour la production d'EnR [m²/an] • Nombre de personnes sensibilisées aux thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Qualité de l'air intérieur [nombre de personnes/an] ○ Usage des matériaux biosourcés [nombre de personnes/an] ○ Adaptation du bâti au changement climatique [nombre de personnes/an] ○ Chantiers à faibles nuisances, [nombre de personnes/an] ○ A la prise en compte de la présence d'habitats pour la biodiversité dans les projets de rénovation [nombre de personnes/an]
Axe opérationnel 7 : Accompagner un développement économique moins carboné		

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
32	Valoriser les bonnes pratiques des entreprises via l'association Bourbre Entreprise Environnement (BEE)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Ecologie industrielle et territoriale [nombre de personnes/an] ◦ Adaptation au changement climatique [nombre de personnes/an] ◦ Qualité de l'air [nombre de personnes/an] ◦ Qualité des rejets en milieux naturels [nombre de personnes/an] ◦ Gestion des ressources (déchets, eau, énergie, matières premières) [nombre de personnes/an]
33	Accompagner les entreprises et artisans dans leur performance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude transversale sur l'économie circulaire intégrant les 7 piliers de l'économie circulaire de l'ADEME [oui/non] • Mettre en œuvre le dispositif porté par l'ADEME « TPE/PME gagnantes sur tous les coûts » [nombre d'entreprises accompagnées/an]
34	Créer et animer un réseau des acteurs territoriaux et économiques mobilisés dans le cadre de leur responsabilité sociétale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale initiées [nombre de démarche EIT/an] et nombre d'acteurs concernés [nombre/an]
35	Favoriser la consommation dans les commerces locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de pratiques exemplaires dans la remise en état de locaux : confort thermique (estival et hivernal), du choix des matériaux, de la qualité de l'air intérieur, du patrimoine architectural, de la biodiversité (protection des gîtes à chauves-souris), ... [nombre de remises en état intégrant ces principes d'exemplarité] • Cadrage de l'implantation des commerces de proximité en tenant en compte la non-artificialisation, l'accessibilité aux mobilités actives [oui/non] • Surfaces artificialisées [ha/an]
36	Étudier la bonification du "Fonds d'aide à l'immobilier" selon des critères développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Part des projets ayant intégrés une grille d'évaluation au regard des enjeux environnementaux [%/an]
Axe opérationnel 8 : Se déplacer / transporter mieux et moins		

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
37	Définir une stratégie et un plan d'actions de mobilité territoriale en partenariat avec les communes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées à la qualité de l'air [nombre de personnes/an] • Nombre d'entreprises informées au sujet du Plan de Mobilité (PDM) [nombre de personnes /an] • Indépendance des structures intervenantes [oui/non] • Surface artificialisée dans le cadre d'aménagement d'infrastructures pour la mobilité [oui/non]
38	Promouvoir l'utilisation du vélo auprès des particuliers par la mise en place d'un atelier associatif	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
39	Proposer une prime à l'achat de vélo / VAE aux particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'achat de vélo et vélo à assistance électrique [nombre de locations /an] • Nombre d'offres de test effectuées [nombre d'offres de test/an]
40	: Inciter au développement du télétravail pour réduire les besoins de mobilité et promouvoir les tiers-lieux	<ul style="list-style-type: none"> • Part des bâtiments réutilisés pour la création d'espaces de coworking par rapport au bâtiments construits pour ces espaces [%/an]
41	Améliorer la mobilité des professionnels pour les trajets domicile - travail	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de surface artificialisée pour les pistes cyclables [ha artificialisé/an]
42	Développer le covoiturage et l'autopartage agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des distances parcourues évitées grâce au covoiturage et à l'autopartage agricole [km évités/an]
43	Accompagner l'émergence de la mobilité au GNV et bioGNV	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans les études d'implantation des nuisances olfactives, des nuisances sonores pendant la phase de chantier, consommation d'espace et artificialisation des sols, concurrence avec le réseaux de gaz de ville, ...), les risques sanitaires et technologiques (Transport de Matières Dangereuses, risque d'explosion,...) [oui/non] • Intégration dans le choix des zones d'implantation : des enjeux écologiques (implantation à distance du réseau Natura 2000, des zones protégées, de la Trame Verte et Bleue), des enjeux patrimoniaux et paysagers (implantation à distance des sites inscrits, des habitations, ...) [oui/non] • Surface de foncier artificialisée [ha/an] • Part de biogaz produit localement [%]
44	Définir une stratégie de gestion de la flotte de véhicules de la collectivité et optimiser les déplacements inter-site	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de matériel et organisation de formation pour favoriser le télétravail [nombre de personnes formées et équipées/an]

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
45	-Promouvoir la pratique du vélo pour les trajets domicile – travail des agents VDD	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de revêtements perméables dans les aménagements vélo [oui/non] Surface de foncier artificialisée [ha artificialisé/an]
Axe opérationnel 9 : Développer les énergies renouvelables		
46	Établir un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des émissions de polluants atmosphériques de la branche énergie [tonnes de polluants/an] Cadrage des zones d'implantation de projets EnR dans les PLUi/PLU en intégrant les enjeux écologiques (Trame Verte et Bleue, continuités écologiques, zonage de protection : Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, ...) paysagers et patrimoniaux [oui/non] Prise en compte de l'artificialisation des sols (diminution des surfaces d'habitats pour les espèces locales, changement de ressources alimentaires, ...) dans le développement des EnR (éolien, solaire au sol,...) [oui/non]
47	Faciliter le développement de l'énergie solaire	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une formule d'accompagnement au remplacement des toitures en fibrociment pour des projets PV en toiture [oui/non] Intégration des enjeux de consommation d'espace, paysagers, patrimoniaux et la Trame Verte et Bleue dans l'atlas des zones favorables à l'accueil du PV [oui/non] Panneau solaire en fin de vie pris en charge par une filière de recyclage [oui/non]
48	Accompagner l'émergence de projets de méthanisation	<ul style="list-style-type: none"> Cadrage des zones d'implantation de projets de méthanisation en intégrant les enjeux écologiques (Trame Verte et Bleue, continuités écologiques, zonage de protection : Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, ...) paysagers et patrimoniaux [oui/non] Prise en compte de l'artificialisation des sols (diminution des surfaces d'habitats pour les espèces locales, changement de ressources alimentaires,...) dans le développement de projets de méthanisation [oui/non]

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
49	Faire émerger des projets citoyens de production d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Cadrage des zones d'implantation de projets EnR dans le PLUi et cohérence vérifiée entre les projets ENR émergents et les potentiels et enjeux du territoire [oui/non] • Nombre de personnes sensibilisées/informées aux enjeux patrimoniaux, paysagers, environnementaux (consommation d'espace, zones protégées, trame verte et bleue, continuités écologiques [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes sensibilisées aux avantages des EnR sans combustion vis-à-vis de la qualité de l'air [nombre de personnes/an]
III - Anticiper les risques liés aux changements climatiques		
Axe opérationnel 10 : Préserver la qualité de l'air		
50	Agir sur la qualité de l'air atmosphérique, sensibiliser et informer la population	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un observatoire citoyen de la qualité de l'air [oui/non] • Installations de dispositifs de mesure de la qualité de l'air sur le territoire [nombre de dispositifs/an] • Nombre de personnes sensibilisées aux bonnes pratiques agricoles [nombre de personnes/an] • Nombre de publication pour informer sur les solutions alternatives au brûlage des déchets verts [nombre/an] • Définition d'une procédure permettant d'agir en cas de brûlage de déchets verts [oui/non] • Evolution du nombre de chauffages bois et fioul peu performants sur le territoire [nombre/an]
51	Encourager un chauffage au bois performant	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de pratiques d'exploitation forestière durables et respectueuses de la biodiversité [oui/non] • Evolution du nombre de chauffages bois et fioul peu performants sur le territoire [nombre/an] • Evolution des tonnes de déchets issus du bois d'œuvre valorisées en bois énergie [tonnes/an] • Réalisation d'une étude vérifiant l'adéquation entre ressources disponibles sur le territoire et stratégie de développement du bois-énergie [oui/non]

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
52	Mettre en place une gestion de l'ambroisie impliquant l'ensemble des communes du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées à l'ambroisie (reconnaissance, bonnes pratiques) [nombre de personnes/an] • Création d'un réseau de sentinelles [oui/non]
53	Améliorer la qualité de l'air intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant bénéficié de la visite d'un Conseiller Médical en Environnement (CMEI) [nombre de personnes/an] • Nombre de personnes sensibilisées à la qualité de l'air intérieur [nombre de personnes/an] • Création d'un partenariat entre la collectivité et les écoles [oui/non]
Axe opérationnel 11 : S'adapter aux évènements extrêmes		
54	Améliorer la gestion des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'un coefficient de biotope par surface et de l'obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle dans le PLUi [oui/non] • Intégration de l'enjeu de la consommation d'espace et de la non-artificialisation de zones supplémentaires dans le PLUi [oui/non] • Intégration d'un coefficient de biotope par surface et de pourcentage de sols non imperméabilisés dans les cahiers de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales de ZAC • Systématisation des démarches de non-imperméabilisation/désimperméabilisation dans les documents d'urbanisme [oui/non]
55	Accompagner les communes dans l'aménagement de l'espace public afin de diminuer les risques liés aux canicules et sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau [oui/non] • Evolution des consommations d'eau pour l'arrosage des espaces verts [m3/an] • Mise en place de solutions pour diminuer la consommation d'eau des habitants [nombre de foyers touchés/an]
56	Développer la forêt comme lieu refuge et récréatif face aux canicules, et anticiper le risque "feu de forêt"	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de zones de tranquillité pour les espèces faunistiques et floristiques [oui/non] • Intégration des continuités écologiques et de la trame verte et bleue dans le choix des parcours balisés [oui/non] • Choix des espèces végétales en prenant compte le risque allergène [oui/non]

N° action	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi environnemental
57	Organiser une réflexion conjointe avec les communes sur les dispositifs d'assistance - prévention existants	<ul style="list-style-type: none"> Part des projets d'aménagements urbains prenant en compte le confort estival et la lutte contre les îlots de chaleur [%/an]
IV - Animer la transition énergétique sur le territoire		
Axe opérationnel 12 : Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement durable pour le territoire		
58	Faire des documents de planification les vecteurs de la transition énergétique et écologique	<ul style="list-style-type: none"> Part des documents d'urbanisme ayant intégrés les risques naturels [%/an] Surface de foncier artificialisée [ha/an] Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux biosourcés et locaux [%/an] Consommation d'eau pour les espaces verts [m3/an]
59	Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
Axe opérationnel 13 : Renforcer la responsabilité environnementale et sociale de la CCVDD		
60	VDD : Contractualiser un accompagnement CIT'ERGIE afin d'évaluer et d'améliorer la politique Air - Climat - Energie de la collectivité	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
61	Intégrer des critères développement durable dans la politique de solidarité aux communes	<ul style="list-style-type: none"> Surface de foncier artificialisée [ha/an]
62	Intégrer des critères de développement durable dans les achats et les marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> Part des achats et marchés publics intégrant des clauses sociales dans les achats durables [%/an]
Axe opérationnel 14 : Mobiliser les collectivités dans le PCAET		
63	"Développer un Conseil ""PLAN'ET""	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des objectifs des plans et schémas globaux [oui/non] Part des projets intégrant dès la phase amont la démarche ERC [%/an]
64	Valoriser l'engagement des communes dans le cadre d'une charte air-énergie-climat	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>
Axe opérationnel 15 : Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables		
65	Sensibiliser le jeune public au développement durable avec le Service jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Part des manifestations intégrant les thèmes du développement durable [%/an]
66	Sensibiliser les scolaires avec le Défi Classe Energie	<ul style="list-style-type: none"> Part des élèves sensibilisés à la réduction des consommations d'énergie et à la qualité de l'air [nombre d'élèves sur le territoire/an]
67	Sensibiliser le grand public au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Part des manifestations intégrant les thèmes du développement durable [%/an]
68	Valoriser les initiatives existantes et accompagner leur émergence avec le projet "Tous en transition"	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent en lien avec l'EES.</i>

9 CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS

Les tableaux ci-après détaillent l’articulation et la cohérence du PCAET avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présente ainsi :

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

9.1 Conformité avec les plans règlementaires

9.1.1 Prise en compte de la SNBC

La compatibilité du PCAET avec les orientations sectorielles de la SNBC est présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 61 : Cohérence du PCAET avec la SNBC 2

Orientations sectorielles de la SNBC 2	Articulation du plan d’action du PCAET avec les orientations
<p>Transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> Orientation 1 : donner au secteur des signaux prix incitatifs Orientation 2 : fixer des objectifs clairs et cohérents avec les objectifs visés pour la transition énergétique des parcs Orientation 3 : accompagner l’évolution des flottes pour tous les modes de transport Orientation 4 : soutenir les collectivités locales et les entreprises dans la mise en place d’initiatives innovantes Orientation 5 : encourager le report modal en soutenant les mobilités actives et les transports massifiés et collectifs (fret et voyageurs) et en développant l’intermodalité Orientation 6 : maîtriser la hausse de la demande de transport 	<p>Les actions de l’objectif stratégique 8 « Se déplacer / transporter mieux et moins » adressent les orientations du secteur transport : via le report modal vers des modes actifs (promotion du vélo et du vélo à assistance électrique, ...), via la réduction des besoins de transports (télétravail, optimisation des déplacements inter-sites de la collectivité), ou encore par l’évolution des flottes de véhicules par l’accompagnement à l’émergence du GNV et bioGNV</p>
<p>Bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> Orientation 1 : guider l’évolution du mix énergétique sur la phase d’usage des bâtiments existants et 	<p>Les actions de l’objectif stratégique 6 « Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d’énergie » adressent les orientations du secteur</p>

Orientations sectorielles de la SNBC 2	Articulation du plan d'action du PCAET avec les orientations
<p>neufs vers une consommation énergétique totalement décarbonée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation 2 : inciter à une rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire afin d'atteindre un niveau BBC équivalent en moyenne sur l'ensemble du parc • Orientation 3 : accroître les niveaux de performance énergie et carbone sur les bâtiments neufs dans les futures réglementations environnementales • Orientation 4 : viser une meilleure efficacité énergétique des équipements et une sobriété des usages. 	<p>bâtiments : gestion différenciée de l'éclairage public, accompagnement et facilitation de la rénovation énergétique des logements.</p>
<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation 1 : réduire les émissions directes et indirectes de N2O et CH4, e' s'appuyant su' l'agro-écologie e' l'agriculture de précision • Orientation 2 : réduire les émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie fossile et développer l'usage des énergies renouvelables • Orientation 3 : développer la production d'énergie décarbonée et la bioéconomie pour contribuer à la réduction des émissions de CO2 françaises, et renforcer la valeur ajoutée du secteur agricole • Orientation 4 : stopper le déstockage actuel de carbone des sols agricoles et inverser la tendance, en lien avec l'initiative « 4p1000, les sols pour la sécurité alimentaire et le climat » • Orientation 5 : influencer la demande et la consommation dans les filières agro-alimentaires en lien avec le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN) • Orientation 6 : améliorer les méthodologie d'inventaires et de suivi 	<p>Les actions de l'objectif stratégique 1 « Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine » adressent les orientations du secteur agricole : en favorisant la consommation alimentaire locale et issue de pratiques résiliente (Projet Alimentaire Territorial, maraichage bio au lycée horticole, production de fruits et légumes dans l'espace public) et en accompagnement les changements de pratiques des systèmes agricoles.</p>
<p>Forêt-bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation 1 : en amont, assurer dans le temps la conservation et le renforcement des puits et des stocks de carbone du secteur 	<p>Les actions 10 et 11 portant respectivement sur la gestion vertueuse des forêts publiques et privées du territoire et sur la promotion des haies bocagères contribueront à l'orientation F1 visant</p>

Orientations sectorielles de la SNBC 2	Articulation du plan d'action du PCAET avec les orientations
<p>forêt-bois, ainsi que leur résilience aux stress climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation 2 : maximiser les effets de substitution et le stockage de carbone dans les produits bois en jouant sur l'offre et la demande • Orientation 3 : évaluer la mise en œuvre des politiques induites et les ajuster régulièrement en conséquence, pour garantir l'atteinte des résultats et des co-bénéfices attendus 	<p>notamment le renforcement des stocks de carbone du secteur forêt-bois.</p>
<p>Industrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation 1 : Accompagner les entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone et le développement de nouvelles filières • Orientation 2 : Engager dès aujourd'hui le développement et l'adoption de technologies de rupture pour réduire et si possible supprimer les émissions résiduelles • Orientation 3 : Donner un cadre incitant à la maîtrise de la demande en énergie et en matières, en privilégiant les énergies décarbonées et l'économie circulaire 	<p>Les actions de l'objectif stratégique 7 « accompagner un développement économique moins carboné » adressent les thématiques visées par les orientations du secteur industrie (création de réseaux Responsabilité Sociétale, valorisation des bonnes pratiques, accompagnement des entreprises et artisans dans leur performance environnementale).</p>
<p>Production d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation 1 : Accompagner les entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone et le développement de nouvelles filières • Orientation 2 : Engager dès aujourd'hui le développement et l'adoption de technologies de rupture pour réduire et si possible supprimer les émissions résiduelles • Orientation 3 : Donner un cadre incitant à la maîtrise de la demande en énergie et en matières, en privilégiant les énergies décarbonées et l'économie circulaire 	<p>Les actions de l'objectif stratégique 9 « Développer les énergies renouvelables » adressent les thématiques visées par les orientations du secteur énergie (schéma directeur, accompagnement des projets citoyens, ...).</p>
<p>Déchets :</p>	<p>Les actions de l'objectif stratégique 4 « Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets » adressent les thématiques visées</p>

Orientations sectorielles de la SNBC 2	Articulation du plan d'action du PCAET avec les orientations
<ul style="list-style-type: none"> Orientation 1 : Inciter l'ensemble des acteurs à une réduction de leurs déchets Orientation 2 : Inciter les producteurs à prévenir la génération de déchets dès la phase de conception des produits Orientation 3 : Améliorer la collecte et la gestion des déchets en développant la valorisation et en améliorant l'efficacité des filières de traitement 	<p>par les orientations du secteur déchets : réduction des déchets (alimentaires, papiers, plastiques, ...), valorisation et réemploi.</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations sectorielles de la SNBC.

L'Article L.100-4 du Code de l'Energie (Modifié par la LOI n°2019-1147 du 8 novembre 2019 - art. 1 (V)) transpose les objectifs chiffrés de la SNBC2 et de la PPE2 comme suit :

Tableau 62 : Cohérence du PCAET avec l'article L.100-4 du Code de l'Energie

Article L.100-4 du Code de l'Energie	Objectifs chiffrés selon la stratégie de la CCVdD
<p>1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6 entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement ;</p>	<p>Dans le PCAET, la baisse des émissions de GES est estimée à -18% pour 2030 par rapport à 2017 et -44% pour 2050, par rapport à 2017.</p> <p>Les actions de réduction des GES portées par la CCVdD ne semblent pas suffisantes pour atteindre l'objectif national de neutralité carbone.</p>
<p>2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;</p>	<p>Le PCAET vise à réduire de 14% les consommations énergétiques d'ici 2030 et de 45% en 2050, par rapport à 2012.</p> <p>La stratégie la CCVdD semble cohérente mais légèrement insuffisante pour atteindre les objectifs nationaux. Cependant, si l'on exclut la dynamique démographique, l'objectif serait de -20% d'ici 2030.</p>
<p>4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;</p>	<p>Dans le PCAET, l'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables à 29% de la consommation finale en 2030 et 56% en 2050.</p> <p>La stratégie de la CCVdD est donc légèrement inférieure à l'objectif national de 2030.</p>

Pour les émissions de GES, la SNBC2 dispose d'objectifs de réduction par secteurs. La figure suivante présente donc la comparaison par secteurs des objectifs de la CCVdD et des objectifs de la SNBC2 pour les émissions de GES.

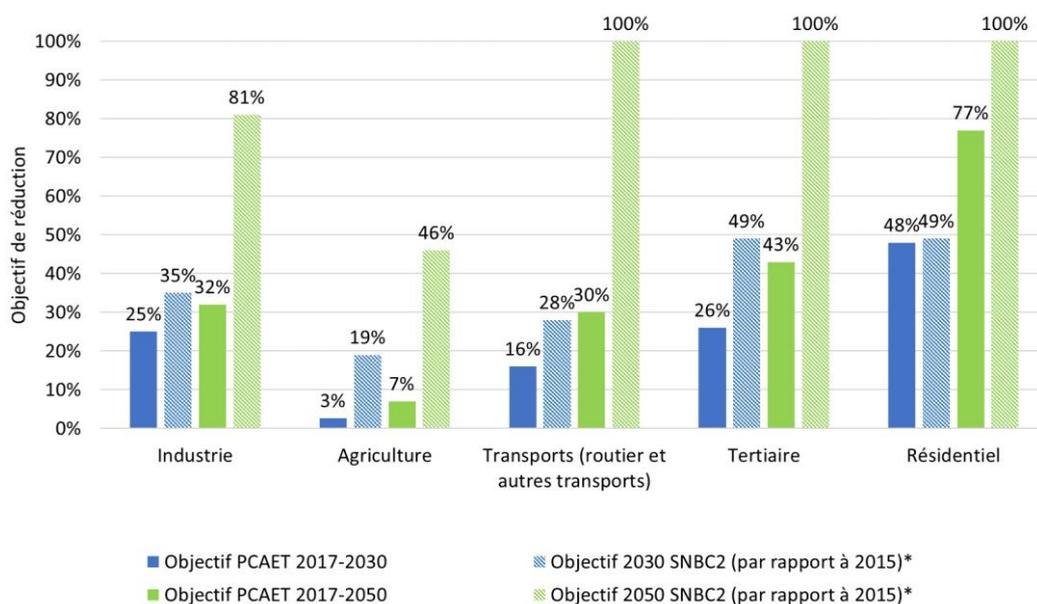


Figure 38 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteurs de la CCVdD et de la SNBC2

Les objectifs de la SNBC2 ne sont atteints pour aucun des secteurs. Des efforts sont encore à fournir pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en priorité pour les secteurs industrie, agriculture et tertiaire. Pour le secteur des transports, la présence de l'autoroute A43 rend difficile l'atteinte des objectifs.

9.1.2 Compatibilité avec le PREPA

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné s'est également fixée des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030. Le Tableau 63 présente les pourcentages de réduction des émissions projetés entre 2016 et 2030. A titre d'information, les objectifs fixés par le PREPA en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques entre 2005 et 2030 sont affichés dans la dernière colonne du tableau.

Tableau 63 : Evolutions attendues des émissions de polluants atmosphériques et comparaison par rapport aux objectifs chiffrés du PREPA

Emissions de polluants (tonnes/an)	% de réduction des émissions entre 2016 et 2030 sur la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné	Objectifs nationaux fixés par le PREPA (2005-2030)
PM10	-50%	<i>Non applicable</i>
PM2,5	-60%	-57%
NOx	-17%	-69%
SO2	-31%	-77%
COVnm	-41%	-52%
NH3	-3%	-13%

Les ambitions du territoire en termes de réductions des émissions de polluants atmosphériques sont cohérentes avec les objectifs du PREPA pour les PM2.5 et les COVnm (légèrement inférieurs aux objectifs nationaux), mais semblent éloignées pour les NOx, le SO2 et le NH3. Cependant, les objectifs du PREPA sont fixés par rapport à 2005 alors que ceux du PCAET de la CCVdD par rapport à 2016. Il semblerait que des efforts soient encore à fournir pour atteindre les objectifs, même si des efforts ont sûrement déjà entraîné une baisse des émissions de 2005 à 2016.

9.1.3 Compatibilité avec le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Les tableaux ci-dessous présentent l'articulation des actions du PCAET des Vals du Dauphiné avec les objectifs du SRADDET et les orientations structurantes et transversales du SRCAE Rhône-Alpes.

9.1.3.1 Compatibilité avec les objectifs chiffrés

La compatibilité entre les objectifs stratégiques du PCAET des Vals du Dauphiné et les objectifs chiffrés fixés par le SRADDET AURA a été vérifiée. Les objectifs stratégiques du SRADDET sont issus du rapport d'objectifs du SRADDET arrêté lors de l'Assemblée plénière des 28 et 29 mars 2019.

Concernant le volet énergétique, les objectifs fixés par les Vals du Dauphiné sont cohérents avec les objectifs du SRADDET, mais tout de même inférieurs.

Tableau 64 : Comparaison des objectifs chiffrés sur le plan énergétique des Vals du Dauphiné et du SRADDET AURA

		SRADDET AURA	PCAET des Vals du Dauphiné
Production EnR (part dans la consommation énergétique)	À horizon 2030	+38%	+29%
	À horizon 2050	+62%	+56%
Consommation Énergétique	À horizon 2030 par rapport aux données 2015	-15%	-14% (par rapport à 2012)

Voici ci-dessous le détail par secteur des objectifs de réduction des consommations d'énergie.

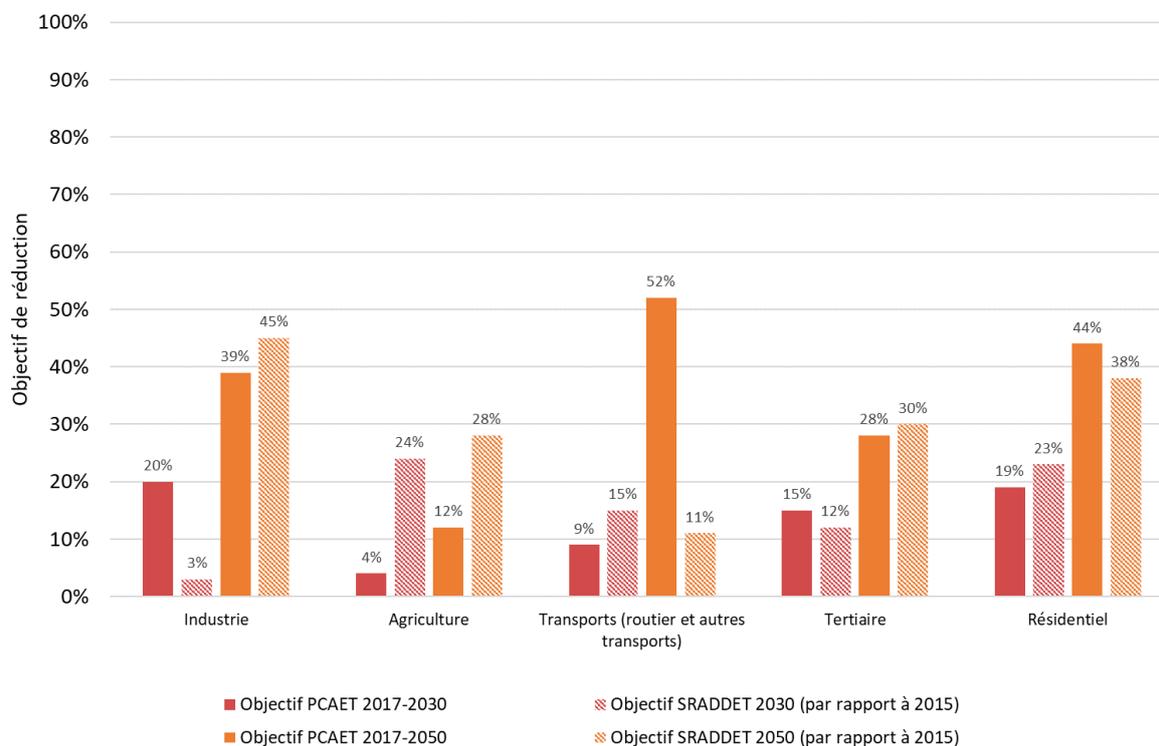


Figure 39 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie de la CCVdD et du SRADDET AURA

On remarque que les objectifs sont approchés pour les secteurs résidentiel, tertiaire et industrie. L'objectif de 2050 pour les transports est atteint, il est même plus ambitieux que celui du SRADDET¹⁸. Pour le secteur agriculture, les objectifs du SRADDET ne sont pas atteints, en lien avec le nombre d'élevages important sur le territoire. Des efforts sont donc encore à fournir (sachant que la comparaison ne se fait pas avec la même année de référence : 2015 ou 2017, des efforts ont déjà pu entraîner une diminution des émissions entre 2015 et 2017).

Les objectifs chiffrés du SRADDET AURA sur la réduction des émissions de GES s'alignent sur ceux fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone. Or comme décrit dans le §9.1.1, les ambitions des Vals du Dauphiné sur la réduction des émissions de GES sont en deçà des objectifs chiffrés nationaux.

Enfin, les objectifs chiffrés par le SRADDET AURA sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été comparés aux objectifs fixés par les Vals du Dauphiné dans le cadre du PCAET (Tableau 65). Les objectifs fixés par les Vals du Dauphiné sont cohérents avec les objectifs fixés par le SRADDET AURA pour les polluants suivants : COVnm, PM10 et PM2,5.

¹⁸A noter que l'objectif transport pour 2050 de -11% par rapport à 2015 dans le SRADDET semble être erroné au regard de l'objectif de 2030 fixé à -15% et des autres objectifs sectoriels fixés à l'horizon 2050

Tableau 65 : Evolution attendues des émissions de polluants atmosphériques et comparaison par rapport aux objectifs chiffrés du SRADET AURA

Emissions de polluants (tonnes/an)	% de réduction des émissions entre 2016 et 2030 sur les Vals du Dauphiné	Objectifs régionaux SRADET à horizon 2030	Objectifs régionaux SRADET à horizon 2050
<i>par rapport aux données 2015</i>			
COVNM	-41%	-35%	-51%
NH3	-3%	-5%	-11%
NOx	-17%	-44%	-78%
PM10	-50%	-38%	-52%
PM2.5	-60%	-47%	-65%
<i>par rapport aux données 2005</i>			
SO2	-31%	-72%	-74%

9.1.3.2 Compatibilité avec les règles

Tableau 66 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADET

Règles générales du SRADET	Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADET
	<i>Aménagement du territoire et de la montagne</i>
Règle n°1 – Règle générale sur la subsidiarité SRADET / SCoT	<p>Cette règle précise que tous les documents devant s’inscrire en compatibilité avec le fascicule des règles du SRADET devront décliner quantitativement dans la limite de leurs compétences et périmètre l’ensemble des objectifs du SRADET.</p> <p>Les objectifs chiffrés du SRADET sont déclinés quantitativement dans le PCAET sous forme de trajectoires (air, énergie, GES) à l’échelle du territoire à horizon 2030 et 2050.</p> <p>Ces objectifs sont cohérents pour la production d’EnR, la consommation d’énergie et la qualité de l’air (pour trois polluants). Pour les émissions de GES, les objectifs des VdD sont inférieurs aux objectifs du SRADET.</p> <p>La prise en compte des objectifs stratégiques du SRADET est présentée en détails dans le Tableau 67.</p>
Règle n°2 – Renforcement de l’armature territoriale	<p>Les actions 35 et 36 visant un développement économique durable sur le territoire (promotion des commerces locaux, intégration de critères de Développement Durable dans le Fonds d’aide à l’immobilier) ainsi que les actions favorisant les mobilités douces (actions de l’objectif stratégique 8) permettront de contribuer au renforcement de l’armature territoriale.</p>
Règle n°3 – Objectif de production de logements et cohérence avec l’armature définie dans les SCoT	PCAET non concerné
Règle n°4 – Gestion économe et approche intégrée de la ressource foncière	<p>L’action 58 visant à faire des documents de planification des vecteurs de la transition énergétique et écologique devrait contribuer à la gestion économe du foncier.</p> <p>Par ailleurs, l’enjeu de la consommation d’espace a été signalé par l’évaluateur environnemental et est pris en compte dans les fiches actions du PCAET.</p>
Règle n°5 – Densification et optimisation du foncier économique existant	<p>Les actions 35 et 36 visant respectivement à favoriser les commerces locaux et à intégrer des critères de développement durable dans la bonification « Fonds d’aide à l’immobilier »</p>

Règles générales du SRADET	Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADET
	devraient permettre d'optimiser le foncier existant et de contribuer à la revitalisation des centres-bourgs.
Règle n°6 – Encadrement de l'urbanisme commercial	L'action 58 visant à faire des documents de planification des vecteurs de la transition énergétique et écologique et l'action 36 visant à intégrer des critères de développement durable dans la bonification « Fonds d'aide à l'immobilier »devraient contribuer à l'encadrement de l'urbanisme commercial.
Règle n°7 – Préservation du foncier agricole et forestier	Les actions 4 et 10 portant respectivement sur l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial et sur la gestion vertueuse des forêts devraient contribuer à la préservation du foncier dédié à ces espaces.
Règle n°8 – Préservation de la ressource en eau	Les actions de l'objectif stratégique 2 « Préserver la ressource en eau » adressent spécifiquement cette règle (protection des captages, économie d'eau, ...).
Règle n°9 – Développement des projets à enjeux structurants pour le développement régional	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
<i>Infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports</i>	
Règle n°10 – Coordination et cohérence des services de transport à l'échelle des bassins de mobilité	Les actions de l'objectif stratégique 8 « Se déplacer / transporter mieux et moins » devraient contribuer à la cohérence des services de transport à l'échelle du territoire (mise en place d'une stratégie et d'un plan d'actions de mobilité territoriale, ...).
Règle n°11 – Cohérence des documents de planification des déplacements ou de la mobilité à l'échelle d'un ressort territorial, au sein d'un même bassin de mobilité	L'action 37 portant sur la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions de mobilité territoriale en partenariat avec les communes devrait contribuer à la cohérence des documents de planification des déplacements et de la mobilité à l'échelle du territoire.
Règle n°12 – Contribution à une information multimodale voyageurs fiable et réactive et en temps réel	Les actions 38, 39 et 41 portants sur le développement des mobilités actives (vélo et vélo à assistance électrique) permettront d'informer sur la multimodalité.
Règle n°13 – Interopérabilité des supports de distribution des titres de transport	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Règle n°14 – Identification du Réseau Routier d'Intérêt Régional	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Règle n°15 – Coordination pour l'aménagement et l'accès aux pôles d'échanges d'intérêt régional	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Règle n°16 – Préservation du foncier des pôles d'échanges d'intérêt régional	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Règle n°17 – Cohérence des équipements des Pôles d'échanges d'intérêt régional	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Règle n°18 – Préservation du foncier embranché fer et/ou	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.

Règles générales du SRADDET	Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET
bord à voie d'eau pour la logistique et le transport de marchandises	
Règle n°19 – Intégration des fonctions logistiques aux opérations d'aménagements et de projets immobiliers	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Règle n°20 – Cohérence des politiques de stationnement et d'équipements des abords des pôles d'échanges	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Règle n°21 – Cohérence des règles de circulation des véhicules de livraison dans les bassins de vie	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Règle n°22 – Préservation des emprises des voies ferrées et priorité de réemploi à des fins de transports collectifs	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Climat, air, énergie	
Règle n°23 – Performance énergétique des projets d'aménagements	L'action 58 qui vise à faire des documents de planification des vecteurs de la transition énergétique et écologique ainsi que l'action ainsi que les actions 27 et 30 portant respectivement sur la mise en place d'une filière de construction durable et sur la formation / sensibilisation des collectivités à ces enjeux devraient permettre de favoriser la performance énergétique des projets d'aménagements.
Règle n°24 – Trajectoire neutralité carbone	Les actions du PCAET visant la réduction des émissions de GES (les actions portant sur la maîtrise de l'énergie, les déplacements doux,...regroupées dans l'axe 2) et favorisant la séquestration carbone (actions de l'objectif stratégique 3 « Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers » en particulier sur les haies bocagères et les forêts) permettront de tendre vers la neutralité carbone.
Règle n°25 – Performance énergétique des bâtiments neufs	Les actions 27 et 30 portant respectivement sur la mise en place d'une filière de construction durable et sur la formation / sensibilisation des collectivités à ces enjeux devraient permettre de contribuer à la performance énergétique des bâtiments neufs.
Règle n°26 – Rénovation énergétique des bâtiments	Les actions 21,22 et 26 portent directement sur la rénovation énergétique des bâtiments en particulier des logements.
Règle n°27 – Développement des réseaux énergétiques	L'action 46 vise la définition d'un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur.
Règle n°28 – Production d'énergie renouvelable dans les zones d'activités économiques et commerciales	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
Règle n°29 – Développement des énergies renouvelables	Les actions de l'objectif stratégique 9 porte sur le développement des énergies renouvelables.
Règle n°30 – Développement maîtrisé de l'énergie éolienne	Les actions 46 et 49 portants sur le schéma directeur et l'émergence de projets citoyens d'énergies renouvelables pourraient contribuer au développement de l'éolien. La prise en compte nécessaire des enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux (continuités écologiques, trame verte et bleue, zones protégées, ...) a été signalée par l'évaluateur environnemental et intégrée aux fiches-actions.

Règles générales du SRADET	Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADET
Règle n°31 – Diminution des GES	Les actions portant sur la maîtrise de l'énergie, les déplacements doux, ...regroupées dans l'axe 2 permettront de réduire les émissions de GES.
Règle n°32 – Diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère	Les actions de l'objectif stratégique 10 visent à préserver la qualité de l'air (sensibilisation, chauffage bois-performant, ...).
Règle n°33 – Réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques	Les actions de l'objectif stratégique 10 visent à préserver la qualité de l'air (sensibilisation, qualité de l'air intérieur, ...).
Règle n°34 – Développement de la mobilité décarbonée	Les actions de l'objectif stratégique 8 visent à se déplacer mieux et moins (vélo, télétravail, covoiturage, ...).
<i>Protection et restauration de la biodiversité</i>	
Règle n°35 – Préservation des continuités écologiques	Les actions du programme d'actions visant le développement de la production d'énergies renouvelables (objectif stratégique 9) se feront en cohérence avec la présence de continuités écologiques.
Règle n°36 – Préservation des réservoirs de biodiversité	L'action 8 vise la préservation des milieux naturels et en particulier des zones humides et des tourbières.
Règle n°37 – Préservation des corridors écologiques	Les actions du programme d'actions visant le développement de la production d'énergies renouvelables (objectif stratégique 9) se feront en cohérence avec la présence de corridors écologiques.
Règle n°38 – Préservation de la trame bleue	Les actions de l'objectif stratégique 2 « Préserver la ressource en eau » permettront de contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau (économie, protection des captages, assainissement, ...), et donc par conséquent à la préservation de la trame bleue.
Règle n°39 – Préservation des milieux agricoles et forestiers supports de biodiversité	L'action 10 vise la préservation des forêts pour séquestrer du carbone et favoriser la biodiversité. L'action 4 portant sur l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial est susceptible d'adresser cette thématique.
Règle n°40 – Préservation de la biodiversité ordinaire	L'action 10 portant sur la préservation de la biodiversité des forêts et l'action 8 portant sur les milieux naturels tels que les zones humides et les tourbières devraient participer à la préservation de la biodiversité ordinaire.
Règle n°41 – Amélioration de la perméabilité écologique des réseaux de transport	Les actions portant sur la réduction des déplacements et la mobilité douce devraient permettre de réduire les nuisances (sonores, risque de collision,) qui dégradent la perméabilité écologique des réseaux de transport.
<i>Prévention et gestion des déchets</i>	
Règle n°42 – Respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets	Les actions de l'objectif stratégique 4 vise à augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets (réduction des déchets, valorisation à la source et réemploi, ...). Ces actions renforceront le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.
<i>Risques naturels</i>	
Règle n°43 : Réduction de la vulnérabilité des territoires vis-à-vis des risques naturels	Les actions de l'axe III porte sur l'anticipation des risques liés aux changements climatiques (canicules, sécheresses, ...)

9.1.3.3 Prise en compte des objectifs

La cohérence des actions du PCAET avec les objectifs du SRADET est présentée ci-dessous :

Tableau 67 : Cohérence du PCAET avec les objectifs stratégiques du SRADET AURA

Objectifs stratégiques du SRADET	Articulation du plan d'action du PCAET avec les objectifs
Objectif stratégique 1 : Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous	<p>Les actions de l'axe III « Anticiper les risques liés aux changements climatiques » portant sur la préservation de la qualité de l'air et l'adaptation aux événements extrêmes permettront de contribuer à garantir un cadre de vie de qualité pour tous.</p> <p>Par ailleurs, les actions portant sur les déplacements (objectif stratégique 8 « Se déplacer / transporter mieux et moins ») et sur la rénovation énergétique du bâti (action 19 à 23) permettront également de favoriser un cadre de vie de qualité.</p>
Objectif stratégique 2 : Offrir l'accès aux principaux services sur tous les territoires	L'action 35 portant sur la promotion des commerces locaux et l'action 36 portant sur la bonification du « Fonds d'aide à l'immobilier » selon les critères de développement durable participeront au maintien et au développement de services de proximité.
Objectif stratégique 3 : Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources	L'action 18 portant sur le tourisme éco-responsable, l'action 4 portant sur l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial ainsi que les actions de l'objectif stratégique 13 « Renforcer la responsabilité environnementale et sociale de la CCVDD » permettront de promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources du territoire.
Objectif stratégique 4 : Faire une priorité des territoires en fragilité	Cet objectif stratégique n'est pas traité dans le PCAET.
Objectif stratégique 5 : Interconnecter les territoires et développer leur complémentarité	Partenariat avec la CAPI et les Balcons du Dauphiné est mentionné à plusieurs reprises dans ce PCAET : la mutualisation des moyens à l'échelle du Nord-Isère durable (MA RENO, CEP, ...) permet d'accélérer la transition énergétique. Elle s'est traduite en 2019 par la signature d'un CTE.
Objectif stratégique 6 : Développer les échanges nationaux source de plus-values pour la région	Cet objectif stratégique n'est pas traité dans le PCAET.
Objectif stratégique 7 : Valoriser les dynamiques européennes et transfrontalières et maîtriser leurs impacts sur le territoire régionale	Cet objectif stratégique n'est pas traité dans le PCAET.
Objectif stratégique 8 : Faire de la Région un acteur des processus de transition des territoires	Cet objectif stratégique n'est pas traité dans le PCAET.

<p>Objectif stratégique 9 : Préparer les territoires aux grandes mutations dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, du climat et des usages en tenant compte des évolutions sociodémographiques et sociétales</p>	<p>Les actions des objectifs stratégiques 8, 9 10 et 11 contribueront à insuffler des mutations dans le domaine de la mobilité, de l'énergie et du climat, puis les actions de l'axe IV "Animer la transition énergétique sur le territoire » contribueront également à promouvoir et accompagner la transition énergétique sur le territoire.</p>
<p>Objectif stratégique 10 : Développer une relation innovante avec les territoires et les acteurs locaux</p>	<p>L'action 4 portant sur l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial et les actions de l'axe IV "Animer la transition énergétique sur le territoire » contribueront à développer des relations innovantes entre le territoire et les acteurs locaux (projet « Tous en transition », charte air-énergie-climat des communes, accompagnement CIT'ERGIE, conseil PLAN'ET,...).</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les objectifs stratégiques du SRADDET, celui-ci est donc **compatible avec ce schéma**.

9.1.4 Compatibilité avec le SRCAE Rhône-Alpes

Tableau 68 : Cohérence du PCAET avec le SRCAE AURA

Orientations structurantes et transversales du SRCAE Rhône Alpes	Articulation du plan d'action du PCAET avec les orientations
<p>Susciter la gouvernance climatique en région Assurer le suivi pérenne des politiques climat-air-énergie Faire des PCET (PCAET) un nouvel outil de gouvernance climatique Développer une culture climat-air-énergie</p>	<p>Les actions de l'axe IV « Animer la transition énergétique sur le territoire » adressent l'orientation visant à mobiliser le territoire sur les thématiques climat-air-énergie.</p>
<p>Lutter contre la précarité énergétique</p>	<p>L'action 20 vise à lutter contre la précarité énergétique sur le territoire par la mise en place d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie.</p>
<p>Encourager la sobriété aux comportements éco-responsables Impliquer le citoyen dans les politiques publiques relatives aux thématiques climat-air-énergie Sensibiliser aux enjeux du climat, de l'air et de l'énergie Développer l'alimentation et la consommation éco-responsable Générer et accompagner les changements de comportements pour plus de sobriété</p>	<p>Les actions de l'objectif stratégique 15 « Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables » visent à sensibiliser les citoyens et valoriser les initiatives relatives à la transition.</p> <p>Les actions 2,3 et 4 contribuent à favoriser une alimentation responsable.</p>
<p>Former aux métiers de la société post-carbone</p>	<p>L'action 3 portant sur le développement du maraîchage bio en lycée horticole et les actions (23,24 et 25) portant sur la formation dans le secteur du bâtiment (rénovation durable, matériaux biosourcés, prévention et gestion des déchets dans le secteur du bâtiment) participeront à renforcer la formation aux métiers de la société post-carbone.</p>
<p>Développer la recherche et améliorer la connaissance sur l'empreinte carbone des activités humaines</p>	<p>Objectif non abordé dans le cadre du PCAET.</p>
<p>Qualité de l'air Adapter les politiques énergie aux enjeux de la qualité de l'air Accroître la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement du territoire Décliner les orientations régionales à l'échelle infrarégionale en fonction de la sensibilité du territoire (PPA, PLQA...) Promouvoir une culture de l'air chez les Rhônalpins Garantir l'efficacité des plans d'actions sur tous les polluants réglementés</p>	<p>Les actions de l'objectif stratégique 10 « Préserver la qualité de l'air » (sensibilisation, bois-énergie performant, lutte contre l'ambrosie, amélioration de la qualité de l'air intérieur) favoriseront l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.</p>

<p>Adaptation Intégrer l'adaptation climatique dans les politiques territoriales Gérer la ressource en eau dans une perspective de long terme Améliorer et diffuser la connaissance des effets du changement climatique sur la région Rhône-Alpes</p>	<p>Les actions de l'objectif stratégique 2 « Préserver la ressource en eau » contribueront à la gestion de la ressource en eau dans une perspective de long terme (de façon quantitative et qualitative).</p> <p>Les actions de l'objectif stratégique 11 ' S'adapter aux événements extrêmes » permettront d'intégrer l'adaptation aux conséquences des changements climatiques au niveau territorial (gestion des eaux pluviales, aménagements, ...)</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE, celui-ci est donc **compatible avec ce schéma**.

9.1.5 Compatibilité avec le PPA de la région grenobloise

Une commune du territoire faisant partie du périmètre du PPA de la région grenobloise, le PCAET des Vals du Dauphiné doit être compatible avec ce schéma.

Les objectifs du PPA en termes d'émissions sont :

- Réduire les émissions de NOx de 40% par rapport à 2007 d'ici 2016
- Réduire les émissions de PM2.5 et de PM10 de 30% par rapport à 2007 d'ici 2016.

Les objectifs du PCAET sont les suivants :

- Réduire les émissions de NOx de 17% par rapport à 2016 d'ici 2030, puis de 57% d'ici 2050
- Réduire les émissions de PM2.5 de 60% par rapport à 2016 d'ici 2030, puis de 77% d'ici 2050
- Réduire les émissions de PM10 de 50% par rapport à 2016 d'ici 2030, puis de 64% d'ici 2050

Les objectifs du PCAET semble poursuivre ceux du PPA de la région grenobloise et sont ainsi en **cohérence** avec ceux-ci.

9.1.6 Prise en compte du SCOT

Le SCOT Nord-Isère a été mis à jour et approuvé le 12 juin 2019, et le PCAET doit prendre en compte les grandes orientations de ce SCOT. Ainsi, il a été vérifié que les orientations du PCAET des Vals du Dauphiné ne s'éloignent pas des orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs.

Tableau 69 : Cohérence du PCAET avec les orientations du DOO du SCOT

Orientations du DOO du SCOT Nord-Isère	Lien avec le PCAET
1. Structurer le développement urbain	
1.1 Positionner le Nord-Isère dans l'espace régional	Les actions de l'objectif stratégique 12 « Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement durable pour le territoire » et 5 « Développer une politique touristique adaptée » permettront de contribuer au positionnement du Nord-Isère dans l'espace régional.
1.2 Consolider l'armature urbaine du territoire	Les actions de l'objectif stratégique 12 « Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement durable pour le territoire » favoriseront la consolidation de l'armature urbaine du territoire.

Orientations du DOO du SCoT Nord-Isère	Lien avec le PCAET
<p>1.3 Les grands principes d'aménagement</p>	<p>Les actions de l'objectif stratégique 11 « S'adapter aux événements extrêmes » ainsi que les actions de l'objectif stratégique 12 « Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement durable pour le territoire » participeront à la définition de grands principes d'aménagements.</p>
<p>1.4 Action pour la mise en œuvre du SCoT</p>	<p>L'action 58 portant sur l'intégration des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les documents de planification tels que le PLUi intégrera le lien avec le SCOT.</p>
<p>2. Préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie des habitants</p>	
<p>2.1 Appuyer la Trame Verte et Bleue sur les grands paysages</p>	<p>Les actions de l'objectif stratégique 3 « Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers » participeront à renforcer la Trame Verte et Bleue du territoire (préservation des milieux naturels : zones humides et tourbières, haies bocagères, nature en ville, gestion vertueuse des forêts publiques).</p> <p>L'action 7 de l'objectif stratégique 2 « Préserver la ressource en eau » contribuera à renforcer la qualité de la trame bleue.</p>
<p>2.2 Protéger et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité</p>	<p>Les actions de l'objectif stratégique 3 « Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers » permettront de protéger les espaces naturels et ses habitats pour la biodiversité.</p> <p>L'action 50 portant sur le développement de la forêt comme lieu refuge et récréatif face aux canicules permettra de mettre en avant le patrimoine sylvicole du territoire.</p>
<p>2.3 Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables</p>	<p>Les actions 8 et 11 portant respectivement sur la préservation de milieux naturels en particulier les zones humides et tourbières ainsi que la promotion des haies bocagères contribueront à protéger les corridors écologiques et les espaces perméables.</p>
<p>2.4 L'agriculture, une activité économique à préserver, contribuant au maintien de la Trame Verte et Bleue et des paysages</p>	<p>Les actions de l'objectif stratégique 1 « Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine » contribueront à allier agriculture et maintien de la Trame Verte et Bleue et des paysages.</p>
<p>2.5 Préserver et mettre en valeur la Trame Bleue</p>	<p>Les actions 6 et 7 portant sur la préservation de la qualité de la ressource en eau (adaptation des pratiques agricoles, réduction des pollutions diffuses)</p>

Orientations du DOO du SCoT Nord-Isère		Lien avec le PCAET
		permettront de contribuer à la préservation et la mise en valeur de le Trame Bleue.
2.6	Préserver la ressource en eau	Les actions de l'objectif stratégique 2 « Préserver la ressource en eau » contribueront à atteindre cette orientation.
2.7	Préserver la santé des habitants	Les actions de l'objectif stratégique 10 « Préserver la qualité de l'air », les actions en lien avec le changement de système alimentaire (actions : 2,3 et 4) ainsi que les actions favorisant l'usage du vélo (action 38 et 39) contribueront à préserver la santé des habitants.
2.8	Engager la transition énergétique et climatique du Nord-Isère	Les actions de l'objectif stratégique 6 à 9 et 11 à 15 participent à engager la transition énergétique et climatique du Nord-Isère.
2.9	Actions pour la mise en œuvre du SCoT	L'action 58 portant sur l'intégration des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les documents de planification tels que le PLUi intégrera le lien avec le SCOT.
3. Structurer une offre de déplacement durable en lien avec l'armature urbaine		
3.1	Développer les alternatives à la voiture individuelle	Les actions de l'objectif stratégique 8 « Se déplacer / transporter mieux et moins » contribueront à développer des alternatives à la voiture individuelle.
3.2	Renforcer le maillage du territoire	L'action 37 portant sur la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions de mobilité territoriale participera à renforcer le maillage du territoire
3.3	Actions pour la mise en œuvre du SCoT	L'action 58 portant sur l'intégration des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les documents de planification tels que le PLUi intégrera le lien avec le SCOT.
4. promouvoir une politique d'habitat et d'équipements responsables et solidaires		
4.1	Une politique de l'habitat responsable	Les actions de l'objectif stratégique 6 « Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie » participeront à la construction d'un politique de l'habitat responsable (lutte contre la précarité énergétique, promotion de l'utilisation de matériaux biosourcés, ...).
4.2	Une politique de l'habitat solidaire	Les actions 20 et 22 portant respectivement sur la lutte contre la précarité énergétique et le suivi et l'accompagnement pour la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) en lien avec la rénovation énergétique des logements favoriseront la mise en place d'une politique de l'habitat solidaire.
4.3	Les politiques d'équipements, facteur de développement et de vie sociale	Les actions 61 et 62 portant respectivement sur l'intégration de critères de développement durable dans la politique

Orientations du DOO du SCoT Nord-Isère		Lien avec le PCAET
		de solidarité aux communes et dans les achats et marchés publics participeront au développement du territoire.
4.4	Actions pour la mise en œuvre du SCoT	L'action 58 portant sur l'intégration des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les documents de planification tels que le PLUi intégrera le lien avec le SCOT.
5. Valoriser l'économie du Nord-Isère et développer l'emploi		
5.1	Soutenir un développement économe en espace	Les actions de l'objectif stratégique 12 « Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement durable pour le territoire », ainsi que les actions de l'objectif stratégique 13 « Renforcer la responsabilité environnementale et sociale de la CCVdD » participent à soutenir un développement économe en espace par la prise en compte des enjeux environnementaux du territoire dans les documents de planification ou dans les politiques (attribution de fonds de concours, achats et marchés publics, ...).
5.2	Consolider le rôle économique du Nord-Isère dans l'espace métropolitain	Objectif non abordé dans le cadre du PCAET
5.3	Conforter les pôles d'activité des bassins d'emplois	Objectif non abordé dans le cadre du PCAET
5.4	Qualifier tous les sites d'activités	Objectif non abordé dans le cadre du PCAET
5.5	Accompagner les dynamiques économiques locales	Les actions de l'objectif stratégique 7 « Accompagner un développement économique moins carboné » contribueront à accompagner les dynamiques économiques locales (valorisation des bonnes pratiques, mise en réseau, ...)
5.6	Compléter l'offre de formation professionnelle	L'action 3 portant sur le développement du maraichage bio en lycée horticole, les actions 23, 24, 25 et 27 portant sur la montée en compétence des professionnels du bâtiment (rénovation durable, matériaux biosourcés, gestion des déchets et pollution), ainsi que l'action 66 portant sur le Défi Classe Energie contribueront à la maîtrise des enjeux environnementaux et à la montée en compétence de divers publics (scolaires, professionnels).
5.7	Actions pour la mise en œuvre du SCoT	L'action 58 portant sur l'intégration des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les documents de planification tels que le PLUi intégrera le lien avec le SCOT.
6. Promouvoir une offre commerciale de qualité		
6.1	Préambule	-
6.2	Orientations générales : renforcer la cohérence du maillage commerciale avec	L'action 36 portant sur l'étude d'une bonification du « Fonds d'aide à

Orientations du DOO du SCoT Nord-Isère	Lien avec le PCAET
l'armature urbaine à l'échelle du territoire du SCoT et des bassins de vie	l'immobilier » selon les critères de développement durable participera à renforcer la cohérence du maillage commerciale avec l'armature urbaine à l'échelle du territoire.
6.3 Orientation dans les centralités urbaines : renforcer l'attractivité des centralités urbaines commerciales et maintenir un bon niveau d'équipement commerciale pour répondre aux besoins des habitants en matière d'offre de proximité	L'action 35 portant sur la consommation dans les commerces locaux et l'action 58 portant sur l'intégration des enjeux énergétiques et écologiques dans les documents de planification contribueront à renforcer l'offre de proximité et l'attractivité des centres-bourgs.
6.4 Orientations générales en dehors des centralités urbaines : favoriser le renouvellement, la modernisation et une plus grande qualité urbaine des sites commerciaux existants	Objectif non abordé dans le cadre du PCAET
6.5 Actions pour la mise en œuvre du SCoT	L'action 58 portant sur l'intégration des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les documents de planification tels que le PLUi intégrera le lien avec le SCOT.
7. Conditions particulières limitant l'urbanisation	
	L'action 58 portant sur l'intégration des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les documents de planification permettra de contribuer à limiter l'urbanisation à des conditions particulières.
8. Conclusion : orientations d'ensemble pour la mise en œuvre du SCoT	
	Objectif non abordé dans le cadre du PCAET

Le PCAET de la CCVdD répond à plusieurs objectifs du SCoT Nord-Isère.

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les objectifs de SCoT Nord-Isère, celui-ci est donc **cohérent avec ce schéma.**

9.2 Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés

Tableau 70 : Cohérence du PCAET avec les autres plans

Plans		Commentaires
	SNBC	Cf. 9.1.1
	PNACC	Les actions du PCAET sont cohérentes avec les principes directeurs du PNACC 2. Elles visent à réduire les émissions de GES (bâtiment, déplacement, énergie, ...), à adapter le bâti (rénovation thermique) et à adapter le territoire au changement climatique (gestion des eaux pluviales, aménagements, ...).
Documents nationaux	PREPA	Les actions du PCAET en particulier celles de l'objectif stratégique 10 « Préserver la qualité de l'air » contribueront à la prise en compte et à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire (chauffage bois-énergie performant, sensibilisation,) Les objectifs fixés par le territoire pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques sont inférieurs aux objectifs nationaux fixés par le PREPA (hormis l'objectif pour les PM2.5).
	PPE	Les actions de l'axe II « Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire » correspondent aux leviers d'actions identifiés dans le PPE, à savoir la diversification du mix énergétique en favorisant le développement des énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétique). Les objectifs du PPE2 concernant les consommations d'énergie sont une réduction de 7.6% en 2023 et de 16.5% en 2028 par rapport à 2012. La stratégie la CCVdD semble cohérente avec la PPE2 mais légèrement insuffisante pour atteindre les objectifs chiffrés fixés, en raison notamment de la présence de l'autoroute.
	SRADDET AURA	Cf.9.1.3.1
	SRCAE Rhône-Alpes (2014)	Cf.9.1.4
Documents régionaux ou de bassin	SRCE Rhône-Alpes (2014)	Les continuités écologiques sont prises en compte dans le PCAET. Les actions du programme d'actions visant le développement de la production d'énergies renouvelables (objectif stratégique 9) se feront en cohérence avec les enjeux de biodiversité et de continuités écologiques.
	PRSE 3 AURA (2017-2021)	Le PCAET aura globalement une incidence positive sur la santé de la population du territoire. La modification des pratiques agricoles (actions de l'objectif stratégique 1), des habitudes de mobilités (actions de l'objectif stratégique 8), la rénovation des bâtiments (actions 21 à 24 et 26), la préservation de la qualité de l'air (actions de l'objectif stratégique 10) ainsi que la prise en compte des publics fragiles (action 57) sont susceptibles d'avoir des

		impacts positifs sur la qualité de l'air intérieur ou extérieur et donc par conséquent sur la santé humaine. Les actions visant le changement de système alimentaire (action 4) et le développement des mobilités actives (actions 38 et 39) sont également susceptibles d'avoir un impact positif sur la santé. Par ailleurs, l'action 6 pourrait favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau potable (protection des captages).
	SDAGE Rhône-Méditerranée (2016-2021)	Les actions de l'objectif stratégique 2 « Préserver la ressource en eau » permettront de contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau (économie, production des captages, assainissement, ...)
	SAGE de la Bourbe	Les actions de l'objectif stratégique 2 « Préserver la ressource en eau » permettront de contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau (économie, protection des captages, assainissement, ...)
Documents territoriaux	SCoT Nord Isère	Cf.9.1.6
	PPRI de la Vallée de la Bourbet	Les actions 54,55 et 57 visent à améliorer la gestion des eaux pluviales. Elles devraient permettre de limiter le risque d'inondation.

10 MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.

Les orientations stratégiques du PCAET de la CCVd s'inscrivent de façon cohérente à ces objectifs de développement durable.



La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 13 des 17 objectifs de développement durable.

11 CONCLUSION

Conformément à la loi pour la Transition Écologique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET –la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné s’est engagée dans l’élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial par délibération le 5 juillet 2018.

Dans ce cadre et afin de renforcer une dynamique et une politique énergie-climat initiée sur son territoire, la collectivité a réuni l’ensemble des acteurs de son territoire dans un souci de concertation et de co-construction. Ateliers, COPIL et divers échanges ont permis de travailler en collaboration et d’aboutir à l’élaboration d’une stratégie et d’un programme de 68 actions couvrant de nombreux domaines.

Les actions proposées par les Vals du Dauphiné sont ambitieuses, elles contribuent de manière positive aux objectifs du PCAET et aux enjeux du territoire.

La stratégie et le programme d’actions contribuent en effet à approcher les objectifs nationaux et régionaux de réduction des consommations d’énergie et d’augmentation de la production d’EnR, mais ne permettent pas de les atteindre.

En ce qui concerne la réduction des émissions de GES, les efforts du territoire ne lui permettent pas d’atteindre la neutralité carbone en 2050, mais il vise néanmoins une réduction de 44% de ses émissions par rapport à 2017. Ainsi, des efforts sont encore à fournir pour atteindre la neutralité carbone d’ici 2050, en priorité pour les secteurs industrie, agriculture, transport et tertiaire. Pour le secteur des transports, l’atteinte des objectifs nationaux est rendue plus difficile par la présence de l’autoroute A43. Pour le secteur agriculture, la présence d’un nombre d’élevages important explique en partie la non atteinte des objectifs.

Enfin, le territoire vise également à réduire ses émissions de polluants atmosphériques, en atteignant pour 2030 les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les PM2.5 et en approchant l’objectif pour les COVNM. Cependant, ces objectifs ne semblent pas pouvoir être atteints pour les autres polluants (NH3, NO_x et SO2). De même, ces objectifs ne permettent pas d’atteindre les objectifs du SRADDET AURA pour le NH3, NO_x et SO2, mais permettent de les atteindre pour les COVNM, PM10 et PM2.5.

Les incidences globales du PCAET sur l’environnement au sens large sont positives. Les actions ayant des incidences potentiellement négatives sur l’environnement ont globalement pris en compte les enjeux environnementaux et feront l’objet d’une attention particulière lors de l’opérationnalisation des actions. C’est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (éolien, méthanisation) ou d’aménagement (mobilité), pour lesquels il conviendra de prendre des mesures permettant d’éviter ou réduire au maximum les impacts sur l’environnement. Ce sera notamment le rôle des études (études ou notices d’impact, dossier loi sur l’eau, par exemple) préalables à certains projets, notamment celui du schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur. Au regard de ces éléments et du niveau de détail concernant le projet de PCAET, celui-ci n’entraînera pas d’incidences négatives notables sur les habitats et espèces d’intérêt communautaire des sites Natura 2000 du territoire, par la prise en compte des divers enjeux et mesures ERC dans les fiches action.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces potentielles incidences et de prendre des mesures adaptées, tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

À propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €
Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B
Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE
Web : <https://www.atmoterra.com/>

